



Bodleian Libraries

UNIVERSITY OF OXFORD

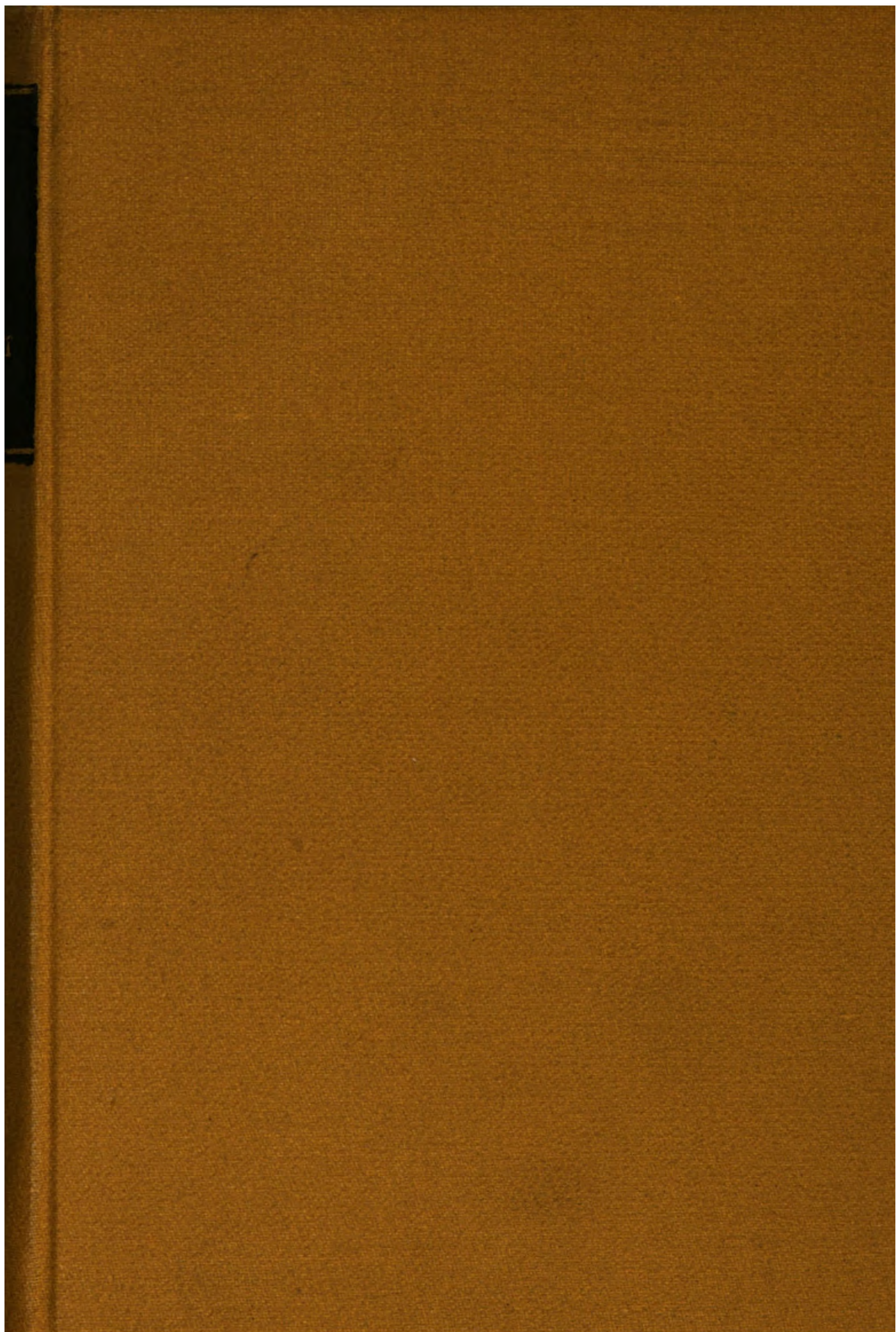
This book is part of the collection held by the Bodleian Libraries and scanned by Google, Inc. for the Google Books Library Project.

For more information see:

<http://www.bodleian.ox.ac.uk/dbooks>



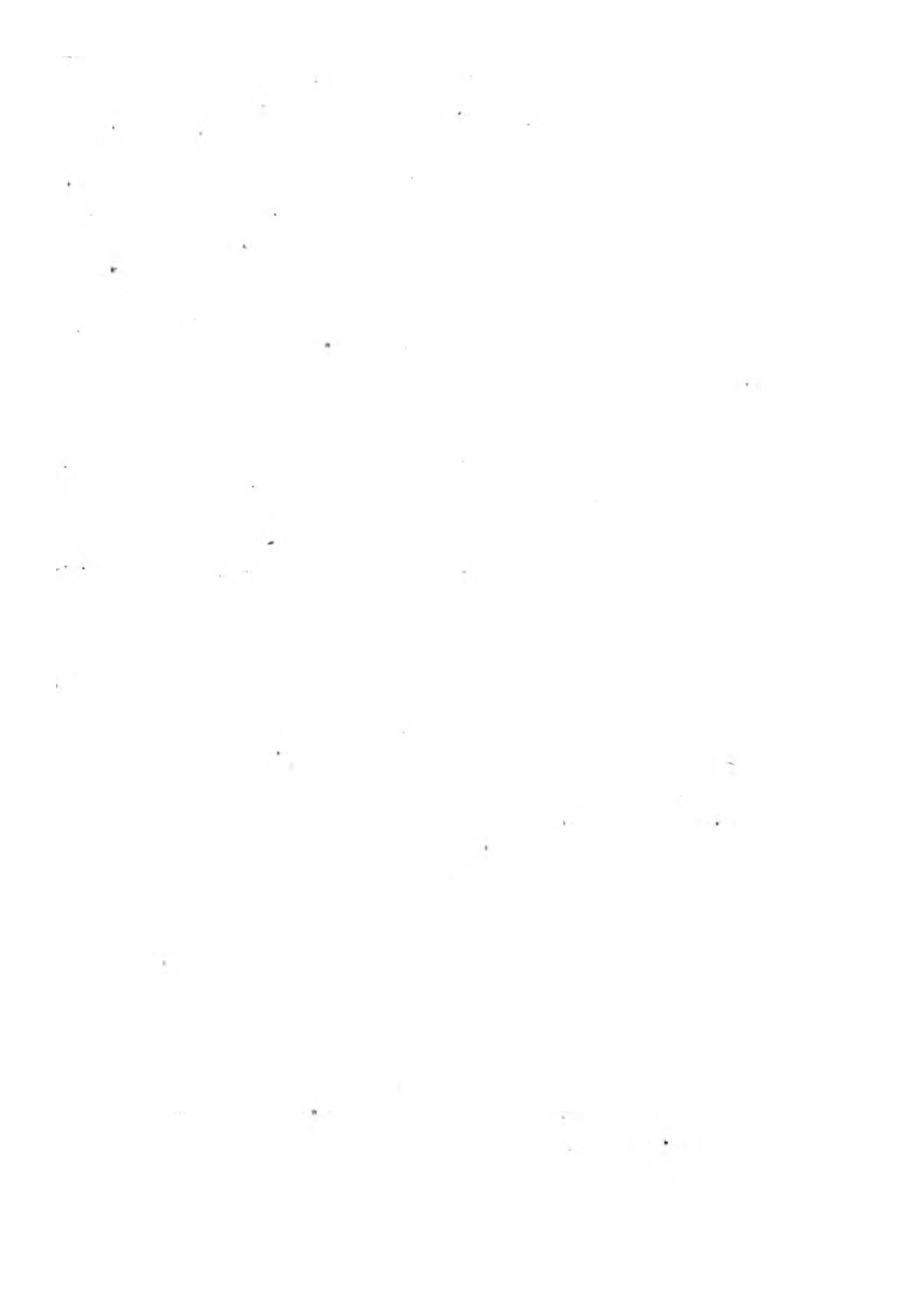
This work is licensed under a Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 2.0 UK: England & Wales (CC BY-NC-SA 2.0) licence.





237/p e. 493





57. 206
La Chouannerie normande au temps de l'Empire

TOURNEBUT

1804—1809

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS

PAR

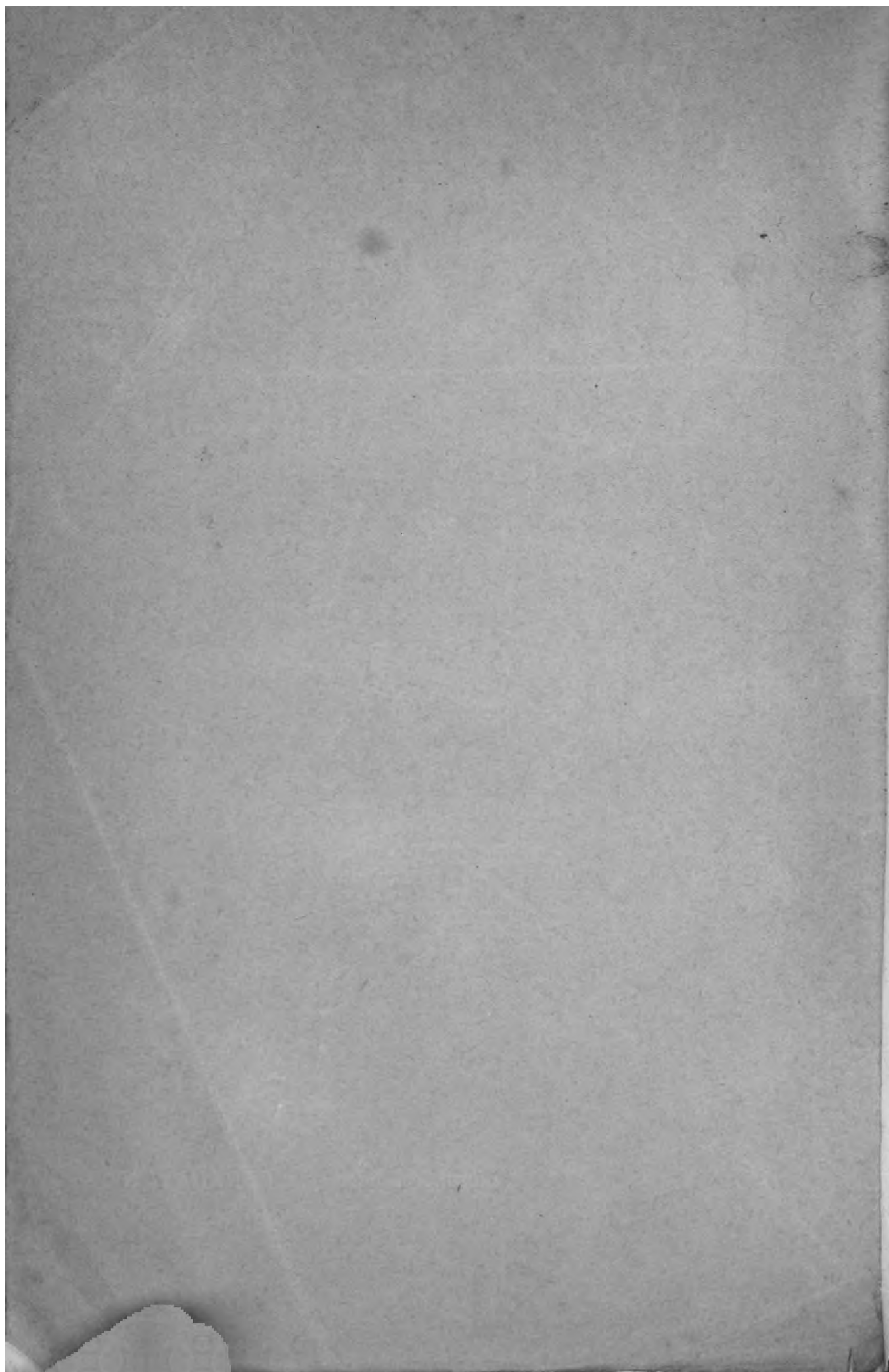
G. LENOTRE

avec une préface de Victorien Sardou

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

VINGT-SIXIÈME ÉDITION

Librairie académique PERRIN et C^{ie}.



Journaux Veron

voir "Balzac"
(Mme de la Mauterie)
voir Napoleon par
Balzac
Hector Heischmann.
aussi "une reueuse
affaire." Balzac.

LA CHOANNERIE NORMANDE AU TEMPS DE L'EMPIRE

TOURNEBUT

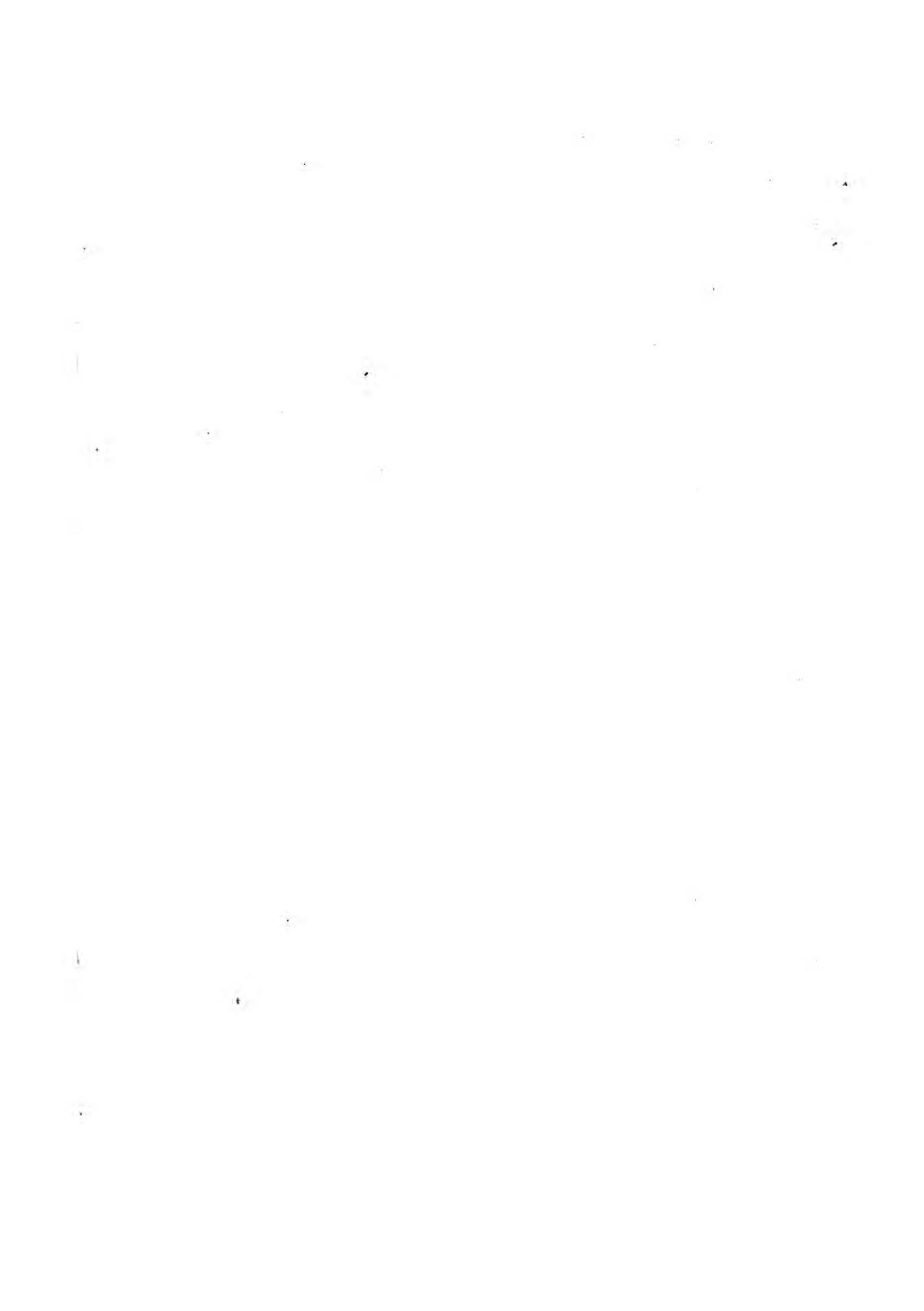
OUVRAGES DE G. LENOTRE

GRAND PRIX DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE, 1924

- / LA GUILLOTINE pendant la Révolution, 23^e édition.
- / LE VRAI CHEVALIER DE MAISON-ROUGE, 24^e édition.
- / LE BARON DE BATZ, 26^e édition.
PARIS RÉVOLUTIONNAIRE, 44^e édition.
- / VIEILLES MAISONS, VIEUX PAPIERS, 1^{re} série, 76^e édition.
- / VIEILLES MAISONS, VIEUX PAPIERS, 2^e série, 64^e édition.
- / VIEILLES MAISONS, VIEUX PAPIERS, 3^e série, 54^e édition.
- / VIEILLES MAISONS, VIEUX PAPIERS, 4^e série, 42^e édition.
- / VIEILLES MAISONS, VIEUX PAPIERS, 5^e série, 10^e édition.
- / BLEUS, BLANCS ET ROUGES. Récits d'histoire révolutionnaire, d'après des documents inédits, 21^e édition.
- / LA CAPTIVITÉ ET LA MORT DE MARIE-ANTOINETTE, 36^e édition.
- / LE MARQUIS DE LA ROUËRIE et la Conjuración bretonne, 24^e édition.
- / TOURNEBUT; la Chouannerie normande au temps de l'Empire (1804-1809), 25^e édition.
- / LE DRAME DE VARENNES. Juin 1791, 42^e édition.
- / L'AFFAIRE PERLET, 7^e édition.
LE ROI LOUIS XVII ET L'ENIGME DU TEMPLE, 19^e édition.
16 volumes in-8^o écu.
Reliés amateur avec fers.

Mémoires et Souvenirs sur la Révolution et l'Empire, publiés avec des documents inédits, par G. LENOTRE.

- LES MASSACRES DE SEPTEMBRE (1792), 32^e édition.
- LES FILS DE PHILIPPE-ÉGALITÉ PENDANT LA TERREUR (1790-1796), 20^e édition.
- / LA FILLE DE LOUIS XVI. Marie-Thérèse, Charlotte de France, Duchesse d'Angoulême (1794-1799), 29^e édition.
- / LE TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE (1793-1795), 33^e édition.
- / LES NOYADES DE NANTES (1793), 27^e édition.
Cinq volumes in-16 jésus.
Reliés amateur avec fers.
- LA FEMME SANS NOM, 11^e édition.
- PRUSSIENS D'HIER ET DE TOUJOURS, 1^{re} série, 11^e édition.
1 volume in-16.
- PRUSSIENS D'HIER ET DE TOUJOURS, 2^e série, 7^e édition.
1 volume in-16.
- / GENS DE LA VIEILLE FRANCE. *Réveries pour le temps présent sur des thèmes anciens*, 16^e édition. 1 vol. in-16.
- / MARTIN LE VISIONNAIRE (1816-1834), 1 vol. in-16.





MADAME ACQUET DE FÉROLLES

d'après un portrait peint en 1800

et appartenant à M. le comte Paul LESCHEVIN DE PRÉVOISIN, son petit-fils

LA CHOUANNERIE NORMANDE AU TEMPS DE L'EMPIRE

TOURNEBUT

1804-1809

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS

PAR

G. LENOTRE

AVEC UNE PRÉFACE DE VICTORIEN SARDOU, DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

PARIS

LIBRAIRIE ACADÉMIQUE

PERRIN ET C^{ie}, LIBRAIRES-ÉDITEURS

35, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 35

1925

Tous droits de reproduction et de traduction réservés pour tous pays.



PRÉFACE

PAR

M. VICTORIEN SARDOU

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

UNE VIEILLE TOUR

Un soir d'hiver, en 1868 ou 69, mon beau-père, Moisson, avec qui je devisais au coin du feu, après dîner, prit sur ma table un livre ouvert à la page où j'avais interrompu ma lecture et me dit :

— Ah!... vous lisez M^{me} de la Chanterie?

— Oui, répondis-je. — Un beau livre!... Vous le connaissez?

— Sûrement!... J'ai même connu l'héroïne...

— M^{me} de la Chanterie?

— ... De son vrai nom, M^{me} de Combray... J'ai demeuré trois mois chez elle...

— Rue Chanoinesse?

— Non pas rue Chanoinesse, où elle n'a jamais demeuré, — pas plus qu'elle n'était la sainte

femme du roman de Balzac ; — mais à son château de Tournebut d'Aubevoye, près de Gaillon !

— Eh ! bon Dieu ! Moisson, contez-moi cela.

Et, sans se faire prier, Moisson me conta ce qui suit :

— Ma mère, une Brécourt, qui avait pour ancêtre un bâtard de Gaston d'Orléans, était, à ce titre, royaliste dans l'âme, et très entichée de sa noblesse. — Les Brécourt, gens d'épée, n'avaient jamais fait fortune. La Révolution les ruina tout à fait. Et, sous la Terreur, ma mère épousa Moisson, mon père, graveur et peintre, simple roturier, mais royaliste ardent et affilié à tous les complots pour la délivrance de la famille royale : — ce qui explique la mésalliance ! — Elle espérait, d'ailleurs, que la Royauté, dont le rétablissement ne faisait pour elle aucun doute, reconnaîtrait les services de mon père, en l'anoblissant et en faisant revivre le nom des Brécourt tombé en quenouille. Aussi se faisait-elle appeler Moisson de Brécourt, et m'a-t-elle su toujours mauvais gré de m'en tenir modestement au nom de mon père

En 1804, nous habitons l'île Saint-Louis, — j'avais une huitaine d'années — et j'ai gardé l'impression très vive de l'émotion causée dans le quartier et surtout dans notre maison par l'arres-

tation de Georges Cadoudal. — Je vois ma mère, anxieuse, envoyer notre fidèle servante aux nouvelles ; celle-ci les lui donner à voix basse ; mon père se faire de plus en plus rare au logis, et, enfin, une nuit, me réveiller en sursaut, m'embrasser, embrasser ma mère à la hâte, — et j'entends encore le bruit sourd de la porte de la rue se refermant sur lui ! — On ne l'a jamais revu !

— Arrêté?...

— Nous l'aurions su ! — Non ; mais probablement tué dans sa fuite ou mort de fatigue et de besoin ; ou encore noyé au passage de quelque rivière, — comme d'autres fugitifs dont j'ai su jadis les noms... Il devait nous donner de ses nouvelles, dès qu'il serait en lieu sûr. — Après un mois d'attente, le désespoir de ma mère prit le caractère le plus alarmant. Elle était comme folle, risquait les démarches les plus compromettantes et parlait de Bonaparte tout haut, avec si peu de réserve, qu'à chaque coup de sonnette, nous nous attendions, la servante et moi, à voir entrer la police !

Ce fut un visiteur tout autre qui se présenta un beau matin.

Il était, disait-il, l'homme d'affaires de M^{me} de Combray, dame des plus respectables qui vivait dans son château de Tournebut, à Aubevoye, près

de Gaillon. — Royaliste fervente, elle avait appris, par des amis communs, la disparition de mon père et, compatissant à notre infortune, mettait une habitation voisine de la sienne à la disposition de ma mère, qui y trouverait la sécurité et le calme dont elle avait grand besoin après de si cruelles émotions. Ma mère hésitant, l'envoyé de cette bonne dame fit valoir l'intérêt de ma santé, l'exercice, le bon air indispensables à mon âge et, finalement, elle consentit ! — Munis de tous les renseignements nécessaires, le surlendemain matin ma mère, la servante et moi, nous prenions, à Saint-Germain, la galiotte qui, le soir même, au coucher du soleil, nous déposait au Roule, près d'Aubevoye.

Un jardinier nous attendait, avec une charrette pour nous et nos bagages. Et quelques minutes après, nous entrions dans la cour du château.

M^{me} de Combray nous reçut dans un grand salon ayant vue sur la Seine. Elle avait près d'elle un de ses fils et deux autres familiers du logis, qui accueillirent ma mère avec les égards dus à la veuve d'un serviteur de la bonne cause. On soupa ; je tombais de sommeil, et je n'ai gardé de ce repas que le souvenir des éclats de voix de ma mère, exubérante et passionnée à son ordinaire.

Le lendemain matin, après le premier déjeuner, le jardinier reparut avec sa charrette, pour nous conduire à l'habitation qui nous était destinée, par une montée si rude que ma mère préféra faire la route à pied, lui-même conduisant son cheval par la bride. Nous étions en plein bois, grim pant toujours et surpris d'aller chercher si loin et si haut l'habitation qu'on nous avait donnée comme voisine du château. — Mais ce fut bien une autre affaire quand, au débouché du sentier sur une clairière, le jardinier s'écria :

« — Patience!... Nous y sommes! »

Et nous indiqua notre logis :

« — Oh! s'écria ma mère, un donjon! »

C'était une vieille tour ronde, surmontée d'une plate-forme, sans autre ouverture que la porte d'entrée, et des meurtrières, en guise de fenêtres.

L'endroit, en lui-même, n'avait rien de déplaisant. — C'était un plateau, déboisé sur un large espace, entouré de grands arbres et de jeunes taillis, avec une éclaircie sur la Seine, et une belle vue qui s'étendait au loin sur la campagne. Le jardinier avait sa cabane à l'écart et un petit jardin potager à notre usage. En somme, on se serait bien accommodé de cette solitude, après les

tristesses de l'île Saint-Louis, si la tour avait eu meilleure grâce...

Il fallait, pour y entrer, franchir un petit fossé sur lequel étaient jetées, en guise de pont, deux planches reliées par une traverse. Une corde ajustée à l'un des côtés de ce tablier et glissant sur une poulie, permettait de le redresser de l'intérieur, contre la porte d'entrée, pour en doubler la fermeture.

« — Et voilà le pont-levis!... dit ma mère railleuse... »

Tout le rez-de-chaussée consistait en une seule chambre circulaire, avec table, chaises, buffet, etc. En face de la porte, dans l'embrasure du mur qui avait bien partout deux mètres d'épaisseur, une fenêtre grillée éclairait si mal cette pièce, qui devait servir à la fois de salon, de cuisine et de salle à manger, que pour y voir clair, en plein jour, il fallait laisser la porte ouverte. D'un côté était la cheminée; de l'autre, l'escalier de bois qui montait aux étages supérieurs; sous l'escalier, une trappe solidement fermée par une grosse serrure...

« — C'est la cave, dit le jardinier; mais elle est condamnée, étant pleine de décombres. J'ai un cellier où vous pourrez déposer votre boisson. »

« — Et pour manger?... dit la servante. »

Le jardinier expliqua qu'il descendait constamment au château, avec sa charrette, et que la cuisinière aurait toute facilité pour faire ses emplettes à Aubevoye. — Quant à ma mère, M^{me} de Combray, pensant bien que cette ascension à travers bois lui serait trop pénible, devait envoyer un âne, qui nous servirait de monture, quand nous irions au château, l'après-midi, en visite, ou, le soir, pour y souper.

Au premier étage, deux chambres séparées par une cloison — une pour ma mère et moi, l'autre pour la servante — ne recevaient du jour que par les meurtrières. — C'était sinistre et glacial...

« — Et ça, s'écria ma mère, c'est la prison ! »

Le jardinier fit observer qu'on n'était là que pour dormir, et, ma mère s'appêtant à monter au deuxième étage, il l'arrêta, lui montrant les marches qui y conduisaient, disjointes ou absentes. — « Cet étage était abandonné : la plateforme au dessus était en très mauvais état, l'escalier impraticable et dangereux jusque-là ; M^{me} de Combray nous invitait formellement à ne jamais dépasser le palier du premier, de peur de quelque accident. »

Après quoi, le jardinier alla chercher nos bagages.

Ma mère alors donna cours à sa mauvaise humeur. C'était une dérision de nous loger dans ce grenier à rats ! Elle ne paraît de rien moins que de repartir à l'instant pour Paris. Mais notre servante était si heureuse de n'avoir plus à redouter la police : ... j'avais pris tant de plaisir, dans le bois, à cueillir des fleurs et à courir après les papillons ; ma mère elle-même se trouvait si bien de ce grand calme, de ce grand silence, que la décision fut remise au lendemain. — Et, le lendemain, on renonça au départ !

Notre vie là, pendant deux mois, ne fut troublée par aucun incident. On était aux plus longs jours de l'année ; une fois par semaine on nous invitait à souper au château, et nous revenions la nuit par les bois, en pleine sécurité. Dans l'après-midi, ma mère allait parfois rendre visite à M^{me} de Combray et la trouvait toujours occupée à jouer aux cartes ou au trictrac avec des amis de séjour ou de passage ; mais, le plus souvent, avec un gros homme, son notaire. Aucune existence n'était plus paisible, plus bourgeoise que celle-là. Encore que l'on parlât politique librement, — mais avec plus de mesure que ma mère, —

jamais, elle me l'a dit plus tard, un seul mot n'a pu lui faire soupçonner qu'elle était dans un nid de conspirateurs. Une ou deux fois seulement, M^{me} de Combray, touchée par la sincérité et l'ardeur de son royalisme, parut sur le point de lui faire quelque confidence... Elles'oublia même jusqu'à lui dire : « Oh ! si vous n'étiez pas si exaltée, on vous dirait bien certaines choses !... » Mais, comme regrettant déjà d'en avoir trop dit, elle s'en tint là !...

Une nuit, où ma mère ne dormait pas, son attention fut attirée par le bruit sourd au rez-de-chaussée, d'une porte que l'on ferme ou d'une trappe qu'on laisse retomber maladroitement. L'inquiétude la tint éveillée toute la nuit, prêtant l'oreille, mais en vain. Le matin, nous trouvâmes le rez-de-chaussée dans son état ordinaire. Ma mère toutefois n'admettait pas qu'elle eût rêvé, et, le jour même, elle conta la chose à M^{me} de Combray, qui la prit en plaisanterie... et renvoya ma mère au jardinier. Celui-ci se déclara l'auteur du bruit. Passant devant la tour, il avait cru voir la porte mal close et l'avait heurtée pour constater si elle était fermée. — L'incident n'eut pas de suites.

A quelques jours de là, nouvelle alerte, cette fois plus sérieuse.

J'avais aperçu, au sommet de la tour, un nid de merles qui, de la plate-forme, était facile à prendre. Fidèle à la consigne, je n'y étais jamais monté; mais cette fois la tentation était trop forte. Je guettai l'instant où ma mère et la servante étaient dans notre petit jardin, pour grimper lestement là-haut et m'emparer du nid.

Sur le palier du deuxième étage, curieux de donner, en passant, un coup d'œil au logement inhabité, je pousse la porte d'entrée et je vois distinctement, derrière la porte vitrée de la cloison qui sépare les deux pièces, un rideau vert que l'on tire brusquement...

Effrayé, je descends l'escalier quatre à quatre, au risque de me donner une entorse et je cours au jardin, appelant ma mère et lui criant : « Il y a quelqu'un là-haut, dans la chambre. » Elle n'en croit rien, me gronde... J'insiste, elle me suit avec la servante; nous montons! Du palier ma mère crie, sans franchir le seuil : « Il y a quelqu'un là ? » Silence. — Elle ouvre, pousse la porte vitrée. — Personne!... Mais un lit de sangle tout défait!... Elle y porte la main... Il est chaud! Quelqu'un était donc là... couché... tout habillé sans doute!... Où est-il?... Sur la plate-forme?... On y monte... Elle est vide!... Il a donc profité

pour s'enfuir du moment où je courais au jardin!...

Nous redescendons vivement, et la servante appelle le jardinier... Il a disparu... On sangle l'âne, et ma mère descend dare-dare au château!... Elle trouve à son éternel trietrac, avec le notaire, M^{me} de Combray qui, dès les premiers mots, sans interrompre sa partie, fronce le sourcil...

« — Encore des rêveries!... La chambre est abandonnée!... Personne n'y couche!

— Mais le rideau!

— Eh bien quoi, le rideau? — Votre enfant, en ouvrant la porte d'entrée, a établi un courant d'air et le rideau a flotté!

— Mais le lit tout chaud?...

— Le jardinier a des chats... Ils étaient couchés là, et se sont enfuis! — Voilà tout!

— Pourtant!...

— Enfin, l'avez-vous trouvé, ce fantôme?

— Non!

— Eh bien, alors?... »

Et, assez malhonnêtement, elle agite son cornet, sans plus s'occuper de ma mère qui, sur un bonsoir très sec de part et d'autre, revient à la tour, admettant si peu l'intervention des chats qu'elle détache deux pitons de l'une de nos caisses, les fixe à la trappe, y passe un cadenas, le ferme,

prend la clef, et nous dit : « Nous verrons bien si on entre par là. » Et pour plus de sûreté, le soir, après le souper, elle s'avise de relever le fameux pont-levis. Nous voilà tous les trois, attelés à la corde, qui glisse mal sur la poulie rouillée... ! C'est pénible ; on s'y reprend à trois fois ! — Ça grince !.. Enfin, le pont s'ébranle, se soulève, se redresse !... C'est fait !

Et le soir, ma mère me dit, en bordant mon lit :

« — Nous n'y vieillirons pas, dans sa Bastille !

En quoi elle disait vrai. — Car, après huit jours à peine de tranquillité, nous sommes réveillés, au milieu de la nuit, par un terrible vacarme au rez-de-chaussée. De notre palier, anxieux, nous entendons deux ou trois voix peut-être, jurant, pestant, sous la trappe que l'on veut soulever, et qui présente une résistance inattendue : celle du cadenas... mais si peu sérieuse, qu'une forte pesée fait tout sauter... et la trappe s'ouvre à grand fracas ! — Ma mère et la servante se précipitent sur notre commode, la poussent, la traînent devant la porte... tandis que l'ennemi, sorti de la cave, traverse le rez-de-chaussée, en maugréant, ouvre la porte de sortie, voit le tablier relevé, détache la corde, pousse le pont qui retombe avec bruit... puis les voix s'éloignent et se

perdent sous bois... Mais allez donc dormir après cela ! Nous restons là, très inquiets, attendant le jour, et bien que tout danger ait disparu... n'osant nous parler qu'à voix basse !

Enfin, voici le petit jour ! — Nous déplaçons la commode, et ma mère, toujours vaillante, une chandelle à la main, descend la première. La trappe, toute béante, laisse voir le trou noir de la cave... la porte d'entrée est grande ouverte et le pont rabattu. Nous appelons le jardinier, qui ne répond pas, et sa cabane est vide. Ma mère, cette fois, n'attend pas l'après-midi, saute sur son âne et descend au château.

M^{me}. de Combray est à sa toilette. Elle attend la visite de ma mère et en connaît si bien le motif que, sans lui laisser le temps de conter l'affaire, elle s'emporte, comme tous les gens qui, étant à court de bonnes raisons, les remplacent par de mauvaises paroles, et lui crie, dès son entrée :

« — Vous êtes folle, folle à lier !... Vous feriez prendre ma maison pour un repaire de bandits et de faux monnayeurs ! Je suis assez fâchée de vous y avoir fait venir !

— Et moi d'y être venue !

— Eh bien alors, décampez !

— Dès demain !... Je venais vous le dire !

— Bon voyage ! »

Là-dessus M^{me} de Combray lui tourne le dos et ma mère revient au logis, exaspérée... et bien résolue à prendre, sans tarder, le bateau pour Paris.

Le lendemain, de grand matin, les paquets sont faits ; le jardinier est à la porte avec sa charrette, et va et vient, prenant nos bagages, tandis que la servante sert la soupe. Ma mère en mange une ou deux cuillerées en courant ; moi de même, détestant la soupe. La servante seule vide son assiette !. . Nous descendons au Roule, où le jardinier nous quitte à peine, que la servante est prise d'affreux vomissements !... Nous avons bien quelques nausées, ma mère et moi ; mais la pauvre fille seule ne garde rien de sa soupe du matin, heureusement pour elle ; — car nous rentrons à Paris, convaincus que le jardinier, étant seul un instant, a jeté quelque poison dans la soupière ou dans nos assiettes.

« — Et pas d'autres suites ?

— Pas d'autres !...

— Et après, plus de nouvelles de Tournebut ?

— Aucune, jusqu'en 1808, où nous apprimes successivement que le courrier de la recette avait été attaqué et dépouillé du côté de Falaise

par une bande de gens armés que commandait la fille de M^{me} de Combray, — M^{me} Acquet de Férolles, déguisée en hussard ! — puis, que l'on avait arrêté, outre M^{me} Acquet, son amant, un viveur nommé Le Chevalier ; son mari, sa mère, son notaire, ses serviteurs et ceux de M^{me} de Combray à Tournebut : intendant, jardinier, etc., et, enfin, que M^{me} de Combray avait été condamnée à la réclusion et à l'exposition publique, — M^{me} Acquet à mort, ainsi que son amant, le notaire Lefebvre et divers autres...

— Et le mari ?

— Relâché ! — C'était un mouchard !

— Votre mère n'a pas été assignée comme témoin ?

— Heureusement non ! — On nous ignorait ! D'ailleurs qu'aurait-elle dit ? Rien, — sinon que ces gens qui nous ont tant effrayés étaient sûrement de la bande ; qu'ils avaient dû forcer la trappe, à la suite d'une expédition nocturne où on les avait pourchassés jusqu'à l'entrée d'un souterrain qui donnait sans doute accès à la cave.

Après que nous eûmes jase quelque temps à ce propos, Moisson me souhaita le bonsoir et je repris sur ma table le chef-d'œuvre de Balzac,

pour en poursuivre la lecture ; — mais je n'allai pas au-delà de quelques lignes. Mon imagination flottait ailleurs. Il y avait trop loin de l'idéalisme de Balzac au réalisme de Moisson, qui réveillait en moi le souvenir lointain des romans et des mélodrames de Ducray-Duminil, de Guilbert de Pixérécourt : *Alexis ou la Maisonnette dans les bois* ; — *Victor ou l'Enfant de la forêt* ! — et autres œuvres de même date et de même style, si décriées de nos jours ! — Et je songeais que ce qui fait aujourd'hui leur discrédit a fait jadis leur vogue ; que, sous une forme ridicule, elles ont bien un fond de vérité ; que ces histoires de brigands dans le milieu traditionnel : forêts, cavernes, souterrains, etc., charmaient par leur vraisemblance, le lecteur de ce temps-là, pour qui l'attaque d'une diligence par des malandrins à la figure noircie était chose aussi naturelle que l'est pour nous un accident de chemin de fer ; enfin, qu'il voyait dans ce qui nous semble pure extravagance la peinture à peine exagérée des mœurs dont il était journellement le témoin et des dévastations qu'il avait partout sous les yeux !

C'est dans les rapports publiés par M. Félix Rocquain qu'il faut voir l'état de la France sous le Directoire et les premières années du Consulat.

Les routes, à l'abandon depuis 1792, sont ravinées par des ornières si profondes que, pour les éviter, les voituriers font de longs circuits dans les terres labourées, et les chaises de poste glissent et s'enlisent dans des fondrières boueuses, d'où on ne les tire qu'en y attelant des bœufs. Dix fois, dans une seule tournée d'inspection, Fourcroy est victime d'un accident de ce genre. A chaque pas, dans la campagne, c'est un hameau désert, une maison sans toit, une ferme incendiée, une église, un château écroulés. Sous l'œil indifférent d'une police, qui n'est soucieuse que de politique, et de gendarmes, recrutes de telle sorte que, dans celui qui l'arrête, le malfaiteur reconnaît souvent un ancien camarade, des bandes se sont formées de vagabonds et chenapans de toute provenance : déserteurs, réfractaires, fuyards de la prétendue armée révolutionnaire et terroristes sans emploi, « l'écume, dit Français de Nantes, de la Révolution et de la guerre : lanterneurs de 91, guillotineurs de 93, sabreurs de l'an III, assommeurs de l'an IV, fusilleurs de l'an V ». Cette canaille ne vit que de rapines et de meurtres, campe dans les forêts désertes, les ruines, les carrières abandonnées, comme celle de Gueudreville, quartier-général de la bande d'Orgères : souterrain de

cent pieds de long, sur trente de large, où fonctionne une société de bandits, mâles et femelles, parfaitement organisée : — chefs, sous-chefs, garde-magasins, espions, courriers, barbier, chirurgien, couturières, cuisiniers, précepteurs pour les *gosses* (*sic*) et curé !

Et ce brigandage est partout !

Dans le Midi, il y a si peu de sûreté, de Marseille à Toulon et à Toulouse, qu'il ne faut pas voyager sans escorte. Dans le Var, les Bouches-du-Rhône, Vaucluse... de Digne, de Draguignan, d'Avignon à Aix, il faut payer rançon. — Un placard, aux abords des routes, avertit le voyageur que, faute de verser cent francs d'avance, il risque d'être tué. La quittance remise au conducteur tient lieu de passeport. Le vol à main armée est à ce point passé dans les mœurs, que certains villages des Basses-Alpes servent publiquement de résidence à ceux qui n'ont pas d'autre métier. Sur les rives du Rhône, on avertit charitablement le voyageur de ne pas descendre dans telle auberge écartée, sous peine de n'en pas sortir. A la frontière d'Italie, ce sont les *barbets* ; dans le Nord, les *garroteurs* ; dans l'Ardèche, la *bande noire* ; dans le Centre, les *chiffonniers* ; dans l'Artois, la Picardie, la Somme, la Seine-Inférieure, le pays Chartrain, l'Orléa-

nais, la Loire-Inférieure, l'Orne, la Sarthe, la Mayenne, l'Ille-et-Vilaine, etc., et l'Ille-de-France, jusqu'aux portes de Paris ; mais surtout dans le Calvados, le Finistère et la Manche, où le royalisme leur sert de drapeau, les *chauffeurs* et les bandes *des Grands Gars* et des *Coupe et Tranche*, qui, sous prétexte de chouannerie, donnent l'assaut aux fermes, aux habitations isolées et inspirent tant d'effroi que, si l'un d'eux est arrêté, on ne trouve plus ni témoins pour le reconnaître, ni jury pour le condamner ! — La politique évidemment n'a rien à voir à ces exploits. C'est la guerre aux particuliers ! Et les Chouans ont la prétention de ne la faire qu'au gouvernement... Tant qu'ils se bornent à livrer bataille, par bandes de cinq à six cents, aux gendarmes et aux gardes nationaux, à envahir les localités sans défense, pour y couper les arbres de la liberté, brûler les paperasses municipales, piller les caisses des receveurs, des percepteurs ; — l'argent de l'Etat devant faire retour à son propriétaire légitime, qui est le Roi, — on peut encore les distinguer des malfaiteurs de profession. Mais, quand ils arrêtent les diligences, rançonnent les voyageurs, fusillent les curés *jureurs* et les acquéreurs des biens nationaux la distinction devient trop subtile ! Elle n'a plus de raison

d'être en l'an VIII et en l'an IX, où des mesures vigoureuses ayant à peu près purgé la province des chauffeurs et autres bandits qui l'exploitent, le plus grand nombre de ceux qui ont échappé à la fusillade et à la guillotine s'enrôle dans ce qui subsiste de l'armée royale, dernier refuge du brigandage !

Dans un tel milieu, l'aventure de Moisson n'a rien d'extraordinaire. On ne peut guère lui reprocher que d'être trop simple. C'est la moindre scène d'un gros mélodrame, où sa mère et lui ont joué le rôle de comparses. Mais, si mince que soit l'épisode, il avait pour moi l'attrait de l'inconnu. De Tournebut, de ses hôtes, je ne savais rien ! — Qu'était, en réalité, cette M^{me} de Combray sanctifiée par Balzac ? — Une fanatique, ou une intrigante ? — Et sa fille, M^{me} Acquet ? — Une héroïne ou une détraquée ? — Et l'amant ? — Un vaillant ou un aventurier ? — Et le mari ?... Et le notaire ?... Et les familiers du logis ? — M^{me} Acquet surtout piquait ma curiosité. Une fille de bonne maison, déguisée en hussard, pour arrêter le courrier, comme Choppart !... Ce n'est pas banal ! . Au moins était-elle jeune et jolie ? — Moisson n'en savait rien ! Il ne l'avait jamais vue, pas plus que son amant et son mari, M^{me} de Combray étant brouillée avec

tous. Je souhaitais vivement d'en savoir plus ; mais, pour cela, il fallait consulter les pièces du procès, au greffe du palais de justice de Rouen. Je n'en trouvai jamais le loisir. Je dis quelques mots de l'affaire à M. Gustave Bord, à Frédéric Masson, à M. de la Sicotière, et je n'y songeais plus, même après l'intéressante étude publiée par M. Ernest Daudet dans *le Temps*, quand, au cours d'une promenade en compagnie de Lenôtre, dans le peu qui a survécu du vieux Paris de la Cité, la maison de la rue Chanoinesse, où Balzac loge M^{me} de la Chanterie, me rappela Moisson, dont je contai l'aventure à Lenôtre, qui mettait alors la dernière main à sa *Conspiration de la Rouërie*. Il n'en fallait pas plus pour lui suggérer l'idée d'étudier l'affaire de 1807 dans les pièces du procès que personne n'avait consultées avant lui. A quelque temps de là, il m'apprenait que la tour de Tournebut était encore debout ; qu'il ne tenait qu'à nous de la visiter, le gendre de la propriétaire actuelle du château d'Aubevoye, M. Constantin, s'offrant obligeamment à nous servir de guide : et, par une belle matinée d'automne, le chemin de fer nous déposa à la station qui dessert le petit village d'Aubevoye, dont le nom a retenti deux fois en justice, pour le procès de M^{me} de Combray et pour celui de M^{me} de Jeufosse.

Celui qui n'a pas le goût de ces sortes d'excursions et d'enquêtes ne saurait s'en figurer le charme. Que ce soit un petit problème historique à résoudre, un fait ignoré ou mal connu à élucider, cette course au document, avec les déceptions de la recherche et les joyeuses surprises de la découverte, sont bien la chasse la plus amusante, en compagnie surtout d'un fureteur tel que Lenôtre, doué d'un flair admirable qui le met toujours sur la bonne piste. Il y avait ici, de plus, l'attrait particulier de cette vieille tour oubliée, à laquelle nous étions seuls à nous intéresser, et du récit de Moisson à contrôler !

Du château primitif, qui avait été construit par le maréchal de Marillac, et que M^{me} de Combray avait considérablement agrandi, rien malheureusement ne subsiste plus que les communs ; une terrasse d'où l'on a vue sur la Seine ; la cour d'honneur convertie en pelouse ; une vieille allée de tilleuls et l'ancienne clôture. Une construction nouvelle a remplacé l'ancienne, il y a une cinquantaine d'années. Le petit château, dit de Gros-Mesnil, voisin du grand, a été remanié récemment.

Toutefois l'ensemble est tel qu'en 1804. A la vue de ces grands bois qui serrent de près le mur d'enceinte, on comprend que cette demeure

se prêtait admirablement aux allées et venues mystérieuses, aux conciliabules secrets, au rôle que lui destinait M^{me} de Combray, préparant la plus belle chambre pour l'arrivée prochaine du roi ou du comte d'Artois, et, dans le grand et le petit château, ménageant des cachettes, dont une seule pouvait contenir une quarantaine de gens armés.

La tour — elle — est toujours là, loin du château, au sommet d'une côte boisée, assez raide, et au centre d'une clairière, qui domine de très haut le cours de la rivière.

C'est une construction massive, trapue, de mine farouche, telle que la décrivait Moisson, avec des murs épais et de rares fenêtres si étroites qu'elles ont plutôt l'air de simples meurtrières.

Elle paraît bien avoir été primitivement l'un de ces postes de garde et de surveillance construits, sur les hauteurs, de Mantes à Paris, tels que la grosse tour de la Montjoye, dont le fossé est bien reconnaissable dans la forêt de Marly ; ou celles de Montaigu et d'Hennemont, dont les ruines étaient encore visibles au dernier siècle. Quelques-unes de ces tours furent converties en moulins ou en pigeonniers. La nôtre, dont le dernier étage et le toit en poivrière ont été

démolis et remplacés par une plate-forme, à une date indéterminée, fut flanquée d'un moulin de bois, incendié avant la Révolution ; car il ne figure pas sur la carte de Cassini qui signale, avec soin, tous ceux de la contrée. Mais son souvenir a survécu. La tour et ses abords sont encore désignés sous le nom de « Moulin brûlé ».

Il n'y a plus trace de l'excavation qui précédait la porte d'entrée en 1804, et qui devait être le dernier vestige d'un ancien fossé. Le seuil franchi, voici la pièce circulaire ; au fond, faisant face à la porte, la fenêtre dont on a retiré les barreaux ; à gauche, une cheminée moderne qui remplace l'ancienne ; à droite, l'escalier en bon état. Sous l'escalier, la trappe a disparu, la cave étant abandonnée comme inutile. Elle ne pouvait prendre jour que sur le fossé ; en le comblant, on l'a aveuglée. Au premier, comme au deuxième étage, où l'on a supprimé les cloisons, leur trace est encore très apparente, avec quelques fragments de papiers de tenture. Le peu de jour qui filtre par les fenêtres justifie l'exclamation de M^{me} Moisson : « C'est une prison ! » La plate-forme, d'où la vue est fort belle, a été remise à neuf, comme l'escalier. Mais, du rez-de-chaussée au faite, tout concorde avec la description de Moisson.

Il ne nous reste plus qu'à savoir comment du dehors on pouvait pénétrer dans la cave.

Nous avons deux bons guides : notre aimable hôte, M. Constantin, et M. l'abbé Drouin, curé d'Aubevoye, très au fait des traditions locales. Ils nous indiquent la *Grotte de l'Hermite*!

O Ducray-Duminil!... Encore toi!

C'est au flanc du coteau qui descend vers la Seine, une ancienne carrière, en contre-bas de la tour et sans communication apparente avec elle, mais située de telle sorte que, pour les relier, il suffisait d'un couloir de quelques mètres, rampant sous terre. La grotte étant aujourd'hui comblée en grande partie, l'entrée de ce boyau a disparu sous le remblai.

En la regardant — très innocente en apparence — sous sa chevelure de broussailles et de ronces, je croyais voir quelque Chouan, à la clarté des étoiles, l'œil et l'oreille au guet, se jeter là, brusquement, comme un lièvre au gîte, pour aller dormir tout habillé, sur le grabat du deuxième étage. — Évidemment cette tour, machinée comme toute l'habitation de M^{me} de Combray, était l'un des refuges que les Chouans s'étaient ménagés, des côtes de Normandie jusqu'à Paris, et dont ils avaient seuls le secret.

Mais pourquoi y loger M^{me} Moisson, sans la

mettre dans la confiance? — Si M^{me} de Combray voulait détourner tout soupçon, par la présence de deux femmes et d'un enfant, c'était bien le cas de le leur dire... Et, si elle jugeait M^{me} Moisson trop exaltée pour un tel aveu, il ne fallait pas l'exposer à des surprises nocturnes, qui ne pouvaient que l'exalter encore plus!... Phélippeaux, dans le procès de Georges, interrogé sur le père de Moisson, qui a disparu, répond qu'il habitait rue et île Saint-Louis, près du nouveau pont : qu'il était graveur et dirigeait une manufacture de boutons ; et que M^{me} Moisson avait une femme de chambre nommée R. Petit-Jean, mariée à un garde municipal. Est-ce la crainte de quelque indiscretion de cette femme écrivant à son mari qui motivait le silence de M^{me} de Combray? — Alors et toujours, pourquoi la tour?

Quoi qu'il en soit, la précision des souvenirs de Moisson nous était démontrée. Seulement la trappe n'avait pas été forcée, comme il le croyait, au retour d'une expédition nocturne, par des Chouans en déroute. Nous étions déjà fixés sur ce point par les premiers documents que Lenôtre avait réunis en vue du présent ouvrage. Dans l'été de 1804, il n'y eut aucune expédition de ce genre, aux environs de Tournebut. On n'aurait eu garde d'attirer l'attention sur le château, où se cachait

alors celui que les Chouans de Normandie appelaient le Grand Alexandre et jugeaient seul capable de succéder à Georges : le vicomte Robert d'Aché, qui, traqué dans Paris, comme tous les royalistes dénoncés par Querelle, avait su dépister les recherches, sortir à la réouverture des portes, sous l'un de ses déguisements habituels, colporteur, charretier, gagne-petit, etc., gagner la Normandie par la rive gauche de la Seine, et se réfugier chez sa vieille amie, à Tournebut, où il put séjourner quatorze mois durant, sous le nom de Desloières, sans que jamais la police y ait soupçonné sa présence.

Il était sûrement, ainsi que Bonnœil, fils aîné de M^{me} de Combray, l'un des trois convives, avec qui Moisson a soupé le soir de son arrivée. Celui qui jouait toujours aux cartes, au tric-trac, avec M^{me} de Combray, et qu'elle donnait pour son notaire, pourrait bien être d'Aché lui-même. Quant aux hôtes furtifs de la tour, étant donné le séjour de d'Aché à Tournebut, il y a forte apparence qu'ils étaient là de passage, pour conférer avec lui, sous bois, sans même paraître au château, prendre ses ordres et repartir mystérieusement, comme ils étaient venus.

Cai, dans sa retraite, d'Aché conspirait toujours et s'efforçait à renouer, avec le ministère

anglais, les fils du complot qui venait d'échouer misérablement, Moreau s'étant dérobé à la dernière heure. Le parti royaliste était moins intimidé qu'exaspéré par la mort du duc d'Enghien, de Georges et de Pichegru, et ne se tenait pas pour battu, même par la proclamation de l'Empire, qui, d'ailleurs, en province — surtout dans les campagnes, — n'avait pas excité l'enthousiasme que signalent les rapports officiels.

En réalité, il fut accepté par la majorité de la population comme un gouvernement d'expédient, qui rassurait provisoirement les intérêts menacés; mais dont la durée n'était rien moins que certaine! — Il était trop évident que l'Empire, c'était Napoléon; comme le Consulat avait été Bonaparte, et que tout reposait sur la tête d'un seul homme. Que la *machine infernale* l'eût supprimé, la royauté avait beau jeu. Sa vie n'était pas seule en cause; sa fortune elle-même était bien chanceuse. Fondé sur la victoire, l'Empire était condamné à toujours vaincre. La guerre pouvait défaire ce qu'avait fait la guerre. Et cette inquiétude est manifeste dans les correspondances et les mémoires contemporains. Ils étaient plus nombreux qu'on ne pense, les courtisans du nouveau règne, aussi sceptiques sur sa durée,

que Madame Mère, économisant ses revenus et disant à ses filles railleuses : « Vous serez peut-être bien heureuses de les retrouver un jour ! » En vue de la catastrophe possible, ceux-là se ménageaient une retraite vers les Bourbons et, par des phrases vagues, des sourires d'entente, entretenaient les royalistes dans l'espoir d'un concours, sur lequel on ne devait compter qu'au lendemain du succès ; mais que les royalistes considéraient comme positif et immédiat. — Quant au désastre qui devait le provoquer, ils l'espéraient et le promettaient à bref délai aux Chouans impatients, — avec débarquement d'une armée anglo-russe..., soulèvement de l'Ouest..., entrée de Louis XVIII dans sa bonne ville de Paris et renvoi du Corse à son île !... Prédications, en somme, qui n'étaient pas si folles ! — A quelques détails près, dix ans plus tard, c'était chose faite !... Et, en politique, qu'est-ce que dix ans ? Frotté, Georges, Pichegru, d'Aché n'auraient eu qu'à se croiser les bras... Ils auraient vu l'Empire crouler sous son propre poids.

Ces réflexions, nous les faisons, de retour au château, en regardant, de la terrasse, au soleil couchant, le cours paisible de la Seine, et ce joli paysage d'automne que M^{me} de Combray et d'Aché, à la même heure, à la même place, avaient dû

contempler tant de fois, ne prévoyant guère le triste sort que leur réservait l'avenir.

Les infortunes de la malheureuse femme; la déplorable affaire du Quesnai, où le courrier de la recette fut attaqué et dépouillé par les gens de M^{me} Acquet, au profit de la caisse royale et surtout de celle de Le Chevalier; l'assassinat de d'Aché, vendu à la police impériale par la Vaubadon, sa maîtresse, et le louche et lâche Doulcet de Pontécoulant, qui ne s'en vante pas dans ses *Mémoires*, ont servi de prétexte à de nombreux récits, romans, nouvelles, etc., où la fantaisie joue un trop grand rôle, et dont les auteurs, mal informés, Hippolyte Bonnelier, comtesse de Mirabeau, Chennevières, etc., etc., ont usé largement des libertés acquises aux œuvres d'imagination. — On ne peut leur adresser qu'un reproche : — c'est de n'avoir pas le génie de Balzac.

Mais il est permis de critiquer plus sévèrement les écrits, à prétentions historiques, sur M^{me} de Combray, sa famille, ses résidences et ce château de Tournebut que M. Homberg, nous présente flanqué de quatre tours féodales, et que MM. Le Prévost et Bourdon nous donnent comme démoli en 1807!

M^{me} d'Abrantès, avec sa véracité ordinaire, décrit le mobilier luxueux, et les grosses lamées des « labyrinthes de Tournebut, dont il fallait pour ainsi dire la carte, afin de ne pas s'y égarer ». Elle nous montre Le Chevalier, crucifix en main, haranguant les assaillants du bois du Quesnai, encore qu'il fût à Paris ce jour-là, pour se créer un alibi..., et ajoute sérieusement : « Je connais une personne qui était dans la diligence et qui, seule, a survécu, les sept autres voyageurs ayant été massacrés et leurs cadavres abandonnés sur la route ! »

Or il n'y a eu ni diligence, ni voyageurs, et personne n'a été tué!...

Plus étranges sont les erreurs de M. de la Sicotière! — Au moment où il préparait son grand travail sur *Frotté et les Insurrections normandes*, ayant su par M. Gustave Bord que j'avais quelques renseignements particuliers sur M^{me} de Combray, il m'écrivit pour en prendre connaissance. Je lui adressai un résumé du récit de Moisson, en l'invitant à en vérifier l'exactitude! — Et c'est là qu'il se fourvoja de la bonne façon.

M^{me} de Combray, outre son habitation à Rouen, avait deux résidences : l'une, à Aubevoye, où elle séjournait depuis longtemps ; l'autre à trentelieues

de là, à Donnay, dans le département de l'Orne, où elle ne paraissait plus, depuis que son gendre y était installé.

Deux tours portent le même nom de Tournebut, l'une, à Aubevoye, c'est la nôtre ; l'autre, à quelque distance de Donnay, celle-ci n'appartenant pas à M^{me} de Combray.

Persuadé, sur le seul dire de MM. Le Prévost et Bourdon, qu'en 1804, le château d'Aubevoye et sa tour n'existaient plus et que M^{me} de Combray habitait Donnay à cette date, . . M. de la Sicotière prit naturellement un Tournebut pour l'autre, ne comprit pas un traître mot du récit de Moisson, le traita de chimère et, dans son livre, me donna acte de mes renseignements, par cette petite note dédaigneuse.

« Une confusion s'est faite, dans beaucoup d'esprits, entre les deux Tournebut, si différents pourtant et si distants l'un de l'autre et a donné naissance aux légendes les plus romanesques et les plus étranges : retraites inaccessibles, ménagées à des proscrits ou à des bandits dans les combles de la vieille tour, apparitions nocturnes, victimes innocentes payant de leur vie le malheur d'avoir surpris les secrets de ces terribles hôtes... »

Il est plaisant de voir M. de la Sicotière si-

gnaler la confusion qu'il est seul à commettre. Mais il y a mieux ! — Voici un écrivain qui nous offre en deux gros volumes l'histoire de la chouannerie normande. Il n'est question, dans son livre, que de déguisements, faux noms, faux papiers, guets-apens, enlèvements, attaques de diligences, souterrains, prisons, évasions, enfants espions et femmes capitaines !... Il constate lui-même que l'affaire du bois du Quesnai est *tragique, étrange et mystérieuse* !... » Et tout aussitôt il conteste, comme *étrange et romanesque*, la plus simple de toutes ces aventures : — celle de Moisson ! — Il raille ses cachettes dans les *combles de la vieille tour*. Et c'est précisément dans les combles du château que la police découvrit le fameux refuge, où une quarantaine d'hommes pouvaient tenir à l'aise. Il déclare *legendaires* les retraites ménagées aux proscrits et aux bandits, et cela au moment même où il vient de consacrer deux pages à l'énumération de tous les trous, puits, caveaux, toutes les tanières, grottes, cavernes, etc., où ces mêmes bandits et proscrits avaient des retraites assurées !

En sorte que M. de la Sicotière a l'air de se moquer de lui-même !

Je me reprocherais de ne pas citer, à titre de curiosité, la biographie de M^{me} et M^{lle} de Com-

bray, réunies en une seule et même personne dans le *Dictionnaire historique* (!!!) de Larousse. — C'est un morceau unique en son genre. Noms, lieux et faits, tout est faux !

Et le comble, c'est qu'à l'appui de ces rêveries on nous cite les fragments de prétendus mémoires que Félicie (1) de Combray aurait écrits sous la Restauration..., oubliant qu'elle avait été guillotinée sous l'Empire !

Avec M. Ernest Daudet, nous rentrons dans l'histoire. Personne, avant lui, n'avait étudié sérieusement le crime du Quesnai. Il en a donné dans le journal *le Temps*, il y a quelques années, un récit fort exact, auquel on ne saurait reprocher d'être simplement ce qu'il voulait être un résumé fidèle et rapide. M. Daudet n'a eu, d'ailleurs, à sa disposition, que les dossiers 8170, 8171, 8172 de la série F⁷ des Archives nationales, et les rapports adressés à Réal par Savoye-Rollin et Licquet, ce policier si ingénieux que le Corentin de Balzac, auprès de lui, a l'air d'un écolier ! — Par suite, le drame de famille échappe à M. Daudet, qui, du reste, n'avait pas à s'en préoccuper. On ne saurait tirer un meilleur parti qu'il n'a fait des documents à sa portée.

Lenôtre a poussé plus loin ses recherches. Il ne s'est pas borné à étudier, pièce par pièce, le

volumineux dossier du procès de 1808, qui remplit toute une armoire ; de comparer, d'opposer les témoignages l'un à l'autre ; de contrôler les rapports, les enquêtes ; de démêler les noms réels sous les faux, les vérités sous les mensonges ; en un mot, d'instruire l'affaire à nouveau : travail formidable, dont il ne donne ici que la substance. Servi par ce merveilleux instinct et cette obstination de chercheur, qui triomphent de tous les obstacles, il a su obtenir communication de papiers de famille, dont quelques-uns dormaient dans de vieilles malles, reléguées au fond d'un grenier, et, dans ces paperasses, découvrir de précieux documents, qui éclairent les dessous de cette affaire du Quesnai, où la folle passion d'une pauvre femme joue le plus grand rôle.

Et que l'on ne s'attende pas à lire ici un roman. — Ceci est une étude *historique*, dans toute la rigueur du terme. Lenôtre n'avance pas un fait dont il ne puisse fournir la preuve. Il ne hasarde pas une hypothèse, sans la donner comme telle, et dans le moindre détail il s'interdit toute fantaisie. S'il décrit une toilette de M^{me} Acquet, c'est qu'elle est signalée dans quelque interrogatoire. Je l'ai vu scrupuleux, sur ce point, jusqu'à supprimer tout le pittoresque qui pouvait

être mis sur le compte de son imagination. Il n'est pas de *cause célèbre*, où la Justice, dans l'exposé des faits, se soit piquée de plus d'exactitude. — Bref, on retrouvera ici toutes les qualités qui ont fait le succès de sa *Conspiration de la Rouërie* : début chevaleresque de cette chouannerie qu'il nous montre, sur son déclin, réduite à arrêter les diligences !

Pour moi, si je ne me suis trop attardé à cette vieille tour, c'est qu'elle lui a conseillé ce livre : — et l'on doit bien quelque reconnaissance à ces muets témoins du passé, dont ils nous gardent le souvenir.

VICTORIEN SARDOU.



LA MARQUISE DE COMBRAY

PREMIÈRE PARTIE

CHAPITRE PREMIER

JEAN-PIERRE QUERELLE

Dans la nuit du 25 janvier 1804, le Premier Consul s'étant levé pour travailler jusqu'au petit jour¹, ainsi qu'il le faisait fréquemment, parcourut les derniers rapports de police déposés sur son bureau.

Il n'y était question que de sa mort : on l'annonçait déjà, comme chose certaine, à Londres, en Allemagne, en Hollande ; « assassiner Bonaparte » était une sorte de sport auquel on s'exerçait de tous côtés en Europe et dont les Anglais surtout se montraient fervents ; c'est de chez eux que partaient, largement munis d'argent et bien équipés, les amateurs désireux de gagner l'enjeu, anciens chouans impénitents pour la plupart, royalistes fanatiques considérant comme un acte pieux le crime qui devait débarrasser la France de l'usurpateur.

1. Recherches historiques sur le procès et la condamnation du duc d'Enghien, par A. Nougarié de Fayet.

Ce qui, dans ces rapports de police, peu dignes de foi à l'ordinaire, était de nature à causer quelque souci, c'est que tous s'accordaient sur un point : Georges Cadoudal avait disparu. Depuis que cet homme, formidable de courage et de ténacité, avait déclaré au Premier Consul une guerre sans merci, les agents de la police ne l'avaient jamais perdu de vue ; on savait qu'il séjournait en Angleterre et on l'y faisait espionner ; mais, s'il était vrai qu'il eût échappé à cette surveillance, le danger était imminent et le « tremblement de terre¹ » prédit était proche.

Bonaparte, plus irrité qu'inquiet de ces racontars menaçants, voulut en avoir le cœur net. Il redoutait Fouché dont il suspectait, non sans raisons, le dévouement et qui, d'ailleurs, à cette époque, n'avait pas — officiellement du moins — la direction de la police, et il avait « attaché à ses flancs » un espion dangereux, le belge Réal. C'était à celui-ci que, pour certaines besognes, Bonaparte préférait s'adresser. Réal était le policier type : ami de Danton, il avait organisé jadis les grandes manifestations populaires destinées à intimider la Convention ; il avait pénétré les terribles dessous du Tribunal révolutionnaire et du Comité de Sûreté générale ; il connaissait et savait utiliser les

1. Une lettre de Vienne, relative à des affaires de finances et saisie par la police portait : « — Ici, comme chez vous, l'hiver a été très doux ; mais on craint *pour la fin de février* : des personnes bien instruites pensent que vous aurez un tremblement de terre ; si donc vous avez des opérations à faire, tenez cet avis pour certain ; je ne puis m'expliquer davantage. » *Recherches historiques*, etc.

débris des anciens comités de sections : septembriseurs sans occupations, laquais, parfumeurs, dentistes, maîtres de danse sans clientèle, tous les rebuts de la révolution, toutes les filles du Palais-Royal, telle était l'armée qu'il commandait, ayant pour lieutenants Desmarets, curé défroqué, et Veyrat, ancien forçat genevois, marqué et fouetté par le bourreau¹. Réal et ces deux subalternes seront les protagonistes occultes du drame que nous allons raconter.

Cette nuit-là, Bonaparte manda Réal en toute hâte. Procédant, comme à l'ordinaire, par brèves questions, il s'informa du nombre de royalistes renfermés à la tour du Temple ou à Bicêtre, de leurs noms, des soupçons qui avaient motivé leur arrestation. Vite satisfait sur tous ces points, il ordonna que, avant le jour, on choisît quatre des détenus parmi ceux qui paraîtraient les plus compromis et qu'on les livrât à une commission militaire : s'ils ne faisaient des révélations, ils seraient fusillés dans les vingt-quatre heures.

Desmarets, réveillé à cinq heures du matin, fut chargé de dresser la liste, et les deux premiers noms désignés à son attention furent ceux de Picot et de Lebourgeois. Picot était un ancien officier de Frotté et avait commandé en chef, pendant les guerres de la Chouannerie, la division du pays d'Auge; il y avait mérité le surnom d'*Egorge-Bleus*; il était chevalier de Saint-Louis. Lebourgeois, cafetier à Rouen, accusé, vers 1800, d'avoir pris part

1. Archives nationales, F⁷ 6471.

à l'attaque d'une diligence et renvoyé absous, avait, comme Picot son ami, émigré en Angleterre; tous deux, dénoncés par un agent provocateur comme *ayant laissé entendre* qu'ils venaient attenter à la vie du Premier Consul, et arrêtés à Pont-Audemer au moment où ils rentraient en France, étaient au Temple depuis près d'un an.

A ces deux victimes Desmarets joignit un autre chouan, Piogé, dit Sans-Pitié ou Tape-à-Mort¹, et Desol de Grisolles, ancien compagnon de Georges, « royaliste très dangereux² ». Enfin, pour montrer du zèle, il ajouta à sa liste un cinquième nom, celui de Querelle, ex-chirurgien de marine, arrêté depuis quatre mois³ sous un vague soupçon d'espionnage, mais que le dossier signalait comme un homme pusillanime dont on pouvait « attendre quelque chose⁴ ».

— Celui-ci, dit Bonaparte en lisant le nom de Querelle et la note qui l'accompagnait, est plutôt un intrigant qu'un fanatique; il parlera⁵.

Le jour même, les cinq « prévenus d'embauchage

1. Archives nationales, AFIV 116, n° 651.

2. Archives nationales, même dossier.

3. Il avait été arrêté le 19 vendémiaire, an XII (octobre 1803). Archives de la préfecture de police.

4. En fouillant le passé de Querelle, on avait trouvé, à la date du 22 février 1800, un rapport écrit de Belle-Isle-en-Mer par le général Quantin établissant que le prisonnier avait déjà trahi son parti et servait d'espion au général. Voir *Une conspiration en l'an XI et en l'an XII*, par Huon de Pénanster.

5. Dans le *Journal du général baron Gourgaud à Saint-Hélène*, publié par MM. le vicomte de Grouchy et Antoine Guillois, on lit à la date du 29 mai 1816 : « L'empereur nous raconte qu'étant consul il se réveilla une nuit, tout inquiet. Il trouva sur sa table un rapport de police annonçant qu'un nommé Traisnel (*sic*), chi-

et de correspondance avec les ennemis de la République » étaient traduits devant une commission militaire que présidait le général Duplessis¹ : Desol et Piogé, acquittés, furent remis à la disposition du gouvernement et réincarcérés aussitôt. Picot, Lebourgeois et Querelle, condamnés à mort, étaient transférés à l'Abbaye en attendant l'exécution qui devait avoir lieu le lendemain.

— Pas de sursis, entendez-vous, je n'en veux pas, avait dit Bonaparte².

Mais il fallait néanmoins laisser au courage des condamnés le temps de s'amollir et aux policiers celui de « cuisiner » les malheureux.

Il n'y avait évidemment aucune révélation à attendre de Picot ni de Lebourgeois : ils ignoraient tout de la conspiration et étaient résignés à leur sort ; mais on pouvait tirer parti de leur mort pour frapper l'esprit de Querelle qui paraissait beaucoup moins ferme et l'on n'y manqua pas.

On eut soin de le faire assister aux apprêts du supplice : il vit arriver devant la prison le peloton qui allait fusiller ses compagnons, il fut témoin de leur départ et, tout aussitôt, on lui annonça que

rurgien, venait de débarquer et avait été arrêté comme chouan. Sa Majesté, qui le connaissait, donna ordre de le juger sur-le-champ. Il est condamné à mort. On suspend l'exécution et on essaye de le faire parler en lui promettant sa grâce : la crainte du supplice lui fait tout dire ; il avoue que Georges et Pichegru sont à Paris »... etc.

1. Archives nationales, AF_{IV} 416.

2. *Indiscrétions, 1798-1830. Souvenirs anecdotiques et littéraires tirés du portefeuille d'un fonctionnaire de l'Empire, mis en ordre par Musnier-Desclozeaux.*

« c'était son tour ». Puis, pour lui distiller son agonie, on le laissa seul dans cette chambre basse de l'Abbaye où, jadis, avait siégé le tribunal de Maillard; ce lieu tragique était éclairé par une petite fenêtre donnant sur la place et garnie de fortes grilles. De là le condamné voyait, dans l'étroit carrefour, se ranger les soldats qui devaient le conduire à la plaine de Grenelle et percevait les gouaileries des curieux massés dans l'attente de sa sortie; même un des gendarmes, ayant mis pied à terre, avait attaché la bride de son cheval à l'un des barreaux de la fenêtre¹ et l'on entendait, dans l'intérieur de la prison, le bruit des pas hâtifs, des portes ouvertes et lourdement retombées, indiquant les derniers préparatifs...

Querelle resta longtemps silencieux, tapi dans un angle et tout à coup, comme si la peur l'eût rendu subitement fou, il se mit à appeler désespérément, criant qu'il ne voulait pas mourir, qu'il dirait tout ce qu'il savait, suppliant les geôliers de courir chez le Premier Consul afin d'obtenir pour lui grâce de la vie; en même temps, il réclamait avec de grands sanglots le général Murat, gouverneur de Paris, jurant qu'il lui ferait des aveux complets s'il voulait seulement donner l'ordre aux soldats du peloton d'exécution de rentrer à leur quartier².

1. *Indiscrétions. Op. cit.* Ces souvenirs passent pour avoir été dictés par Réal lui-même.

2. Querelle dut même écrire une supplique au général Murat, car il est fait allusion à cette lettre dans un procès-verbal que nous citerons plus loin; mais cette pièce intéressante a disparu du dossier.

Bien que Murat, prévenu aussitôt, ne vit, dans cet incident, qu'un prétexte imaginé par un condamné pour gagner quelques minutes d'existence, il crut devoir en référer au Consul qui fit aussitôt prévenir Réal. Ces allées et venues avaient pris du temps : le malheureux Querelle, voyant toujours sous sa fenêtre les hommes prêts à l'emmenner et la foule impatiente qui le réclamait avec de grandes clameurs, était au paroxysme du désespoir. Quand Réal ouvrit la porte du cachot, il aperçut, accroupi sur les dalles et râlant de peur, un petit homme au visage grêlé, aux cheveux noirs, au nez mince et pointu, aux yeux gris qu'un tic nerveux contractait continuellement¹.

— Vous avez, dit Réal, annoncé l'intention de faire des révélations. Je viens pour vous entendre².

Mais le moribond pouvait à peine articuler une parole : Réal dut le rassurer, ordonna de le porter dans une autre chambre et lui fit espérer sa grâce, si ses révélations étaient importantes³.

Encore tout tremblant, à mots entrecoupés, le condamné, faisant effort, raconta « qu'il était à Paris depuis plus de six mois, venu de Londres avec Georges Cadoudal et six de ses plus fidèles officiers; ils y avaient été rejoints par un grand

1. Le signalement de Querelle se trouve sur le registre d'écrou du Temple. Archives de la préfecture de police.

2. *Indiscrétions 1798-1830. Op. cit.*

3. Le procès-verbal de la première déclaration de Querelle est aux Archives de la Préfecture de police : en voici quelques extraits :

« — Aujourd'hui, 7 pluviôse an XII, nous, conseiller d'Etat, commis spécialement à cet effet par le Premier Consul, nous sommes transportés à la prison dite de l'Abbaye où nous avons fait compa-

nombre d'aucres, arrivés de Bretagne ou débarqués d'Angleterre; ils étaient en ce moment plus de cent cachés dans Paris, attendant l'occasion d'enlever Bonaparte ou de l'assasiner ». A mesure que sa frayeur se calmait il ajoutait des détails : un bâtiment de la marine anglaise les avait débarqués sur les côtes de France, au pied de la falaise de Biville, près de Dieppe; là, un homme d'Eu ou du Tréport était venu les prendre et les avait conduits à quelque distance de la côte, dans une ferme dont lui, Querelle, ne savait pas le nom. Ils en étaient repartis à la nuit et avaient ainsi poursuivi leur route de ferme en ferme jusqu'à Paris, où ils ne se voyaient que lorsque Georges les faisait appeler; ils recevaient leur solde d'une manière convenue et, quant à lui, « c'était sous une pierre des Champs-Élysées où on la déposait chaque semaine et où il allait la chercher¹ »; un « monsieur² » était venu au-

raitre le nommé Jean-Pierre Querelle, natif de Vannes, département du Morbihan, jugé et condamné par la Commission militaire, auquel nous avons exhibé la lettre écrite par lui et adressée au général Murat et que nous avons annexée à la présente [*Cette pièce a disparu du dossier*]. Nous lui avons demandé ce qu'il avait à révéler, il nous a répondu ainsi qu'il suit : Nous sommes partis de Londres sur la fin d'août, au nombre de sept... nous avons embarqué à Hasting sur un bâtiment de l'État armé de vingt canons; nous débarquâmes entre Dieppe et le Tréport, de là nous vîmes à Paris tout droit. Nous avons des [*ici un blanc dans le texte*] de distance en distance où nous passions le jour... chaque fermier chez qui nous arrivions nous conduisait ensuite à la ferme où nous levions coucher le jour d'après... » etc.

1. Depuis qu'il était en prison, Querelle n'en recevait pas moins régulièrement sa solde : c'est une surveillante de la lingerie de Saint-Lazare, nommée Louise Michel, qui la lui faisait passer au Temple. Archives de la préfecture de police.

2. Ce « monsieur » était, comme on le verra plus loin, le mar-

devant d'eux jusqu'à la dernière étape, près du village de Saint-Leu-Taverny, pour préparer leur entrée à Paris et les aider à passer la barrière.

De ces révélations faites sans ordre, dans la fièvre, un point primait tous les autres : Georges était à Paris ! Réal, dont nous suivons textuellement le récit, laissa Querelle et se fit conduire aux Tuileries ; le Premier Consul était aux mains de Constant, son valet de chambre, quand on annonça le policier. Voyant sa pâleur, Bonaparte pensa qu'il venait d'assister à l'exécution des trois condamnés.

— C'est fini, n'est-ce pas ? dit-il.

— Non pas, général, répondit Réal.

Et, comme il hésitait, le Consul reprit :

— Vous pouvez parler devant Constant.

— Eh bien... Georges et sa bande sont à Paris.

En entendant le nom du seul homme qu'il redoutait, Bonaparte, se tournant à demi, fit rapidement un signe de croix et, tirant Réal par la manche, il l'entraîna dans le salon voisin¹

Ainsi cette police du Premier Consul, si nombreuse, si soupçonneuse et si active, cette police qui « avait l'œil partout », à ce qu'assurait *le Moniteur*, se trouvait depuis six mois en défaut : cent rapports s'amoncelaient chaque jour sur la table de Réal et pas un n'avait signalé les allées et venues de Georges qui se promenait avec ses chouans

quis d'Hozier : Querelle, soit qu'il ait mal entendu le nom, soit que d'Hozier ait cru utile de le dissimuler, l'appelle *Charles Daunay*.

1. *Indiscrétions*, 1798-1830. *Op. cit.*

de Dieppe à Paris, entretenait une petite armée et combinait ses opérations avec autant de liberté que s'il eût été à Londres. Ces révélations étaient si alarmantes qu'on préférait n'y point ajouter foi. Querelle devait avoir menti et inventé de toutes pièces cette fable absurde comme un suprême moyen de prolonger sa vie. Encore fallait-il, pour calmer toute inquiétude, le convaincre d'imposture : s'il était vrai qu'il eût accompagné les « brigands » depuis la mer jusqu'à Paris, il pourrait, en recommençant le voyage, indiquer leurs différentes étapes ; c'est à ce prix qu'on lui laisserait la vie.

Depuis le 27 janvier, date de ses premières déclarations, Querelle subissait chaque nuit la visite de Réal ou de Desmarets qui l'interrogeaient longuement. La secousse morale avait été telle que le malheureux, tout en maintenant ses aveux, tombait dans des accès de démence, se déchirait la poitrine, s'agenouillait en évoquant, pour implorer leur pardon, ceux dont la crainte de la mort lui arrachait les noms¹. Quand il apprit ce qu'on attendait de lui, il parut atterré ; non point que sa lâcheté hésitât devant le nombre énorme de victimes qu'il allait désigner ; mais il s'effarait, au contraire, à l'idée de ne point guider sûrement les policiers sur une route qu'il n'avait parcourue que de nuit et qu'il craignait de ne pouvoir reconnaître.

L'expédition commença le 3 février. Réal avait

1. *Notice sur les généraux Pichegru et Moreau, par Fauche-Borel.*

pris la précaution de mobiliser un fort détachement de gendarmerie pour escorter le prisonnier dont Georges et ses hommes pouvaient tenter la délivrance; il en avait remis le commandement au lieutenant Manginot, officier intelligent et zélé, qu'assistait le citoyen Pasque, — un colosse, — inspecteur général près le grand juge, agent plein d'astuce et renommé pour la sûreté de son coup de main¹. On sortit de Paris à l'aube par la barrière Saint-Denis et l'on prit la route de l'Isle-Adam.

La première journée d'exploration ne donna aucun résultat. Querelle croyait bien se souvenir qu'une maison du village de Taverny avait servi de retraite aux chouans la veille de leur entrée dans Paris; mais il n'avait prêté alors nulle attention à la disposition des localités et, malgré ses efforts de mémoire, il ne put fournir aucun indice.

Le lendemain on parcourut, sans plus de succès, la route de Pontoise depuis Pierrelaye jusqu'à Franconville; on revint vers Taverny par Ermont, le Plessis-Bouchard et le château de Boissy. Querelle, qui savait sa vie en jeu, montrait une ardeur fiévreuse que ne partageaient ni Pasque, ni Manginot, bien persuadés maintenant que le condamné n'avait voulu que gagner du temps ou se ménager quelque chance d'évasion. Ils étaient d'avis d'abandonner ces recherches illusoire et de rentrer à Paris; mais Querelle implora avec tant d'instances vingt quatre

1. C'est Pasque qui, quelques jours plus tard, fut chargé d'arrêter Pichegru, au domicile de Leblanc, rue de Chabanais.

heures de répit que Manginot se laissa fléchir. Le troisième jour, on explora donc les environs de Taverny et la lisière de la forêt jusqu'à Bessancourt. Querelle conduisait son escorte au hasard, croyant se rappeler un groupe d'arbres, un tournant de chemin, s'imaginant même retrouver une ferme « à la nature particulière de l'aboiement d'un chien¹ ». Enfin, harassée, la petite troupe reprenait le chemin de Paris, lorsqu'en traversant le village de Saint-Leu, le condamné poussa une exclamation de triomphe : il venait de reconnaître la maison tant cherchée, et il donna de l'intérieur et des habitants une description qui se trouva être si minutieusement exacte que Pasque n'hésita pas, après vérification, à interroger le propriétaire.

C'était un vigneron, nommé Denis Lamotte ; il fit d'abord valoir qu'il avait un fils au service d'un officier de la garde des consuls ; son autre fils, Vincent Lamotte, habitait avec lui². Le bonhomme se montrait, au reste, fort surpris de l'envahissement de sa maison ; mais sa finesse paysanne ne put tenir longtemps contre la professionnelle habileté du policier ; au bout de quelques minutes il perdit pied et s'abandonna. Il convint avoir reçu, au commencement du dernier mois de juillet, un particulier qui se faisait appeler *Houvel* ou *Saint-Vincent*, et qui, prenant prétexte d'un achat de vin, lui proposa de loger pendant une nuit sept à huit per-

1. *Indiscrétions*, 1798-1830. *Op. cit.*

2. Dossiers de Georges-Vincent Lamotte et de Denis Lamotte Archives nationales, F⁷ 6400.

sonnes. Lamotte avait accepté. Le 30 août, au soir, Houvel reparut et annonça que les hommes arriveraient dans la nuit; il allait les chercher aux environs de l'Isle-Adam, et Vincent Lamotte, le fils, l'accompagna pour servir de guide aux voyageurs qu'ils rencontrèrent à la lisière du bois de la Muette. Ils étaient au nombre de sept, dont un très gros qui, couvert de sueur, s'arrêta dans le bois pour changer de chemise. Tous paraissaient très fatigués; d'eux d'entre eux seulement étaient à cheval.

Ils arrivèrent, sur les deux heures du matin, à Saint-Leu, chez Lamotte; on mit les chevaux à l'écurie, les hommes s'étendirent sur la paille dans une chambre de la maison. Lamotte remarqua que chacun d'eux portait deux pistolets; ils dormirent longtemps et se firent servir à dîner vers midi. Deux particuliers, venus de Paris en cabriolet et qui avaient laissé leurs voitures dans le village, l'un à la « Croix-Blanche » et l'autre à l'« Ecu », causèrent avec les voyageurs qui, vers sept heures du soir, poursuivirent leur route sur Paris; chacun des *particuliers* en prit un dans son cabriolet; deux partirent à cheval; les autres attendirent le passage de la *quinquette* qui fait le service de Taverny

Ce récit complétait si bien les déclarations de Querelle qu'il n'était plus permis de conserver un doute: la bande des sept voyageurs se composait de Georges et de son état-major: le *gros* était Georges lui-même et Querelle dit le nom des autres¹,

1. Villeneuve, dit *d'Assas*; la Haye Saint-Hilaire, dit *d'Oison*;

tous chouans émérites et redoutés; Lamotte, de son côté, ne cacha point celui de l'homme qui avait amené les « brigands » jusqu'au bois de la Muette : il s'appelait Nicolas Massignon et était fermier à Jouy-le-Comte. Pasque se mit en route avec ses gendarmes et Massignon avoua qu'il était allé chercher les voyageurs de l'autre côté de l'Oise, jusqu'à l'avenue de Nesles; c'était son frère, Jean-Baptiste Massignon, fermier à Saint-Lubin, qui les lui avait remis en cet endroit. Pasque prit, sans désemparer, le chemin de Saint-Lubin et marcha toute la nuit. A quatre heures du matin, il arrivait chez Jean-Baptiste qui, surpris au saut du lit, reconnut avoir logé des gens que lui avait amenés son beau-frère, Quantin-Rigaud, cultivateur à Auteuil, près de Beauvais¹. Pasque tenait ainsi quatre anneaux de la chaîne, et Manginot se mit en campagne pour relever jusqu'à la mer la ligne suivie par les conjurés. Savary l'y avait précédé pour surprendre un nouveau débarquement annoncé par Querelle : en arrivant à la côte, il aperçut, à quelque distance, un brick anglais qui louvoyait; mais malgré les précautions prises et la surveillance minutieuse, le navire n'aborda pas : on le vit s'éloigner sur un signal donné du rivage par un jeune homme venu à cheval de l'intérieur des terres et que les gendarmes de Savary poursuivirent jusqu'à la forêt d'Eu où il s'enfonça.

Labrèche, dit *la Bonté*; Jean-Marie, dit *Lemaire*; Picot, dit *le Petit*, domestique de Georges. Le septième était Querelle lui-même.

1. Interrogations de Denis et de Vincent Lamotte, de Jean-Baptiste Massignon, de Catherine Rigaut, femme Massignon, de Nicolas Massignon, etc. Archives nationales, F⁷ 4600-4602.

En douze jours, d'étape en étape, toujours traînant Querelle, Manginot avait terminé son enquête et remis aux mains de Réal une telle masse d'interrogatoires et de dépositions qu'il fut possible de reconstituer, comme il suit, le voyage de Georges et de ses compagnons.

C'est dans la nuit du 23 août 1803 que le cutter anglais *Vincejo*, commandé par le capitaine Wright avait débarqué les conjurés au pied des falaises de Biville, mur abrupt de roches et de craie, haut de trois cent vingt pieds. Là existait, de temps immémorial, au lieu dit le creux de Parfonval, une *estamperche*¹, longue corde fixée à des pieux, qui servait aux gens du pays pour descendre à la plage. Il fallut se hisser le long de ce câble, à force de bras, exercice que la corpulence de Georges rendait pour lui particulièrement pénible. Enfin, les sept chouans se trouvèrent réunis au haut de la falaise et, sous la conduite de Troche, fils de l'ancien procureur de la commune d'Eu, l'un des plus fidèles affidés du parti, ils gagnèrent, à travers champs, la ferme de la Poterie, écart du hameau d'Heudelimont, distant de deux lieues de la côte. Tandis que le fermier Detrimont servait à boire aux débarqués, un personnage mystérieux, qui se faisait appeler M. Beaumont, vint conférer longuement avec eux ; c'était un homme de haute stature, taillé en hercule, au teint basané, au front élevé, aux sourcils et aux cheveux noirs : il disparut au petit jour.

2. Voir *Sous dix rois*, par Boucher de Perthes, t. I, p. 149.

Georges et ses compagnons passèrent à la Poterie toute la journée du 24. Ils quittèrent la ferme pendant la nuit et marchèrent jusqu'à Preuseville — cinq lieues — où un sieur Loisel les hébergea. L'itinéraire, habilement combiné, ne s'écartait pas de la vaste forêt d'Eu, qui offrait des chemins toujours couverts et, en cas d'alerte, des refuges presque impénétrables. Dans la nuit du 26, cinq lieues encore à travers la basse forêt d'Eu, jusqu'à Aumale; Georges et sa bande y arrivèrent à deux heures du matin¹ et logèrent chez un maître de pension, nommé Monnier, qui occupait l'ancien couvent des religieuses dominicaines. *Le gros* était monté sur un cheval noir que Monnier, à défaut d'écurie, cacha dans un corridor de la maison, le licol noué à la clef de la porte². Quant aux hommes, ils se couchèrent pêle-mêle sur la paille et ne sortirent pas de la journée. A Aumale avait reparu M. Beaumont³; il était arrivé à cheval et, après une heure passée avec les conjurés, il s'était éloigné dans la direction de Quincampoix. On l'avait revu encore chez Boniface Coliaux, dit Boni, à Feuquières, l'étape suivante — quatre lieues — que les voyageurs avaient gagnée dans la nuit du 27. Ils passèrent la journée du 28, cinq lieues plus avant, chez Leclerc⁴, à la ferme des Monceaux, appartenant à

1. Archives nationales, F⁷ 4602.

2. Archives nationales, même dossier.

3. Archives nationales, F⁷ 3697.

4. Pierre-Charles Leclerc, charretier, dix-neuf ans, dépose : « Vers la fin du mois d'août, sur les trois heures du matin, sept individus dont un ayant un cheval noir, homme extrêmement puissant et

Vertical text or markings along the left edge of the page, possibly a page number or header.

Small, faint markings or text located in the upper left quadrant of the page.

A small, faint mark or character located in the upper middle section of the page.

A small, faint mark or character located in the upper right section of the page.

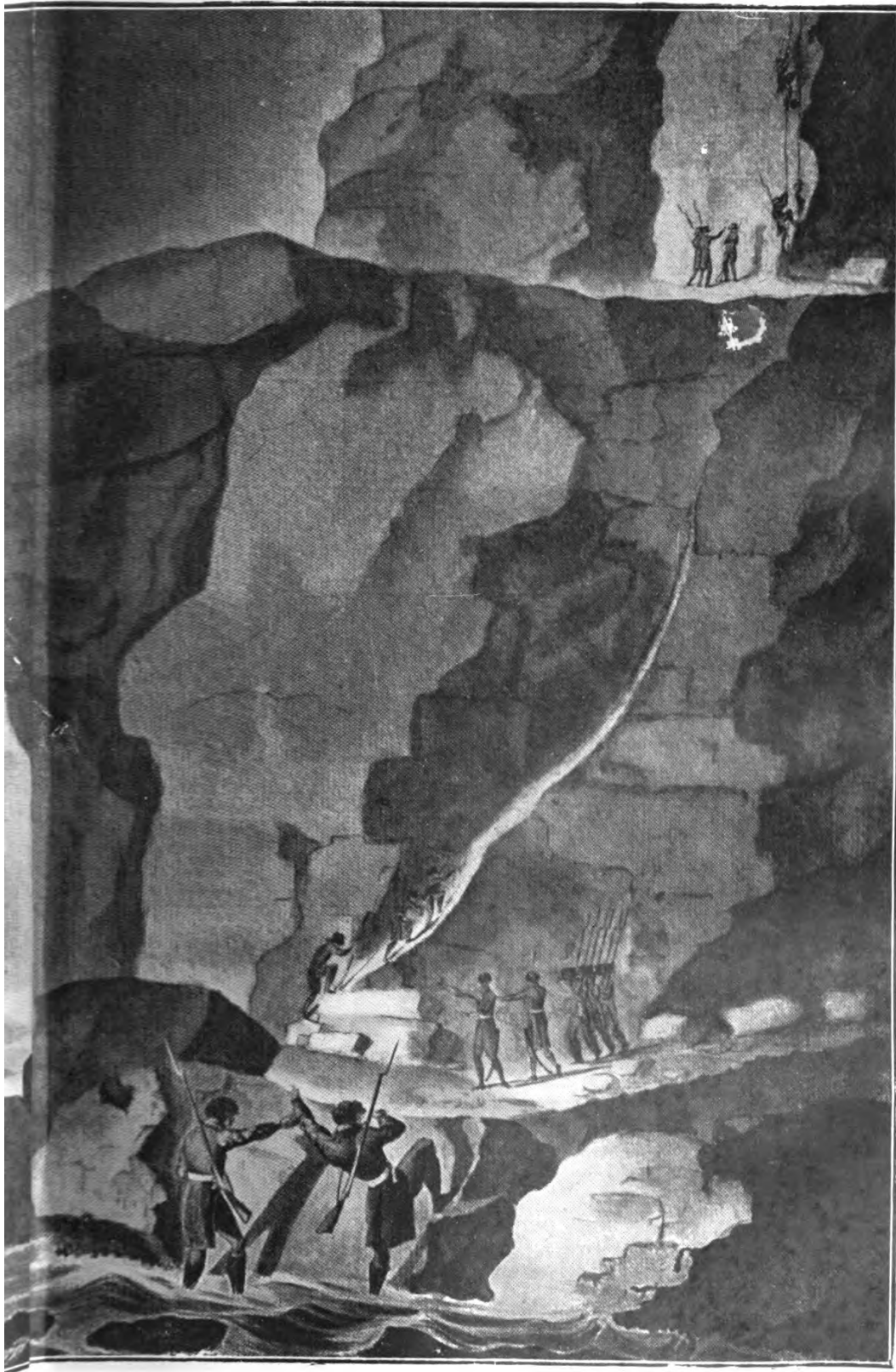
A small, faint mark or character located in the lower left section of the page.

A small, faint mark or character located in the lower right section of the page.

Vertical text or markings along the bottom left edge of the page.



DÉBARQUEMENT DU 16 JANVIER
Dessin inédit de JULES DE POLIGNAC



FR 804 A LA FALAISE DE BIVILLE
des conjurés (*Musée Carnavalet*)

les gens du

fait en arres-
ux conjurés
. La tour du
nnes femmes
pois², ahuris
la monarchie
subalternes,
ier Consul, à
victime gran-
arti, ne pou-
s inoffensifs
En attendant
révélassent
dal, il était
du compiot
mais rester
ques raisons
ion se trou-
nières.

let, par une
qui avait
ale et que
l'allée de sa

re, père de neut
sins, cousines
e de la haute
n, à Bruxelles
l'hospice. Ils

[Faint, illegible text on the left side of the page, possibly bleed-through or a second column of text.]



comte d'Hardivilliers et sise sur la commune de Saint-Omer-en-Chaussée. C'est de là que, dans la nuit, le fils Leclerc les avait guidés, en évitant Beauvais, jusqu'à Auteuil, chez Quentin-Rigaud, qui, le 29, les conduisit à Massignon, le fermier de Saint-Lubin, lequel les repassa, le 30, à son frère Nicolas, chargé, comme on l'a vu, de leur faciliter la traversée de l'Oise et de les diriger vers le bois de la Muette, où Denis Lamotte, le vigneron de Saint-Leu, était venu les chercher.

Tel était, très sommairement exposé, le résultat de l'enquête du lieutenant Manginot. Il avait relevé l'itinéraire de Georges avec une perspicacité véritablement remarquable et cette reconstitution prenait d'autant plus d'importance que l'établissement des stations, échelonnées depuis la mer jusqu'à Paris, avait certainement nécessité une longue et coûteuse organisation et que les conjurés utilisaient cette route couramment. Ainsi deux des hommes signalés dans le débarquement du 23 août avaient repris, vers la mi-septembre, le chemin de Biville; le 2 octobre, Georges et trois de ses officiers, venant de Paris, s'étaient de nouveau présentés chez Lamotte qui les avait conduits au bois de la Muette, où Massignon les attendait. Quinze jours plus tard, Lamotte les voyait reparaitre avec quatre nouveaux compagnons. On constatait, à l'aller et au retour, leur séjour chez tous les affiliés et les voyages s'effectuaient avec une régularité parfaite : mêmes guides,

qui paraissait être leur chef, vinrent loger chez mon père et ils partirent au déclin du jour. » Archives nationales, F⁷ 6400.

mêmes marches de nuit, mêmes abris pendant le jour¹. La maison de Boniface Coliaux, à Feuquières, celle de Monnier, à Aumale, et la ferme de la Poterie semblaient être les principaux lieux de concilia-buies. Autre passage dans la seconde quinzaine de novembre; autre passage encore en décembre, concordant avec un nouveau débarquement². En janvier 1804, Georges fait une quatrième fois la route pour aller attendre à Biville la corvette anglaise amenant Pichegru, le marquis de Rivière et quatre autres conjurés³. Un pêcheur de la côte, Etienne Horné, donna sur ce débarquement de précieux détails; il avait bien remarqué celui qui semblait être le chef « un homme gros, une figure pleine, assez dure, voûté et les bras un peu embarrassés ».

— Ces messieurs, ajouta-t-il, arrivaient à la nuit et repartaient ordinairement vers minuit; ils se contentaient de notre pauvre ordinaire et restaient toujours entre eux, dans un coin, pour causer.

Quand venait l'heure de la marée, Horné descendait à la plage pour guetter l'arrivée de la chaloupe :

1. Pour entrer dans le détail, il convient de noter que les Polignac logèrent cependant chez M. de Bertongles, au château de Saint-Crépin. On utilisa aussi une route passant par Gaillefontaine et Gournay. Forges et Etrépagny étaient aussi des lieux d'étapes pour les royalistes.

2. Ce débarquement eut lieu le 10 décembre 1803. Il comprenait Armand de Polignac; Coster, dit *Saint-Victor*; Jean-Louis Lemerrier; Deville, dit *Tamerlan* et Pierre-Jean.

3. Lajolais, dit *Frédéric*, dit *Denville*; Rusillion, dit le *gros Major*; Jules de Polignac, dit *Jules*, et Armand Gaillard. Ce débarquement est du 16 janvier 1804.

le mot d'ordre était *Jacques*, auquel les gens du bateau répondaient : *Thomas*¹.

Manginot, comme bien on pense, mettait en arrestation tous ceux qui avaient prêté aux conjurés leur concours et les expédiait à Paris. La tour du Temple se remplissait de paysans, de bonnes femmes à bonnets normands, de pêcheurs dieppois², ahuris de se voir dans ce lieu fameux où la monarchie avait agonisé. Mais ce n'était là que les subalternes, le menu fretin du complot, et le Premier Consul, à qui ne déplaisait pas de se poser en victime grandiose exposée aux coups de tout un parti, ne pouvait décemment traduire ces villageois inoffensifs devant une haute cour de justice. En attendant qu'un hasard ou une nouvelle trahison révélassent à la police l'asile de Georges Cadoudal, il était urgent de découvrir les organisateurs du complot et ceux-ci semblaient devoir à tout jamais rester inconnus, bien que Manginot eût quelques raisons de penser que le centre de la conjuration se trouvait aux environs d'Aumale ou de Feuquières.

Son attention avait été attirée, en effet, par une déposition mentionnant ce cheval noir qui avait porté Georges de Preuseville à Aumale et que l'instituteur Monnier avait caché dans l'allée de sa

1. Archives nationales, F⁷ 6397.

2. Ainsi on avait expédié à Paris le pêcheur Horne, père de neuf enfants, et mis sous les verrous tous ses parents, cousins, cousines et belles-sœurs. On les expédia sous la surveillance de la haute police à Auxerre; puis, comme ils y mouraient de faim, à Bruxelles où ils avaient du moins la ressource de coucher à l'hospice. Ils ne furent autorisés à rentrer chez eux qu'en 1810.

maison. C'est sur ce faible indice qu'il se mit en campagne. Il apprit, qu'un manœuvre, nommé Saint-Aubin ¹, domicilié au hameau de Coppegueule, avait été chargé de reconduire un cheval à l'adresse d'une lettre que Monnier lui avait remise. Cet homme, appelé à comparaître, reconnut avoir mené le cheval « à une belle maison bourgeoise des environs de Gournay : lorsqu'il y était arrivé, un domestique avait conduit la bête à l'écurie et une dame s'était présentée pour recevoir la lettre » ; mais il se défendit de connaître le nom de la dame et la situation de la maison.

Manginot résolut de battre le pays en compagnie de Saint-Aubin, et celui-ci, qui n'avait pas l'esprit délié ou qui jouait la bêtise, s'obstinait à ne pouvoir fournir aucun renseignement. Il promena les gendarmes jusqu'à six lieues d'Aumale, et crut d'abord reconnaître le château de Mercatel-sur-Villers ; pourtant, en examinant les avenues et la disposition des bâtiments, il déclara « qu'il n'était jamais venu là ». Même déconvenue à Beaulévrier et à Mothois ; mais, en approchant de Gournay, ses souvenirs se précisèrent et il mena Manginot à une maison du hameau de Saint-Clair qu'il désigna comme étant celle où Monnier l'avait adressé ; même, en entrant dans la cour, il reconnut le domestique auquel, six mois auparavant, il avait remis le cheval : c'était un garçon

1. Procès-verbal des perquisitions opérées par Manginot, en compagnie de Saint-Aubin, aux environs d'Aumale et de Gournay. Archives nationales, F⁷ 6397.

d'écurie, nommé Joseph Planchon, que Manginot fit immédiatement arrêter. Puis il commença son enquête.

La maison appartenait à un ancien officier de marine, François-Robert d'Aché¹, qui l'habitait rarement, étant grand chasseur et préférant le séjour de ses terres, plus giboyeuses, des environs de Neufchâtel-en-Bray. Saint-Clair n'était donc occupé que par M^{me} d'Aché, toujours souffrante, sortant à peine de sa chambre, et ses deux filles, Louise et Alexandrine. La mère de d'Aché, presque octogénaire et impotente, y vivait également depuis quelques années, ainsi qu'un jeune homme, nommé Caqueray², qu'on appelait aussi le chevalier de Lorme, et qui, par affection, s'occupait à faire valoir les terres de M. et de M^{me} d'Aché, dont un jugement récent avait prononcé la séparation de biens. Caqueray se considérait comme faisant partie de la famille; l'aînée des filles, Louise, lui était fiancée.

Rien n'était moins suspect que cette patriarcale demeure; on y paraissait ignorer la politique, et les révolutions semblaient n'avoir jamais sévi sur ces gens tranquilles et peu fortunés. L'absence seule du

1. « Mairie de Marbeuf, Eure. L'acte de baptême de François-Robert d'Aché, né à Marbeuf, fils de François Placide d'Aché, profession de chevalier (*sic*) et de Louise-Marguerite Duchesne, a été reçu et enregistré à la paroisse de cette commune le 24 décembre 1758. » Archives de la mairie de Marbeuf.

2. « Commune de Beauvoir-en-Lions du 2 mai 1779, acte de naissance de Jean-Baptiste de Caqueray, fils de Honoré-Charles de Caqueray, maître et propriétaire de la verrerie des Routieux et de Louise-Angélique-Marie Godart, son épouse. »

Archives nationales, F⁷ 6397.

chef de cette famille très unie pouvait étonner; mais M^{me} d'Aché et ses filles expliquèrent que, s'ennuyant à Saint-Clair, il habitait ordinairement Rouen, qu'il chassait beaucoup et qu'il partageait son temps entre des parents fixés aux environs de Gaillon¹ et des amis qui habitaient Saint-Germain-en-Laye. Elles ignoraient où il se trouvait pour le moment, n'en ayant pas reçu de nouvelles depuis près de deux mois. Mais, en interrogeant les domestiques, Manginot recueillit certains renseignements qui changeaient l'aspect des choses : Lambert, le jardinier, avait été fusillé récemment à Evreux, convaincu d'avoir pris part, avec une bande de chouans, à l'attaque d'une diligence; le frère de Caqueray venait d'être exécuté à Rouen pour la même cause; Constant Prévot, le garçon de ferme, accusé d'avoir tué un gendarme, avait été acquitté; mais le pauvre homme était mort peu de temps après son retour à Saint-Clair... Manginot avait mis la main sur un nid de chouans, et quand il apprit que le signalement de d'Aché ressemblait singulièrement à celui du mystérieux Beaumont qu'on avait vu avec Georges à la Poterie, à Aumale et à Feuquières, il comprit seulement l'importance de sa découverte; après une rapide perquisition, il prit sur lui de mettre en arrestation tous les habitants de Saint-Clair et expédia à Réal un exprès pour l'aviser de l'incident et demander des instructions complémentaires.

Depuis plusieurs années, chaque fois qu'un indi-

1. La famille du Hazey, au château du Hazey.

vidu était signalé à la police comme étant un ennemi du gouvernement ou même un simple mécontent, on dressait à son nom, dans les bureaux de Desmarets, une fiche sur laquelle s'ajoutaient, au fur et à mesure des dénonciations, tous les renseignements de nature à compléter la physionomie du personnage. Bien des gens auxquels on ne pensait pas se trouvaient ainsi posséder un assez important dossier. On consulta celui de d'Aché. Il s'y trouvait des annotations dans le genre de celles-ci : *Il est par son audace un des hommes les plus importants du parti royaliste ;* ou bien : *Au mois de décembre dernier, il prit, à Rouen, un passeport pour Saint-Germain-en-Laye où l'appelaient quelques affaires ;* et encore : *Son hôte de Saint-Germain, Brandin de Saint-Laurent, a déclaré qu'il ne couchait pas régulièrement chez lui, quelquefois deux jours, quelquefois trois jours de suite.* Enfin on avait intercepté une lettre adressée à M^{me} d'Aché et qui contenait cette phrase, où l'on croyait bien reconnaître la manière de Georges : *Prévenir M. Durand que les affaires prennent une bonne tournure... sa présence est nécessaire... il aura de mes nouvelles à l'hôtel de Bordeaux, rue de Grenelle-Saint-Honoré, où il demandera Houvel¹.* Or, Houvel était cet inconnu, qui, le premier, s'était présenté chez le vigneron de Saint-Leu pour le décider à prêter son concours aux « brigands ». On relevait ainsi la trace de d'Aché sur tous les points du parcours de Biville à Paris et on en concluait judicieusement que, connais-

1. Archives nationales, F⁷ 6394.

sant admirablement, en sa qualité de grand chasseur, tout le pays de Bray où il possédait, d'ailleurs, des propriétés, il avait été chargé de tracer l'itinéraire des conjurés et d'organiser leurs voyages : il les avait accompagnés de la Poterie à Feuquières, tantôt les précédant en éclaireur, tantôt séjournant avec eux dans les fermes où il leur avait ménagé un asile.

C'était donc de d'Aché qu'à défaut de Georges il fallait s'emparer et le Premier Consul le comprit si bien qu'il mobilisa pour cette recherche deux brigades de la gendarmerie d'élite et cinquante dragons¹. Tout ce renfort ne servit qu'à escorter la pauvre M^{me} d'Aché, malade, sa fille Louise et leur ami Caqueray qui furent mis au secret, celui-ci à la Tour du Temple, les femmes à la prison des Madelonnettes ; la vieille grand'mère impotente restait seule à Saint-Clair ; quant à Alexandrine, elle voulut suivre sa mère et sa sœur et on lui en laissa toute liberté.

D'Aché, d'ailleurs, restait introuvable ; l'armée que dirigeait Manginot avait battu sans succès tout le pays, de Beauvais au Tréport ; on l'avait cherché à Saint-Germain-en-Laye, où certains rapports le disaient caché² ; on le cherchait à Saint-Denis-des-Monts, à Saint-Romain, à Rouen. Les préfets de l'Eure et de la Seine-Inférieure avaient reçu l'ordre de lancer à ses trousses tous leurs agents ;

1. Archives nationales, F⁷ 6397.

2. On dénonçait particulièrement la maison de M^{me} de Senneville, rue de Paris, 78. Archives nationales, F⁷ 6397.

le résultat de cette campagne fut piteux : on ne parvint à arrêter¹ que le frère cadet de d'Aché, brave homme inoffensif et extrêmement borné² qui portait le prénom justifié de *Placide*, et qu'on appelait familièrement *Tourlour*, à cause de sa lourdeur d'esprit et de sa rotondité³. Sa plus grande crainte était d'être confondu avec son frère, ce qui lui était advenu fréquemment ; d'Aché l'aîné étant insaisissable, c'était sur Placide, qui aimait la tranquillité et ne bougeait guère de chez soi, que dévoyaient invariablement toutes les enquêtes. Cette fois encore la chose ne manqua pas et Manginot mit la main sur lui, croyant faire merveille ; le premier interrogatoire le détrompa. Pourtant il rendit compte de sa prise à Réal qui, dans son ardent désir de satisfaire aux ordres du Premier Consul, essaya de donner le change et prit sur lui d'assurer que Placide d'Aché était un brigand royaliste tout aussi redoutable que son frère ; il expédia l'ordre de traîner sous forte escorte le prisonnier à Paris, se réservant de l'interroger lui-même ; mais, dès qu'il eût vu *Tourlour*, dès qu'il lui eût posé quelques questions, entre autres sur sa conduite pendant la Terreur, l'autre ayant répondu : « — Je me suis caché chez maman », Réal comprit que ce n'était pas là un homme digne d'être posé devant un tribunal, en rival de Bonaparte. Il le garda cependant en

1. Le 1^{er} mars 1804, à Rouen.

2. Lettre de Savoye-Rollin, préfet de la Seine-Inférieure, à Réal. Archives nationales, F⁷ 8170.

3. Il s'appelait Louis-Placide d'Aché, il était ancien officier du régiment de Bassigny-infanterie.

prison pour que le nom d'Aché figurât tout au moins sur le livre d'écrou du Temple.

Du reste, à l'heure où, le 9 mars 1804, Placide d'Aché subissait son interrogatoire, un événement se produisit qui transformait le drame et en hâtait le tragique dénouement.

CHAPITRE II

GEORGES CADOU DAL

Georges était entré à Paris, le 1^{er} septembre 1803, dans un cabriolet à caisse jaune, que conduisait, vêtu en cocher, le marquis d'Hozier, ancien page du roi, établi, depuis quelques mois, loueur de voitures rue Vieille-du-Temple¹. D'Hozier mena Georges à l'hôtel de Bordeaux tenu, rue de Grenelle-Saint-Honoré, par la veuve Dathy²

La mission de préparer dans Paris des abris pour les conjurés avait été confiée à cet Houvel, dit Saint-Vincent, que nous avons vu déjà chez le vigneron de Saint-Leu. Houvel s'appelait de son véritable nom Raoul Gaillard³ : type parfait du chouan incorrigible, c'était un beau garçon de trente ans, aux dents blanches, au teint frais, grand rieur, vêtu à la mode. Il était très lié avec d'Aché et l'on préten-

1. Abraham-Charles-Auguste d'Hozier : il avait vingt-sept ans en 1803. *Procès de Moreau*, II, 415 et Archives nationales, F⁷ 4398 : précis de l'existence de Charles-Auguste d'Hozier depuis 1790.

2. Archives nationales, F⁷ 4602.

3. Il était fils d'un cultivateur aisé de Quévreville, près de Rouen.

dait qu'ils avaient à Rouen la même maîtresse¹. La spécialité de Raoul Gaillard et de son frère Armand était l'attaque des diligences chargées des fonds de l'État : l'argent enlevé, versé dans la caisse royale, servait à payer les enrôlés. Depuis près de six mois Raoul Gaillard était à Paris, recherchant les logeurs discrets, assisté dans cette délicate besogne par Bouvet de Lozier, autre intime de d'Aché, avec qui il avait servi dans la marine avant la Révolution².

Georges descendit chez Raoul Gaillard qui logeait à l'hôtel de Bordeaux ; mais il en partit le soir et alla coucher à la Cloche d'Or, chez Denand, à l'angle de la rue du Bac et de la rue de Varenne, où vint le rejoindre son fidèle domestique, Louis Picot, entré à Paris le même jour. La Cloche d'Or était, en quelque sorte, le centre des conjurés : ils remplissaient la maison et Denand leur était tout acquis. C'était un homme dévoué et peu timide. Il avait placé dans la remise du sénateur François de Neufchâteau, dont l'hôtel était tout voisin, le cabriolet, « forme de Bruxelles, garni de drap blanc » qui servait à Georges pour ses courses³.

Six semaines auparavant, Bouvet de Lozier avait loué, par l'intermédiaire de M^{me} Costard de Saint-

1. La femme Levasseur : elle avait disoit-on, un fils de chacun d'eux.

2. « On présume que c'est par Bouvet que d'Aché a été affilié dans le parti : ils sont, l'un et l'autre, officiers de marine ; ils ont les mêmes connaissances, les mêmes goûts et les mêmes habitudes : presque compatriotes ils se voyaient chez M^{me} de Saint-Paër, dont la maison servait de rendez-vous à tous les mécontents qui se trouvaient à quelques lieues à la ronde de ses propriétés. » Archives nationales, F⁷ 6397.

3. Archives de la préfecture de police.

Léger, sa maîtresse, une jolie maison, isolée au bas de la colline de Chaillot, près de la Seine¹, et y avait installé comme concierges, un sieur Daniel et sa femme² dont il connaissait de longue date le dévouement à sa famille. On accédait au pavillon d'habitation par un double perron de quatorze marches : une première salle à quatre fenêtres était pavée de carreaux de marbre blanc et noir ; table de noyer pour huit couverts, chaises cannées de paille de couleur, dessus de portes représentant des jeux d'enfants, rideaux de mousseline des Indes « à mille raies » ; tel était le décor de cette pièce qui servait de salle à manger. Le salon suivant s'éclairait également de quatre fenêtres et contenait une ottomane et six fauteuils recouverts de velours d'Utrecht bleu et blanc, deux bergères en soie brochée, deux tables d'acajou à dessus de marbre. Puis venait la chambre à coucher avec son lit à colonnes, ses consoles, ses glaces. Au premier étage se trouvait un appartement de trois pièces et, dans un bâtiment voisin, était une grande salle qui pouvait servir de lieu d'assemblée ; le tout entouré d'un grand jardin, fermé, du côté de la berge, par une forte grille à deux vantaux³.

Si nous nous attardons à cet inventaire, c'est

1. La maison appartenait à un sieur Barizon, le prix de la location était de 1.500 francs pour six mois de jouissance : le bail avait été signé le 19 juillet 1803. Archives nationales, F⁷ 6397.

2. La femme Daniel, née Madeleine Pethuy, blanchisseuse de bas de soie, avait élevé le fils de Bouvet de Lozier. Archives nationales, F⁷ 6397.

3. *Etat des lieux et meubles de la petite maison louée à M^{me} de Saint-Léger.*

qu'il a, semble-t-il, une sorte d'éloquence. Qui pourrait imaginer, en effet, que ce pavillon, si élégamment disposé, eût été loué par Georges pour s'y loger, lui et ses amis ? Ces hommes, dont on ne peut s'empêcher d'admirer le désintéressement et la ténacité, qui depuis dix ans luttèrent pour la cause royale avec une héroïque endurance, supportant les plus rudes privations, affrontant les tempêtes, couchant sur la paille, marchant la nuit ; ces hommes, dont les corps s'étaient durcis à force de fatigues, gardaient des âmes d'une candeur véritablement touchante ; ils croyaient encore que *le prince* pour lequel ils combattaient viendrait un jour partager leurs dangers. La chose avait été si souvent annoncée et si souvent ajournée qu'un peu de méfiance eût pu leur être permis ; mais ils avaient la foi et elle leur inspirait cette chose qui leur semblait toute simple et qui était sublime : tandis qu'ils se logeaient dans des bouges, qu'ils vivaient d'une paye, modique comme une aumône, parcimonieusement prélevée sur la caisse du parti, ils ménageaient une retraite confortable et soyeuse où *leur prince* — qui ne devait jamais venir — pût attendre douillettement qu'ils eussent, au prix de leur vie, assuré le succès de sa cause. Si l'histoire même de nos sanglantes discordes conserve toujours des allures d'épopée, c'est qu'elle abonde en exemples de ces abnégations aveugles, si lointaines, si introuvables aujourd'hui qu'elles nous paraissent d'une invraisemblable extravagance.

Après six jours passés à la Cloche d'Or, Georges vint

prendre possession du pavillon de Chaillot, mais il y séjourna peu¹, car on le trouve, vers le 25 septembre, rue Carême-Prenant, 21, dans le faubourg du Temple ; d'Hozier avait loué là un logement à l'entresol et y avait fait pratiquer « une cache » par un entrepreneur, nommé Spain, doué d'aptitudes singulières pour ce genre d'architecture. Spain, sous prétexte de réparations indispensables, s'était enfermé avec ses outils dans l'appartement, et avait machiné dans le parquet une trappe habilement dissimulée, au moyen de laquelle, en cas d'alerte, les locataires pouvaient se glisser jusqu'au rez-de-chaussée et sortir par une boutique inoccupée dont la porte ouvrait sous le porche de la maison². Spain apportait à la pratique de son étrange spécialité une sorte d'amour-propre : il se montrait fier d'avoir réussi à établir, dans le logement d'un de ses amis, le tailleur Michelot, rue de Bussy, une cache dont Michelot lui-même, obligé par sa profession à de longues absences, ne soupçonnait pas l'existence et où séjournèrent successivement quatre

1. D'après les débats du procès, il s'y serait installé pour trois semaines, vers le 7 septembre (*Procès*, t. II, p. 419), mais la déposition du concierge Daniel est formelle : il prit avec sa femme, dit-il, possession de la maison le 16 août et ils y restèrent absolument seuls pendant deux mois environ : il portait à M^{me} de Saint-Léger les fruits du jardin ; elle lui annonça un jour qu'elle partait pour la campagne, mais que des personnes de ses amis viendraient habiter la maison et qu'il faudrait les recevoir « comme si c'était elle-même ». Huit jours après, deux individus arrivèrent, conduits par *Hyacinthe* (Bouvet de Lozier). « Daniel lui remit les clefs et leur donna de la chandelle parce qu'il faisait nuit : ils restèrent à la maison pendant huit jours. » Archives nationales, F⁷ 6397.

2. Archives nationales, F⁷ 6405.

des conjurés¹. Quand le tailleur était en courses, ses pensionnaires se dégourdissaient dans l'appartement; dès qu'ils l'entendaient monter l'escalier, ils rentraient dans leur repaire, et le brave Michélot, qui devinait vaguement qu'un mystère planait sur sa maison, ne connut le mot de l'énigme que lorsqu'il comparut devant la justice comme complice de la conspiration royaliste dont il n'avait jamais entendu parler.

C'est de la rue Carême-Prenant² que Georges partit pour le premier de ses voyages à Biville. Nous avons indiqué les dates de ces pérégrinations dont le détail n'entre pas dans notre sujet. Le 23 janvier il rentrait définitivement à Paris, amenant Pichegru, Jules de Polignac et le marquis de Rivière qu'il était allé recevoir à la ferme de la Poterie. Il logea Pichegru chez un employé à la liquidation générale de la dette publique, nommé Verdet³, qui avait cédé aux conjurés le second étage de sa maison de la rue du Puits-de-l'Hermitte : ils restèrent là quatre jours; le 27, Georges conduisit le général à la maison de Chaillot « où ils ne couchèrent que quelques⁴ nuits. » A l'heure où ils s'y

1. D'Hozier, entre autres, y passa quatre jours. *Procès*, V, 139.

2. La femme qui, dans le logement de la rue Carême-Prenant, faisait le lit et rangeait la chambre des conjurés, s'appelait Marie-Josèphe : c'était la cousine de Georges ; elle disparut « avec ces messieurs ». Archives nationales, F⁷ 6405 et *Procès* II, 420.

3. Jacques Verdet, quarante-huit ans, né à Vaucouleurs (Meuse). Il semble que ce soit par l'intermédiaire de Monnier, d'Aumale, que d'Aché avait attiré Verdet au parti. Archives nationales F⁷ 6402 et *Procès* II, 406.

4. « Deux individus sont arrivés et ont couché quelques nuits.

installaient. Querelle signait entre les mains de Réal ses premières révélations.

Nous n'avons pas à suivre les allées et venues de Pichegru, ni à conter ses entrevues avec Moreau : l'organisation seule du complot nous intéresse, en raison de la part qu'y avait prise d'Aché. Personne, d'ailleurs, n'a jamais démêlé le résultat politique qu'aurait pu amener la rencontre de l'ambition aigrie de Moreau¹, de l'insouciance de Pichegru et de l'ardeur fanatique de Georges. Dans cette collaboration bâtarde, ce dernier seul était décidé à l'action, encore qu'il se trouvât paralysé par l'obstination des princes à ne vouloir passer le détroit que quand le trône serait rétabli. Il disait vrai, lorsque plus tard, devant les juges, il affirmait n'être venu en France que pour tenter une restauration « dont les moyens ne furent jamais réunis » ; car on ne s'entendit même pas sur la façon dont on agirait à l'égard de Bonaparte. Une idée assez étrange avait d'abord été émise : le comte d'Artois, à la tête d'une bande de royalistes égale en nombre à l'escorte du Consul, devait l'attendre sur la route de la Malmaison et le provo-

y eut, pendant deux ou trois jours, deux chevaux dans l'écurie, soignés par Joseph (Louis Picot), domestique de Larive (Georges); Hyacinthe (Bouvet de Lozier) a apporté un jour une hure de sanglier et deux paniers de vin. » Déposition du concierge Daniel. Archives nationales, F⁷ 6397.

1. « Dans la conférence qui eut lieu le 28 janvier entre Pichegru, Georges et Moreau, celui-ci ne cacha pas qu'il demandait pour lui la dictature. — Qu'est ceci, dit Georges avec colère, et pour qui nous prenez-vous ? Nous n'aurions donc travaillé que pour vous ? S'il en est ainsi, je me retire et vous pouvez bien faire vos affaires tout seuls. Et il sortit en répétant : — Il paraît que Moreau ne vou-

quer à un combat singulier, mais la présence du prince était indispensable à cette réédition du combat des Trente et, comme il ne parut point, il fallut renoncer à ce projet d'un chevaleresque un peu suranné. On s'arrêta ensuite à l'idée d'un enlèvement; des hommes résolus — les compagnons de de Georges l'étaient tous — se chargeaient de pénétrer, la nuit, dans le parc de la Malmaison, enlevaient Bonaparte et le jetaient dans une berline qu'une trentaine de chouans, costumés en dragons, auraient escortée à fond de train jusqu'à la mer. Ce théâtral coup de force reçut même un commencement d'exécution : on en trouve l'écho dans les *Mémoires* publiés sous le nom du valet de chambre Constant¹, et certains détails de l'enquête confirment ces assertions : ainsi, Raoul Gaillard, qui continuait à loger à l'hôtel de Bordeaux et y traitait ses amis², entre autres Denis Lamotte, le vigneron de Saint-

lait se servir de nous que pour prendre la place du premier Consul : mais, un bleu pour un bleu, j'aime encore mieux celui qui y est que ce j. f... là.»

Déposition de Bouvet de Lozier. Voir Nougarede, *op. cit.*, t. I, p. 67.

1. « Des conspirateurs avaient fait faire des uniformes semblables à ceux des guides consulaires qui faisaient jour et nuit le service auprès du Consul et le suivaient à cheval dans ses excursions. Sous ce costume, et à l'aide de leurs intelligences avec leurs complices de l'intérieur du château (des ouvriers marbriers chargés des embellissements et des réparations à faire aux cheminées...) ils auraient pu facilement s'approcher et se mêler à la garde qui était logée et nourrie à la Malmaison; ils auraient pu même parvenir jusqu'au premier Consul et l'enlever... Leur point de ralliement était aux carrières de Nanterre : il y avait dans le parc de la Malmaison une carrière assez profonde : on craignait qu'ils n'en profitassent pour s'y cacher et on y avait fait mettre une porte en fer. » *Mémoires de Constant*, t. I, p. 42-43.

2. Déposition de Jeanne Mougeal, cuisinière à l'hôtel de Bordeaux. Archives nationales. F⁷ 6402.

Leu, et Massignon, le fermier de Saint-Labin, auxquels il offrait des déjeuners fort gais, avait découvert que Massignon cultivait à bail quelques terres appartenant à Macheret, le cocher du Premier Consul, et il s'était mis en tête d'entrer, à tout hasard, en relation avec ce personnage¹ ; il eut même l'audace de se présenter au château de Saint-Cloud dans l'espoir de le rencontrer. D'autre part, Genty, tailleur aux galeries de bois du Palais-Royal, avait livré quatre uniformes de chasseurs, commandés par Raoul Gaillard², et Debausseau, tailleur à Aumale, avait, à l'époque de l'un des passages, pris mesure, à quelques-uns des hôtes qu'hébergeait Monnier, de capotes et de culottes de drap vert, auxquelles il ne manquait que des boutons de métal pour qu'elles fussent transformées en costumes de dragons³

Les dénonciations de Querelle coupèrent court à ces préparatifs : il ne restait qu'à se terrer. Bon nombre des conjurés y réussirent, mais tous n'eurent pas cette adresse. Le premier dont se saisirent les agents de Réal fut Louis Picot, le domestique de Georges⁴. C'était un homme rude et grossier, mais fanatiquement dévoué à son maître sous

1. « Saint-Vincent nous a emmenés déjeuner et je vis qu'il y avait là quatre personnes de sa bande. Désirant voir M. Macheret qui était à Saint-Cloud, Saint-Vincent nous proposa de nous y mener : il paraissait désirer voir ce cocher sans chercher, cependant à lui parler, « pour boire, disait-il, une goutte ensemble, s'il le rencontrait »... Déposition de J.-B. Massignon. Archives nationales, F⁷ 6402.

2. Archives nationales, F⁷ 6397.

3. Archives nationales, F⁷ 4602, et *Procès*, V, 361.

4. Archives de la préfecture de police.

les ordres duquel il avait servi en Vendée. On le traîna à la préfecture, on lui promit la liberté immédiate en échange d'un mot qui pût mettre la police sur la piste de Georges ; on lui proposa une somme de 1.500 louis d'or qu'on prit soin de compter devant lui ; comme il repoussait ces offres, Réal le fit mettre à la torture. Bertrand, le concierge du dépôt, se chargea de la besogne ; on écrasa les doigts du malheureux Picot au moyen d'un chien de fusil et d'un tourne-vis ; on lui mit les pieds au feu en présence des officiers de garde¹. Il n'avoua rien. « Il a tout supporté avec une résignation criminelle, écrivait à Réal le magistrat enquêteur Thuriot² ; c'est une âme endurcie dans le crime et fanatisée. Je l'ai laissé aujourd'hui à ses souffrances et à sa solitude ; je ferai recommencer demain ; il a le secret de la cachette de Georges, il faut qu'il le livre. »

Le lendemain nouvelles tortures et, cette fois, la douleur arracha à Picot l'adresse de la maison de Chaillot : on y courut ; elle était vide : la journée, pourtant, avait été bonne, car la police, avertie par

1. « On a commencé par m'offrir 1.500 louis et ma liberté : on les a comptés sur la table pour partir où je voudrais aller et dire l'adresse de mon maître : j'ai dit que je ne la savais pas. Le citoyen Bertrand a envoyé chercher l'officier de garde et lui a dit d'apporter un chien de fusil et un tournevis pour me serrer les doigts. Il m'a fait attacher, il m'a fait serrer les doigts autant qu'il a pu... C'est la vérité, les officiers de garde peuvent le dire : j'ai été chauffé au feu... » Déclaration de Picot. *Procès*, IV, 335.

2. Il n'est pas inutile de rappeler que Thuriot de la Rozère, ancien conventionnel régicide, avait été du parti de Robespierre jusqu'à sa chute et s'était ensuite prudemment rangé au nombre des Thermidoriens.

une dénonciation anonyme, avait mis la main sur Bouvet de Lozier au moment où il entrait chez sa maîtresse, M^{me} de Saint-Léger, rue Saint-Sauveur. Il fut interrogé et nia tout; écroué au Temple, il se pendit pendant la nuit, à l'aide de sa cravate nouée en corde aux barreaux de son cachot; un geôlier, l'entendant râler, poussa la porte et le décrocha; mais Bouvet, plus qu'aux trois quarts mort, fut pris, dès qu'on l'eut ranimé, d'un tremblement convulsif et, en proie au délire, il parla... Ce suicide, pour tout dire, trouva des incrédules et bien des gens, informés des scènes dont le Temple et la préfecture étaient le théâtre, pensèrent qu'on avait un peu aidé Bouvet à s'étrangler, de même qu'on avait « mis au feu » les pieds de Picot. Ce qui rendait ces soupçons assez vraisemblables, c'est d'abord que les mains du pendu « étaient horriblement enflées¹ » quand il parut le lendemain devant Réal; c'est ensuite la forme étrange donnée à la déclaration qu'il était censé avoir dictée, à minuit, au moment même où on le rappelait à la vie : *Un homme qui sort des portes du tombeau, encore couvert des ombres de la mort, demande vengeance de ceux qui, par leur perfidie...* On s'accordait à penser que ce n'était point là le style d'un pendu, râlant encore, et que les agents de Réal devaient avoir, tout au moins, prêté leur éloquence à ce moribond.

Quoi qu'il en soit, le gouvernement en savait assez maintenant pour ordonner les pires mesures de rigueur contre les « derniers royalistes ». Bouvet

1. Fauriel, *Les derniers jours du Consulat*.

n'avait pu indiquer, comme Picot, que le pavillon du quai de Chaillot et le logement de la rue Carême-Prenant, et l'on ignorait toujours la retraite de Georges. Les révélations, arrachées par la peur ou la torture à ses affiliés, grandissaient encore la figure de cet homme extraordinaire en montrant la puissance de l'ascendant qu'il exerçait sur ses compagnons et le mystère dont s'entouraient tous ses actes. Une légende se créait autour de son nom et les *communiqués* publiés par *le Moniteur* ne contribuaient pas peu à faire de lui une sorte de personnage fantastique qu'on s'attendait à voir surgir tout à coup, pour terminer la révolution par quelque grandiose coup de théâtre.

Paris vécut dans la fièvre les premiers jours de mars 1804, suivant avec anxiété le duel à mort engagé entre le Premier Consul et cet homme-fantôme traqué dans la ville, qu'on croyait rencontrer partout¹ et qui demeurait insaisissable. Les barrières étaient fermées² comme aux jours les plus tragiques de la Terreur; des patrouilles de policiers et de gendarmes gardaient toutes les rues; les troupes de la

1. « Le général Duplessis au général gouverneur de Paris, 23 pluviôse an XII. Deux militaires reconnaissent Georges dans la rue Neuve-des-Petits-Champs, le suivent jusqu'au coin de la rue Coquillière où il entre dans un café. Les deux sergents y sont entrés ont demandé une bouteille de bière et ont été chercher la garde. Pendant cette minute, Georges étonné que deux militaires demandassent une bouteille de bière sans la boire, en témoigna sa surprise tout haut et s'en fut avec son camarade. » Archives nationales, F⁷ 6.392.

2. « 8 ventôse an XII (28 février 1804).

« En vertu de l'ordre du Premier Consul, toutes les barrières de Paris seront fermées ce soir, à compter de sept heures précises : on laissera entrer tous ceux qui se présenteront et

garnison étaient réparties, armes chargées, le long des boulevards extérieurs ; des affiches blanches annonçaient « que les recéleurs des brigands seraient assimilés aux brigands eux-mêmes » ; c'était la mort pour qui donnerait asile à l'un deux, ne fût-ce que pendant vingt-quatre heures, sans le dénoncer à la police ; le signalement de Georges et de ses complices¹ était inséré dans tous les journaux, distribué en brochures et placardé sur tous les murs ; on y indiquait leurs derniers domiciles et tous les renseignements qui pouvaient les faire reconnaître ; les commis des barrières avaient ordre de fouiller les tonneaux, les charrettes des blanchisseurs, les paniers et, comme les cimetières

on ne laissera sortir personne jusqu'à demain, six heures du matin.

10 ventôse. — Le conseiller d'Etat, préfet de police, recommande de bien prendre garde que Georges ne sorte des barrières déguisé en charretier. » Archives de la préfecture de police. Le même carton contient de nombreux renseignements sur la surveillance des barrières et des spécimens des cartes délivrées aux militaires que leur service obligeait à sortir de Paris.

1. Voici, entre autres, celui de *Georges chef de brigands*.

« Georges, dit Larive, dit Masson, trente-quatre ans et n'en paraissant pas davantage, cinq pieds quatre pouces, extrêmement puissant et ventru, épaules larges, d'une corpulence énorme ; sa tête très remarquable par sa prodigieuse grosseur. Col très court, le poignet fort et gros, jambes et cuisses peu longues. Le nez écrasé et comme coupé dans le haut, large du bas : yeux gris dont l'un est sensiblement plus petit que l'autre ; sourcils légèrement marqués et séparés. Cheveux châtain clair, assez fournis, coupés très courts, ne frisant point, excepté sur le devant où ils sont plus longs ; teint frais, blanc et coloré, joues pleines, sans rides. Bouche bien faite, dents très blanches, barbe peu garnie, favoris presque roux, assez fournis, mais n'étant ni larges, ni longs ; menton renfoncé.

Il marche en se balançant et les bras tendus, de manière que ses mains sont en dehors. »

Archives de la préfecture de police. Imprimé

étaient situés hors de l'enceinte, de visiter avec le plus grand soin les voitures de deuil qui y transportaient les morts¹.

Georges, en quittant Chaillot, était retourné chez Verdet, rue du Puits-de-l'Hermitte. Comme il ne sortait pas et que ses amis n'osaient venir le voir, M^{me} Verdet s'était instituée le commissionnaire de la conjuration.

Un soir elle ne revint pas. Chargée de porter une lettre à Bouvet de Lozier, elle était arrivée rue Saint-Sauveur au moment où l'on emmenait Bouvet au Temple et elle avait été arrêtée avec lui. Ainsi le cercle autour de Georges se rétrécissait; il lui fallait quitter au plus vite la rue du Puits-de-l'Hermitte, car la torture pouvait arracher à M^{me} Verdet le secret de son asile. Mais où aller? Le pavillon de Chaillot, l'hôtel de la Cloche d'Or, la maison de la rue Carême-Prenant étaient maintenant connus de la police. Charles d'Hozier consulté, indiqua une retraite qu'il se réservait pour lui-même et que lui avait ménagée M^{lle} Hisay², pauvre fille contrefaite et malade qui servait les conjurés avec un zèle infatigable, prenant toutes sortes de déguisements, parvenant à lutter d'adresse et d'activité avec les agents de Réal. Elle avait loué chez la femme Lemoine fruitière, rue de la Montagne-Sainte-Genève, une boutique et une chambre haute, en se réservant « d'y placer des personnes de sa connaissance³ ».

1. Archives de la préfecture de police.

2. Marie-Michèle Hisay était la fille du toiseur de Spain, par qui d'Hozier l'avait connue.

3. *Procès de Georges, Pichegru et autres*, t. I, p. 333.

C'est là qu'elle conduisit Georges dans la nuit du 17 février. Le lendemain, deux de ses officiers, Burban et Joyaut, vinrent l'y rejoindre ; tous trois vécurent chez la femme Lemoine pendant vingt jours ; ils habitaient la chambre haute, laissant inoccupée la boutique du rez-de-chaussée, où se tenaient en surveillance M^{lle} Hisay et la petite Lemoine, âgée de quinze ans. Le soir venu, toutes deux montaient à la chambre des proscrits et y passaient la nuit, séparées par un rideau des lits où dormaient Georges et ses complices. D'ailleurs la fruitière et sa fille ignoraient absolument la qualité de leurs hôtes, M^{lle} Hisay les ayant présentés comme étant trois commerçants inquiétés par leurs créanciers et que le malheur des temps obligeaient à se cacher.

Cet incognito occasionnait des incidents assez piquants : certain jour, la femme Lemoine, revenant du marché où les commères du quartier avaient disserté sur la conspiration dont tout Paris s'entretenait, dit à ses locataires :

— Oh ! mon Dieu ! vous ne savez pas ? On assure que ce malheureux Georges veut nous faire tous périr : si je savais où il est, je le ferais prendre¹.

Une autre fois, la jeune fille apporta la nouvelle que Georges avait quitté Paris, déguisé en aide de camp du Premier Consul. Quelques jours plus tard, comme Georges lui demandait « ce qu'on disait de nouveau » elle répondit :

1. *Procès de Georges, Pichegru et autres*, t. I, p. 284.

— On annonce que ce coquin s'est évadé dans un cercueil.

— Je voudrais bien être sorti de même, insinua Burban.

Cependant la police avait perdu les traces du conspirateur ; on estimait généralement qu'il était parvenu à franchir les barrières, quand, le 8 mars, l'officier de paix Petit qui, de longue date, connaissait Lérissant, l'un des conjurés, l'aperçut, causant avec une femme, sur le boulevard Saint-Antoine. Il le suivit et le vit aborder, quelques pas plus loin, un individu dont les traits le frappèrent par leur similitude avec ceux de Joyaut, le signalement de celui-ci étant affiché sur tous les murs.

C'était Joyaut, en effet, sorti de chez la femme Lemoine dans le but de procurer à Georges un logement où il se trouvât moins à la merci d'un hasard que dans la mansarde de la fruitière. Lérissant lui indiqua la maison du sieur Caron, parfumeur, rue du Four-Saint-Germain, comme la retraite la plus sûre de Paris. Depuis plusieurs années, Caron, royaliste militant, hébergeait, à la barbe de la police, les chouans dans l'embarras : il avait caché pendant plusieurs semaines Hyde de Neuville ; son appartement était machiné à souhait ; ainsi il avait, pour les cas extrêmes, pratiqué dans son enseigne surplombant la rue, une cachette où un homme pouvait se tenir à l'aise en cas de perquisition dans l'intérieur de la maison. Lérissant s'était assuré du consentement de Caron et il fut convenu que le lendemain, à la tombée de la nuit, Georges

quitterait la montagne Sainte-Geneviève pour gagner la rue du Four. Léri dant devait venir le prendre, à sept heures, dans un cabriolet.

Quand il vit terminé le colloque dont son instinct policier lui révélait l'importance, Petit, qui s'était tenu à distance, suivit Joyaut à travers les rues et ne le perdit de vue qu'à la place Maubert. Soupçonnant que Georges était logé dans le quartier, il y organisa une permanence, posta des agents sur la place du Panthéon et dans les rues étroites qui y donnaient accès ; puis il reporta sa surveillance sur Léri dant, logé avec un jeune homme, nommé Goujon, au cul-de-sac de la Corderie, derrière l'ancien club des Jacobins.

Le lendemain, 9 mars, l'officier de paix Petit apprenait, par ses espions, que Goujon avait loué, pour toute la journée, un cabriolet portant le n° 53¹. Il courut à la préfecture et prévint son collègue Destavigny qui, avec une nuée d'inspecteurs, vint prendre position sur la place Maubert. Si, comme le supposait Petit, Georges était caché près de là, si, encore, la voiture lui était destinée, elle devait forcément traverser la place où convergeaient les principales rues du quartier : l'ordre était de la laisser passer, au cas où elle ne contiendrait qu'une personne², mais de la suivre avec les plus extrêmes précautions.

La nuit était venue et aucun incident n'avait encore été signalé confirmant les hypothèses de

1. Archives nationales, F⁷ 6392.

2. Procès de Georges, Pichegru et autres, t. IV, p. 74.

Petit, quand, un peu avant sept heures, un cabriolet déboucha sur la place, venant de la rue Galande. Un seul homme s'y trouvait, tenant les rênes. Les espions qui, sous différents costumes, flânaient autour de la fontaine, le reconnurent d'après son signalement : c'était Lériquant. Le cabriolet, du reste, portait le n° 53 et n'avait qu'une lanterne allumée, celle de gauche. Il monta lentement la pente de la rue de la Montagne-Sainte-Genève; les agents, rasant les murs, le suivaient de loin. Petit, l'inspecteur Caniolle, l'officier de paix Destavigny le serraient de plus près, s'attendant à le voir s'arrêter devant une des maisons de la rue où ils n'auraient qu'à cueillir Georges sur le seuil; mais à leur grand désappointement, le cabriolet tourna à droite dans l'étroite rue des Amandiers et s'arrêta contre une porte cochère toute proche de l'ancien collège des Grassins. Comme la lanterne projetait une lumière très vive, les trois policiers se dissimulèrent dans les allées voisines; ils virent Lériquant descendre de voiture. Il entra sous une porte, sortit, rentra encore et attendit près d'un quart d'heure. Enfin il fit tourner son cheval et remonta sur le siège.

Le cabriolet s'engagea de nouveau dans la rue de la Montagne-Sainte-Genève qu'il acheva de gravir au petit pas du cheval; il prit la place Saint-Etienne-du-Mont, longeant les maisons : Caniolle marchait à quelques pas derrière lui; Petit et Destavigny suivaient à plus grande distance. Au moment où la voiture arrivait à l'angle de la rue

des Sept-Voies, un groupe de quatre individus sortit de l'ombre; l'un d'eux saisit la barre du tablier, et, s'aidant du marchepied de droite, se jeta dans le cabriolet qui ne s'était pas arrêté et qui partit aussitôt à grande allure...

Les agents avaient reconnu Georges, déguisé en fort de la halle. Caniolle, plus rapproché, s'élança : les trois hommes restés sur place et qui n'étaient autre que Joyaut, Burban et Raoul Gaillard, tentèrent de lui barrer le passage ; Caniolle, les repoussant, se mit à la poursuite de la voiture qui disparaissait dans la rue Saint-Etienne-des-Grès. Il l'atteignit au moment où elle s'engouffrait dans le passage des Jacobins ; saisissant les ressorts, il se laissa emporter ; les deux officiers de paix, moins agiles, suivaient en criant : « Arrête ! arrête ! »

Georges, assis à la droite de Léri-dant, qui tenait les rênes, était tourné vers le fond du cabriolet et cherchait à suivre, par le vasistas, les péripéties de la poursuite ; au moment où il s'était jeté dans la voiture, il avait aperçu les policiers et avait dit à Léri-dant :

— Fouettez, fouettez fort.

— Pour aller où ? demanda l'autre.

— Je n'en sais rien, mais il faut aller¹.

Et le cheval, cinglé de coups, avait pris le grand trot.

Au bas du passage des Jacobins qui, par un angle assez aigu, débouchait dans la rue de la Harpe, Léri-dant dut forcément ralentir pour tourner sur la place

1. Interrogatoire de Léri-dant, Archives nationales, F⁷ 6392.

Saint-Michel et ne pas manquer l'entrée de la rue des Fossés-Monsieur-le-Prince. Il se dirigeait vers la rue du Four, espérant, grâce à la pente de la rue des Fossés, distancer les policiers et arriver chez Caron avant qu'ils eussent atteint le cabriolet.

De la place qu'il occupait, Georges ne pouvait, par l'étroite vitre, voir Caniolle, cramponné à l'arrière de la capote; mais il en apercevait d'autres, courant à toutes jambes. Destavigny et Petit avaient, en effet, continué leur poursuite; leurs cris recrutèrent, sur tout le parcours, les espions postés dans le quartier; au moment où Lérissant lançait à une allure folle le cabriolet dans la rue des Fossés-Monsieur-le-Prince, toute une meute d'agents se ruait derrière lui.

A l'approche de ce tourbillon les passants apeurés se garaient sous les portes; une seule idée hantait si bien tous les esprits, qu'à l'aspect quasi fantastique de cette voiture emportée dans la nuit, au bruit des coups de fouet, des cris, des jurons, du heurt sonore des sabots du cheval sur le pavé, une seule clameur s'élevait *Georges! Georges! C'est Georges!* Aux fenêtres brusquement ouvertes apparaissaient des visages anxieux; de toutes les portes sortaient des gens qui, sans savoir, se mettaient à courir, entraînés comme une trombe. Georges vit-il dans cette circonstance un dernier moyen de salut? Crut-il pouvoir s'échapper à la faveur de la cohue? Toujours est-il qu'à la hauteur de la rue Voltaire, il sauta du cabriolet. Caniolle, à ce moment, quittant l'arrière de la voiture que Petit et un autre agent,

nommé Buffet, venaient enfin de devancer, se jeta sur les rênes et, se laissant traîner, contint le cheval qui s'arrêta fourbu. Buffet fit un pas vers Georges qui l'étendit mort d'un coup de pistolet; d'une seconde balle il se débarrassa de Caniolle; il pensait encore se perdre dans la foule et, peut-être allait-il y réussir, car Destavigny, qui accourait sans souffle, « le vit devant lui, placé avec cette tranquillité de l'homme qui n'a rien à craindre; quelques personnes auprès de lui, trois ou quatre, étaient là sans paraître plus penser à Georges qu'à rien ». Il allait tourner l'angle, très déclive, de la rue de l'Observance, quand Caniolle, qui n'était que blessé, le frappa de son gourdin : en un instant Georges fut entouré, terrassé, fouillé, garrotté¹...

Le lendemain, plus de quarante particuliers, parmi lesquels étaient plusieurs femmes, se faisaient connaître au grand-juge comme étant, chacun individuellement, « le principal auteur » de l'arrestation du chef des « brigands² ».

Par le carrefour de la Comédie, les rues des Fossés-Saint-Germain et Dauphine, Georges, lié de cordes, fut conduit à la préfecture. Une foule houleuse l'escortait avec plus de curiosité que de colère, et l'on peut s'imaginer quelle fut l'émotion, dans le vieil hôtel de la police, quand on entendit de loin, sur le quai des Orfèvres, la rumeur grandissante annonçant l'événement et que, soudain, des corps

1. Dépôts de Caniolle, de Destavigny, de Petit et autres témoins et acteurs de l'arrestation. Procès de Georges, Pichegru et autres. *Passim*.

2. Archives nationales, F⁷ 6394.

de garde aux salons du préfet Dubois, la nouvelle courut : « Georges est pris ! »

Un instant après on poussait le proscrit vaincu dans le cabinet de Dubois, interrompu dans son dîner, et il gardait encore, sous les liens qui l'entravaient, tant de hauteur et de sang-froid que le tout-puissant fonctionnaire en fut presque intimidé. Desmarest, qui se trouvait là, ne put lui-même se soustraire à cette impression. « Georges, que je voyais pour la première fois, dit-il, avait toujours été pour moi comme le *Vieux de la Montagne*, envoyant au loin ses assassins contre les puissances. Je trouvais, au contraire, une figure pleine, à l'œil clair, au teint frais, le regard assuré, mais doux, aussi bien que sa voix¹. Quoique replet de corps, tous ses mouvements et son air étaient dégagés : tête toute ronde, cheveux bouclés, très courts ; point de favoris, rien de l'aspect d'un chef de complot à mort, longtemps dominateur des landes bretonnes. J'étais présent lorsque le comte Dubois, préfet de police, le questionna : l'aisance du prévenu dans une telle bagarre, ses réponses fermes, franches, mesurées et dans le meilleur langage, contrastaient beaucoup avec mes idées sur lui². » Ses premières répliques dénotaient, en effet, un calme déconcertant ; on peut citer celle-ci : comme Dubois, ne sachant évidemment par où commencer, lui reprochait, un peu

1. Il est intéressant de comparer cette description avec le signalement que nous avons reproduit plus haut. Ainsi on peut voir que, depuis qu'il était traqué par la police, Georges avait coupé les favoris qu'il portait ordinairement.

2. Desmarets, *Témoignages historiques*.

niaisement, la mort de l'agent Buffet, « un père de famille », Georges lui donna, en souriant, ce conseil : — « La prochaine fois, faites-moi donc arrêter par des célibataires. »

Sa courageuse fierté ne se démentit ni dans les interrogatoires qu'il eut à subir, ni devant la cour de justice : ses réponses au président sont superbes de dédain et d'abnégation ; il assume toute la responsabilité du complot, il nie reconnaître aucun de ses amis ; il pousse la générosité jusqu'à garder une attitude pleine de dignité courtoise envers ceux qui l'ont trahi ; même il cherche à pallier l'insouciance de ses princes dont l'égoïste inertie l'a perdu. Jusqu'à l'échafaud, il resta grand ; onze de ses fidèles Chouans moururent avec lui, au nombre desquels étaient Louis Picot, Joyaut et Burban, dont les noms ont été mêlés à notre récit¹.

Ainsi se terminait la conspiration ; Bonaparte en

1. Nous n'avons pas à raconter le procès de Georges et de ses complices, mais nous avons, sur leur exécution, un document si précieux que nous croyons devoir le reproduire. C'est le rapport qui fut, le jour même, adressé à l'Empereur et qui fut rédigé par l'inspecteur de police chargé de surveiller les condamnés jusqu'au dernier moment :

« Préfecture de police, Paris 6 messidor an XII.

Aujourd'hui, à une heure du matin, les condamnés Georges Cadoudal, Coster Saint-Victor, Roger dit *Loiseau*, Ducorps, Picot, Deville, Joyau, Burban, Lemercier, Lelan, Pierre-Jean Cadoudal et Mérille, ont été extraits de Bicêtre et conduits à la maison de justice.

Leur départ de cette première prison a paru leur faire une impression profonde.

En arrivant à la Conciergerie, ils étaient tous défaits et abattus, à l'exception de Coster et de Roger qui avaient pris leur ton de fermeté et d'assurance.

Georges, en arrivant à la maison de justice, ne proféra point une

sortait empereur; Fouché, ministre de la police et son concours allait ne pas être inutile car si, aux yeux du public, la mort de Georges simulait un dénouement, elle n'était, en réalité, qu'un simple incident d'une lutte qu'on pouvait prévoir acharnée. Le coup de sonde de l'enquête avait révélé l'existence d'un mal incurable : tout l'Ouest de la France

parole; son regard était morne, il se jeta sur un lit et ce ne fut que vers cinq heures et demie du matin qu'il reprit du calme et de l'assurance qui ne firent que s'accroître jusqu'au moment du départ pour le supplice.

Coster est celui qui a causé le plus longtemps et avec le plus de tranquillité.

Il a dit à M. Veyrat, officier de paix que le Gouvernement avait fait une grande école en ne faisant point fusiller tous les conjurés le lendemain de l'arrestation de Georges; que tout Paris eut alors applaudi à cette mesure et qu'ils seraient morts dans l'infamie; mais qu'en les livrant à la Cour de justice criminelle, on leur avait mis cent pieds de gloire sur la tête.

— Je mourrai, ajouta-t-il, avec courage; mais ce qui me désole, c'est que j'aime ma patrie et je suis sûr qu'elle sera malheureuse.

Puis prenant un ton fort gai, il regardait en riant son habit de Bicêtre, coupé par deux couleurs tranchantes, et il disait.

— Je ne ressemble pas mal à un arlequin du boulevard.

Il demanda si on avait fait périr Moreau; sur la réponse négative, il ajouta :

— Quant à Pichegru, nous nous verrons probablement ce soir et il nous dira s'il s'est véritablement étranglé lui-même.

Il finit par dire à M. Veyrat qu'il avait mis dans sa conduite, lors de l'arrestation de lui, Coster, et de Roger, autant de courage que d'intelligence et d'honnêteté; mais qu'il était fort heureux qu'il ne l'eût pas tué, étant, ainsi que Roger, armé jusqu'aux dents.

Coster, Roger, Mérille et Burban étaient dans la même chambre; peu de moments après leur arrivée, ils firent la prière en commun; c'est Coster qui parlait tout haut ils finirent leur oraison en chantant un refrain : *il est doux de mourir pour la religion et son roi.*

Roger, dit Leiseau, était dans la même situation d'esprit que Coster. Il disait en plaisantant qu'il avait encore, il y a quatre mois, trois virginités : 1° je n'avais jamais été arrêté et M. Veyrat m'a pris à l'improviste dans mon lit; 2° je n'ai jamais été en prison et le concierge de la Force a eu mes prémices à cet égard;

était gangrené de chouannerie; de Rouen à Nantes, de Cherbourg à Poitiers, des millions de paysans, de bourgeois, de hobereaux restaient attachés à l'ancien régime et si tous n'étaient pas gens à s'armer pour sa cause ils devaient apporter à l'équilibre de la nouvelle machine gouvernementale un contrepoids qui en fausserait le fonctionnement. Et puis ce que Georges avait tenté, un autre ne pouvait-il l'essayer à son tour? Si un homme plus influent que lui sur l'esprit des princes décidait l'un deux à franchir le détroit, que compterait alors la gloire toute neuve du parvenu, mise en balance avec l'an-

3° reste dame guillotine avec qui je vais faire connaissance tout à l'heure. Il fera chaud ce soir et cela sera plus sérieux que dans le cabinet de M. Bertrand (*le concierge du Temple*).

Mérille affectait de montrer du courage quand ses trois compagnons lui parlaient; mais il retombait bientôt dans l'affaissement, ne disait mot et conservait un air vraiment féroce; il dit à Veyrat, que s'il n'avait pas compté se tirer d'affaire à la préfecture avec son passeport, il l'eût poignardé au moment où il l'avait arrêté chez Denant.

Picot, valet de Georges, avait la tournure d'un homme ivre ou abruti; il paraissait fort peu inquiet de tout ce qui allait se passer.

Les autres condamnés n'ont rien offert de remarquable aux observateurs.

Ils déjeunèrent tous avec appétit et mangèrent des viandes froides.

Vers les huit heures, MM. Voisin, curé de Saint-Etienne, demandé par Coster et Kerravenan, prêtre de Saint-Sulpice, demandé par Georges, vinrent les confesser.

D'autres prêtres se présentèrent spontanément, savoir : MM. Garnier, vicaire de Notre-Dame, qui confessa Louis Ducorps, Froment, vicaire de la même église, pour Deville et Burban, Leriche, vicaire de la même église, pour Cadoudal.

Grisel, prêtre de Saint-Eustache, pour Roger.

Reinac, de Saint-Roch, pour Picot.

Saint-Pard, de Saint-Roch, pour Lelan.

Lutton, de Saint-Merry, pour Lemercier.

Collet, de Saint-Merry, pour Joyau.

tique prestige du nom de Bourbon, grandi encore et comme sanctifié par les tragédies révolutionnaires ? Telle était la crainte qui hantait l'esprit de Bonaparte ; l'idée l'exaspérait que, sur la terre de France, ces Bourbons exilés, sans soldats, sans argent, fussent plus maîtres que lui : il se sentait chez eux et leur nonchalance même, comparée à son agitation sans trêve, gardait quelque chose de dédaigneux et d'insolent.

Boileau, de Saint-Merry, pour Merille.

L'abbé Malmaison, prêtre de Saint-Merry, se présenta également, ne confessa personne ; mais parla à quelques-uns des condamnés.

Un gendarme nommé Monasson, paraissant prendre beaucoup d'intérêt à Roger et à Coster, fit desserrer les fers de celui-ci qui ensuite les ôta tout à fait ; sur l'observation qu'on lui fit qu'il avait commis une imprudence, il répondit qu'on pourrait les ôter aux autres et s'en rapporter aux gendarmes. Il a montré beaucoup d'humeur de ce qu'on avait remis les fers de Coster.

Dans un autre moment, Monasson étant assis près de Roger, parut lui faire quelques signes d'intelligence, murmura quelques mots entre ses dents et parut montrer beaucoup d'humeur de la surveillance : le lieutenant-colonel Rhedy l'a fait relever et arrêter.

En sortant de la maison de justice, Georges dit à Picot : *Ah ! ça ne va pas faire l'enfant.*

Dans la route que ces individus parcoururent et qui était remplie par une foule curieuse, on n'entendait partout que l'expression de l'exécration et du mépris pour ces brigands, et on peut dire que l'opinion publique était généralement et fortement prononcée contre eux.

Au moment où la tête de Georges est tombée, des cris mille fois répétés de : *Vive l'empereur !* se firent entendre parmi les spectateurs ; la même chose eut lieu après la mort de Picot et de Deville qui, à l'instant de périr, avaient crié : *Vive la religion, vive le Roi !*

Deville, au moment où il est parti de la Conciergerie, a déclaré qu'il avait confié, lors de son arrestation, une montre, un cachet et une clef d'or, au sieur Gille, maréchal de logis de la gendarmerie à Montmorency, et que lorsqu'il les lui a redemandés, celui-ci a nié le dépôt.

L'ordre et la tranquillité ont été parfaitement maintenus...»

Archives nationales, AF^{IV} 1890.

La police n'avait, en somme, mis la main que sur un petit nombre des conjurés : beaucoup, même de ceux qui, comme Raoul Gaillard, avaient joué un rôle de premier plan, étaient parvenus à se soustraire à toutes les recherches. Ils étaient évidemment les plus habiles, partant les plus dangereux et il pouvait se rencontrer parmi eux un homme jaloux de recueillir la succession de Georges.

La capture à laquelle Fouché et Réal attachaient le plus de prix était celle de d'Aché dont on avait constaté la présence à chacune des étapes de Biville à Saint-Leu. Depuis trois mois, à Paris même, partout où la police avait instrumenté, elle avait relevé la piste de ce même d'Aché qui semblait avoir présidé à toute l'organisation du complot. Ainsi il avait été signalé rue du Puits-de-l'Hermitte, chez Verdet, pendant le séjour de Georges¹; il s'était plusieurs fois rencontré avec Raoul Gaillard; en inventoriant les papiers d'une demoiselle Mangeot, chez qui avait dîné Pichegru, on avait découvert deux notes assez énigmatiques où le nom de d'Aché figurait².

M^{me} d'Aché et l'aînée de ses filles avaient été, on l'a vu, écrouées, en février, à la prison des Madelonnettes : on avait laissé la seconde fille, Alexandrine, en liberté, dans l'espoir qu'abandonnée à elle-même dans Paris qu'elle ne connaissait pas, elle commettrait quelque imprudence qui livrerait

1. Archives nationales, F⁷ 6397.

2. La demoiselle Mangeot, interrogée, répondit : « C'est un petit garçon qui m'a remis ces papiers, j'ignore de quelle part. » Archives nationales F⁷ 6402.

son père à la police. Elle s'était logée rue Traversière-Saint-Honoré, à l'hôtel des Treize-Cantons, et, dès son arrivée, Réal avait attaché deux espions à sa personne ; mais leurs rapports étaient d'une monotonie désolante : « Très bonne conduite, très sédentaire, — elle vit et elle est journellement avec le maître et la maîtresse de l'hôtel qui sont d'un âge mûr, — elle ne voit personne, on la dépeint sous les couleurs les plus avantageuses¹. » De ce côté encore il fallait renoncer à tout espoir de s'emparer de d'Aché.

On essaya d'un autre moyen, le 22 mars, ordre fut donné d'ouvrir les barrières. Fouché prévoyait bien que, dans leur hâte de quitter Paris, ceux des complices de Georges dont on n'avait pu s'emparer, reprendraient aussitôt la route de Normandie, et que, grâce à la surveillance exercée sur ce point, une nouvelle rafle pourrait être faite. La mesure, habilement conçue, amena quelque résultat.

Le 25 mars, un paysan de Mériel, près l'Isle-Adam, nommé Jacques Pluquet, qui travaillait à son champ, sur la lisière du bois de la Muette, vit venir à lui quatre individus, coiffés de chapeaux rabattus sur des bonnets de coton et portant à la main de forts gourdins à nœuds. Ils lui demandèrent si l'on pouvait passer le bac de l'Oise à Mériel. Pluquet répondit que la chose était facile, « mais qu'il y avait des gendarmes pour examiner tous ceux qui passaient ». Ceci parut les faire hésiter. Ils se donnaient pour des conscrits désér-

1. Archives nationales, F⁷ 6397.

teurs venant de Valenciennes : « Périr pour périr, disaient-ils, nous aimons mieux rejoindre notre pays. »

Le récit de Pluquet est assez pittoresque pour qu'on le cite textuellement :

« Je leur ai demandé d'où ils étaient ; ils m'ont dit : d'Alençon. Je leur ai observé qu'ils auraient de la peine à aller jusque-là sans être arrêtés. L'un d'eux m'a dit : « C'est vrai, car depuis le coup de chien qui vient d'arriver à Paris, on monte la garde partout ». Celui-ci, laissant aller les trois autres devant, me dit : « Mais si on nous arrêtait, que nous ferait-on ? » Je lui répondis : « On vous conduirait à votre corps, de brigade en brigade. » Sur cela il m'a dit : « Si on nous rattrape, on nous fera faire dix mille lieues. » Et il m'a quitté pour gagner ses camarades ; le plus jeune pouvait avoir vingt-deux ans et m'a paru fort triste et bien fatigué¹. »

Le lendemain, des gens d'Auvers découvrirent dans un bois une petite cabane construite en fagots : les quatre hommes y avaient passé la nuit. On les aperçut, les jours suivants, errant dans la forêt de l'Isle-Adam. Enfin, le 1^{er} avril, ils se présentèrent chez le passeur de Mériel, nommé Eloi Cousin, qui hébergeait chez lui deux gendarmes. Tandis que les fuyards sollicitaient le passeur de les prendre dans son bateau, les gendarmes se montrèrent et les quatre hommes prirent la fuite ; un coup de feu abattit l'un d'eux ; le second, qui s'arrêtait pour secourir son camarade, fut aussitôt appré-

1. Archives nationales, F⁷ 6399.

hendé; les deux autres purent gagner le bois et s'échapper.

Le blessé fut mis sur un bateau et conduit à l'hospice civil de Pontoise où il mourut le lendemain. Réal, aussitôt prévenu, expédia Querelle, qu'il gardait soigneusement en prison, afin de l'utiliser en cas de besoin, et celui-ci, mis en présence du cadavre, le reconnut aussitôt pour être celui de Raoul Gaillard, dit *Houvel*, dit *Saint-Vincent*, l'ami de d'Aché, le principal fourrier de Georges¹; l'autre était son frère Armand qui fut immédiatement dirigé sur Paris et écroué au Temple.

La commune de Mériel avait, dans la circonstance, bien mérité de la patrie et le Premier Consul lui en témoigna, pour l'exemple, sa satisfaction de façon éclatante. Il exprima le désir de connaître cette population si dévouée à sa personne et, le 8 avril, le sous-préfet de Pontoise se présentait aux Tuileries à la tête de tous les hommes du village. Bonaparte les félicita personnellement et, pour marquer plus efficacement sa gratitude, il leur distribua une somme de 11.000 francs trouvée dans la ceinture de Raoul Gaillard. Cette manifestation était certainement glorieuse pour les paysans de Mériel, mais elle eut un résultat qu'on n'avait pas prévu : en rentrant chez eux le lendemain, ils apprirent, en effet, qu'un inconnu, « bien vêtu, bien armé, monté sur un cheval de prix », profitant de l'absence des habitants, s'était présenté au village, et, « après beau-

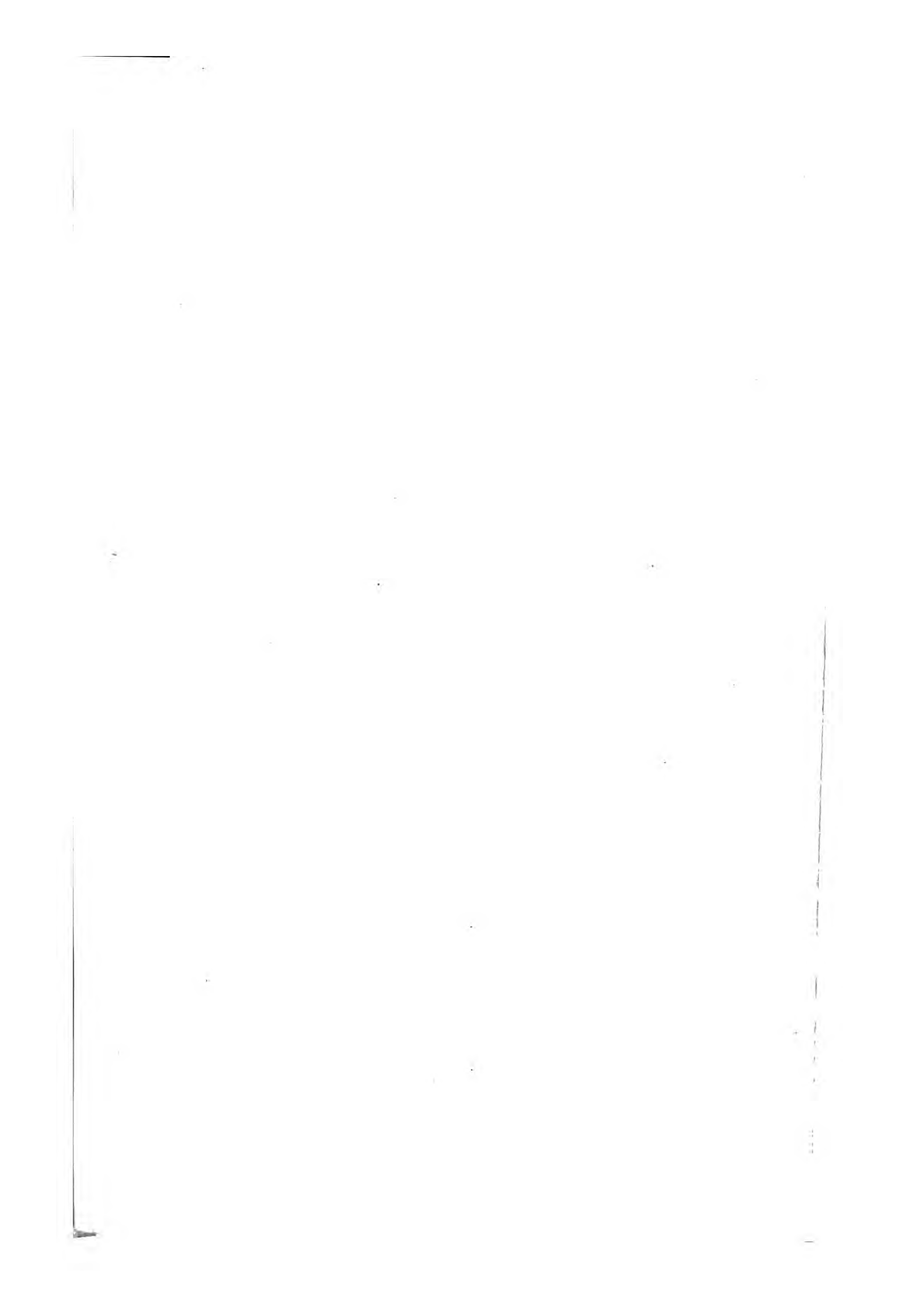
1. Le corps de Raoul Gaillard fut porté sur une civière de Pontoise à Paris et présenté au ministère de la police. F⁷ 6399.

coup de questions faites à des femmes et à des enfants, il s'était rendu à l'endroit où Raoul Gaillard avait été blessé, en s'informant si on n'avait pas trouvé un étui auquel il semblait attacher une grande importance. » Cet incident fit souvenir que, dans le bateau qui le menait à Pontoise, Raoul Gaillard, déjà mourant, s'était inquiété de savoir « si on avait trouvé dans ses effets *un étui à rasoir* ». Sur la réponse négative, « il avait paru très fâché et on l'entendit murmurer que la fortune de celui qui découvrirait cet objet était faite ».

La visite de cet inconnu — revu depuis « dans la campagne, sur les hauteurs et proche les bois », — les menaces de vengeance qu'il avait proférées, cet étui mystérieux fournirent matière à un rapport détaillé¹ qui rendit Réal perplexe. N'était-ce point là d'Aché ? Une grande battue fut organisée dans la forêt de Carnelle ; elle ne donna aucun résultat : on explora de même, quatre jours plus tard, la forêt de Montmorency ou quelques indices du séjour des « brigands » furent relevés ; mais de d'Aché point de traces et, malgré l'acharnement que les agents de Réal, grisés par la promesse de fortes primes, apportaient à cette chasse aux chopans, il fallut bien,

1. « Ce cavalier n'a pas laissé ignorer ses projets de vengeance contre le maire et il est venu trois jours de suite et il a parlé plus familièrement à Joseph la Chauquette habitant de la commune. Non seulement ce cavalier inconnu s'est montré dans le village de Mériel, dans la campagne, les hauteurs et proche les bois, mais encore un autre étant à pied, vêtu d'un habit long, s'est promené dans les champs, dans les endroits qu'avaient parcouru les Gaillard et Tamerlan, et aussitôt qu'il aperçut un laboureur qui faisait signe à un autre de s'approcher de lui, il s'est enfui à toutes jambes et a disparu dans le bois. » Archives nationales, F⁷ 6399.

après des semaines et des mois de recherches, d'enquêtes, de ruses, de fausses pistes suivies, de pièges inutilement tendus, se résigner à admettre que la police avait perdu la voie et que l'habile complice de Georges était pour longtemps disparu.





LE CHATEAU DE TOURNEBUT

Dessiné sur nature en 1813

(Bibliothèque nationale, Cabinet des Estampes)

CHAPITRE III

LES COMBRAY

Il y avait alors, dans le département de l'Eure, sur la rive gauche de la Seine, au-delà de Gaillon, un vieux et vaste manoir, adossé au coteau qui s'étend en promontoire jusqu'aux Andelys ; on l'appelait le château de Tournebut. Quoique ses hautes façades, émergeant d'un taillis bas, fussent visibles de la rivière, Tournebut restait cependant à l'écart de l'actif transit, entretenu par terre et par eau, de Rouen à Paris : des bois assez vastes le séparaient, en effet, de la grand'route qui, de Gaillon, gagne directement, par le plateau, Saint-Cyr-du-Vaudreuil ; quant aux coches d'eau, ils faisaient généralement escale au hameau du Roule où des bidets de louage, — des *mazettes* — attendaient et portaient jusqu'au bac de Muids les marchandises et les passagers, leur épargnant ainsi le grand détour formé par la Seine.

Tournebut était donc isolé entre ces deux voies toujours très suivies ; sa principale façade, à l'exposition du levant, en regard de la rivière, se compo-

sait de deux lourds pavillons, accolés l'un à l'autre, construits en brique et pierre, dans la manière du temps de Louis XIII, avec de grands combles d'ardoises et de hautes lucarnes; elle se prolongeait par une construction plus basse et d'aspect plus moderne que terminait la chapelle. Devant le château; formant terrasse, une sorte de vieux bastion carré dont les murs moussus baignaient dans l'eau stagnante d'une large douve. L'autre façade, regardant l'ouest, avait moins d'aspect; quelques toises seulement de terrain plat la séparaient du coteau abrupt et boisé auquel était adossé Tournebut, un mur, percé de portes discrètes, ouvrant sur les bois, enclavait le château, la ferme et la partie basse du parc : un vaste marais, s'étendant du pied des terrasses jusqu'à la Seine, rendait, de ce côté, l'accès presque inabordable.

Par le mariage de Geneviève de Bois-l'Evêque, dame de Tournebut, cette seigneuriale demeure était passée, dans les premières années du xvii^e siècle, à la famille de Marillac. Le maréchal Louis de Marillac — oncle de M^{me} Legras, la collaboratrice de saint Vincent de Paul — l'avait possédé de 1613 à 1631, et la tradition assurait qu'au cours de sa lutte contre le cardinal de Richelieu il y avait établi un atelier clandestin de fausse monnaie. C'était à lui qu'était due la construction de l'aile de briques, restée inachevée, sa condamnation à mort, pour crime de péculat¹, étant venue

¹ Il fut exécuté à Paris le 10 mai 1632.

interrompre les embellissements qu'il avait entrepris.

Il ne subsiste plus guère en France de châteaux comparables à ces romantiques manoirs du temps passé dont les pierres avaient vécu toutes les crises de notre histoire et que chaque siècle avait enrichis d'un pavillon et dotés d'une légende. Tournebut était, au commencement du xix^e siècle, le type achevé de ces vieilles demeures où il y avait tant de grandes salles et si peu de logements, et dont les hautes toitures d'ardoises recouvraient des enchevêtrements de charpentes formant des greniers vastes comme des cathédrales. On assurait que ses épaisses murailles étaient percées de couloirs secrets et recélaient des cachettes que Louis de Marillac avait jadis utilisées.

Tournebut était habité, en 1804, par la marquise de Combray, née Geneviève Gouyn de Brunelles, fille d'un président de la Cour des comptes, aides et finances de Normandie. Son mari, Jean-Louis-Armand-Emmanuel Hélie de Combray, était mort en 1784, lui laissant deux fils et deux filles, et des biens considérables situés aux environs de Falaise, sur le territoire des paroisses de Donnay, Combray, Bonnœil « et autres lieux ». M^{me} de Combray tenait Tournebut de sa mère, Madeleine Hubert, fille elle-même d'un conseiller à la grand'chambre du Parlement de Normandie¹. Outre le château et la ferme,

1. Madeleine Hubert, après la mort de son premier mari, Gouin de Brunelle, avait épousé en secondes noces M. Ledain d'Esteville.

qu'entourait un parc planté de vieux arbres, le domaine comprenait les bois qui couvrent le coteau et à l'extrémité desquels, sur la hauteur, se trouvait une vieille tour, ancien moulin à vent, bâti au-dessus de profondes carrières et qu'on appelait la *Tour du moulin brûlé* ou de *l'Ermitage* : c'est sous ce dernier nom qu'elle figure sur les plans anciens du pays ; elle le devait au souvenir d'un solitaire qui avait vécu dans ces carrières pendant de longues années et qui y était mort vers la fin du règne de Louis XV, laissant dans toute la région une grande réputation de sainteté.

M^{me} de Combray était « d'un caractère altier et impérieux ; son âme était forte et pleine d'énergie ; elle savait braver les dangers et l'opinion ; les projets les plus hardis ne l'effrayaient pas, son ambition était démesurée¹ ». Tel est le portrait que traçait d'elle un de ses plus irréconciliables ennemis et l'on verra, par la suite du récit, que les principaux traits en sont assez fidèles. Mais, pour aider à parfaire la ressemblance, il faut, dès l'abord, faire valoir une circonstance atténuante : M^{me} de Combray était une royaliste fanatique, et cela même ne suffirait pas à rendre son histoire intelligible si l'on ne faisait la part de ce calvaire que montaient, depuis tant d'années, les fidèles de la royauté et dont toutes les stations se comptaient par des désillusions et des déchéances. Depuis qu'avait été entreprise, en 1789, la guerre contre les nobles, toutes leurs

1. Note d'Acquet de Férolles. Archives de la famille de Saint-Victor.

tentatives de résistance, dédaigneuses d'abord, opiniâtres plus tard, maladroites toujours, avaient piteusement avorté. Leurs échecs ne se comptaient plus et il y avait là de quoi justifier, à l'égard du nouvel ordre de choses, le dépit haineux d'une caste qui, pendant tant de siècles, s'était complue à se croire douée de toutes les supériorités. Beaucoup, il est vrai, s'étaient résignés à la défaite; mais les intransigeants s'obstinaient à la lutte et, pour tout dire, cet attachement tenace au cadavre de la monarchie n'était pas sans grandeur.

La marquise de Combray s'était placée, dès les premiers jours de la Révolution, au nombre des royalistes irréductibles. Son mari, homme timoré et placide, employant à d'interminables lectures les heures qu'il ne consacrait pas au sommeil, lui avait, de tout temps, abandonné la direction du ménage, et la gestion de sa fortune. Le veuvage n'avait fait qu'augmenter l'autorité de M^{me} de Combray qui régnait sur tout un monde de petits fermiers, de paysans et de serviteurs, plus craintifs peut-être que dévoués.

Elle exigeait de ses enfants une passivité complète : l'aîné de ses fils¹, qu'on appelait le chevalier de Bonnœil, du nom d'une terre voisine du château de Donnay, aux environs de Falaise, supportait patiemment le joug maternel : il était, au reste, officier au Royal-dragons à l'époque de la Révolution. Son frère puîné, Timoléon de Com-

1. Jean-Louis-Alexandre-César Hélie de Combray, chevalier de Bonnœil, né à Falaise le 6 juillet 1762.

bray¹, était de tempérament moins docile. Au sortir de l'École militaire, comme son père venait de mourir, il sollicita de M. de Vergennes une mission dans les États barbaresques et s'embarqua pour le Maroc. Timoléon était un homme d'esprit libéral et droit, d'une haute culture intellectuelle et d'un scepticisme philosophique qui cadrait mal avec le caractère autoritaire de la marquise : quoique fils dévoué et respectueux, on le verra, c'est pour se soustraire à la tutelle de sa mère qu'il s'expatria. « Notre diversité d'opinion, écrira-t-il plus tard, m'a valu l'avantage de n'avoir pas habité avec elle deux mois de suite en dix-sept ans². » Du Maroc il passa en Algérie, puis à Tunis et en Egypte. Il allait pénétrer dans la grande Tartarie quand il eut connaissance des débuts de la Révolution ; il reprit aussitôt le chemin de France où il arriva au commencement de 1791.

Des deux filles de M^{me} de Combray, l'aînée³ avait épousé, à vingt-deux ans, en 1787, Jacques-Philippe-Henri d'Houel ; la plus jeune, Caroline-Madeleine-Louise-Geneviève, était née en 1773⁴ et n'avait, par conséquent, que onze ans à la mort de son père.

1. Armand-Timoléon de Combray, né à Falaise en 1764.

2. Archives de la famille de Saint-Victor.

3. Louise-Geneviève Hélie de Combray, née en septembre 1765, mariée le 19 septembre 1787.

4. Extrait des registres de la paroisse Saint-Gervais de Falaise : le mercredi 21^e jour de juillet 1773, a été baptisée par nous curé de cette paroisse, Caroline-Magdelaine-Louise-Geneviève, née le même jour du légitime mariage de Messire Jean-Louis-Armand-Emanuel Hélie de Combray, seigneur et patron de Combray, Donnay, Bonnœil et autres lieux, et de noble dame Geneviève Gouin Brunelle, ... etc.

C'est cette enfant qui sera l'héroïne du drame que nous avons à conter.

En août 1791, M^{me} de Combray s'inscrivit avec ses deux fils sur la liste des *otages* de Louis XVI qu'avait imaginée le journaliste Durosoy. C'était un acte de courage, car il était facile de prévoir que les six cent onze noms portés à « ce livre d'or de la fidélité », composeraient bientôt un répertoire de suspects. Du reste, tant qu'il y eut espoir de faire triompher la cause monarchique, les deux frères luttèrent courageusement : Timoléon resta près du roi jusqu'au 10 août et ne passa en Angleterre qu'après avoir pris part à la défense des Tuileries ; Bonnœil avait émigré l'année précédente et servait dans l'armée des Princes. M^{me} de Combray, restée seule avec ses deux filles — le mari de l'aînée avait également émigré — quitta en 1793 Tournebut et vint se fixer à Rouen, où, bien qu'elle fût, en ville, propriétaire de plusieurs immeubles, elle loua, rue de la Valasse, au faubourg Bouvreuil, « une maison sans numéro, isolée, ayant une entrée sur la campagne¹ ». Elle donnait comme prétexte à sa retraite le désir de parfaire l'éducation de sa plus jeune fille, qui entrait alors dans sa vingtième année.

Caroline de Combray était de très petite taille — grande comme un chien assis, disait-on — mais charmante ; son teint était d'une pureté parfaite, ses cheveux noirs d'une abondance et d'une lon-

1. Rapport du préfet de la Seine-Inférieure au Conseiller d'Etat Réal, 26 février 1808. Archives nationales F⁷ 8472.

gueur peu ordinaires. Elle était aimante et sensible, très romanesque, pleine de vivacité et de franchise ; le grand attrait de sa menue personne résultait d'un mélange piquant d'énergie et de douceur. Elle avait été élevée au couvent des Nouvelles Catholiques de Caen¹, où elle était restée six ans, recevant les leçons « de maîtres d'agrément de toute espèce et de différentes langues ». Elle était musicienne et jouait de la harpe ; dès qu'on fut installé à Rouen, sa mère lui donna pour professeur d'accompagnement Boïeldieu « qu'elle paya longtemps 6 francs argent par cachet² », somme qui paraissait fabuleuse en ce temps d'assignats et de mandats territoriaux.

M^{me} de Combray, d'ailleurs, se trouvait fort gênée ; comme ses deux fils étaient émigrés, le séquestre avait été mis sur tous les biens provenant de la succession de leur père, et les fermages ne rentraient pas. Des 50.000 francs de rentes que possédait la famille avant la Révolution, un cinquième à peine, représenté par les propres de M^{me} de Combray, restait disponible et elle avait été réduite à des emprunts pour subvenir aux charges très lourdes de sa maison de Rouen

1. « Nous soussignées, directrice (*sic*) de la maison d'éducation des Nouvelles Catholiques de Caen, et M^{me} de Ranville, religieuse dudit couvent, attestons à qui il appartiendra que la demoiselle Marie-Louise-Caroline Hélie de Combray a été en pension dans notre communauté pendant six années entières avec une femme de chambre pour la soigner et ce, à raison de 700 livres par an ; nous attestons en outre que, pendant ces six années, elle a eu continuellement des maîtres d'agrément de toute espèce et de différentes langues. » Archives de la famille de Saint-Victor.

2. Note de M^{me} de Combray. Archives de la famille de Saint-Victor.

Outre ses deux filles et ses domestiques, elle y abritait, en effet, « une demi-douzaine de bonnes religieuses et deux ou trois chartreux¹ » au nombre desquels se trouvait un moine insermenté, nommé Lemercier, qui prit bientôt sur son entourage une influence prépondérante. En sa qualité de réfractaire, le P. Lemercier s'exposait, s'il était découvert, à la mort ou, tout au moins, à la déportation et l'on comprend qu'il n'éprouvât qu'une sympathie très mitigée pour la Révolution qui le vouait, bien malgré lui, au martyre : il appelait de tous ses vœux le feu du ciel sur les mécréants et, n'osant se montrer, prêchait, avec une ardeur intarissable, la croisade sainte aux quelques femmes qui l'entouraient.

L'exaltation royaliste de M^{me} de Combray n'avait pas besoin de ce coup de fouet : un sage lui eût conseillé la résignation ou, tout au moins, la patience ; mais, par un effet de sa mauvaise fortune, elle ne se trouvait entourée que de gens dont le fanatisme excusait et réglait le sien propre. La fureur était devenue l'état habituel de ce monde dont l'esprit surchauffé ne se nourrissait que de fausses nouvelles, de récits légendaires, de l'espérance folle des représailles imminentes. On y accueillait avec une crédulité jamais découragée des prophéties grossières, annonçant de prochains et terribles massacres, auxquels, invariablement, devait mettre fin le retour miraculeux des lis, et, comme les illusions de ce genre se fortifient de leurs déceptions mêmes,

1. Lettre de Timoléon de Combray à sa sœur. Archives de la famille de Saint-Victor.

la maison de la rue de la Valasse entendit bientôt des voix mystérieuses et devint le théâtre « d'apparitions célestes » qui, sur l'invitation du P. Lemer cier, prédisaient l'imminente destruction de tous les bleus et la restauration de la monarchie.

Certain jour, dans l'été de 1795, un inconnu se présenta chez le P. Lemer cier, muni d'un mot de passe et d'une très chaude recommandation, émanant d'un prêtre réfractaire¹, qui vivait caché à Caen. C'était un chef de chouans portant le titre et le nom de *général Lebret* : il était de taille moyenne, avait la barbe et les cheveux roux, les yeux couleur d'acier, le regard froid². Admis chez M^{me} de Combray sous les auspices du P. Lemer cier, il ne dissimula point que son véritable nom était Louis Acquet d'Hauteportè, chevalier de Férolles. Il venait à Rouen, disait-il, envoyé par les princes pour transmettre leurs ordres à Mallet de Crécy, qui commandait pour le roi la Haute-Normandie.

Ou juge quel accueil fut fait au chevalier. M^{me} de Combray et ses filles, et aussi les bonnes religieuses et les pères chartreux s'épuisaient en prévenances et s'ingéniaient à satisfaire le moindre désir de cet homme qui prenait modestement le titre « d'agent général de Sa Majesté ». On lui avait ménagé, dans l'endroit le plus discret de la maison,

1. Note de Timoléon de Combray. Archives de la famille de Saint-Victor. — Ce réfractaire s'appelait Roux-Deslandes, et fut condamné plus tard, dit Timoléon, aux galères pour fabrication de faux billets de banque.

2. Note de Timoléon de Combray. Archives de la famille de Saint-Victor.

une *cache* sûre qu'avait bénite le P. Lemercier; Acquet s'y tenait une partie du jour et, le soir, ne dédaignait pas de se mêler aux évocations habituelles, et de conter, en matière d'intermède, le récit de ses exploits.

À l'entendre, il était possesseur de vastes domaines situés aux environs des Sables-d'Olonne d'où il était originaire¹ : officier au régiment de Brie-infanterie avant la Révolution², il se trouvait à Lille en 1791 et avait profité du voisinage de la frontière pour insurger son régiment et émigrer en Belgique; il s'était mis aussitôt à la disposition des princes, avait fait en Vendée, en Poitou, en Normandie même, des enrôlements pour l'armée royale, aidant des prêtres à émigrer, sauvant des villages entiers de la fureur des bleus. Il citait Charette, Frotté, Puisaye comme étant ses plus intimes amis et ces noms évoquaient les chevaleresques épopées des guerres de l'Ouest auxquelles il avait pris une glorieuse part. Parfois il disparaissait pendant plusieurs

1. Il était de Saint-Cyr-la-Lande (Deux-Sèvres). Voici son acte de baptême : « Aujourd'hui, 9 novembre 1760, a été baptisé Louis, fils légitime de Messire Jacques-François Acquet, chevalier seigneur d'Hauteporte, de Férolles et autres lieux, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de dame Jeanne-Paule Cordier, ses père et mère, ledit Louis, né d'hier. Parrain : messire Louis de Losjle, prêtre doyen et curé d'Oyron; marraine : demoiselle Louise-Charlotte Acquet, sa sœur, qui a déclaré ne savoir signer. »

2. Son dossier n'existe aux archives du ministère de la Guerre que sous la forme d'une chemise vide de toutes pièces. On relève le nom d'Acquet de Férolles dans l'*Etat militaire de la France* comme sous-lieutenant, puis lieutenant de Brie-Infanterie, 1782 à 1791. À cette dernière date le régiment était, en effet, à Lille. Acquet figure également sur les contrôles du régiment de Brie.

jours et, au retour de ces fugues mystérieuses, il laissait entendre qu'il venait d'accomplir quelque haut fait ou de mener à bien une mission périlleuse. C'est ainsi que le chevalier Acquet de Férolles était devenu l'idole du petit groupe de naïves royalistes parmi lesquelles il était réfugié : il avait bravement servi la *cause* ; il se targuait d'avoir mérité le surnom de *toutou des princes*, et ceci, aux yeux éblouis de M^{me} de Combray, tenait lieu de toutes les références.

En réalité Acquet était un aventurier : s'il nous fallait ici tenir compte de tous les méfaits portés à son actif, on nous soupçonnerait de pousser gratuitement au noir cette figure de mélodrame. Quelques traits, recueillis par les Combray, suffiront à l'esquisser : officier à Lille, sur le point d'être interné à la suite d'une délation odieuse dont il s'était rendu coupable¹, il déserta et se rendit en Belgique, n'osant rejoindre l'armée des émigrés ; il s'arrêta à Mons, puis gagna bientôt l'ouest de la France et se mit à chouanner ; mais la politique restait étrangère à son fait ; il s'était associé à quelques spadassins de sa trempe et détroussait à son profit les voyageurs ou rançonnait les acheteurs de biens nationaux. Dans l'Eure, où il opérait d'ordinaire, il assassina de sa main deux gardes-chasse

1. « ... Il avait été bien auparavant condamné à vingt ans au château de Saumur, pour un fait si honteux qu'il faut le taire. » Note de Bonnœil. Archives de la famille de Saint-Victor. Bonnœil exagère ; sur les contrôles du régiment de Brie, aux archives du ministère de la guerre, on trouve, au nom d'Acquet, cette mention : « 10 juillet 1780 — condamné par le tribunal à trois ans de prison à Saumur. »

sans défense que sa petite troupe avait rencontrés¹.

Il excellait à enlever les caisses des percepteurs ruraux et, le coup fait, pour colorer ses exploits d'une teinte de royalisme, il abattait, nuitamment, dans les villages où il opérait, les arbres de la liberté. Las enfin « d'un métier où il n'y avait que des coups à recevoir et sa tête à perdre », il vint à Rouen chercher fortune; sans doute, avant de s'introduire chez M^{me} de Combray, avait-il eu soin de se renseigner². Il savait trouver là une riche héritière dont les deux frères, émigrés, ne reparaitraient probablement jamais, et, dès l'abord, il mit tout en œuvre pour flatter la marotte royaliste de la mère et les idées romanesques de la jeune fille. Le P. Lemercier lui-même fut conquis; Acquet simulait, pour se l'attirer, la piété la plus vive et la plus scrupuleuse dévotion.

Une note de Bonnœil nous renseigne sur la façon dont se termina cette tragique intrigue : « Acquet employa tous les moyens de séduction pour parvenir à son but. La jeune personne, craignant d'être

1. « ... Il fait conduire le nommé Mercié, garde du duc de Bouillon, demeurant à Sainte-Marguerite-des-Beaux, près Breteuil, à un endroit écarté de la forêt où il le fait massacrer; et, comme le fils de ce Mercié vint pour dégager son père, il ordonna, de sang-froid, à Gérard Saint-Helme, son second (ce Saint-Helme, dit *Gérard*, a été fusillé à la suite de cette affaire-là à Rouen, il y a six ou sept ans) de s'en débarrasser; mais comme une telle barbarie répugnait à la troupe, composée pour la plupart de jeunes réquisitionnaires égarés, on dit qu'il le tua lui-même d'un coup de sa carabine... »

Note de la main de Bonnœil. Archives de la famille de Saint-Victor.

2. « Il a cherché à avoir des renseignements sur la fortune... »
Note de Bonnœil.

longtemps sans se marier à cause du malheureux temps d'alors, l'écouta, malgré tant de raisons qui la sollicitaient d'attendre et de rejeter les propositions que pouvait lui faire un homme dont on ne connaissait ni les noms, ni le pays, ni la fortune... Les conseils mêmes de la mère ne furent malheureusement pas écoutés, et elle se trouva obligée de donner son consentement au mariage, les lois d'alors accordant toute liberté aux filles et les autorisant à secouer le joug salutaire de leurs parents. »

Les dates de certaines pièces complètent sans ménagements les périphrases discrètes de Bonnœil ; la vérité est que Acquet « déclara sa flamme » à M^{lle} de Combray et, comme celle-ci, un peu méfiante, encore que très disposée à se laisser aimer, se défendait comme il convient, le chevalier signa une sorte d'engagement mystique daté du 1^{er} janvier 1796, où, « à la face de la sainte Eglise et au plaisir de Dieu », il s'obligeait à l'épouser sur première réquisition¹. Elle serra soigneusement ce précieux papier et, un peu moins de dix mois plus tard, le 17 octobre, l'agent municipal de la commune d'Aubevoie, sur le territoire de laquelle est situé le château de Tournebut, inscrivait la naissance d'une fille, née de la citoyenne Louise-Charlotte de Combray, épouse

1. Cette pièce étrange se trouve dans les Archives de la famille de Saint-Victor ; l'acte n'est signé que des seuls contractants et non point des *amis et parents* dont le consentement semble y être annoncé. M^{lle} de Combray signe Charlotte : ce prénom qui ne figure pas à son acte de baptême était sans doute celui qu'on lui donnait familièrement. — Voir à l'appendice, 1.

*du citoyen Louis Acquet*¹. Voilà pourquoi la marquise « se trouva obligée de donner son consentement au mariage », qui n'eut lieu que l'année suivante : on n'en trouve mention, à l'état civil de Rouen, qu'à la date de 17 juin 1797.

Acquet était ainsi parvenu à ses fins : il avait séduit M^{me} de Combray pour rendre le mariage inévitable et, celui-ci conclu, il s'était fait envoyer, sous prétexte d'empêcher leur vente, en possession provisoire des biens de la famille de Combray, situés à Donnay, près de Falaise, et séquestrés par suite de l'inscription du nom de Bonnœil sur la liste des émigrés. A peine installé², il met les terres au pillage, il fait argent de tout, il coupe les bois, sans épargner les bosquets et charmilles ; « le domaine de Donnay devient entre ses mains une espèce de désert³ ». Arrêté dans ses déprédations par une plainte de ses deux beaux-frères, il imagina d'attaquer le testament du marquis de Combray, prétendant que sa femme, mineure au décès de son

1. Extrait des actes de l'état civil de la commune d'Aubevoie (Eure) : « Ce jourd'hui, 26 vendémiaire de l'an V (17 octobre 1796)... est comparu le citoyen Louis Acquet, domicilié en cette commune, lequel, accompagné du citoyen Claude Pottier, bourgeois, domicilié en cette commune et de la citoyenne Marie-Françoise Lambert de Chalange, domiciliée au Petit-Andelys, canton dudit lieu, lesquels m'ont déclaré que la citoyenne Louise-Charlotte de Combray, domiciliée en cette commune, épouse du citoyen Louis Acquet, est accouchée hier, à une heure apres-midi, d'une enfant femelle, laquelle m'a été représentée, et à laquelle ils ont donné le nom de Charlotte. »

2. Acquet s'installa à Donnay au mois de frimaire an VI (décembre 1797).

3. *Mémoire pour MM. Hélié de Bonnœil et Hélié de Combray, à Falaise, de l'imprimerie de Brée frères, en 1806.*

père, avait été lésée dans le partage. C'était déclarer ouvertement la guerre à la famille dans laquelle il était entré et, pour forcer sa femme à épouser sa querelle, il la terrorisait et la rouait de coups. Une seconde fille était née de cette triste union¹, et ces enfants elles-mêmes n'échappaient pas aux brutalités de leur père : une note écrite de la main de M^{me} Acquet est, sur ce point, d'une éloquence navrante .

M. Acquet assommait tous les jours ses enfants; il maltraitait aussi sans cesse : c'était souvent avec des cotrets qu'il corrigeait ses enfants et s'en servait toujours lorsqu'il les faisait lire; elles étaient toujours toutes noires des coups qu'elles recevaient.

Il me donna un jour un soufflet si fort que le sang m'en a jailli du nez et de la bouche, et que j'en restai un moment sans connaissance... Il a été chercher ses pistolets pour me brûler la cervelle, ce qu'il aurait fait s'il ne s'était pas trouvé du monde...

Il était toujours armé d'un poignard qui ne le quittait pas².

Au mois de janvier 1804, M^{me} Acquet s'était résolue à s'enfuir de cet enfer; profitant d'un voyage de son mari en Vendée, elle lui écrivit qu'elle renonçait à la vie commune et courut à Falaise demander asile à son frère Timoléon rentré depuis peu en France³. Celui-ci s'entremet pour éviter un scandale et obtint de sa sœur qu'elle réintégrerait le

1. Nous n'avons pu trouver trace de la naissance de cette seconde fille qui s'appelait Marie-Henriette-Clémentine. Une troisième fille, Marie-Céline-Octavie, naquit plus tard, en 1801. Nous retrouverons ces trois enfants.

2. Archives de la famille de Saint-Victor.

3. *Idem.*

domicile conjugal. M^{me} Acquet suivit ce sage conseil; mais elle ne put se décider à revoir son mari, revenu en toute hâte et qui, trouvant fermée la porte du château où elle s'était barricadée, fit constater par le juge de paix du canton d'Harcourt, assisté de son greffier et de deux gendarmes, que sa femme refusait de le recevoir¹. Ayant enfin trouvé, un beau matin « son secrétaire forcé et tous ses papiers enlevés », elle revint à Falaise, obtint un jugement l'autorisant à habiter chez son frère et déposa une plainte en séparation.

Les choses en étaient là à l'époque du procès de Georges Cadoudal. Acquet, dont la fureur s'exaspérait de la résistance que rencontraient ses projets, jura qu'il tirerait de sa femme et de tous les Combray une vengeance éclatante : ils devaient, pour leur malheur, donner trop facilement prise à sa haine.

Après trois années passées à Rouen, M^{me} de Combray était rentrée, au printemps de 1796, à son château de Tournebut : elle y apportait intactes ses rancunes royalistes et ses tenaces illusions. Elle avait déclaré la guerre à la Révolution et croyait la victoire assurée dans un très court délai.

C'est un effet assez ordinaire des passions politiques que d'aveugler ceux qu'elles dominent, au point de leur présenter comme des réalités imminentes leurs désirs et leurs prévisions. M^{me} de Com-

1. Procès-verbal de Jacques-François Bottet, juge de paix du canton d'Harcourt. 7 nivôse an XII.

bray escomptait si impatiemment le retour du roi que l'une des raisons qui l'avaient décidée à regagner son château était d'y préparer des appartements pour abriter les princes et leur suite au cas où le débarquement tant attendu s'effectuera sur la côte de Normandie. Déjà, en 1792, Gaillon avait été désigné pour servir d'étape à Louis XVI, s'il s'était décidé à renouveler vers la mer la tentative avortée à Varennes; le château de Gaillon n'était plus, en 1796, habitable; mais Tournebut, qui en était voisin, devait, dans l'idée de la marquise, offrir les mêmes avantages, se trouvant, à peu près, à mi-chemin entre la côte et Paris. Son isolement permettait, d'ailleurs, d'y recevoir des hôtes de passage sans éveiller les soupçons, et ses vastes cachettes, où pouvaient se terrer soixante à quatre-vingts personnes, favorisaient des conciliabules clandestins.

Pour plus de sûreté encore, M^me de Combray fit, vers cette époque, l'acquisition d'une assez vaste maison, située à quelque deux cents mètres des murs de Tournebut et qu'on appelait *Gros-Mesnil* ou le *Petit-Château*. C'était un pavillon à deux étages, coiffé d'un haut toit d'ardoise; la cour qui le précédait était entourée de « masures » et de bâtiments de service : une muraille assez haute fermait de tous côtés cette propriété qu'une sente discrète mettait en communication avec l'une des petites portes pratiquées dans la clôture de Tournebut¹.

1. On pense qu'un souterrain unissait le grand au petit château, et la découverte assez récente d'une sorte de cave sous la pelouse du parc actuel donnerait du poids à cette opinion.

A peine en possession du *Petit-Château*¹, M^{me} de Combray y fit construire deux vastes cachettes; elle employait à ces besognes confidentielles un homme sûr, nommer Soyer, qui cumulait à Tournebut les fonctions d'intendant, de maître d'hôtel et de valet de chambre. Soyer était né à Combray, l'une des terres que la marquise possédait en Basse-Normandie, et était entré à son service, en 1791, à seize ans, en qualité d'aide de cuisine²; il avait suivi sa maîtresse à Rouen pendant la Terreur et, depuis le retour à Tournebut, elle l'avait chargé de la remplacer dans l'administration de son domaine; il avait, à ce titre, la haute main sur la domesticité du château, qui se composait de six personnes, parmi lesquels la femme de chambre Querey³ et le

1. « Le 11 prairial an VI (30 mai 1798), vente par le citoyen Hue à la citoyenne Gouin, veuve Hélie. — Henry-Guillaume Hue demeurant en la commune de Bougy (Calvados) vend à Geneviève Gouin, veuve du citoyen Armand-Emmanuel Hélie, demeurant à Rouen, rue du Champ-des-Oiseaux, n° 36, une maison de propriétaire, cour, jardin et petite ferme... le tout situé en la commune d'Aubevoie, près Gaillon; ladite petite ferme contenant, tant en maison, bâtiments, terres et vignes, cotaux, mesure, labour et bois taillis, environ huit acres, y compris la maison de propriétaire. Cette vente est de huit mille francs de principal que ledit citoyen Hue reconnaît avoir reçu ce jour, en espèces d'or et d'argent ayant cours, de ladite veuve Hélie... »

Archives du greffe de la Justice de paix de Gaillon.

Quelques années plus tard, en juin 1806, M^{me} de Combray, ne se réservant que le *petit château* proprement dit, donna à bail pour trois ans, à Claude Bachelet d'Aubevoie, les terres, bois et vignes qui en dépendaient.

2. Interrogatoire de Jean-Henry Soyer, 31 octobre 1808. Archives du greffe de la Cour d'assises de Rouen.

3. Catherine Querey, âgée de trente-sept à trente-huit ans (en 1807), née à Fromanville, près de Pont-Audemer. Archives du greffe de la Cour d'assises de Rouen.

jardinier Châtel¹ méritent une mention particulière.

Chaque année, vers Pâques, M^{me} de Combray se faisait conduire à Rouen où, sous-prétexte d'emplettes et de loyer à toucher, elle séjournait un mois ; Soyer et M^{lle} Querey seuls l'accompagnaient. Outre sa maison patrimoniale de la rue Saint-Amand, elle avait gardé son discret immeuble du faubourg Bouvreuil qui continuait à servir d'asile à des proscrits² recherchés par la police du Directoire et d'entre-pôt aux réfractaires de la région, assurés d'y trouver des engagements et les moyens de rejoindre l'armée royale. Tournebut lui-même, admirablement situé pour servir de passage et de lieu d'étapes entre la Haute et la Basse-Normandie, devint le refuge indiqué de tous les partisans qu'un coup hardi signalait aux autorités de l'une ou de l'autre rive de la Seine, totalement séparées à cette époque par la rareté et la lenteur des communications, et plus encore par la centralisation policière qui excluait, pour ainsi dire, tous rapports directs entre les diverses autorités départementales. C'est ainsi que, de 1796 à 1804, M^{me} de Combray, devenue chef de parti « avec cet avantage de n'être connue dans ce sens que par le parti lui-même³ », hébergea les chefs les

1. Nicolas Châtel, né à Saint-Cyr-du-Vaudreuil, âgé de vingt-six ans (en 1807). Archives du greffe de la Cour d'assises de Rouen.

2. « — J'avais loué une maison qui leur était consacrée et où ils trouvaient toutes les caches nécessaires à leur sûreté. » Lettre de M^{me} de Combray au roi Louis XVIII, Archives nationales, F⁷ 8170.

3. Rapport du Préfet de la Seine-Inférieure. Archives nationales, F⁷ 8172.

plus compromis de la Chouannerie normande, étranges héros auxquels leur bravoure folle avait créé une renommée légendaire et dont les noms se retrouvent à peine, douteusement orthographiés, dans les récits des historiens.

Au nombre des hôtes qui séjournèrent à Tournebut était Charles de Margadel¹, l'un des officiers de Frotté, qui avait organisé une police royaliste à Paris² même, d'où il s'échappait pour venir faire le coup de feu dans l'Eure, sous les ordres d'Hingant de Saint-Maur, autre habitué de Tournebut, qui y prépara son étonnante équipée de Pacy-sur-Eure.

Outre Margadel et Hingant, M^{me} de Combray avait, le plus souvent, offert asile à Armand Gaillard et à son frère Raoul³, dont nous avons conté la mort. Deville, dit *Tamerlan*, les frères Tellier, Le Bienvenu du Buc, l'un des officiers de Hingant ; un autre encore, caché sous le nom de Collin, dit *Cupidon* ; un spadassin allemand, nommé Flierlé, dit le *Marchand*, que nous retrouverons, étaient également ses hôtes ordinaires, sans compter les *Sauve-la-Graisse*, les *Sans-*

1. La note de la Sicotière sur Margadel est très confuse. Voir de préférence, sur ce personnage, un passage des *Mémoires d'Hyde de Neuville*, t. 1, p. 284.

2. « Faites-vous rendre compte de tous les individus qui sont logés chez Coutat, restaurateur, en face de la rue de Chartres... c'est dans cette maison que logeait Margadel. Faites une recherche rigoureuse dans cette maison. C'est là que s'adressaient autrefois les lettres au Comité anglais. »

Archives de la Préfecture de Police. Affaire du 3 nivôse.

3. « Le peu de ressources qui nous restait encore était consacré à sauver du glaive vos fidèles serviteurs et j'ai eu à regretter le chevalier de Margadelle, Raouille, Tamerlan et le jeune Tellier... »
Lettre de M^{me} de Combray à Louis XVIII.

Quatier, les *Blondel*, les *Perce-Pataud*, comparses sans nom et sans histoire qui étaient toujours assurés de trouver, dans les cachettes du grand château ou dans la Tour de l'Ermitage, refuge et secours ¹.

C'étaient là des locataires compromettants, et il n'est que trop facile d'imaginer à quel passe-temps occupaient les loisirs de leur retraite à Tournebut ces gens depuis longtemps dégoûtés des occupations régulières et pour qui la lutte et le danger étaient devenus des besoins impérieux. Une statistique, difficile à établir, fournirait sur ce point des présomptions saisissantes : — en septembre 1800, les deux diligences de Caen à Paris sont arrêtées entre Evreux et Pacy, au lieu nommé *Riquiqui*, par deux cents brigands bien armés : 48.000 livres de fonds appartenant à l'Etat sont soustraits. — En 1800 encore, la diligence de Rouen à Pont-Audemer est attaquée par vingt chouans qui enlèvent une partie des fonds qu'elle transporte. — En 1801, vol d'une diligence près d'Evreux ; quelques jours plus tard, la malle de Caen à Paris est dévalisée par six brigands. Sur la grande route de la rive droite, les attaques de diligences sont fréquentes à la côte de Saint-Gervais, à la montée d'Authevernes, au

1. Quand Saint-Réjant, l'auteur et la victime de la machine infernale de la rue Saint-Nicaise, vint à Paris pour préparer son crime, il arrivait d'une localité du département de l'Eure qu'il s'obstina à ne point désigner : on sut seulement qu'il était monté en route dans une voiture publique venant d'Evreux. Pour se loger, il prit le premier nom qui lui passa par l'esprit et ce fut celui de *Soyer*, le nom de l'homme de confiance de M^{me} de Combray. Il n'est pas interdit de supposer que sa dernière étape avait été Tournebut.

vieux moulin de Mouflaines¹. Beaucoup plus tard seulement, quand le château de Tournebut fut connu pour un repaire avéré de chouans, les autorités songèrent que « par sa situation à égale distance des deux routes de Paris par Vernon et par Magny-en-Vexin où les courriers avaient été si souvent arrêtés² », il pouvait bien avoir servi de centre

1. La fréquence de ces arrestations de diligences affolait la police de Paris : dans les cartons de documents relatifs à l'affaire du 3 nivôse, on trouve aux Archives de la préfecture de police, la note que voici : — « Le vol des diligences et de tous les fonds publics s'organisait chez Bourmont, sous la direction du ci-devant chevalier de Luxembourg et de Malartic, demeurant rue Florentin, en entrant par la rue Honoré, le premier hôtel à gauche.

Les êtres secondaires chargés de l'exécution de cet infâme brigandage sont les particuliers dont les noms suivent :

- Charles Godet, à Paris.
- Les deux frères Le Pelletier, qui restent du côté d'Avranches.
- Daguerre le jeune (*sic*), à Paris.
- Carlos Sourdak (*sic*), à Paris.
- Bernard Sourdak, rue des Augustins.
- Godin, hôtel où a logé l'Empereur.
- Le petit Alexandre, à Paris.
- Et Chappedelaine, hôtel de Mayenne, rue du Four-Honoré.

On entretenait, pour l'exécution de ces horribles forfaits, une trentaine d'hommes qui recevaient 60 francs par mois et le vêtement : ces hommes n'ont aucun domicile.

Le dépôt de tous les secrets de cette société se trouve, rue Neuve-Sainte-Catherine, maison d'un tonnelier, chez les filles Frémillion, au quatrième, sur le derrière, dans un cabinet mansardé dans lequel se trouve une cache qui n'est connue que des demoiselles en question. Ces filles doivent aussi être dépositaires du secret de l'infamale agence anglaise.

Dans tous les cas on ne risque rien de fouiller tout le corps de logis du derrière de la maison habitée par les demoiselles Frémillion et une dame au premier, amie intime de Sourdak le père. »

Archives de la préfecture de police. Affaire du 3 nivôse.

On peut consulter aussi, sur les attentats que nous venons d'énumérer, les notes de la Sicotière. Voir *Frotté et les insurrections normandes*, t. II, pp., 290, 457, 647, 648, etc.

2. Rapport du préfet de la Seine-Inférieure à Réal, Archives nationales. F⁷ 8172.

à ces opérations et, comme les auteurs en étaient demeurés introuvables, on les porta toutes à l'actif de M^{me} de Combray. Il faut bien reconnaître que cette accusation rétrospective et sans preuves certaines n'avait rien de trop téméraire. Le vol des fonds de l'Etat était une bagatelle pour des gens que dix ans de guerre archarnée avaient blasés sur tous les brigandages; on conçoit, au reste, que le piège odieux tendu par Bonaparte à Frotté, si populaire dans toute la région normande, l'exécution sommaire du général et de ses six officiers, l'assassinat du duc d'Enghien, la mort de Georges — presque un dieu pour la Chouannerie — et de ses braves compagnons, on conçoit que ces faits, succédant à tant de fusillades, d'emprisonnements sans jugement, de trahisons policières, de guets-apens, de dénonciations payées et récompensées à l'égal de hauts faits, aient exaspéré les royalistes vaincus et envenimé leur haine au point que tous les moyens d'action leur parurent acceptables : tel était l'état d'esprit de M^{me} de Combray au milieu de l'année 1804, date à laquelle nous avons arrêté le récit des malheurs conjugaux de M^{me} Acquet de Férolles, et il justifiait le mot de Bonald : « Des sottises faites par des gens habiles, des extravagances dites par des gens d'esprit, des crimes commis par d'honnêtes gens, voilà toute la Révolution ».

C'est à Tournebut que d'Aché s'était réfugié. Il avait quitté Paris dès la première heure de l'ouver-

ture des barrières et, soit qu'il eût, plus habilement que les frères Gaillard, dépisté les surveillances, soit, ce qui est probable, qu'il pût, d'une traite, gagner Saint-Germain, où nous savons qu'il avait un asile, et, de là, sans avoir à risquer le passage d'un bac ou d'un pont, sans s'arrêter à aucune auberge, franchir en un jour les quinze lieues qui le séparaient de Gaillon, il arriva sans malencontre chez M^{me} de Combray qui referma immédiatement sur lui la porte d'une des *caches* du grand château¹.

Tournebut était pour d'Aché un lieu familier; des liens de parenté l'unissaient à M^{me} de Combray et, bien avant la Révolution, quand il était « en semestre », il y avait fait d'assez longs séjours, alors que la « grand'mère Brunelle » vivait encore. Il y était revenu depuis et avait passé là une partie de l'automne de 1803. Une grande réunion y avait eu lieu à cette époque, sous prétexte de fêter le mariage de M. du Hasey, propriétaire d'un château voisin de Gaillon. Du Hasey était l'aide de camp de Guérin de Bruslard, le fameux chouan que Frotté avait désigné pour son successeur dans le commandement en chef de l'armée royale, et qui n'avait eu qu'à la licencier; c'est dire que cette réunion, dont la mention revient souvent dans les rapports, avait dû prendre, par le choix et la qualité des convives, une

1. « M^{me} de Combray m'a parlé d'une cachette dans le grand château, mais sans me la faire voir, en me disant qu'elle avait servi à retirer Deslaurières (d'Aché) après l'affaire de Georges, à Paris. » Interrogatoire de Lefebvre, 22 août 1808. Archives du greffe de la Cour d'assises de Rouen.

importance plus grande que celle d'un simple repas de noces.

D'Aché apprit à Tournebut la proclamation de l'Empire et l'exécution de Georges. C'était là semblait-il, la fin des espérances du parti royaliste : de quelque côté que l'on se tournât, nulle ressource ; plus de chefs, plus d'argent, plus d'hommes : s'il restait dans les campagnes de l'Orne et de la Manche nombre de réfractaires, il était impossible de les grouper et de les solder. De jour en jour la machine gouvernementale gagnait en force et en autorité ; au moindre mouvement la France sentait se resserrer cet étau de fer auquel elle était prise, ravie, d'ailleurs, ou, tout au moins, stupéfaite et grisée ; et si grand était le prestige de l'extraordinaire héros qui personnifiait à lui seul tout le régime, que ceux mêmes qu'il avait vaincus ne déguisaient pas leur admiration : le roi d'Espagne, — un Bourbon ! — lui envoyait les insignes de la Toison d'or. Le monde fasciné se donnait et nulle histoire n'offre l'exemple d'une puissance matérielle et morale comparable à ce que fut celle de Napoléon dans le temps où le Saint-Père passait les monts pour venir reconnaître et saluer en lui l'instrument de la Providence et le sacrer César au nom de Dieu.

C'est pourtant à la même époque que d'Aché, proscrit, reclus dans les cachettes de Tournebut, sans un compagnon, sans un sou vaillant, sans autre conseil et sans autre allié que la vieille femme qui lui donnait asile, conçut l'étonnant projet d'entrer en lutte contre l'homme devant lequel tout

l'Europe s'agenouillait. Ainsi présentée, la chose paraît folle et, sans doute, les illusions royalistes de d'Aché l'aveuglaient-elles sur les conditions du duel qu'il allait entreprendre. Mais c'est l'histoire de ces illusions mêmes qu'il est d'autant plus intéressant de suivre qu'elles étaient communes à bien des gens pour qui Bonaparte, au faite de sa puissance, ne fut jamais qu'un criminel audacieux, dont la grandeur factice était à la merci d'un coup de main.

La police de Fouché n'avait pas renoncé à découvrir la retraite du fugitif. On le cherchait à Paris¹, à Rouen, à Saint-Denis-du-Bosguérard, près de Bourghéroulde, où sa mère possédait une petite propriété; on le guettait surtout à Saint-Clair où sa femme et ses filles étaient rentrées après l'exécution de Georges. On leur avait ouvert les portes de la prison des Madelonnettes² en leur faisant savoir que, par mesure de haute police, elles eussent à se reti-

1. Bulletin de police du 11 vendémiaire an XIII (3 octobre 1804) « Alexandrine d'Aché : une pièce déposée à la Cour criminelle prouve que le sieur Daché, son père, était un des conspirateurs, et que sa famille était initiée dans le secret du complot. On sait, d'ailleurs, que cet individu était lié avec Raoul Gailard et qu'il s'était réuni à Georges dans le dernier voyage que ce chef de brigands a fait à la côte. Surveiller la demoiselle de passage à Paris et qui pourrait avoir pour but de suivre une nouvelle intrigue ou de donner des soins à son père qui y serait caché. Continuer à rechercher celui-ci dont on donne le signalement. » Archives nationales, AF^{IV} 1491.

2. « Jeanne-Louise d'Aché, née Roquefeuille, Renée-Louise d'Aché, Caqueray dit *De Lorme* et Michel-Louis-Placide d'Aché, dont vous m'avez ordonné la mise en liberté, ont pris leurs passeports. Leur départ a été surveillé, les trois premiers sont partis pour Saint-Clair, près Gournay, l'autre pour Rouen. » Rapport à Réal, 10 juillet 1804. Archives nationales, F⁷ 6397.

rer à quarantes lieues de Paris et des côtes ; mais les pauvres femmes, presque sans ressources, n'avaient point tenu compte de cette injonction et on tolérait leur présence à Saint-Clair dans l'espoir que d'Aché se laisserait de sa vie nomade et viendrait se faire prendre au gîte. Quant à Placide, dès qu'il se vit hors du Temple et qu'il eut conduit chez elles sa belle-sœur et ses nièces, il regagna Rouen où il arriva vers la mi-juillet. Il n'était pas installé de la veille dans son logement de la rue Saint-Patrice qu'il reçut — sans qu'il pût dire d'où ni comment — une lettre lui annonçant que son frère « s'éloignait pour ne pas compromettre davantage les siens, et qu'il ne reviendrait en France qu'à la paix générale, espérant obtenir alors du gouvernement la permission de finir ses jours au milieu de sa famille¹ ».

D'Aché, pourtant, vivait à Tournebut sans grand mystère. Pour toute précaution il évitait de sortir de la propriété et il avait pris le nom de *Deslorières*, qui avait été l'un des pseudonymes de Georges Cadoudal, « comme s'il avait voulu se désigner pour son successeur² ». Les domestiques, peu à peu, s'habituèrent à la présence de cet hôte que M^{me} de Com-

1. Interrogatoire de Placide d'Aché, 31 octobre 1808. Archives du greffe de la Cour d'assises de Rouen.

2. Rapport du préfet de la Seine-Inférieure. Archives nationales, F⁷ 8172. Il est possible que d'Aché utilisât depuis longtemps ce surnom. Nous avons rencontré dans les Archives de la famille de Saint-Victor un diplôme de franc-maçon au nom du F. de Lorie, daté de *l'an de la vraie lumière* 4786. Peut-être est-ce là un document laissé par d'Aché à Tournebut et qu'avait conservé M^{me} de Combray.

bray entourait de soins, « parce qu'il avait eu, disait-elle, des désagréments avec le gouvernement ». Sous prétexte de réparations entreprises à l'église d'Aubevoie, le curé de la paroisse était invité à venir, chaque dimanche, célébrer la messe à la chapelle du château, et d'Aché pouvait ainsi assister à l'office sans se montrer dans le village.

Les jours passaient sans doute avec lenteur pour cet homme accoutumé à la vie la plus active ; il rêvait du retour du roi avec sa vieille amie ; Bonnœil, qui séjournait une partie de l'année à Tournebut, donnait lecture d'une oraison funèbre du duc d'Enghien, pamphlet virulent que les royalistes se passaient de main en main et dont il avait pris copie. Que de fois d'Aché ne dut-il point arpenter la magnifique allée de tilleuls, encore debout aujourd'hui, seul vestige de l'ancien parc. Il y a là une table de pierre verdie sur laquelle on aime à penser que cet homme étrange s'accoudait quand il songeait à *son rival* et que, du fond de sa retraite, il façonnait l'avenir au gré de ses illusions royalistes, comme l'autre, dans son Olympe des Tuileries, au caprice de son ambition.

Cette existence d'oisiveté et de recueillement dura plus de quinze mois. Depuis la fin de mars 1804, date de son arrivée à Tournebut, jusqu'au jour où il s'en éloigna, il ne paraît pas que d'Aché reçut d'autre visite que celle de la dame Levasseur, de Rouen, qui, s'il fallait en croire certain rapport de police, aurait été simultanément sa maîtresse et celle de Raoul Gaillard. A la vérité, elle était une amie

dévouée des royalistes auxquels elle avait rendu de signalés services ¹, et c'est par elle que d'Aché, pendant sa réclusion à Tournebut, parvint à se tenir au courant de ce qui se passait en Basse-Normandie. Depuis la pacification générale, la tranquillité y était, en apparence du moins, rétablie; la Chouannerie semblait oubliée; mais la conscription n'entraît pas dans les mœurs des classes rurales, et la rigueur avec laquelle elle était appliquée indisposait la population : le nombre des réfractaires et des déserteurs augmentait à chaque réquisition; protégés par les sympathies des paysans, ils se dérobaient facilement aux recherches; les gens de la campagne les considéraient bien plus comme des victimes que comme des rebelles et les nourrissaient quand ils pouvaient les accueillir sans être vus. Il y avait là les éléments d'une nouvelle insurrection auxquels viendraient se joindre, si l'on parvenait à réunir et à équiper ces réfractaires, tous les survivants des bandes de Frotté, exaspérés de la rigueur du nouveau régime et des mauvais traitements des gendarmes.

La descente d'un prince français sur les côtes de Normandie devait, dans l'esprit de d'Aché, opérer le groupement de tous les mécontents. Bien persuadé qu'il suffirait d'annoncer à M. le comte d'Artois ou à l'un de ses fils, que leur présence était désirée par les fidèles populations de l'Ouest, pour

1. Elle était chargée, dit-on, de la correspondance avec l'Angleterre. Rapport du préfet de la Seine-Inférieure. Archives nationales, F⁷ 8172.

décider l'un d'eux à passer le détroit, il projetait de se rendre en Angleterre afin d'en porter lui-même à Hartwell l'invitation; peut-être ne pourrait-on empêcher le roi de prendre en personne la tête du mouvement et de débarquer, le premier, sur la terre de France; c'était la secrète conviction de d'Aché, et, dans l'ardeur de son crédule enthousiasme, il avait la certitude qu'à l'annonce d'un tel événement, l'Empire de Napoléon s'écroulerait sans qu'il fût besoin de porter un seul coup.

Tel était l'éternel sujet des causeries que M^{me} de Combray et son hôte entrecoupaient d'interminables parties de cartes ou de trictrac; dans leur oisiveté fiévreuse, isolés du reste du monde, ignorant tout des nouvelles idées et des nouvelles mœurs, ils se calfeutraient dans leurs illusions et se grisèrent de leurs utopies au point de leur donner la couleur d'une réalité. Et, tandis que le proscrit étudiait l'endroit de la côte où, suivi d'une armée de volontaires à panaches blancs, il irait recevoir Sa Majesté, la vieille marquise mettait la dernière main à la disposition des appartements depuis longtemps préparés pour abriter, sur le chemin de Paris, le roi et sa suite; même pour perpétuer le souvenir de cette visite, qui devait être la page glorieuse de l'histoire de Tournebut, elle avait fait recrépir et orner d'un fronton l'ancien bâtiment du château que Marillac avait laissé inachevé¹.

1. Cette nouvelle façade, en regard de la Seine, portait, au fronton, la date de 1804.

Titres de la propriété communiqués par M^{me} Le Villain, propriétaire actuelle du domaine de Tournebut.

Au mois de juillet 1805, après plus d'un an passé dans cette solitude, d'Aché jugea le moment d'agir arrivé : l'empereur allait partir pour combattre une nouvelle coalition¹ ; le sort des armes pouvait lui être défavorable ; il suffisait d'un échec pour ébranler sur ses bases mal affermiss le nouvel Empire que maintenait seul le prestige d'une armée toujours victorieuse. Il s'agissait de profiter de cette chance au cas où elle vint à se présenter. D'Aché devait, d'ailleurs, pour se tenir à portée de la croisière anglaise, se rapprocher du Cotentin ; il comptait, dans cette région, des amis dévoués et savait y trouver des retraites sûres ; de son côté, M^{me} de Combray, prenant prétexte de la foire de Saint-Clair qui se tenait, chaque année, à la mi-juillet, aux environs du château de Donnay, pouvait, sans donner prise aux soupçons, conduire son hôte jusqu'au-delà de Falaise. On résolut donc de se mettre en route et, le 15 juillet 1805, la marquise quittait Tournebut avec son fils Bonnœil, dans un cabriolet que menait d'Aché vêtu en postillon².

C'est en cet équipage qu'entraît en campagne, sans autre ressource que son courage et sa foi royaliste, cet homme dont le rêve était de changer la

1. La police s'étonna, plus tard, que d'Aché eût été informé, « avant même notre gouvernement », des préparatifs de la coalition et qu'il eût quitté Tournebut « deux mois avant que l'Empereur quittât les Tuileries ». On en concluait qu'il était très informé des projets de l'Angleterre et qu'il y avait des correspondants.

2. Rapport du préfet de la Seine-Inférieure. Archives nationales, F⁷ 8172.

face du monde ; et l'on songe, malgré soi, en présence de cette héroïque candeur, au départ du héros de Cervantès, quittant un beau matin sa gentilhommière, muni d'une vieille rondache et couvert d'une armure démodée, pour aller, poussé par une folie sublime, prendre le parti des opprimés et déclarer la guerre aux Géants.

CHAPITRE IV

D'ACHÉ

Le domaine de Donnay, situé à trois lieues de Falaise sur la route d'Harcourt, était une de ces terres dont Acquet de Férolles avait usurpé la possession, sous couleur de les soustraire au fisc et de prendre en mains la gérance des biens de son beau-frère Bonnœil, émigré. Or, celui-ci était depuis longtemps rentré en jouissance de ses droits civils et Acquet ne lui cédait pas la place : ce terrible homme, agissant au nom de sa femme comme créancier de la succession de feu M. de Combray¹, avait engagé contre ses beaux-frères toute une série

1. A la mort de son père, en 1784, Bonnœil, l'aîné des fils, avait hérité des terres de Combray, Donnay, Bonnœil et Lessart. Le second fils, Vimoléon, reçut, la maison de Falaise, d'autres immeubles, des rentes et un capital de 55.340 livres. Bonnœil ayant été inscrit sur la liste des émigrés, le séquestre fut mis sur ses biens ; ses deux sœurs, M^{me} d'Houel et M^{me} Acquet, réclamèrent alors une délivrance du bien héréditaire pour leur tenir lieu de leur légitime et leur réclamation fut admise jusqu'à concurrence de la moitié de leurs droits : un arrêté du 13 nivôse an IX envoya M^{me} Acquet en possession des biens séquestrés sur Bonnœil jusqu'à concurrence d'un capital de 32.114 francs. M^{me} de

de procès; il s'était révélé si habile procédurier qu'il était parvenu, bien que M^{me} Acquet eût depuis longtemps formé contre lui une demande en séparation, à vivre sur les biens des Combray où il se maintenait comme en pays conquis, au moyen de tout un arsenal de textes, tirés, suivant l'occasion, de l'ancien droit coutumier de Normandie, des lois révolutionnaires ou du Code Napoléon. Traiter ces questions, dans le détail, serait fastidieux et inutile : il suffira de savoir qu'à l'époque où nous a conduit notre récit M^{me} Acquet n'avait, pour toute ressource, qu'une pension de deux mille francs que lui avait allouée, à titre de provision, un jugement du 1^{er} août 1804. Elle vivait seule à Falaise, dans l'hôtel de Combray, rue du Tripot, assez vaste immeuble composé de deux corps de logis dont l'un se trouvait vacant par l'absence de Timoléon, fixé à Paris. M^{me} de Combray s'était chargée de subvenir à l'entretien de ses petites-filles : elles avaient été reléguées à Rouen, dans une pension tenue par une dame Du Saussay¹.

Prévoyant bien que cette situation ne serait pas éternelle, Acquet, en dépit des réclamations à maintes reprises formulées par Bonnœil, avait continué à ravager la terre de Donnay, pour en tirer profit immédiat, coupant les bois, débitant en fagots les charmilles, abattant les hêtres centenaires; Combray intervint à son tour pour la liquidation des droits qu'elle avait à exercer sur la succession de son mari; les choses en étaient là, quand Bonnœil, amnistié, réclama la totalité de ses biens. La situation, comme on voit, était un *nid à procès* : il semble bien qu'elle ne fut jamais complètement liquidée à la complète satisfaction de tous les intéressés.

1. Archives de la famille de Saint-Victor.

le château lui-même, dont la façade s'allongeait naguère au bout de solennelles avenues, avait souffert de ses dévastations; ce n'était plus qu'une mesure, aux portes battantes, au toit effondré où Acquet s'était réservé un logement, abandonnant le reste aux ravages des saisons et du temps. Rembuché dans cette ruine comme un fauve dans sa bauge, il ne supportait aucune atteinte à ce qu'il appelait *ses droits*. M^{me} de Combray ayant voulu en 1803, passer le temps des moissons dans ce château où s'étaient écoulées ses années heureuses, où tous ses enfants avaient été élevés, il l'en avait fait expulser par huissier, et la marquise s'était réfugiée au presbytère du village, vendu comme bien national lors de la Révolution, et qu'elle avait racheté de compte à demi avec la commune pour le rendre à son ancienne destination¹. Comme aucun desservant n'avait encore été nommé, elle put s'installer là, tant bien que mal, à la grande colère de son gendre qui considérait cette intrusion comme une bravade.

Deux ans plus tard, M^{me} de Combray n'avait pas à Donnay d'autre asile et c'est à ce presbytère, toujours inoccupé, qu'elle amena d'Aché; ils y arrivèrent le 17 juillet au soir. Il ne pouvait être question, pour le proscrit, d'un long séjour dans cette maison très en évidence et sans cesse exposée à

1. « Celui qui l'avait acheté d'abord voulut s'en défaire et le proposa aux habitants de la commune auxquels il le vendit 3.600 francs et ma mère a fourni la moitié de la somme. » Interrogatoire de Bonnœil. Archives du greffe de la Cour d'assises de Rouen.

l'espionnage haineux d'Acquet. Il y demeura, cependant quinze jours, ne se cachant pas, chassant même¹ et recevant quelques visites, celle de M^{me} Acquet, entre autres, qui vint de Falaise pour voir sa mère et qui rencontra là d'Aché pour la première fois. Au commencement d'août, celui-ci quittait Donnay et M^{me} de Combray l'accompagna jusqu'au château d'un voisin de campagne, M. Descroisy², où il passa une nuit; au petit jour, il s'éloigna à cheval dans la direction de Bayeux. M^{me} de Combray seule était dans la confiance du lieu où il se retirait.

D'Aché avait dans la région, le choix de plusieurs asiles. Il était particulièrement lié avec la famille Duquesnay de Montfiquet, qui habitait Mandeville près de Trévières. M. de Montfiquet, gentilhomme d'une grande loyauté, mais parfaitement insignifiant, ayant émigré au début de la Révolution, sa terre de Mandeville avait été mise sous séquestre, son château pillé et en partie démoli. M^{me} de Montfiquet, femme de tête et d'énergie, restée sans ressources avec ses six filles, s'était réfugiée chez les d'Aché, à Gournay, où elle passa tout le temps de la Terreur³. M^{me} d'Aché garda même auprès d'elle, pendant cinq ans, une des jeunes filles, Henriette, qui était disgraciée et bossue, mais d'une intelligence remarquable.

1. Interrogatoire de Guillaume, dit Lanoë, 4 janvier 1808. Archives du greffe de la Cour d'assises de Rouen.

2. « — Qui est ce M. Descroissy ? — C'est un gentilhomme des environs, fils de M. de Manoury, ancien ami de la maison. » Interrogatoire de Lanoë. M. Descroisy habitait à Les Moutiers-en-Cinglais.

3. Archives nationales, Dossier Montfiquet. F⁷ 8474.

M. de Montfiquet, revenu de l'étranger en l'an VII¹, avait tant bien que mal reconstitué son petit domaine de Mandeville : il y vivait pauvrement avec les siens dans l'espoir du retour de la monarchie qui ramènerait des jours meilleurs. Tous ces motifs assuraient là, à d'Aché, non seulement un abri sûr, mais un concours de tous les instants; le très petit nombre de personnes au courant de ce qui se passait à Mandeville étaient persuadées que M^{me} Henriette avait sur le proscrit une grande influence et qu'elle était, depuis longtemps, sa maîtresse¹. De l'avis unanime, elle recevait toutes ses confidences et le servait en admiratrice passionnée. De fait, elle lui avait ménagé, pour les cas d'alerte, d'autres retraites aux environs de Trévières : l'une au moulin de Dugy, l'autre chez M. de Cantelou à Lingèvres; une troisième enfin, chez un tanneur de Bayeux, nommé la Péraudière. Et, pour l'escorter dans ses expéditions, elle avait recruté un homme d'une audace inouïe qui brigandait depuis dix ans dans la région; il avait à venger la mort de ses deux frères, tombés dans un guet-apens et fusillés à Bayeux en 1796; on l'appelait David *l'Intrépide*. Dix fois condamné à mort et certain d'être immédiatement fusillé s'il était pris, David n'avait pas de domicile; par les nuits de tempête, il s'embarquait dans un canot qu'il conduisait et, sûr de n'être pas rejoint, il gagnait l'Angleterre où il

1. Interrogatoire de Richard-Michel Guilbert, 7 janvier 1808. Archives du greffe de la Cour d'assises de Rouen.

2. Déclaration du notaire Lefebvre. Lettre du préfet de la Seine-Inférieure à Réal. Archives nationales. F⁷ 8171.

servait de commissionnaire aux émigrés ; on assure même qu'il n'était pas sans influence dans l'entourage du comte d'Artois¹. Quand il séjournait en France, il logeait chez une vieille dame, ancienne gouvernante d'un conseiller au Parlement de Normandie², qui habitait seule un ancien hôtel de Bayeux et à qui M^{lle} Henriette de Montfiquet l'avait recommandé. David n'y tenait pas grand'place ; quand il arrivait, il faisait basculer deux marches de l'escalier machinées à son idée, se glissait dans une cavité que cette manœuvre découvrait et remettait la chose en place ; toute la gendarmerie du Calvados aurait pu monter au premier étage et en redescendre sans se douter qu'un homme était caché dans la maison où, d'ailleurs, on ne le chercha jamais³.

Tels étaient les moyens et le personnel dont disposait d'Aché⁴ sur son nouveau terrain d'opérations : une pauvre fille bossue formait son conseil, et son armée se composait de David l'*Intrépide*. Du reste, il n'avait pas un sou vaillant ; au commencement de l'automne, M^{me} de Combray lui envoya huit louis par Lanoë, garde-chasse qu'elle avait eu à son service et qui occupait maintenant une petite ferme

1. Cet homme serait d'autant plus essentiel à entendre qu'il a accompagné M. Alexandre (d'Aché) chez M. de la Chapelle et qu'il possède les secrets de son cabinet. » Déclaration de Guilbert, 17 janvier 1808. Archives du greffe de la Cour d'assises de Rouen.

2. M. Lacour. Archives nationales, F⁷ 8172.

3. Renseignements communiqués par Guilbert et Placène sur les retraites de Deslorières (d'Aché). Archives nationales, F⁷ 8172.

4. Du jour de son arrivée à Mandeville, d'Aché avait troqué son nom de Deslorières contre celui d'Alexandre, précaution qui lui créait en quelque sorte deux personnalités différentes et qui devait, en cas de recherches, faire bifurquer les policiers.

à Glatigny, près de Bretteville-sur-Dives. Lanoë était le type du paysan rapace que l'appât d'un petit écu rend docile; jadis il avait servi de guide au baron de Commarque et à Frotté, au temps où M^{me} de Combray leur offrait asile à Donnay¹; il avait même, pour ce fait, paru devant une commission militaire et était resté près de deux ans en prison; mais la leçon n'avait servi à rien : pour trois francs il faisait dix lieues; s'il se lamentait sur les dangers auxquels ces missions l'exposaient, on doublait la somme et il partait content. Au milieu d'août, il alla chercher à Mandeville, pour l'amener à Donnay, d'Aché qui y passa dix jours et qui y séjourna encore pendant trois semaines à la fin de septembre². Il devait y revenir en décembre; mais il vit, à l'heure où il s'apprêtait à s'y rendre, surgir, à Mandeville, Bonnœil en alarmes qui l'avertit de ne pas se montrer : M^{me} de Combray était accusée d'un crime et sous le coup d'une arrestation...

Acquet n'avait pas vu, sans dépit, sa belle-mère s'installer à sa porte : très à l'affût de ce qui pouvait être désagréable à la marquise, il se mit à songer que, si un titulaire était nommé à la cure vacante de Donnay, il faudrait bien le loger au presbytère, dont la commune possédait la moitié, et que cette cohabitation gênerait considérablement M^{me} de Combray. Cette perspective réjouit Acquet, et comme

1. Interrogatoire de Guillaume, dit *Lanoë*, 7 février 1808.

2. Interrogatoire de Guillaume, dit *Lanoë*, 4 janvier 1808. Archives du greffe de la Cour d'assises de Rouen.

il avait des amis haut placés, entre autres le baron Darthenay, son voisin de Meslay, récemment désigné comme député du Calvados, il obtint, sans grande peine, la nomination d'un desservant. Peu de jours après, un brave prêtre, nommé l'abbé Clérisse, débarquait à Donnay, très disposé à remplir saintement les devoirs de son ministère, et bien éloigné de prévoir le sort tragique auquel il était destiné.

M^{me} de Combray avait pris ses aises au presbytère qu'elle considérait un peu comme sa propriété personnelle, puisqu'elle en avait payé la moitié; elle se vit forcée de céder une partie de l'immeuble, ce qui l'aigrit, dès l'abord, contre le nouvel arrivant. De son côté, Acquet fit fête à son protégé, le reçut chaleureusement, le mit en garde contre les agissements de la marquise, qu'il dépeignit comme une ennemie acharnée du gouvernement réparateur auquel la France devait le Concordat. L'abbé Clérisse, obligé par la disposition du local à faire presque ménage commun avec M^{me} de Combray, ne tarda pas à s'apercevoir de l'allure louche de la maison : c'étaient des conciliabules à voix basse, des visiteurs admis la nuit et disparus au petit jour, des allées et venues mystérieuses, bref, tout le train d'une maison de conspirateurs, si bien qu'un jour l'honnête curé prit à part Lanoë et lui prêcha la prudence « lui prédisant de graves ennuis s'il ne quittait au plus tôt le service de la marquise¹ ». M^{me} de Combray,

1. Interrogatoire de Guillaume, dit Lanoë, 5 février 1808. Archives du greffe de la Cour d'assises de Rouen.



exaspérée, traita l'abbé de *concordataire*, injure qui, dans sa bouche, signifiait *renégat* ; elle eut l'imprudence d'ajouter que le règne de « l'usurpateur ne durerait pas toujours, et que les princes viendraient bientôt, à la tête d'une armée anglaise, remettre les choses en place ». Et, dans sa colère elle quitta avec éclat le presbytère pour aller demander asile à son fermier, Hébert¹, logé dans un *tournebride* qui servait de cabaret, à la rencontre des routes d'Harcourt et de Cesny, et qu'on appelait la Bijude. Acquet triomphait ; l'abbé, stupéfait, se tenait coi, quand le malheur voulut qu'il tombât malade, se mît au lit et mourût après quelques jours d'indisposition. Le bruit circula, venant du château, que M^{me} de Combray l'avait « tué de chagrin » ; puis on se parla, à l'oreille, d'un certain panier de vin blanc dont elle aurait fait cadeau au pauvre prêtre ; huit jours plus tard, tous ceux qui tenaient pour Acquet étaient persuadés que la marquise avait empoisonné l'abbé Clérissé²

1. François Hébert, né au Vè, arrondissement de Falaise, était fermier de la Bijude depuis trente ans : M^{me} de Combray avait en lui une confiance absolue ; la Bijude avait été donnée en douaire à M^{me} de Combray ; la ferme rapportait 6 à 700 livres par année.

2. Aucune preuve, est-il besoin de le dire, ne fut apportée à l'appui de cette accusation ; il y a donc tout autant de présomptions contre Acquet que contre sa belle-mère ; Acquet pouvait avoir commis le crime — s'il y eut crime — pour en accuser ensuite M^{me} de Combray. Mais il n'était pas inutile de mentionner ce fait, car de semblables calomnies se reproduisirent plus tard et d'autres aventures du même genre ont pu faire croire que M^{me} de Combray sacrifiait, sans scrupules, à l'intérêt de son parti, les gens qu'elle croyait trop instruits de ses secrets. M. de la Sicotière a tort de parler ironiquement *des victimes innocentes payant de leur vie... etc.*, car l'accusation, fondée ou non, fut prise, plus tard, très au sérieux par la justice.

« après l'avoir imprudemment admis dans ses confidences¹ ». L'émotion fut grande au village ; Acquet jouait la consternation ; l'autorité prévenue par lui, sans nul doute — commençait une enquête, quand M. de Saint-Léonard, neveu de la marquise, maire de Falaise et très bien en Cour, parvint à étouffer l'affaire et à imposer silence aux malveillants.

Cette première passe du duel engagé entre Acquet de Férolles et la famille de Combray avait eu pour résultat d'interdire à d'Aché la maison de sa vieille amie : se sentant aux prises avec un ennemi toujours aux aguets, elle n'osait exposer à une dénonciation l'homme sur la tête duquel reposait le sort de la monarchie. D'Aché, de tout l'hiver, ne parut pas à la Bijude ; M^{me} de Combray y vivait seule avec son fils Bonnœil et son fermier Hébert : elle avait fait repeindre et approprier la maison ; mais elle souffrait de se voir logée si mesquinement et regrettait les hautes salles et la quiétude de Tournebut. Au commencement du carême de 1806, elle envoya une dernière fois Lanoë à Mandeville pour convenir avec d'Aché d'un moyen de correspondance et elle reprit, avec Bonnœil, la route de Gaillon, déterminée à ne plus remettre le pied sur ses terres de Basse-Normandie tant que son gendre y règnerait en maître, et bien persuadée que le prochain retour du roi la vengerait des humiliations qu'elle venait d'y supporter. Elle était, d'ailleurs, brouillée avec sa fille

1. Rapport du préfet de la Seine-Inférieure. Archives nationales, F⁷ 8172.

qui n'était venue à Donnay que deux fois pendant le séjour de sa mère où elle n'avait manifesté qu'une admiration très mitigée pour les projets de d'Aché et avait paru se désintéresser complètement des tracasseries suscitées à la marquise et de son exode à la Bijude.

Si M^{me} Acquet de Férolles s'en désintéressait, en effet, c'est qu'un grand événement s'était passé dans sa vie.

Acquet savait bien que le procès en séparation intenté par sa femme se terminerait inévitablement au profit de la demanderesse : les mauvais traitements qu'elle avait endurés étaient de notoriété publique ; tout le monde, à Falaise, la plaignait et prenait son parti. Ce procès perdu était, pour Acquet, la fin de la plantureuse existence qu'il menait à Donnay et, non seulement il eut voulu gagner du temps, mais il souhaitait secrètement que sa femme mît de son côté quelques torts bien établis et fit ainsi regagner, à lui, défendeur, sinon les sympathies, du moins une chance de voir repousser la demande en séparation qui causait sa ruine. Pour mener à bien cette machiavélique combinaison, il manifesta l'intention d'entrer en arrangement avec la famille de Combray et il dépêcha à M^{me} Acquet un de ses amis chargés de poser les bases d'une transaction. Cet ami, nommé Le Chevalier, était un beau garçon de 25 ans¹. aux che-

1. « Extrait des registres de la paroisse Notre-Dame de la ville de Vire ; le 2 mars 1780 a été baptisé un fils, né de ce jour du légitime mariage de Charles-François-Marin Le Chevalier, conseiller, garde-marteau de la maîtrise des Eaux et Forêts de Vire, et de dame Marie-Anne-Jacqueline-Suzanne Dumont, son épouse.

veux noirs, au teint mat, aux dents blanches. Il avait les yeux tendres, la voix chaude et, par surcroît, une tournure élégante, une bonne humeur inépuisable, malgré son air mélancolique, et une audace à toute épreuve. Comme il était propriétaire d'une ferme dans la commune de Saint-Arnould, aux environs d'Exmes, on l'appelait le *Chevalier de Saint-Arnould*, ce qui lui donnait l'allure d'un gentilhomme. Il était, d'ailleurs, bien apparenté et de famille touchant à la noblesse.

Le Chevalier est resté un des personnages les moins étudiés de l'histoire des troubles de l'Ouest : ses aventures, pourtant, méritent mieux que les quelques lignes, souvent erronées, que lui ont parcimonieusement consacrées certains chroniqueurs de la Chouannerie. C'est une figure très spéciale, copieusement romanesque, un peu énigmatique comme il convient, et qui tranche, par une nuance de galanterie et de scepticisme, sur le fond uniformément héroïque et brutal du tableau¹.

« Né généreux et amoureux de gloire », ainsi qu'il le disait lui-même, il était le fils d'un con-

Nommé Armand-Victor par Armand-Louis Dumont de la Rochelle, représenté par dame Marie-Suzanne-Renée du Montbray, épouse de Philippe Dumont, conseiller, marraine de l'enfant. »

1. Un écrivain normand, Charles Le Sénécal, dont nous aurons plus tard à citer les travaux, se souvenait d'avoir vu, étant enfant, Le Chevalier, et avait consigné ses impressions dans des notes manuscrites qu'a bien voulu me communiquer M. Bénat, l'archiviste du Calvados, à qui j'adresse ici tous mes remerciements pour l'obligeante érudition avec laquelle il m'a guidé. Le Sénécal se trompe sur certains points, mais son témoignage est précieux cependant et nous y aurons quelquefois recours.

« Le Chevalier était membre très chéri d'une famille dont

seiller garde-marteau de la maîtrise des eaux et forêts de Vire. Un séjour de plusieurs années à Paris, où il reçut les leçons « de maîtres de toute sorte, tant pour les sciences que pour les beaux-arts et les langues étrangères ¹ », avait complété son éducation. Il était rentré à Saint-Arnould en 1799, fort embarrassé du choix d'une carrière, lorsqu'une rencontre avec Picot, chef de division du pays d'Auge, dont nous avons conté la mort aux premières pages de ce récit, décida de sa vocation : Le Chevalier se fit « officier royaliste », non point tant par conviction que par un sentiment de générosité qui le portait du côté des vaincus et des opprimés. Dès les premiers jours de son enrôlement, un coup de feu lui fracasse le bras gauche ² ; à peine guéri de sa blessure, il se remet en campagne, est compromis

une partie habitait Tinchebray et l'autre Bernières-le-Patry, à un kilomètre de ma famille. Il n'était pas de jour où nous ne vissions quelque membre de cette famille Le Chevalier. Pour aller de Tinchebray chez son parent, M. de la Rochelle, il était indispensable que Le Chevalier passât dans notre parc : c'est là, qu'étant chez mon oncle je l'ai rencontré. J'ai assisté pendant une demi-heure à une conversation soutenue avec le meilleur ton, et j'avoue que je n'ai rien compris ni retenu de ce qui s'est dit, car, j'étais en contemplation devant cet homme dont j'avais entendu tant de fois vanter le courage ; je ne pouvais concilier ce ton simple, modeste, distingué, avec les actes de courage qu'on lui attribuait : il était vêtu d'un habit noir, dans un costume correct, élégant, qu'il était bien rare de voir à cette époque... Il avait environ cinq pieds, cinq ou six pouces, mince mais parfaitement proportionné. »

1. Billard de Veaux, *Mémoires*, t. III, p. 214.

2. « A l'affaire du Gast », dit La Sicotière. Billard de Veaux donne une autre version : « en faisant une patrouille dans les environs du haras du Pin, Le Chevalier plaça nonchalamment son espingole sous son bras ; le coup partit et dix-neuf balles lui brisèrent l'épaule ». *Mémoires*, t. III, p. 215.

dans une arrestation de diligence : on emprisonne trois de ses amis ; lui-même, arrêté, parvient à prouver que, le jour même où l'attaque avait lieu aux environs d'Evreux, il rendait visite, à Paris, à un sénateur très ami du pouvoir, et les magistrats durent s'incliner devant cet indiscutable alibi. Le Chevalier pourtant voulut comparaître devant le tribunal qui jugea ses compagnons et plaida leur cause « avec l'éloquence de l'amitié la plus pure et la plus héroïque » ; même quand il entendit prononcer leur condamnation à mort, il demanda, dans un élan d'émotion qui émerveilla, à partager leur échafaud. On se contenta de l'envoyer dans les prisons de Caen d'où il sortit au bout de quelques mois, pour rester, à Caen même, sous la surveillance de la police, et c'est alors que son existence devint une extravagante épopée.

Il se trouvait maître d'une fortune assez importante : sa chevaleresque conduite à l'affaire d'Evreux lui avait valu, dans le monde de la Chouannerie, une célébrité telle que, sans le connaître autrement que de renom, M^{me} de Combray avait traversé la Normandie pour venir, comme bien d'autres dames royalistes, visiter le héros dans sa prison et lui offrir ses services : il eut des admiratrices qui l'adulaient et des flatteurs qui l'exploitèrent ; comment cette tête, un peu chaude, de vingt ans aurait-elle résisté à de telles griseries en cette étrange époque où les plus sages déraisonnaient ? Du moins sa folie fut-elle généreuse.

A peine hors de prison, apitoyé par la misère

des chouans amnistiés, véritables parias dont les bandes affamées vivaient d'expédients ou d'aumônes, il prend à sa charge « les royalistes sans aveu de tous les partis, les nourrit, les loge, les entretient », toujours suivi d'une douzaine de ces parasites dont la troupe dépenaillée encombra le café Hervieux, où il tenait sa cour et où traînaient, en outre, des maîtres d'anglais, de mathématiques et d'escrime qu'il avait à sa solde et dont il recevait les leçons entre deux parties de pharaon.

Le Chevalier avait le cœur ardent, la bourse toujours ouverte ; il parlait facilement et « avec le ton du barreau ». Il apportait à ses affections une sorte d'exaltation passionnée : il apprit, en prison, la mort d'un de ses amis, Gilbert, guillotiné à Evreux, et, comme quelqu'un le félicitait de sa prochaine mise en liberté, il répondait : — « Ah ! mon bon camarade ! Était-ce une lettre de félicitations qu'il fallait m'écrire ? Mon cœur vous est-il si peu connu et ne savez-vous pas combien je chérissais Gilbert ? Oui, le bonheur de mes jours est à jamais détruit ; rien ne peut remplir le vide de mon cœur... J'ai vécu... Oh ! bien trop ! O devoirs divins de l'amitié et de l'honneur, que mon cœur brûle de vous satisfaire ! O moment de l'anéantissement ou de l'éternité, que vous me semblerez doux quand je les aurai remplis ! » Telle était la manière de Le Chevalier, et cette affectation détonnait singulièrement dans le monde où il vivait ; son opulence relative, sa générosité, un certain mystère qui planait sur sa vie lui donnaient, sur les chefs les plus

populaires, une sorte d'avantage : on savait qu'il rêvait de « projets gigantesques » et ses partisans le considéraient comme étant de taille à accomplir de grandes choses.

En réalité, Le Chevalier dépensait sans compter son patrimoine qui se trouva bientôt singulièrement réduit¹ : la caisse du parti dont un ancien officier de Frotté, Bureau de Placène, s'intitulait pompeusement le *trésorier général*, la caisse du parti était vide et, pour la remplir, des instructions « venues de haut », sans qu'on sût nettement de qui elles émanaient, recommandaient aux fidèles le pillage des caisses de l'Etat. Le Chevalier, dont la manière de vivre avait peu à peu détendu la surveillance de la police, en profitait pour faire de rapides absences. Certains avaient remarqué que chacune de ses fugues coïncidait ordinairement avec une arrestation de diligence, chose fréquente en Normandie à cette époque et considérée par tout le parti comme jeu de bonne guerre ; la plupart du temps, d'ailleurs, l'exploit n'était pas de nature à éveiller grands scrupules, le conducteur de la voiture, et souvent aussi son escorte, étant de complicité avec les chouans ; on tirait seulement quelques coups de fusil ou de pistolet pour simuler un combat ; les uns ouvraient les caisses, tandis que d'autres faisaient le guet ; on partageait jusqu'au dernier sou l'argent du gouvernement, en

1. Voici, estimé par lui-même à quoi se réduisait sa fortune vers 1804 : une maison à Caen évaluée 40.000 francs, une petite ferme et un bois dans les environs de Vire, évalués 25.000 francs, créances certaines 50.000 francs. Archives nationales, F⁷ 8172.

ayant soin de replacer dans les coffres celui appartenant aux particuliers ; quelques heures plus tard la bande rentrait à Caen et les réunions bruyantes du café Hervieux n'étaient même pas interrompues.

Ce qui, en dépit de ces équipées que personne, d'ailleurs, ne jugeait déshonorantes, rend particulièrement attachante la figure de Le Chevalier, c'est la douleur intime et profonde qui assombrissait sa vie d'aventures. Il avait épousé en 1801 — à 21 ans, alors qu'il était détenu à Caen — une jeune fille un peu plus âgée que lui, Lucile Thiboust, dont le père avait été directeur des domaines¹. Il lui fallait s'échapper de sa prison pour passer quelques rares heures auprès de sa femme qu'il chérissait d'autant que le plus souvent son amour était réduit à s'exhaler en lettres brûlantes et non dénuées de littérature. C'est en prison qu'il apprit la naissance d'un fils né de cette intermittente union, et, huit jours plus tard, la mort de la femme adorée qui l'avait rendue père. Son chagrin fut immense ; il se mit à aimer son enfant de toutes les forces de son âme exaltée, et, de ce jour, on peut affirmer qu'il n'eut plus, à proprement parler, d'autre affection. Il avait vécu si vite qu'à vingt-trois ans il était lassé de l'existence ; sa seule préoccupation était l'avenir de son fils qu'il avait confié aux soins d'une brave femme, nommée Marie Hamon ; il traçait, pour ce bambin au maillot, une règle de conduite — « qu'il fuie la corruption, la séduction et toutes les passions honteuses et vio-

1. Renseignements particuliers.

lentes ; qu'il soit ami comme on l'était dans l'ancienne Grèce, amant comme on fut dans l'antique Gaule ¹...»

Au résumé, ses exploits, sa captivité, ses malheurs intimes, sa faconde, son courage et sa belle pres-tance faisaient de Le Chevalier un héros de roman et voilà l'homme qu'Acquet de Férolles jugea bon de « décocher » à sa femme. Sans doute l'avait-il connu par l'intermédiaire de quelqu'un de ses anciens compagnons de chouannerie ; il le reçut à Donnay, lui prêta, pour se l'attacher d'assez fortes sommes que Le Chevalier distribuait aussitôt à la meute de parasites qui ne le quittait pas² : Acquet lui fit confidence des projets de séparation dont le menaçait sa femme et le pria d'user auprès d'elle de sa séduisante éloquence pour parvenir à un arrangement amiable.

On manque de renseignements sur la façon dont s'acquitta de sa mission ce conciliateur que, sans son mari, la pauvre femme n'aurait jamais connu. Elle s'était donnée, autant par inexpérience que par surprise, à un homme qui, pendant cinq ans, l'avait martyrisée ; elle vivait à Falaise dans un isolement dont s'accommodaient mal son besoin de tendresse et sa nature impressionnable ; le personnage qui surgissait dans sa vie répondait si bien à l'idée qu'elle se faisait d'un héros ; il était si beau si brave, si généreux ; il parlait avec tant de dou-

1. Renseignements particuliers.

2. « M. Acquet me prêta 2.400 francs que je lui ai rendus, il y a quatre à cinq mois. » Lettre de Le Chevalier à Réal. Archives nationales, F⁷ 8171.

ceur et de politesse que M^{me} Acquet, pour qui ces qualités étaient de surprenantes nouveautés, l'aima, dès le premier jour, « d'un amour effréné¹ ». Elle s'associa à son existence avec une ardeur qui excluait tout autre sentiment, elle voulut être si bien à lui que, perdant toute retenue, elle adopta son aventureuse façon de vivre, se mêlant aux déclassés qui entouraient son amant et fréquentant avec eux les auberges et les cafés de Caen. Il était parvenu à se soustraire à la surveillance de la police de Caen ; il entreprenait secrètement des voyages à Paris où il avait, disait-il, des amis dans l'entourage même de l'empereur ; il courait les routes de Normandie connu de tous les anciens chouans, causant avec eux du bon temps où l'on faisait la guerre aux Bleus et ne cachant pas que, le jour où il le voudrait, il n'aurait qu'à faire un signe pour voir se ranger autour de lui toute une armée. Il entretenait, au reste, une petite troupe de gens déterminés qui portaient ses messages et composaient son état-major.

Nombre d'indices ne permettent pas de douter que leur grande ressource était l'enlèvement des fonds de l'Etat transportés par les voitures publiques, et c'est de ces butins que s'alimentait la caisse du parti, le trésorier Bureau de Placène étant depuis longtemps blasé sur la provenance des fonds qu'il recevait. Certaines concordances de dates sont singulièrement probantes :

1. Lettre du préfet de la Seine-Inférieure à Réal, 11 octobre 1807. Archives nationales, F⁷ 8170.

ainsi, au commencement de décembre 1805, d'Aché est à Mandeville, chez Montfiquet, si dénué d'argent que M^{me} de Combray, on l'a vu, lui envoie, par Lanoë, huit louis d'or; cependant il songe à passer en Angleterre pour en ramener les princes; une somme importante lui est nécessaire pour disposer son voyage et parer aux éventualités d'une si audacieuse tentative. M^{me} Acquet est instruite de de la situation par sa mère qu'elle est venue voir Donnay, et, le 22 décembre 1805, la diligence de Rouen à Paris est attaquée à la côte d'Authernes, distante de trois lieues seulement du château de Tournebut. Les voyageurs remarquèrent qu'un des brigands, vêtu d'un costume militaire, et que ses camarades appelaient *le Dragon*, était plus mince et plus actif que les autres, si bien qu'on l'eût pris « pour une femme habillée en homme¹ ». La même bande opérait de nouveau, au même lieu, le 15 février 1806; ainsi que dans l'affaire précédente, elle disparut, le coup fait, si rapidement qu'on pensa bien qu'une maison des environs lui servait de retraite; les soupçons se portèrent sur le château de Mussegros², situé à trois lieues d'Authernes; nul ne songea alors à Tournebut, dont les maîtres étaient absents depuis sept mois. C'est en mars, seulement, qu'y revint M^{me} de Combray, et c'est en avril que d'Aché, copieusement lesté d'argent, se décidait à franchir le détroit

1. Déclaration du sieur Burgault, propriétaire, demeurant à Paris, rue de la Paix, n° 14. Archives nationales, F⁷ 8172.

2. Récapitulation des faits qui se lient au procès des dames Combray. Archives nationales, F⁷ 8170.

pour porter aux princes les vœux de leurs fidèles provinces de l'Ouest.

Depuis qu'il habitait Mandeville, d'Aché n'avait pas perdu son temps. C'était une entreprise délicate que d'organiser, dans les conditions où il se trouvait, un passage offrant quelques chances de réussite. L'embarquement était relativement aisé et David l'*Intrépide* se chargeait d'y pourvoir : mais il importait surtout d'assurer le retour, et l'abordage clandestin de la côte française, garnie de patrouilles, sillonnée jour et nuit par les douaniers et gardée par des sentinelles sur tous les points où un bateau pouvait approcher du rivage, présentait des difficultés presque insurmontables. D'Aché fit choix d'une petite crique, au pied des rochers de Sainte-Honorine, à deux lieues à peine de Trévières. David, qui connaissait tous les côtières de la région acheta à bon prix la complicité d'une des vigies chargées de la surveillance de la mer¹. On convint avec cet homme d'un système de signaux qui permettraient de n'aborder qu'en cas d'absolue sécurité.

1. « Un jour je lui faisais observer qu'en descendant à terre il aurait pu être arrêté; mais il m'apprit alors qu'il ne courait aucun risque, parce qu'il avait à lui ses signaux, et par là il entendait celui qui signale sur la côte. Il s'embarquait à deux petites lieues de Mandeville : c'était tout près de là que se trouvait l'individu qui lui faisait des signaux, en réponse à ceux que Deslorières faisait avant de débarquer. — D. — M. Deslorières vous a-t-il dit combien il lui en avait coûté pour gagner la vigie? — R. — Il ne m'a pas désigné la somme, mais il m'a dit que cela lui coûtait cher. »

Interrogatoire de Guillaume, dit Lanoë, 5 février 1808. Archives du greffe de la Cour d'assises de Rouen.

C'est par une nuit de tempête, à la fin d'avril 1806, que d'Aché prit la mer dans un canot de dix-sept pieds de long que dirigeait seul David l'*Intrépide*. Après cinquante heures de traversée, ils abordèrent en Angleterre et David regagna aussitôt le large, tandis que d'Aché se mettait en route pour Londres.

On s'imagine aisément quelles devaient être les impressions de ces fanatiques de la royauté lorsqu'ils approchaient de ces princes pour lesquels ils se dévouaient depuis tant d'années, traqués sur la terre de France et poursuivis comme des malfaiteurs, ils se figuraient trouver à Londres l'accueil que méritait leur héroïque fidélité : ils se préparaient à être traités en fils par le roi, en amis par les princes, en chefs par les émigrés qui attendaient impatiemment, avant de rentrer en France, qu'on la leur eût reconquise... La déception était cruelle : ce monde de l'émigration, que ses malheurs et son incommensurable vanité rendaient si facile à duper, avait été victime de tant de faux chouans, d'espions déguisés ou de simples escrocs, tous apportant des plans de restauration, se les faisant payer et s'esquivant pour ne plus reparaître que la méfiance, à la fin, avait pris la place de cette assurance candide des premiers temps : tout Français, arrivant à Londres, était considéré comme un aventurier et, autant qu'on peut lire dans une histoire fermée, — car ceux qui tentèrent l'expérience d'une visite aux princes exilés ont respectueusement fait silence sur leur déconvenue, — il semble bien qu'un rapproche-

ment avec l'émigration réservait aux royalistes militants de terribles déboires. D'Aché n'échappa point à cette désillusion, et, quoiqu'il fût resté muet sur les incidents de son séjour à Londres, on sut qu'il y avait été, dès l'abord, mis en prison et que, de deux mois, il ne put parvenir à approcher le comte d'Artois et moins encore le roi exilé.

M. de la Chapelle, qui était alors le personnage influent de la petite cour d'Hartwel, le fit comparaître, le questionna sur ses projets, s'opposa à ce qu'il fût reçu par les princes¹, mais le mit en rapport avec les ministres du roi George; tout individu apportant l'idée de quelque machination contre le gouvernement de Napoléon était toujours, chez ces derniers, bien venu et écouté.

Après trois semaines de conférences, on arrêta, pour le printemps de 1807, un débarquement qu'appuierait une levée générale des paysans de l'Ouest. L'attaque simulée de Port-en-Bessin permettrait de s'emparer, par surprise, des îles Tahitou et Saint-Marcouf, ainsi que de Port-Bail, sur la côte occidentale du Cotentin; la destruction des chaussées qui défendent la partie basse de la péninsule assurerait le succès de l'entreprise en isolant Cherbourg, pris à revers et enlevé sans résistance possible. Le corps d'invasion concentré sous les forts de la ville ayant là une retraite assurée, descendrait par Carentan sur Saint-Lô et sur Caen à la

1. Interrogatoire de M^{me} de Combray, 2 août 1807. Archives de greffe de la Cour d'assises de Rouen.

rencontre de l'armée de paysans et de réfractaires dont d'Aché garantissait le concours : il se faisait fort de réunir vingt mille hommes ; le gouvernement anglais en offrait tout autant en soldats russes et suédois qu'il se chargeait de transporter sur les côtes de France ; en attendant, afin de parer aux dépenses que nécessiteraient ces préparatifs, un « crédit illimité » était ouvert à d'Aché sur le banquier Nourry de Caen ¹.

Son séjour à Londres dura près de trois mois ; vers la fin de juillet une frégate anglaise le ramenait à la station de l'amiral Saumarez qui le reçut avec de grands égards et fit appareiller, pour le conduire à la côte, un brick de quatorze canons. Quand on fut, la nuit, à quelques portées de fusil du rivage de Saint-Honorine, d'Aché exécuta lui-même les signaux convenus auxquels la vigie de terre ne tarda pas à répondre. Une heure après, le canot de David l'*Intrépide* accostait le brick anglais et, avant le lever du jour, d'Aché était rentré à Mandeville et faisait partager à ses hôtes la joie que lui causait l'heureux succès de son voyage. Et, tout de suite, on fit des projets : on décida, sur-le-champ, que le château des Montfiquet servirait d'asile au roi durant les premiers jours qui suivraient le débarquement². Huit mois devaient s'écouler avant l'en-

1. « M^{me} Acquet se rappelle que lorsqu'elle vit M. Deslorières, il y a un an, à Donnay, il lui apprit que le gouvernement anglais lui avait donné un crédit illimité sur un banquier de Caen. » *Déclaration de M^{me} Acquet*, 9 octobre 1807.

2. « La maison des Montfiquet avait été destinée à recevoir le roi, s'il était débarqué incognito parce qu'elle était le centre des habi-

trée en campagne et ce temps suffisait à d'Aché, l'argent ne manquant pas, pour préparer ses opérations.

Il convient de dire tout de suite que le cabinet anglais, en spéculant sur le fanatisme de d'Aché, comme jadis sur celui de Georges Cadoudal et de tant d'autres, n'était point du tout dans l'intention de tenir ses promesses : sa politique haineuse contre Napoléon lui suggérait cette infamie de stimuler les naïfs royalistes de France par des espérances qu'il était bien déterminé à ne pas réaliser ; il les abandonnait lorsqu'il les voyait engagés au point de ne pouvoir reculer, peu soucieux, d'ailleurs, de les pousser à l'échafaud et désireux seulement d'entretenir en France des agitateurs et de les acculer à une situation désespérée, dans le but de susciter parmi eux quelque assassin qui débarrasserait le monde de Bonaparte. Sans doute est-ce là une des causes de l'obstination des princes exilés à ne point encourager les tentatives de leurs partisans ; connaissaient-ils le piège tendu à loyauté de ces malheureux ? N'osaient-ils les mettre en garde dans la crainte de s'aliéner le gouvernement anglais ? Payaient-ils de ce prix le loyer d'Hartwel ? Cette histoire des intrigues qui se jouaient autour du prétendant est pleine de mystères, ceux qui y furent mêlés, tels que Fauche-Borel ou Hyde de Neuville s'y perdaient eux-mêmes et il fallut le grand jour de la Restau-

tudes de Deslorières ; on comptait aussi sur M. de Cantelou, riche propriétaire des environs de Bayeux. » *Déclaration de M^{me} Acquet, 20 décembre 1807.*

ration pour ouvrir les yeux des principaux intéressés sur certains dévouements qui se trouvèrent n'avoir été que des trahisons.

En ce qui concerne d'Aché, il semble bien certain qu'il ne reçut des princes aucune promesse, qu'il ne fut même pas admis en leur présence et que les ministres anglais, seuls, l'excitèrent à se lancer dans l'extraordinaire aventure où ils avaient bien l'intention de le laisser périr. Ainsi le crédit illimité ouvert chez le banquier Nourry n'était qu'un leurre : tout en laissant croire aux conspirateurs que l'argent ne leur ferait jamais défaut, on limitait d'avance ce crédit à 30.000 francs et cette duplicité indigna jusqu'aux policiers qui, plus tard en eurent la révélation.

Il n'est point facile de suivre d'Aché dans le travail occulte qu'il entreprenait : il apportait tant de soins et de précautions à échapper à la police qu'il a, du même coup, dépisté la postérité : c'est à peine si quelques jalons permettent de suivre sa trace pendant les trois années qui marquèrent l'apogée de son étonnante existence.

On le trouve d'abord, pendant l'automne de 1806, à la Bijude où M^{me} de Combray, restée à Tournebut, avait chargé Bonnœil et M^{me} Acquet d'aller le recevoir. Il s'agissait de lui procurer un porteur d'ordres rompu aux habitudes et aux dangers de la Chouannerie. M^{me} Acquet avait proposé, pour remplir ces fonctions, un allemand nommé Flierlé¹ que Le Che-

1. Flierlé était né à Leibstadt, dans le duché de Neubourg, en Allemagne. Il avait quarante ans en 1808.

valier recommandait. Flierlé s'était distingué dans la Chouannerie ; spadassin émérite, il avait été mêlé à tous les complots. Venu à Paris à l'époque du 18 fructidor, il y avait reparu au moment où Saint-Réjant préparait sa machine infernale ; il y séjourna de nouveau pendant trois mois lors de la conspiration de Georges. Depuis deux ans il vivait, en attendant quelque nouvel engagement, d'une petite pension sur la caisse royale et, quand les fonds manquaient, il se faisait héberger par ses anciens compagnons plus fortunés, rôdant de Caen à Falaise, de Mortain à Bayeux ou à Saint-Lô, poussant même ses excursions jusque dans la Mayenne¹. Bien qu'il ne l'eût pas avoué, on peut affirmer qu'il était un des hommes employés ordinairement aux attaques des voitures publiques : c'était en ce genre un professionnel : on l'appelait le *Teisch*².

Convoqué à la Bijude, il s'y présenta un matin de la fin d'octobre ; le soir du même jour, tandis qu'on était à table, d'Aché arriva à son tour ; on causa, — assez vaguement du grand projet, — mais beaucoup des anciens camarades de la Chouannerie ;

1. Les révélations de Flierlé fournissent des indications précieuses sur le sort des anciens chouans pendant la période impériale : voici un extrait de ces interrogatoires : « D. Etiez-vous payé exactement ? — R. Oui exactement. — D. Y avait-il beaucoup de monde payé comme vous ? — R. Nous pouvions être une cinquantaine, parce qu'on ne pensionnait que les chouans qui avaient été officiers. On donnait seulement des secours aux simples soldats qui étaient dans le besoin, on en logeait même dans les maisons particulières et on payait leur nourriture. On en plaçait aussi comme domestiques chez les particuliers riches. » Archives du greffe de la Cour d'assises de Rouen.

2. Le *deutsh* (l'allemand).

malgré son accent tudesque des plus prononcés, Flierlé, sur ce sujet, était intarissable. D'Aché et lui couchèrent dans la même chambre et cette intimité dura deux jours pleins, au bout desquels on convint que Flierlé serait employé, en qualité de courrier, aux gages de cinquante écus par mois. Cette nuit-là Lanoë conduisit d'Aché jusqu'à deux lieues de la Bijude et le mit sur la route d'Argentan¹.

Ici, nouveau jalon : le 26 novembre, l'inspecteur de police Veyrat informe en toute hâte Desmarets que d'Aché, tant cherché depuis deux ans, a débarqué la veille à Paris, descendant de la diligence de Rennes avec un nommé Durand². Celui-ci, laissant sa malle au bureau, s'était logé dans un hôtel de la rue Montmartre, d'où il était parti, le matin même, pour Boulogne. « Quant à d'Aché, écrivait Veyrat, il n'avait ni malle ni paquet et il a disparu dès qu'il fut descendu de voiture; les recherches que l'on a faites aux maisons garnies et hôtels du voisinage n'ont rien produit. » Desmarets mit en campagne ses meilleurs agents; mais tout fut inutile : d'Aché resta introuvable.

Il était à Tournebut³ où il demeura un mois. Il est

1. « En le reconduisant sur la route pour le mettre dans le chemin de Paris, il me dit qu'il avait été en Angleterre pour se concerter avec M. de la Chapelle; que, s'il pouvait lui être utile, il le ferait, mais qu'il n'y voyait pas encore bien clair. » Interrogatoire de Guillaume, dit Lanoë, 2 septembre 1808. Archives du greffe de la Cour d'assises de Rouen.

2. On s'aperçut que ce Durand était un placide voyageur qui ignorait le nom et la personnalité de d'Aché : il n'était monté qu'à Laval dans la diligence où d'Aché se trouvait déjà, Archives nationales, F⁷ 6397.

3. « Il est tombé comme une bombe... Il a passé un mois chez

probable que ce passage à Paris et ce séjour chez M^{me} de Combray étaient motivés par un pressant besoin d'argent : à cette date, d'Aché avait épuisé le crédit ouvert chez le banquier Nourry ; croyant la source intarissable, il l'avait exploitée largement¹ ; sa déception fut cruelle quand on l'avisait que son compte était définitivement clos. Il se trouvait de nouveau sans argent, et, par une coïncidence qu'il faut bien signaler, tandis qu'il séjournait à Tournebut, en ce mois de novembre 1806, la diligence de Paris à Rouen fut dévalisée au Moulin de Mouflaines², à quelque cent mètres d'Authevernes où avaient eu lieu les précédentes attaques. Cette fois le butin fut médiocre ; quand d'Aché reprit le chemin de Mandeville, il n'avait que six cents francs pour toute ressource³.

Il dut passer l'hiver dans une oisiveté torturante : nul indice de ses agissements jusqu'en février 1807. Le temps des grands événements était proche, et il était urgent de les annoncer. Il s'arrêta à l'idée d'un manifeste qui devait être répandu à profusion dans toute la province, et ne laissa à personne le soin de le rédiger ; cette proclamation, faite au nom des princes, stipulait l'amnistie générale, la conservation, il y a environ neuf mois ; mais ce n'est pas de Donnay qu'il venait, je ne sais d'où. » Interrogatoire de M^{me} de Combray, 2 août 1807. Archives du greffe de la Cour d'assises de Rouen.

1. Une grande partie de cet argent avait été envoyée dans les environs de Rouen. Rapport du préfet de la Seine-Inférieure. Archives nationales F⁷ 8172.

2. Le 30 novembre 1806. Récapitulation des faits qui se lient au procès des dames Combray. Archives nationales, F⁷ 8170.

3. M^{me} de Combray affirma lui avoir prêté cette somme. Archives du greffe de la Cour d'assises de Rouen.

tion des autorités, la modification des impôts et l'abolition de la conscription¹. Lanoë, mandé à Mandeville, reçut dix louis et le manuscrit de ce manifeste avec ordre de le faire imprimer aussi secrètement que possible². Le madré Normand promit, glissa le papier dans la doublure de son habit et, après une tentative infructueuse — et probablement assez molle — auprès d'un apprenti typographe de Falaise, il le remit à Flierlé, avec toutes les recommandations de prudence, mais en y joignant cinq louis seulement³. Flierlé s'adressa à un libraire de la Froide-Rue à Caen ; celui-ci, après avoir pris connaissance du texte, refusa son concours. Ici se place un incident dont il est difficile de démêler l'importance, qui semble avoir été considérable, cependant, à en juger par le mystère dont il resta entouré. Soit qu'il eût reçu quelque communication urgente d'Angleterre, soit, plutôt, que, dans son

1. Déclarations de M^{me} Acquet de Férolles, et rapport du préfet de la Seine-Inférieure, déjà cité.

2. « Au mois de février de l'an dernier, et vers la moitié, M. Deslorières m'écrivit par la poste à Donnay et me dit de me rendre où il était parce qu'il voulait me parler. Il me remit un manifeste pour le faire imprimer : il annonçait aux Français que les anciens princes allaient rentrer ; qu'ils conserveraient les autorités, que les propriétés seraient respectées et que chacun eût à se tenir bien paisible chez soi. » Interrogatoire de Guillaume dit Lanoë, 5 février 1808. Archives du greffe de la Cour d'assises de Rouen.

3. « Lanoë me dit qu'ayant été chargé par M. Deslorières de faire imprimer la proclamation, et n'ayant pu trouver d'imprimeur qui voulut le faire, il me pria de voir si je serais plus heureux que lui et qu'il me remettrait les cinq louis que lui avait donnés M. Deslorières. — D. M. Deslorières lui en avait donné dix : ne vous le dit-il pas ? — R. Il ne m'en parla pas. » Interrogatoire de Flierlé, 16 janvier 1808. Archives du greffe de la Cour d'assises de Rouen.

dénuement, il eût pensé à réclamer l'assistance de ses amis de Tournebut, d'Aché expédia en hâte Flierlé à M^{me} de Combray et lui remit deux lettres en lui recommandant la plus extrême discrétion. Flierlé partit de Caen à cheval, le 13 mars au matin. Le lendemain, à l'aube, il arrivait à Rouen, et, tout de suite, il se rendait rue de l'Hôpital, chez une modiste, la dame Lambert, à laquelle était adressé un des billets dont il était porteur. « — Je le lui remis, dit-il, sur son escalier, sans lui parler, parce qu'on m'en avait donné l'ordre, et je partis dans la matinée même pour Tournebut où j'arrivai entre deux et trois heures. Je donnai l'autre lettre à M^{me} de Combray qui la jeta au feu après l'avoir lue¹. »

Flierlé coucha au château; le lendemain, Bonnœil le conduisit à Louviers et lui confia là un paquet de lettres à l'adresse de d'Aché. Tous deux se dirigèrent ensemble sur Rouen, et l'Allemand prit, rue de l'Hôpital, « la réponse de la marchande de modes qui la lui remit elle-même sans dire un mot² ». Puis il poursuivit aussitôt son voyage : le 20 mars, au soir, il était de retour à Mandeville et déposait le précieux courrier entre les mains de d'Aché. A peine celui-ci en eût-il pris connaissance qu'il expédia à David l'ordre d'appareiller son canot et, sans perdre un moment, les lettres venues de Rouen furent portées en mer aux stationnaires

1. Archives nationales, F7 8172.

2. Interrogatoire de Flierlé, 15 janvier 1808. Archives du greffe de la Cour d'assises de Rouen.

anglais pour être de suite envoyées à Londres¹.

On ignora toujours ce que contenaient ces mystérieuses dépêches et, sur ce point, l'enquête fut réduite aux suppositions. On prétendit que d'Aché avait adressé à M^{me} de Combray le manifeste et qu'une imprimerie clandestine fonctionnait dans les caves de Tournebut; on assura, d'autre part, que Bonnœil était rentré, vers le 15 mars, d'un voyage à Paris et en avait rapporté, pour la faire passer par Mandeville, la correspondance d'un comité royaliste secret à l'adresse du cabinet anglais². D'Aché, certainement, attachait une importance extrême à cette expédition qui devait, selon lui, décider d'un envoi immédiat de fonds et hâter les préparatifs de la descente à l'île Tahitou. Mais les jours se passèrent et aucune réponse ne parvint. Dans l'angoisse de l'incertitude et de l'attente, il pensa à se rapprocher de Le Chevalier qu'il ne connaissait que par sa réputation d'homme adroit et résolu; l'entrevue eut lieu à Trévières vers le milieu d'avril 1807. Le Chevalier avait amené un de ses aides de camp. D'Aché s'y présenta seul.

Le nom de ces deux hommes est si ignoré, ils tiennent dans l'histoire une si humble place qu'on a peine à se figurer, maintenant qu'on connaît le piteux avortement de leurs rêves, comment, sans ridicule, ils pouvaient imaginer que de leur rencontre sortirait un résultat quelconque. Mais l'atmos-

1. Déclaration de Guilbert, huissier à Trévières, 17 janvier 1808. Archives du Greffe de la Cour d'assises de Rouen.

2. Rapport du préfet de la Seine-Inférieure. Archives nationales, F⁷ 8172.

phère dans laquelle ils se mouvaient leur créait à tous deux une puissance : d'Aché était — ou croyait être — le porte-parole du roi exilé; quant à Le Chevalier, — soit gloriole, soit crédulité, — il se targuait d'une immense popularité dans le monde de la Chouannerie et parlait, avec mystère, du comité royaliste qui, fonctionnant à Paris, était parvenu, disait-il, à rallier à la cause du prétendant des hommes considérables de l'entourage même de l'empereur.

Depuis qu'il était l'amant adoré de M^{me} Acquet, les stations de Le Chevalier au café Hervieux étaient devenues plus rares; ses parasites s'étaient dispersés, et bien qu'il eût conservé sa maison de la rue Saint-Sauveur, à Caen, il passait la plus grande partie de son temps soit à Falaise, soit à la Bijude qu'habitait alternativement son ardente maîtresse. La police du comte Caffarelli, préfet du Calvados, s'était déshabituée de le surveiller; même il avait obtenu¹ un passeport pour Paris, où il se rendait fréquemment. Il en revenait toujours plus confiant et dans le petit groupe où il vivait à Falaise, et qui se composait de Dusaussay, son cousin, de Beaurepaire et de Desmontis, deux camarades de la Chouannerie, de Révérend, ancien chirurgien à l'armée de Frotté, et de M^e Lefebvre, le notaire de la famille de Combray, il ne tarissait pas en confidences sur ce fameux comité secret et sur l'imminence de la restauration; la révolution qui l'amènerait devait, à l'en croire, être très pacifique : Bona-

¹ En août 1806. Archives nationales, F⁷ 8170.

parte, fait prisonnier par deux de ses généraux, disposant chacun d'un corps de 40.000 hommes, serait expédié aux Anglais et remplacé « par une régence dont on choisirait les membres parmi les sénateurs sur lesquels on pouvait compter¹ ». On rappellerait alors le comte d'Artois — ou son fils le duc de Berry — qui prendrait possession du royaume en qualité de lieutenant-général.

Le Chevalier ajoutait-il foi à ces utopies ? On a dit qu'en les propageant « il ne cherchait qu'à enivrer les gens pour les exciter aux brigandages dont le produit devait lui revenir sans danger² » ; cette accusation répond mal à la loyauté chevaleresque de son caractère : il nous semble plus probable qu'à l'un de ses voyages à Paris, il était tombé dans le piège tendu par l'espion Perlet qui, payé par les princes comme chef d'une agence de renseignements, vendait à Fouché leur correspondance et livrait à la police les royalistes qui la lui apportaient. Ce Perlet avait imaginé, comme appât pour son trébuchet, l'existence d'un comité de puissants personnages qu'il se vantait d'avoir amenés à la cause royale, et sans doute Le Chevalier fut-il l'une de ses trop nombreuses victimes. Quoi qu'il en soit, il tirait vanité de ses hautes compromissions, et c'est en égal, presque en émule, qu'il se présenta chez d'Aché.

La conférence fut, d'abord, plus que froide ; ces

1. Interrogatoire de Lefebvre, 9 janvier 1804. Archives au greffe de la Cour d'assises de Rouen.

2. Note épinglée à l'interrogatoire du notaire Lefebvre. Archives nationales, F⁷ 8171.

deux hommes, si différents de façon et de nature, aspiraient tous deux à un grand rôle et se jalousaient instinctivement ; leurs sentiments personnels même les divisaient : l'un était l'amant de M^{me} Acquet de Férolles, l'autre était l'ami de M^{me} de Combray, et celle-ci blâmait fort l'inconduite de sa fille à qui elle avait signifié de ne plus reparaître à Tournebut. Le Chevalier, après les politesses d'usage, se refusa à poursuivre l'entretien avant d'être fixé sur la nature des pouvoirs conférés par le roi à son interlocuteur et sur l'autorité dont il était investi. Or, de pouvoirs écrits, d'Aché n'en avait jamais eus ; il se retrancha, avec arrogance, sur ce que la confiance que les princes lui témoignaient datait des premiers jours de la Révolution et qu'il attendait d'eux une commission en règle ; sur quoi, Le Chevalier, prenant l'avantage, le traita « d'agent des Anglais » et, posant ses pistolets sur la table, « l'invita à se brûler immédiatement la cervelle¹ ». On se calma pourtant de part et d'autre et chacun exposa ses moyens d'action : Le Chevalier connaissait la plupart des chouans de Normandie, soit pour avoir combattu en leur compagnie, soit parce qu'il s'était lié avec eux dans les différentes prisons de Caen ou d'Évreux où il avait séjourné. Il se chargeait donc des enrôlements et de la conduite de l'armée dont il délèguerait le commandement à deux hommes qui lui étaient tout dévoués. Le nom de l'un ne fut pas publié ; c'était, dit-on, un ancien

¹ Rapport du préfet de la Seine-Inférieure. Archives nationales, F⁷ 8172.

chef d'état-major de Charette : l'autre était fameux dans toute la Chouannerie sous le pseudonyme du *général Antonio* : il s'appelait Allain et, depuis l'an IX, travaillait avec Le Chevalier. Celui-ci assurait, d'ailleurs, le concours de son ami, M. de Grimont, directeur du haras d'Argentan, qui fournirait à l'armée des princes la cavalerie nécessaire ; il offrait, en outre, de se rendre à Paris « pour le grand coup¹ » et se faisait fort, à l'aide de certaines complicités², de « s'emparer de la trésorerie impériale ». D'Aché, de son côté, irait en Angleterre chercher le roi, présiderait au débarquement et guiderait, à travers la Normandie insurgée, l'armée suédo-russe jusqu'aux portes de la capitale.

La besogne ainsi distribuée, les deux hommes se quittèrent alliés, mais non amis : d'Aché s'était trouvé offensé des prétentions de Le Chevalier ; celui-ci, en rentrant chez M^{me} Acquet, ne cacha pas qu'à son idée d'Aché n'était « qu'un vulgaire intrigant et un agent de l'Angleterre »³.

Restait la question d'argent qui, pour le moment, primait toutes les autres ; on était bien tombé d'accord sur la nécessité de piller les caisses de l'État en attendant l'arrivée des subsides d'Angleterre ; mais ni d'Aché, ni Le Chevalier ne s'étaient ici formellement prononcés ; chacun d'eux voulait lais-

1. Lettre de Réal au préfet du Calvados. Archives nationales, F⁷ 8170.

2. Entre autres celle de l'adjudant-général Lautour-Maheu, compatriote de Le Chevalier et que celui-ci disait être son ami. Archives nationales, F⁷ 8171.

3. Interrogatoire de Flierlé, 15 janvier 1808. Archives du greffe de la Cour d'assises de Rouen.

ser à l'autre la responsabilité du vol ; ils se la rejetèrent plus tard obstinément : l'un assurant que d'Aché, lui-même, avait, au nom du roi, donné l'ordre d'arrêter les voitures publiques ; l'autre reniant Le Chevalier et l'accusant d'avoir compromis la cause en employant de tels moyens. Le débat est de peu d'intérêt ; l'argent manquait, et non seulement la caisse royaliste était vide, mais, ce qui était bien plus immédiatement grave, Le Chevalier et ses amis se trouvaient sans ressources. A force de mener large vie et de se sacrifier pour le parti, il avait totalement dissipé sa fortune et était couvert de dettes : l'avoué Vanier, chargé de ses affaires d'intérêts, perdait la tête sous l'avalanche de traites, de protêts, de billets impayés qui tombait sur son étude¹. Le notaire Lefebvre, gros homme viveur et sensuel, n'était pas mieux en fonds et mettait sur le compte du gouvernement la débâcle de ses affaires qui n'avait d'autre cause que son désordre. Quant à Le Chevalier lui-même, il attribuait, non sans raisons, sa ruine à son désintéressement et à son dévouement pour la cause royale, ce qui lui était une excuse pour le passé et aussi pour l'avenir. M^{me} Acquet, qui l'admirait aveuglément, avait donné jusqu'à son dernier louis pour subvenir aux coûteuses libéralités de son amant. Il reste d'elle des billets touchants qui montrent à quel point elle lui était attachée :

Voilà la lettre de M^{me} Blin (une créancière), que je vous

1. La plupart de ces réclamations se trouvent aux Archives nationales dans le carton F⁷ 8174.

envoie ; toute ma peine est de n'avoir pas la somme, j'aurais le plaisir de la payer pour vous et jamais vous n'en auriez rien su... Je vous aime de tout mon cœur et je suis toute à vous et je ferai tout pour vous... Aimez-moi comme je vous aime ; je vous embrasse bien fort¹.

Je ferai tout pour vous, — et la pauvre femme se désolait de savoir le « héros qu'elle idolâtrait » aux prises avec de mesquines préoccupations d'argent. Elle n'y pouvait parer, ayant été récemment déboutée de sa demande en séparation². Acquet triomphait : elle était réduite à vivre de sa modique pension de deux mille francs, sans pouvoir disposer des biens de l'héritage paternel. Et voilà qu'un soir, seule à Falaise avec Lanoë, à l'hôtel de Combray, rue du Tripot, dont l'un des corps de logis avait été loué au receveur des finances, elle entendit, à travers le mur, le tintement des louis qu'on ensachait. Ce bruit produisit sur elle une sorte de griserie : elle songea qu'il y avait là de quoi satisfaire à toutes les fantaisies de son amant...

— Lanoë, dit-elle tout à coup, il me faut de l'argent, il me faut seulement 10.000 francs³.

Ce soir-là, Lanoë, terrifié, ne répondit rien ; mais, quelques jours plus tard, comme il la ramenait de la Bijude à Falaise dans son cabriolet, elle revint à la charge et lui remit, enveloppé dans du coton,

1. Archives nationales, F⁷ 8171.

2. Le 4 mars 1807. Archives de la famille de Saint-Victor.

3. « Un soir que j'étais chez elle, M^{me} Acquet, entendant résonner de l'argent chez le receveur qui demeurait dans la maison, me dit qu'il lui fallait de l'argent ; qu'il lui fallait seulement dix mille francs. » Interrogatoire de Guillaume, dit Lanoë. Archives du greffe de la Cour d'assises de Rouen.

un morceau de cire jaune en lui ordonnant d'aller, dès qu'ils seraient rue du Tripot, prendre l'empreinte de la serrure du receveur. Lanoë s'en défendit, alléguant « que c'était la maison de M. Timoléon et qu'il pourrait en arriver à celui-ci du désagrément¹ ». Mais elle insista. — « Je veux l'empreinte, dit-elle; je ne vous dis pas pourquoi faire : mais je veux l'avoir. » Lanoë, pour se débarrasser d'une mission qui lui déplaisait, s'en alla prendre en cachette l'empreinte de la serrure du grenier à foin. Une clef fut faite sur ce modèle, et, la nuit venue, la fille de la marquise de Combray, retenant son souffle et marchant sans bruit, se glissa jusqu'au bureau du receveur des finances et tenta vainement d'en ouvrir la porte²...

A peu près vers le même temps, Le Chevalier qui revenait d'un voyage à Paris, recevait de l'avoué Vanier, tout aussi endetté que son client, l'avis que la situation pécuniaire était désespérée. — « Je crains, écrivait Vanier, l'accomplissement du psaume : *Unde veniet auxilium nobis quia perimus*³. » Ce à quoi Le Chevalier répondit, comme il le faisait, invariablement : « — dans six semaines, peut-être avant,

1. Interrogatoire de Lanoë, 3 septembre 1808. Archives du greffe de la Cour d'assises de Rouen.

2. « Elle fit faire des clefs sur cette empreinte et me chargea ensuite d'aller les essayer; comme je savais bien qu'elles ne pourraient servir, je lui dis qu'elles n'allaient pas. Quelque temps après elle me dit : « J'ai été les essayer moi-même pendant la nuit, parce que je ne m'en rapporte pas à vous. » Interrogatoire de Lanoë, 3 septembre 1808.

3. Archives nationales, F⁷ 8171.

le roi sera remonté sur le trône ; les beaux jours alors reviendront et nous aurons de bonnes places : seulement, il est temps de montrer du zèle, car ceux qui n'auront rien fait n'auront, comme de juste, rien à attendre¹. » Il ajoutait que l'heure était propice, « Bonaparte étant au fond de l'Allemagne avec toute son armée ».

Il aimait ces allusions qui le posaient, pour ainsi dire, en rival de Napoléon et grandissaient son rôle à la hauteur de ses illusions.

1. « La contre-révolution était immanquable : ceux qui la serviraient seraient bien récompensés ; mais, si on ne lui était pas utile dans le moment actuel, tous les anciens services seraient oubliés. » Interrogatoire de Flierlé. Archives du greffe de la Cour d'assises de Rouen.

CHAPITRE V

L'AFFAIRE DU QUESNAY

Le notaire Lefebvre¹ n'en perdait rien de sa bonne humeur : de haute taille, les épaules larges, le teint fleuri, il aimait à dîner fort et à pérorer dans les cafés, en alternant les parties de billard avec les « tournées » de *calvados*. C'était là, jusqu'alors, sa part dans la conspiration, et il n'en espérait pas moins, à la rentrée des Bourbons, obtenir quelque grasse sinécure en récompense de son dévouement.

Dans les premiers jours d'avril 1807, Lefebvre et Le Chevalier dinaient ensemble à Argentan, à l'hôtel du Point-de-France. Ils avaient retrouvé là les amis Beaurepaire et Desmontis, ainsi que le cousin Dusaussay; on alla au café et on y resta plusieurs heures. Survint Allain, dit *le général An*

1. Jean-Charles Lefebvre, trente-six ans (en 1808), né au Fresne, arrondissement de Caen. Il était notaire à Falaise depuis 1804. Auparavant, il avait été clerc chez M^e Poignant, à Caen, et chez M^e Belencontre, à Falaise; puis notaire à Argences. Archives nationales, F⁷ 8171.

*tonic*¹, que Le Chevalier avait, on l'a vu, désigné pour être son principal lieutenant; il le présenta aux autres. Allain dépassait la quarantaine; il avait le nez long, les yeux clairs, la face colorée, était marqué de petite vérole et portait une forte barbe noire; l'air, d'ailleurs, d'un bourgeois des plus calmes et des plus rangés. Le Chevalier prit sur la table une carte à jouer, en déchira la moitié, y traça quelques caractères et la remit à Allain, disant : « — Ceci vous servira pour entrer. » Ils causèrent ensuite à mi-voix dans l'embrasure d'une fenêtre et le notaire surprit encore cette phrase : « — Une fois dans l'Église, vous sortirez par la porte de gauche et vous trouverez une ruelle; c'est là². »

Quand Allain se fut éloigné, Le Chevalier exposa à ses amis l'affaire qu'il était en train d'étudier : à l'approche de chaque trimestre, un mouvement de fonds s'opérait entre les différents chefs-lieux de la région. Les receveurs d'Alençon, de Saint-Lô, d'Evreux expédiaient de l'argent à Caen; mais ces envois avaient lieu à des dates irrégulières et étaient, la plupart du temps, escortés par des gendarmes. Comme la voiture portant la recette d'Alençon relayait ordinairement à l'hôtel du Point-de-France, à Argentan, il suffisait d'être prévenu de l'heure de son arrivée dans cette ville pour en déduire tout l'horaire du reste de son voyage. Or Le Chevalier s'était assuré le concours d'un palefrenier, nommé Cau-

1. Hyacinthe-François Allain, quarante-deux ans (en 1807). Il était né à Appeville, dans la Manche. Archives nationales, F⁷ 8170.

2. Interrogatoire du notaire Lefebvre, 4 août 1808. Archives du greffe de la Cour d'assises de Rouen.

thier, dit *Boisméle*, qui se chargeait, moyennant paiement, d'avertir Dusaussay dès que le chargement serait signalé. Dusaussay habitait Argentan; en montant aussitôt à cheval, il pouvait facilement arriver, plusieurs heures avant la voiture, à l'endroit de la route où les gens seraient postés. C'était ce *Boisméle* qu'Allain était allé trouver.

Quand il rentra dans le café, il rendit compte de sa mission : le palefrenier était décidé, en effet, à servir Le Chevalier; mais l'affaire n'aurait pas lieu, selon toutes probabilités, avant six semaines ou deux mois; c'était plus de temps qu'il n'en fallait pour réunir la petite troupe nécessaire à l'expédition. Les rôles furent distribués : Allain se fit fort de recruter des hommes; le notaire se procurerait des fusils pour les armer; il mettait, en outre, à la disposition d'Allain une maison située au faubourg Saint-Laurent de Falaise, et qu'il était chargé de vendre; on pourrait établir là « un dépôt d'armes et de provisions », car la difficulté était de loger et de nourrir les enrôlés pendant un temps qui pouvait être assez long. Le Chevalier répondait de l'assistance de M^{me} Acquet de Férolles, qu'il déciderait aisément à héberger les hommes au moins pendant quelques jours : il offrait, en outre, comme lieu de rassemblement, sa maison de la rue Saint-Sauveur, à Caen.

Les grandes lignes du projet ainsi arrêtées, on se sépara et, dès le lendemain, Allain se mit en campagne, portant sur lui, comme à son ordinaire, un matériel complet d'arpentage, et muni d'une sorte

de diplôme « d'ingénieur particulier », qui lui servait de référence et justifiait ses perpétuels déplacements. C'était, au reste, le chouan type, le gars déterminé et prêt à tous les coups de main, aussi habile à commander une bande qu'à dépister les gendarmes : intrépide et rusé, il connaissait tous les réfractaires du pays et savait s'en faire obéir.

C'est une chose presque incroyable que ce recrutement d'une troupe de réfractaires armés, logés, défrayés de tout pendant deux mois, parcourant les routes, s'embusquant dans les bois, menant aux environs de Caen et de Falaise une existence de Mohicans sans qu'aucun gendarme s'en étonne et sans qu'eux-mêmes, satisfaits d'être nourris et de boire à leur soif, songent à s'informer de ce qu'on attend d'eux. Et l'on est à la plus brillante année du régime impérial, à l'apogée de cette administration si vantée qui, en réalité, n'était que façade : la Chouannerie avait semé, dans les populations de l'Ouest, de tels ferments de désorganisation que les autorités de tous rangs se sentaient impuissantes à lutter contre cette épidémie sans cesse renaissante. Le comte Caffarelli, préfet du Calvados, dans son grand désir de conserver sa place, apportait à la surveillance des réfractaires une indolence voisine de la complicité et ne cessait d'adresser à Fouché les rapports les plus optimistes sur l'excellent esprit de ses administrés et sur leur inviolable attachement aux constitutions impériales.

On était au milieu d'avril 1807 ; Allain passa

par Caen où il s'adjoignit Flierlé, et tous deux, se cachant le jour, marchant de nuit, gagnèrent les confins de la Bretagne. Allain savait où trouver des hommes : à vingt-cinq lieues environ de Caen, dans le département de la Manche, est situé, à l'écart des grandes routes, le village de la Mancellerie dont tous les gars étaient réfractaires. Le général Antonio qui, dans tous les centres d'insoumis, était très populaire, s'y fit indiquer la maison d'une femme Harel dont le mari, incorporé en l'an VIII, à la 63^e demi-brigade, avait déserté au bout de six mois, « affolé du besoin de revoir sa femme et ses enfants¹ ». Son histoire était commune à bien d'autres : la conscription répugnait à ces paysans de l'ancienne France qui ne pouvaient se résigner à perdre de vue leur clocher : ils ne manquaient pas de courage et ne demandaient qu'à se battre ; mais, pour eux, l'ennemi immédiat, c'étaient les gendarmes, les *Bleus*, qu'on voyait dans les villages faisant rafle des hommes valides, et ils n'éprouvaient aucune animosité contre les Prussiens et les Autrichiens qui, eux, ne cherchaient noise qu'à Bonaparte.

Comme il apportait une offre de travail largement rétribué, Allain fut bien reçu chez la femme Harel, réduite avec ses enfants à l'extrême misère. Ils'agissait, disait-il, « d'une opération d'arpentage autorisée par le gouvernement ». Harel, lui-même, sorti le soir de sa cachette, accepta avec joie la proposition de son ancien chef et, comme celui-ci avait

1. Interrogatoire de Harel. F⁷ 8171.

besoin de « solides porteurs de perches », Harel fit profiter de la bonne fortune de deux de ses amis qu'il présenta au *général* sous le nom de *Grand-Charles*¹ et de *Cœur-de-Roi*². Allain compléta sa troupe par l'enrôlement de trois autres recrues : Le Héricéy, dit *la Sagesse*³; Lebrée, dit *Fleur d'Epine*⁴; et Le Lorault, dit *la Jeunesse*⁵. On but ensemble un coup de cidre et on partit le soir même, Allain et Flierlé guidant la marche.

En six étapes ils gagnèrent Caen et Allain conduisit aussitôt ses hommes à la maison de Le Chevalier, rue Saint-Sauveur. Ils devaient y rester près de trois semaines. On les mit au grenier, sur du foin⁶; Chalange, le domestique de Le Chevalier, qui leur portait à manger, les trouvait dormant ou jouant aux cartes⁷. Afin de ne pas éveiller les soupçons des fournisseurs habituels de la maison, un nommé Lerouge, dit *Bornet*, ancien boulanger, se chargeait de cuire le pain et d'en approvisionner la maison de la rue Saint-Sauveur⁸. Un jour, il apporta, dans

1. Charles-François Michel, vingt-six ans, charpentier, dit *le Grand-Charles*.

2. Son véritable nom était Grenthe.

3. Le Héricéy, dit *la Sagesse*, dit *Gros Pierre*, vingt-huit ans, charpentier.

4. Gabriel Lebrée, dit *la Cheinaye*, dit *Fleur d'Epine*, vingt-quatre ans, charpentier.

5. Jacques-Louis-Marie Le Lorault, dit *la Jeunesse*.

6. Allain, qui couchait avec eux, était le seul qui eût un matelas : pendant le jour, il tenait avec Le Chevalier de longues conférences. D'Aché même serait venu s'y joindre quelquefois. Interrogatoire de *Cœur de Roi*. 2 octobre 1807. Archives nationales, F⁷ 8170.

7. Déposition de Jean-François Chalange. Archives nationales, F⁷ 8171.

8. « Bornet venait quelquefois à notre chambre et nous disait :

sa charrette à pain, quatre fusils procurés par le notaire Lefebvre¹; Harel, qui avait été soldat, les nettoya, les démontra et les dissimula dans une botte de paille. Ainsi empaquetées, on chargea les armes sur un cheval que Lerouge fit sortir, la nuit, par la porte de la cave, ouvrant sur la rue Quimampoix derrière la maison². Les hommes suivirent; sous la conduite d'Allain, ils traversèrent toute la ville; arrivés à l'extrémité du faubourg de Vaucelles, à la croisée du chemin de Cormelles, ils firent halte et se distribuèrent les armes; Lerouge regagna la ville avec le cheval et la petite troupe s'éloigna sur la grande route.

A cinq lieues environ de Caen, après avoir passé le relais de Langannerie où était alors casernée une brigade de gendarmerie, le chemin de Falaise traverse un fourré assez épais, mais de peu d'étendue, appelé le bois du Quesnay. C'est là que les hommes s'arrêtèrent; ils se tapirent dans le taillis et y passèrent toute une journée. La nuit suivante, Allain les conduisit, en trois heures de marche, à une vaste maison abandonnée dont les portes étaient ouvertes et où il les installa dans un grenier, sur le foin : c'était le château de Donnay

Le Chevalier ne s'était pas trompé; M^{me} Acquet avait accepté, avec une sorte d'enthousiasme, de servir ses projets; la pensée qu'elle se rendait utile

« *Eh bien, avez-vous bien prié le Bon Dieu?* » Interrogatoire de P.-F. Harel. Archives nationales, F⁷ 8171.

1 Lefebvre avait acheté ces fusils d'un nommé Dusailant, à Falaise. Archives nationales, F⁷ 8170.

2. Archives nationales, F⁷ 8171.

à son héros, qu'elles'associait à ses dangers, l'aveuglait sur toute autre considération. Elle eût offert à Allain et à ses compagnons l'hospitalité de la Bijude, sans la crainte de compromettre son amant qui y faisait d'assez longs séjours, et elle s'était arrêtée à l'audacieuse idée de les loger chez son mari qui, confiné dans une dépendance du château de Donnay, laissait à l'abandon le corps principal de l'habitation où l'on pouvait pénétrer par les derrières sans être vu. Peut-être espérait-elle rejeter sur Acquet la complicité du crime au cas où la retraite eût été découverte. Quant à Le Chevalier, apprenant que d'Aché venait de quitter Mandeville et de passer en Angleterre « après avoir annoncé comme très prochain son retour avec le prince, avec des munitions, avec de l'argent, etc.¹ », il partit pour Paris, ayant à concerter certaines dispositions, disait-il, avec le *Comité secret*. Avant de quitter la Bijude, il recommanda bien à sa maîtresse, si le *coup* se faisait en son absence, de remettre immédiatement l'argent enlevé à Dusaussay, qui se chargerait de le lui apporter à Paris où le *Comité* l'attendait; elle lui donna une boucle de ses admirables cheveux noirs pour qu'il en composât un médaillon et lui fit promettre « qu'il n'oublierait pas de lui rapporter de bonne eau de Cologne ». Puis ils s'embrassèrent; il partit : on était au 17 mai 1807; c'était la dernière fois qu'elle le voyait.

Elle ne restait pas oisive, d'ailleurs, préparant

1. Déclaration de M^{me} Acquet, 20 décembre 1807. Archives du greffe de la Cour d'assises de Rouen.

elle-même la nourriture des sept hommes logés sous les combles du château ; des bottes de foin et de paille leur servaient de lits : il leur était recommandé de ne point sortir, même pour satisfaire aux besoins les plus impérieux, et ils restèrent là pendant dix jours. Chaque soir, M^{me} Acquet se glissait dans cette tanière empuantie : elle paraissait, tenant son ombrelle de ses mains gantées, vêtue d'une robe de mousseline claire, le front couvert d'un grand chapeau de paille¹ ; elle était ordinairement accompagnée de sa servante, Rosalie Dupont, grande et forte fille, et de Joseph Buquet, cordonnier à Donnay, portant de larges plats de terre, « ressemblant à des gamelles », contenant du veau cuit au four, avec des pommes de terre. C'était l'heure de la bombance et des gauloiseries ; la jolie châtelaine ne dédaignait pas de présider au repas allant et venant parmi ces hommes vautrés, s'informant si « ces braves gens » ne manquaient de rien et se trouvaient satisfaits du régime.

Elle était, de tous, la plus impatiente : soit qu'elle prît au sérieux les illusions politiques de ceux qui l'entraînaient dans cette aventure, et qu'elle eût hâte de s'exposer pour « la bonne cause », soit que son funeste amour pour Le Chevalier l'eût complètement dévoyée, elle faisait sa chose de l'attentat qui se préparait et qui lui semblait devoir mettre fin à ses malheurs. C'était déjà de sa part un acte de témérité folle que d'héberger et d'entretenir les recrues d'Allain dans une maison occupée par son

4. Déposition de P.-F. Harel. Archives nationales, F⁷ 8174.

mari et d'oser y pénétrer elle-même pour les y visiter ; elle se compromettait ainsi, comme à plaisir, sous les yeux de son ennemi le plus acharné, et, sans doute, Acquet, tenu au courant, par ses gens dressés à l'espionnage, se gardait-il d'intervenir, de crainte d'interrompre une aventure où sa femme devait se perdre irrémédiablement.

M^{me} Acquet agissait, d'ailleurs, comme si elle eût été assurée de la complicité de tout le pays ; elle combina les moindres détails de l'expédition avec une étonnante fertilité d'esprit ; elle cousit, de ses mains, de grands bissacs de grosse toile qui devaient servir à porter les provisions de la petite troupe et à contenir l'argent retiré des caisses ; elle courut à Falaise pour inviter Lefebvre à recevoir Allain et Flierlé, en attendant l'heure de l'action. Lefebvre, qui déjà avait fixé son prix et s'était fait promettre douze mille francs à prendre sur les fonds attendus, ne voulait, cependant, s'engager qu'à demi ; il consentit néanmoins à loger Allain et Flierlé dans l'immeuble vacant du faubourg Saint-Laurent. Rassurée sur ce point, M^{me} Acquet revint à Donnay ; dans la nuit du jeudi 28 mai, les hommes sortirent du château, sans emporter leurs armes, et furent conduits à une grange où on les laissa seuls toute la journée, en présence d'un tonnelet de cidre qu'ils mirent à sec¹ ; M^{me} Acquet, pendant ce temps, leur préparait une nouvelle retraite ; à peu de distance de l'église de Donnay se trouvait une maison isolée appartenant aux frères Buquet, très dévoués à la

¹ Déposition de P.-F. Harel. Archives nationales, F⁷ 8174.

famille de Combray ; l'un deux, Joseph, le cordonnier, passait dans le village, pour être, depuis le départ de Le Chevalier, l'amant de M^{me} Acquet, et s'il est possible, grâce à l'absence de tout témoignage décisif, de sauver la mémoire de la pauvre femme de cette nouvelle accusation, il n'en faut pas moins reconnaître qu'elle exerçait sur cet homme une influence inexplicable ; elle l'avait, pour ainsi dire, asservi et il lui était aveuglément soumis « par les droits même qu'elle lui avait accordés¹ », affirme un rapport adressé à l'empereur. Quoi qu'il en soit, elle n'eut qu'un mot à dire pour que Joseph Buquet lui livrât sa maison et, le vendredi, les six hommes en prirent possession². La mère Buquet se chargea de les nourrir pendant quatre jours ; ils la quittèrent enfin le mardi 2 juin, à la nuit tombante : Joseph leur indiqua la route qu'ils devaient suivre et leur fit même un bout de conduite.

Les pauvres gens traînèrent leurs guêtres jusqu'au matin, s'égarant dans les terres, n'osant ni demander leur chemin, ni suivre les routes battues. A l'aube, ils rencontraient, à une lieue de Falaise, Allain qui les attendait à la lisière d'un bois, près du hameau de la Jalousie : il les conduisit, en traversant Aubigny, jusqu'à une auberge isolée à l'extrémité du village.

Le notaire Lefebvre avait pris lui-même la peine de venir l'avant-veille en personne présenter Allain

1. Rapport du préfet de la Seine-Inférieure, 26 février 1808. F⁷ 8172.

2. Interrogatoire de Grenthe, dit *Cœur de Roi*, 2 octobre 1807. Archives nationales, F⁷ 8170.

à l'aubergiste et demander à celui-ci s'il voudrait recevoir pour quelques jours « six braves garçons de déserteurs que la gendarmerie tourmentait », ce à quoi l'homme avait répliqué qu'il les logerait avec plaisir.

En arrivant à l'auberge, Allain et ses hommes, harassés de fatigue, demandèrent à déjeuner et montèrent tout de suite à la chambre qui leur avait été préparée¹. Il était quatre heures et demie du matin². Ils se couchèrent sur la paille et, de tout le jour, ne bougèrent qu'à l'heure des repas. La nuit et toute la journée du lendemain se passèrent également à dormir, à manger et à boire. Le jeudi 4 juin, au soir, ils engouffrèrent dans leurs bissacs du pain, du lard et des cruchons de cidre et partirent, par le derrière de la maison, un peu avant neuf heures.

Le vendredi, Allain reparut seul à l'auberge d'Aubigny; il commanda à la servante de porter des vivres sur la route de Caen jusqu'à l'embranchement du chemin d'Harcourt; deux des hommes attendaient là; ils prirent les provisions et s'esquivèrent rapidement. Allain, vers deux heures du matin, se coucha; le samedi, à midi, comme il se mettait à table, une carriole s'arrêta devant la porte de l'auberge; Lefebvre et M^{me} Acquet en des-

1. Déposition de Chevalier, aubergiste à Aubigny. Archives nationales, F⁷ 8172.

2. Acte d'accusation. Archives du greffe de la Cour d'assises de Rouen.

cendirent ; ils apportaient sept fusils ¹ qui furent aussitôt montés au grenier. On causa : M^m Acquet tira d'un petit panier quelques citrons qu'elle coupa dans un saladier rempli de vin blanc et d'eau-de-vie² ; tout en tenant conseil, Lefebvre et la jeune femme buvaient ; de la salle basse on percevait leurs grands éclats de rire ; la chaleur était accablante, tous trois s'enivrèrent³. Il fallut aider M^m Acquet à se remettre en voiture, et Lefebvre se chargea de la reconduire à Falaise. Allain, resté seul à Aubigny, fit disposer un souper « pour six à sept personnes » ; il en surveillait les préparatifs, quand survint un cavalier qui demanda à lui parler : c'était Dusaussay apportant des nouvelles ; il venait d'une traite d'Argentan où il avait vu la voiture, chargée de caisses d'argent, entrer dans la cour de l'auberge du Point-de-France : il décrivit le chariot, l'attelage, le conducteur : puis il remonta aussitôt à cheval et s'éloigna rapidement.

A ce moment, la bande tout entière reparait, conduite par Flierlé. On distribue les armes ; les hommes se rangent autour de la table et mangent debout, hâtivement. Ils remplissent leurs bissacs de pain et de viandes froides et, à la nuit pleine, ils partent : Allain et Flierlé les accompagnent et

1. Outre les quatre fusils apportés de Donnay, le notaire en avait acheté d'autres à un ancien chouan de Falaise nommé Courmaceul. On assure qu'il les avait payés « douze louis chacun ». Archives nationales, F⁷ 8170.

2. Acte d'accusation et déposition de Chevalier, aubergiste à Aubigny.

3. *Idem*, et rapport du préfet de la Seine-Inférieure. Archives nationales, F⁷ 8172.

rentrent à l'auberge après deux heures d'absence¹. Ils ne dormirent pas : on les entendit, jusqu'au jour, aller et venir lourdement dans le grenier. Le dimanche 7 juin, Allain paya la dépense, acheta à l'aubergiste une hache courte et un vieux fusil, ce qui portait à huit le nombre des armes à feu dont la bande pouvait disposer. A sept heures du matin il s'éloignait définitivement, sur la route de Caen, avec Flierlé, et gagnait, à trois lieues de là, le bois du Quesnay, où ses hommes avaient passé la nuit.

Le chariot destiné au transport des fonds avait été, le 5 au soir, chargé à Alençon, dans la cour de la maison de M. Decrès, receveur général de l'Orne, de cinq lourdes caisses contenant en écus et en monnaie de billon 33.489 fr. 92 centimes. Le 6, à cinq heures du matin, le roulier Jean Gousset, voiturier aux gages du sieur Hubert, directeur des Messageries à Alençon, avait attelé au camion trois chevaux et, escorté par deux gendarmes, avait pris la route d'Argentan où il était arrivé à cinq heures du soir. Il s'arrêta au Point-de-France où il devait charger une sixième caisse renfermant en or et en écus 33.000 francs, qui lui fut livrée dans la soirée par les agents de M. Larroc, receveur des finances. La voiture, soigneusement bâchée, resta pendant la nuit dans la cour de l'auberge. Gousset, qui avait bu, allait et venait, « parlant à tout venant de son chargement » ; même il interpella un voyageur, M. Lapeyrière, géomètre du départe-

1. Déposition de Chevalier, aubergiste à Aubigny.

ment de l'Orne, et lui dit en clignant de l'œil sur la caisse que les commis du roulage hissaient dans le chariot :

— Si nous en avons chacun dix fois autant, notre fortune serait faite¹.

Le dimanche 7, il attela à quatre heures du matin; en raison du supplément de charge, on lui avait imposé un quatrième cheval; trois gendarmes étaient commandés pour l'accompagner. On fit assez lentement les cinq lieues qui séparent Argentan de Falaise où l'on arriva vers dix heures et demie. Gousset s'arrêta chez Bertami, au « Cheval noir² », où les gendarmes le quittèrent; il y dîna et, comme la chaleur était forte, il s'y reposa jusqu'à trois heures de l'après-midi; le chariot, pendant l'étape, resta devant la porte de l'auberge, sans surveillance. On remarqua que les chevaux demeurèrent attelés trois heures d'avance et l'on en conclut que Gousset désirait n'arriver qu'à la nuit à Langannerie, lieu de la couchée.

De fait, il prit son temps. A trois heures un quart seulement, il se mit en chemin, sans escorte cette fois, tous les hommes de la brigade de Falaise étant employés aux opérations du recrutement qui avaient lieu ce jour-là. Par hasard, à la sortie de la ville, il rencontra Vinchon, gendarme de la brigade de Langannerie, qui, accompagné de son neveu, jeune garçon de dix-sept ans, nommé Antoine Morin, regagnait à pied sa résidence. Ils en-

1. Déposition du sieur Lapeyrière. Archives nationales, F² 8172.

2. Interrogatoire de Jean Gousset. Archives nationales, F⁷ 8172.

gagèrent la conversation avec le roulier, qui marchait à la gauche de sa voiture, et firent la route avec lui. Ces compagnons de rencontre n'étaient pas pressés; Gousset ne paraissait pas, lui non plus, avoir hâte d'arriver. Aux dernières maisons du faubourg, il offrit une tournée de cidre; après quelques cents mètres, le gendarme rendit la politesse et on s'arrêta devant le cabaret du « Sauvage ». Une lieue plus loin, nouvelle halte à la « Vieille cave¹ ». Là, Gousset proposa une partie de quilles que le gendarme et Morin acceptèrent. Il était près de sept heures du soir lorsqu'on passa à Potigny. La journée était magnifique et le soleil encore haut sur l'horizon; comme on savait ne plus rencontrer d'auberge avant l'étape, on fit là une quatrième station. Enfin Gousset et ses compagnons se remirent en marche: en une heure ils pouvaient maintenant atteindre Langannerie, où le charriot devait s'arrêter pour la nuit.

La veille au soir, M^{me} Acquet de Férolles, en rentrant à Falaise avec le notaire Lefebvre, s'était couchée plus malade de fatigue que d'ivresse; pourtant, dès l'aube, elle avait regagné Donnay, dans la crainte que son absence n'y éveillât des soupçons; ce dimanche 7 juin était, en effet, le jour de la Fête-Dieu, et elle devait s'occuper, comme elle le faisait chaque année, de l'ornementation des reposoirs.

Lanoë, arrivé la veille au soir de sa ferme de Glatigny, travailla toute la matinée à tondre des

1. Près du hameau de Saint-Loup.

nappes et à tapisser les murs de branches vertes¹. M^{me} Acquet dirigeait avec une exaltation fébrile l'arrangement de la procession, remplissant des corbeilles de roses effeuillées, groupant les enfants, posant des guirlandes; sans doute sa pensée échappait au charme de cette fête fleurie pour se tourner vers ce bois, là-bas, où, à cette même heure, les hommes qu'elle avait embauchés attendaient, tapis sous les feuilles, le fusil en main. Peut-être trouvait-elle une jouissance perverse au contraste des cantiques chantés le long des haies avec l'anxiété criminelle qui l'étreignait; n'avoua-t-elle pas plus tard, la pauvre femme, que, dans le désarroi de son esprit, elle n'avait pas craint d'implorer de Dieu la réussite de « son entreprise »?

Quand, vers cinq heures, la procession fut terminée, par les rues jonchées de roses, M^{me} Acquet s'en vint trouver Rosalie Dupont, sa confidente. Son impatience était telle que, n'y pouvant résister, elle partit avec cette fille, invinciblement attirée vers cette route où se jouait son sort et celui de son amant. Lanoë qui, les offices chantés et les reposoirs défaits, regagnait, à la fraîche, sur son bidet, sa ferme de Glatigny, fut très surpris de rencontrer, au crépuscule, la châtelaine de la Bijude, dans un petit bois près de Clair-Tizon². Elle était

1. « Hébert me dit : Te voilà bien arrivé pour m'aider à faire le reposoir... Le lendemain, toute la journée, on m'a vu à Donnay soit à travailler au reposoir, soit à l'office. » Interrogatoire de Lanoë. Archives du greffe de la Cour d'assises de Rouen.

2. Lanoë, qui déposa du fait, assure que M^{me} Acquet était, à ce moment, *accompagnée de trois personnes*. Une chose assez

là, à une lieue à peine de l'endroit où sa bande était enbusquée. Du lieu désert où elle se trouvait, elle put, le cœur battant, immobile et muette d'angoisse, entendre les coups de fusil lointains qui résonnaient clair dans le silence du soir d'été; il était exactement huit heures moins un quart.

La voiture avait, en effet, quitté Potigny à sept heures. Un peu après le village, la route, désormais en droite ligne pendant six lieues, descend une pente au bas de laquelle se rencontre le petit bois du Quesnay, taillis fourré et bas de coupe qui n'était guère peuplé que de noisetiers dominés par quelques pieds de chêne. Allain avait posté ses hommes sous les branches, le long de la route : à la lisière du bois, du côté de Falaise, se trouvaient Flierlé, Le Héricey et Fleur d'Épine. Il s'était embusqué lui-même avec Harel et Cœur-de-Roi à l'extrémité du taillis la plus voisine de Langannerie. Grand-Charles et Le Lorault étaient placés à distance égale de ces deux pelotons, au milieu du bois.

Les huit hommes attendaient depuis midi le passage du trésor : ils commençaient à perdre patience et parlaient de retourner souper à Aubigny quand ils perçurent le bruit du lourd chariot dévalant la côte : il avançait assez rapidement, Gousset n'ayant point pris la précaution d'enrayer. On entendait ses *hue* et ses *dia* lancés à pleine voix. Mar-

remarquable, c'est que Lanoë qui passa, pour retourner à Glatigny, à moins d'un quart de lieue du bois du Quesnay et précisément au moment où avait lieu le combat, s'est défendu d'en avoir rien entendu.

chant à gauche de la voiture¹, il dirigeait ses chevaux au moyen d'un long cordeau, son petit chien trotta à côté de lui. Le gendarme Vinchon et Morin se trouvaient, pour l'instant, distancés par l'allure accélérée de la voiture. Les hommes du premier et du second poste la laissèrent passer sans se montrer; elle roulait, maintenant, entre les deux taillis que coupait la route; en quelques minutes elle atteignit la lisière du fourré du côté de Langannerie quand Gousset aperçut tout à coup un homme portant une longue houppelande grise et des bottes à retroussis, debout au milieu de la chaussée, un fusil à la main : c'était Allain.

— Halte-là, coquin! cria-t-il au charretier.

Deux de ses compagnons n'ayant qu'un pantalon et une chemise, un mouchoir de couleur noué autour du front, sortent aussitôt du bois, appréhendent leurs armes et le mettent en joue. D'un vigoureux effort, Gousset, pris de peur, fait tourner tout l'attelage à gauche et le lance, à grand renfort de jurons et de coups de fouet, dans un chemin de traverse qui vient, en oblique, croiser la route un peu avant la sortie du bois; mais en un instant les trois hommes sont sur lui, le renversent, lui mettent le canon du fusil sur la tempe, tandis que deux autres, surgis du taillis, sautent à la tête des

1. Allain, avançant la tête hors du fourré, aperçut le camion et eut un instant d'hésitation. Dusaussay ne lui avait annoncé que trois chevaux et l'attelage qui se présentait en comprenait quatre. Mais il reconnut, au signalement qu'il lui en avait donné, le petit chien de Gousset et il se renfonça dans le bois en criant à ses compagnons : « C'est bien cela. » Interrogatoire de Pierre-François Harel. Archives nationales, F⁷ 8171.

chevaux. La lutte fut courte : on arrache à Gousset sa cravate, on la lui noue en bandeau sur les yeux ; une main le fouille et lui prend son couteau, il est « bourradé », poussé dans le bois et menacé d'une balle s'il fait un mouvement.

Cependant Vinchon et Morin, restés en arrière, ont vu de loin la voiture disparaître dans le bois. Morin, peu soucieux de se mêler à la bagarre, se lance à travers champs, tourne le taillis très peu étendu, et court vers Langannerie afin de prévenir les gendarmes. Vinchon, au contraire, tire son sabre et s'avance courageusement sur la route ; mais à peine a-t-il fait quelques pas qu'il reçoit, du premier poste, une triple décharge. Il roule, frappé d'une balle à l'épaule et va s'abattre, perdant son sang, dans le fossé. Les hommes, alors, se hâtent autour de la voiture ; à l'aide du couteau de Gousset, ils coupent les cordes de la bâche, découvrent les coffres, les attaquent à grands coups de hache. Tandis que deux des brigands détellent les chevaux, d'autres jettent pèle-mêle, à pleines poignées, l'or et les écus dans les bissacs dont ils sont munis. Le premier sac, gonflé d'argent, était si lourd qu'il fallut l'effort de trois hommes pour le hisser sur le dos d'un cheval ; Gousset lui-même, malgré le bandeau qui l'aveugle est invité brutalement à donner un coup de main et obéit à tâtons. On défonçait la seconde caisse quand le cri : « Aux armes ! » vint interrompre la besogne. Allain rallie ses hommes et les forme en ligne au bord de la route.

Morin, en arrivant à Langannerie, y avait trouvé seulement deux gendarmes, le brigadier et un homme, qui, aussitôt avertis, étaient montés à cheval et avaient couru, à toute bride, jusqu'au bois du Quesnay. Il faisait presque nuit lorsqu'ils parvinrent à la lisière du fourré. Une décharge les accueille ; une balle frappe le brigadier à la jambe et son cheval s'abat, mortellement blessé ; son unique compagnon, complètement sourd, ne sait où donner de la tête ; voyant rouler son chef, il prend le parti de battre en retraite et court jusqu'au hameau du Quesnay chercher du renfort. Le bruit de la fusillade a déjà jeté l'alarme aux alentours, le tocsin sonne à Potigny, à OUILLY-le-Tesson, à Sousmont ; des paysans s'attourent aux deux extrémités du bois mais ils sont sans armes et n'osent avancer ; Allain a placé en grand'gardes cinq de ses hommes qui, au jugé, font feu dans les taillis et ceci tient à distance les curieux les plus résolus. Derrière ce rideau de tirailleurs résonnent les coups de hache éventrant les caisses, le fracas des planches arrachées, les jurons des travailleurs se hâtant au pillage ; cette scène extraordinaire se prolonge pendant près d'une heure. Enfin, sur un cri d'appel, la fusillade cesse ; les brigands s'enfoncent dans le fourré ; on entend s'éloigner, par le chemin de traverse, les pas des chevaux lourdement chargés que les hommes excitent de la voix ¹.

1. Interrogatoire de P.-F. Harel. Archives nationales, F⁷ 8171. Déclaration de Jean Gousset. Archives nationales, F⁷ 8172. Rapport du préfet du Calvados à Réal. Archives nationales. F⁷ 8172. Rapport du préfet de la Seine-Inférieure. Archives nationales,

Ils prirent avec leur butin le chemin d'Ussy, entraînant le charretier Gousset, auquel on avait laissé son bandeau et que Grand-Charles tenait par le bras. Ils marchaient vite, dans la nuit, pour se garer d'une poursuite possible. A moins d'une demi-lieue du Quesnay, la traverse qu'ils suivaient passe au hameau d'Aisy, écart du village de Sousmont et où le maire de cette commune avait un château : il s'appelait M. Dupont d'Aisy et avait reçu, ce soir-là, à sa table, le capitaine Pinteville, commandant la gendarmerie de l'arrondissement. Le repas avait été interrompu par le bruit lointain de la fusillade. M. Dupont envoya aussitôt ses domestiques donner l'alarme à Sousmont ; en moins d'une heure il avait réuni une trentaine de villageois ; il se mit à leur tête avec le capitaine Pinteville et marcha vers le Quesnay. La petite troupe n'avait pas fait cent pas quand elle se heurta à la bande d'Allain ; un combat s'engage ; les brigands exécutent un feu nourri qui, par un hasard bien étonnant, ne produit d'autre effet que de disperser les paysans. Dupont d'Aisy et le capitaine Pinteville lui-même jugent dangereux d'engager la lutte contre des adversaires si déterminés : ils replient leurs hommes, et, tournant résolument le dos à l'ennemi, ils battent en retraite du côté du Quesnay¹.

Lorsqu'ils arrivèrent dans le bois, une sorte de

F⁷ 8172. Procès : acte d'accusation ; interrogatoire de Flierlé. Archives du greffe de la Cour d'assises de Rouen.

1. Rapport du préfet du Calvados, 9 juin 1807. — Lettre du général Moncey, inspecteur général de la gendarmerie au ministre Fouché, 14 juin 1807. Archives nationales, F⁷ 8172.

foule l'occupait déjà ; des villages environnants, où le toscin continuait de sonner, des gens accouraient, attirés uniquement, d'ailleurs, par la curiosité. On riait du bon tour joué au gouvernement. On estimait l'affaire bien conduite et nul ne se gênait pour applaudir à son succès¹. On entourait le chariot à demi-versé dans l'ornière du chemin et on battait en tout sens le petit bois pour y relever les traces du combat.

Dupont d'Aisy et le capitaine Pinteville, en arrivant avec leurs hommes, mirent un peu d'ordre dans les premières constatations : ils s'étaient munis de lanternes ; en présence des gendarmes, enfin arrivés en nombre, qui contemplaient piteusement la scène, les paysans recueillaient les débris des coffres et y remplaçaient, en la comptant d'un ton gouailleur, la monnaie de billon que les voleurs avaient dédaignée et jetée dans l'herbe. On trouva dans le taillis le portefeuille de cuir du voiturier renfermant les deux bordereaux du chargement ; on sut ainsi que le gouvernement perdait un peu plus de 60.000 francs, et, devant ce chiffre respectable², l'estime grandit pour les gens habiles qui avaient fait le coup. Dans l'endroit le plus épais du bois on découvrit une sorte de hutte de branchage où restaient des os, des bouteilles vides et des verres, et, tout de suite, la légende s'établit que les brigands logeaient là « depuis des semaines » attendant une occasion lucrative. Ceux qui avaient assisté, de loin, au combat, décrivaient « ces mes-

1. Archives nationales. F⁷ 8172.

2. Exactement 63.076 fr. 85. Rapport du préfet du Calvados.

sieurs » qui étaient, disaient-ils, *au nombre de douze*; trois portaient des redingotes de draps gris : ceux-ci étaient chaussés de bottes; un autre avait été frappé « par la très petite taille de deux des brigands¹ ».

Enfin, la monnaie recueillie et les coffres rechargés, on attela deux chevaux au camion qu'on traîna chez Dupont d'Aisy; celui-ci s'était prodigué; il ne quitta pas le chariot qu'il fit déposer dans sa cour et mit sous clef les caisses brisées et le billon dont le total s'élevait à 3.404 francs. Et quand, dès l'aube, M. le comte Caffarelli, préfet du Calvados, prévenu par exprès dès minuit, arriva sur les lieux dans sa chaise de poste, c'est encore chez Dupont d'Aisy qu'il fut reçu; même, après avoir recueilli les témoignages et considéré les pièces à conviction, il adressa au ministre de la police un de ces rapports optimistes qu'il troussait avec tant

1. D'après le premier rapport du préfet du Calvados à Réal, en date du 9 juin, la troupe des brigands aurait été, en effet, composée de douze personnes, dont deux de très petite taille ayant environ cinq pieds. Nous savons, cependant, à n'en pouvoir douter, qu'Allain et Flierlé n'avaient enrôlé que six compagnons. Quatre complices seraient-ils donc venus, en amateurs, prendre part à l'action? Et cette question nous reporte à la déposition de Lanoë qui, vers huit heures du soir, rencontra, le 7 juin, M^{me} Acquet et trois autres personnes aux environs du bois du Quesnay. L'une de ces personnes était la fille Dupont : mais les deux autres? Hébert et Joseph Buquet, peut-être. Si M^{me} Acquet amena, au dernier moment, ce renfort à Allain, et qu'elle voulut assister au pillage de la voiture, sa présence et celle de la fille Dupont expliqueraient la très petite taille que le rapport de Caffarelli attribue à deux des compagnons d'Allain. Notons, en outre, que, le 16 septembre suivant, Réal écrivait à M. le préfet du Calvados, à lui seul, qu'il était démontré que M^{me} Acquet de Férolles avait participé au vol du 7 juin. Archives nationales, F⁷ 8170.

d'aplomb. Par celui-ci, il annonçait à Son Excellence « *Çu'après vérification faite le chargement avait été reconnu intact..* sauf les caisses contenant l'argent du gouvernement. » M. Caffarelli possédait à fond l'art délicat de la correspondance administrative et savait faire glisser, à grand renfort d'eau claire, la pilule dorée des vérités désagréables.

Ce fonctionnaire modèle passa la journée à Aisy, attendant des nouvelles; les paysans et les gendarmes battaient le pays avec précaution, car, depuis la veille, la légende avait grossi et on parlait, non sans terreur, du combat courageusement livré par M. Dupont d'Aisy à toute une armée de brigands. Vers midi, les éclaireurs rentrèrent ne ramenant que les quatre chevaux du chariot qu'ils avaient trouvés attachés à une haie près du village de Placy, et le pauvre Gousset qui s'était tranquillement assis à l'ombre d'un arbre, sur un sillon, près d'une pièce de blé. Il raconta que la bande l'avait abandonné là, de très grand matin, après l'avoir fait marcher, pendant toute la nuit, les yeux bandés. Au bout d'une heure et demie, n'entendant plus rien, il avait osé détacher son bandeau, et, ne connaissant pas le pays, il attendait qu'on vînt le chercher; il ne put fournir, touchant les voleurs, aucune indication, si ce n'est qu'ils marchaient très vite et qu'il avait reçu d'eux de terribles coups. M. Caffarelli plaignit beaucoup ce pauvre homme, le chargea de conduire à Caen le chariot et les caisses brisées, puis, après avoir

hautement félicité M. Dupont d'Aisy de sa belle conduite, il reprit, le même jour, le chemin de sa résidence.

Après l'escarmouche d'Aisy, Allain et ses compagnons avaient marché grand train dans la direction de Donnay : ils allaient à l'aventure et s'égarèrent. En traversant le village de Saint-Germain-le-Vasson, ils entraînent de force un garçon meunier qui prenait le frais sur le seuil de sa porte et qui, bien que très effrayé à la vue de cette bande d'hommes armés et de chevaux chargés de lourds bissacs, consentit à leur servir de guide. Il les conduisit jusqu'à Acqueville. Allain le renvoya en lui donnant dix écus¹.

Il était environ minuit quand ils arrivèrent à Donnay ; ils passèrent derrière le château. Joseph Buquet les attendait là et les mena jusqu'à sa maison. Son frère et lui font entrer les huit hommes, leur recommandent le silence, les aident à décharger les sacs dont le contenu est vidé dans un trou, creusé d'avance, au bout du jardin² ; puis, on « tire à boire ». On prend une heure de repos et, comme le jour allait paraître, Allain donna le signal du départ. Il avait hâte de conduire ses gens hors du département du Calvados et de les mettre ainsi à l'abri des premières poursuites de la police de Caffarelli. Au jour naissant, ils passaient l'Orne au

1. Interrogatoire de Flierlé. Archives du greffe de la Cour d'assises de Rouen.

2. Rapport du préfet de la Seine-Inférieure, Archives nationales, F⁷ 8172 et Acte d'accusation.

pont de La Landelle, jetaient leurs fusils dans une pièce de blé et se séparaient après avoir reçu chacun 200 francs¹.

Cette journée du 8 juin s'écoula pour les habitants de Donnay dans le calme le plus parfait. M^{me} Acquet ne sortit pas de la Bijude. Dans l'après-midi, un tanneur de Placy, nommé Brazard, en passant devant la maison, hêla Hébert qu'il aperçut dans le jardin. Il lui apprit que, le matin, à son réveil, il avait trouvé quatre chevaux attachés à sa haie ; les gendarmes de Langannerie étaient venus les réclamer, disant que « c'étaient ceux de la diligence de Falaise à Caen attaquée par les chouans pendant la nuit ». Hébert s'étonna beaucoup² ; M^{me} Acquet fit l'incrédule ; mais le bruit de l'attentat se répandit : le soir, la nouvelle était connue de tout le village.

Acquet, depuis un mois, restait invisible : son instinct haineux, et sans doute aussi des indices sournoisement recueillis, l'avertissaient que sa femme machinait sa propre perte, et il se gardait de l'arrêter en si bon chemin. Quelques jours auparavant, son jardinier Aumont avait remarqué un matin que la rosée « sur la pelouse était abattue » et relevé des traces de pas conduisant à la cave du

1. « Allain distribua à ses compagnons et je pris moi-même 200 francs dans un mouchoir. » Interrogatoire de Flierlé. Un rapport du préfet de la Seine-Inférieure à Réal assure que chacun des bandits ne reçut que 50 francs. Archives nationales, F⁷ 8172.

2. Interrogatoire de François-Jean Hébert. Archives du greffe de la Cour d'assises de Rouen.

château¹ ; mais Acquet sembla n'attacher à ces faits aucune importance.

C'est par sa servante qu'il apprit l'enlèvement de la recette d'Alençon ; le lendemain, le boucher Redet, de Meslay, raconta que, huit à dix jours auparavant, comme il passait en charrette, vers trois heures du matin, près des ruines de l'abbaye du Val, « sa jument avait fait un écart, effrayée par la vue de sept ou huit hommes qui sortirent subitement de derrière une haie » ; ils lui demandèrent le chemin de Rouen. Redet, sans répondre, s'était enfui, et comme il parlait à tout venant de cette rencontre, Hébert, l'homme-lige de M^{me} de Combray, l'avait instamment prié de ne point ébruiter l'incident. Si Acquet eût gardé un doute, cette recommandation l'eût dissipé. Il partit aussitôt pour Meslay prendre conseil de l'ami Darthenay, et, le jour suivant, il écrivit au commandant de la gendarmerie² pour l'inviter à perquisitionner au château de Donnay.

1. Interrogatoire de François-Jean Hébert. Archives du greffe de la Cour d'assises de Rouen.

2. « J'eusse écrit sur-le-champ aux gendarmes pour les inviter à faire la visite... mais j'écrivis seulement le lendemain qui était le 11, et quoique ma lettre fut remise dès ce même jour, la visite ne se fit que le dimanche 14. » Déclaration d'Acquet de Féroilles. Archives du greffe de la Cour d'assises de Rouen. Acquet commet ici une erreur : c'est le vendredi 12 qu'eut lieu la perquisition : la lettre de Caffarelli qui en rend compte à Réal est datée de Caen, 13 juin 1807. On peut encore citer cet aveu, fait par lui-même, de l'odieuse délation dont Acquet se rendait hypocritement coupable : « C'est à moi qu'on doit la découverte du repaire des voleurs dans le château de Donnay : c'est moi qui ai écrit au brigadier de la gendarmerie pour provoquer la visite. » Et quand Acquet écrivait cette lettre au ministre de la police (14 décembre 1807) sa femme était depuis deux mois arrêtée, et il savait, par conséquent, qu'il l'accusait ainsi personnellement.

La visite eut lieu le vendredi 12 juin, et c'est le capitaine Pinteville qui la dirigea. Acquet s'offrit à guider les recherches; la perquisition amena des constatations singulières : certaines portes de cette grande maison, abandonnée depuis longtemps, furent trouvées munies de fortes serrures récemment posées ; d'autres étaient clouées et on dut les enfoncer ; « dans un grenier retiré et obscur auquel on ne parvenait qu'avec peine » — Acquet conduisait les gendarmes — « un tas de foin conservait encore l'empreinte des six hommes qui s'y étaient couchés ; des os encore frais, des débris de pain et de viande, des ordures témoignaient que la bande y avait séjourné ; des feuilles de papier, provenant d'un mémoire imprimé par le sieur Hely de Bonnœil, frère de M^{me} Acquet, étaient roulées en cartouches et cachées dans un coin sous les tuiles. On découvrit même les bissacs qu'après le vol les Buquet avaient cachés là ; dans le sol d'une cave, un trou « de deux pieds et demi en carré, profond de même, avait été creusé pour recevoir l'argent » ; on avait eu la précaution d'ouvrir, au dessus, le plancher, afin que, de l'étage supérieur, il fût possible de surveiller le dépôt¹. Le projet d'enfourer en cet endroit le produit du vol avait été, on le sait, abandonné au profit des Buquet ; mais l'indice était d'importance et Pinteville en fit son rapport^t.

La chose, d'ailleurs, n'alla pas plus loin. Quel soupçon pouvait atteindre les châtelains de Donnay ?

1. Lettre du préfet du Calvados à Réal. Archives nationales, F^r 8172.

Les brigands avaient, à la vérité, choisi leur maison pour asile; mais il n'y avait rien là qui pût servir de base à une accusation de complicité : ni Pinteville, ni Caffarelli, qui transmit au ministre le procès-verbal, ne songèrent même à pousser plus avant sur ce point leur enquête.

Fouché n'en savait pas davantage; mais il trouvait l'affaire mollement conduite. Il paraissait évident que l'attentat du Quesnay allait grossir la liste, si longue depuis dix ans, des vols de fonds publics dont les auteurs resteraient à tout jamais impunis. Réal, flairant d'instinct que d'Aché était dans l'affaire, se souvint à propos du capitaine Manginot qui, au temps du complot de Georges Cadoudal, avait réussi à reconstituer les étapes des conjurés entre Biville et Paris et auquel on devait précisément la révélation du rôle joué par d'Aché dans la conspiration¹.

Manginot² reçut donc l'ordre de se rendre en toute hâte dans le Calvados. Le 23 juin il arrivait chez Caffarelli, porteur de ce mot de présentation : « L'adresse, le zèle, le bonheur de cet officier dans ces sortes de recherches sont connus; ils ont été assez prouvés par son succès dans une affaire du même genre, je vous invite à l'accueillir comme il

1. « J'envoie sur les lieux Manginot : personne n'est plus en état que lui de réussir à raison surtout des relations qu'il peut y avoir entre ces bandits et ceux qui ont commis, dans l'Eure, des délits semblables. » Note de Réal à Fouché. Archives nationales, F⁷ 8172.

2. François Manginot, né le 30 mars 1752, à Dieulouard (Meurthe), était en 1807 capitaine de gendarmerie à Evreux. Ses notes étaient ainsi conçues : « des moyens, de la conduite, de la tenue, très actif, servant bien et faisant bien servir; assez adroit pour les captures. » Archives du ministère de la guerre.

mérite de l'être. » Le préfet fit donc fête à l'officier; il connaissait trop bien la manière des chouans et leur habileté à disparaître pour conserver personnellement aucune illusion sur le résultat final de l'aventure; mais il n'en montra rien et manifesta, au contraire, la plus grande confiance dans le savoir-faire d'un homme qui paraissait si bien en cour.

Celui-ci débuta par une nouvelle perquisition au château de Donnay; mais, comme sa grande réputation l'obligeait au succès et qu'il n'était pas fâché d'étonner les autorités du Calvados par la sûreté de son coup d'œil, il fit arrêter tout d'abord Acquet de Férolles; c'était lui qui, le premier, avait prévenu la gendarmerie du séjour des brigands à Donnay, et ceci semblait à Manginot prodigieusement louche. Le même jour, il donnait l'ordre de s'assurer d'Hébert; quelques personnes du village essayèrent bien d'insinuer qu'Hébert et Acquet étaient irrémédiablement ennemis et que Manginot faisait fausse route; mais celui-ci, très gonflé de son importance, n'en voulut pas démordre. Poursuivant ses extravagantes déductions, il flaira que la complicité du charretier Gousset, convaincu d'avoir bu et joué aux quilles tout le long du chemin, ne pouvait faire doute, et le pauvre homme fut arrêté dans son village où il était retourné, près de sa femme et de ses enfants, pour se remettre de ses émotions. Enfin Manginot, évidemment en verve de bévues, s'imagina que Dupont d'Aisy lui-même avait bien put retenir Pinteville à dîner et ameuter ses paysans

dans le but d'assurer la retraite des brigands ; en conséquence, il décerna contre lui un mandat d'amener¹, à la grande stupeur de Caffarelli qui voyait ainsi emprisonner tous ceux dont il avait loué la belle conduite et donné en exemple le dévouement.

Ainsi dans une région où il n'avait, pour ainsi dire, qu'à frapper au hasard pour atteindre un coupable, le capitaine Manginot était assez malchanceux pour n'incarcérer que des innocents, et, par surcroît d'ironie, le hasard voulait que ces innocents fissent, devant l'enquête, une si piteuse figure que les soupçons s'en trouvaient justifiés. Acquet désirait grandement dénoncer sa femme, mais il ne voulait parler qu'à coup sûr, et le magistrat de sûreté de Falaise, devant lequel il comparut, note qu'au cours de ses interrogatoires « il tombe dans des contradictions ; ses réponses sont loin d'être satisfaisantes, quoiqu'il les combine avec le plus grand soin et réfléchisse longtemps avant de parler² ». Au premier mot qu'il insinua contre M^{me} de Combray et sa fille, le juge, indigné, le fit taire et l'expédia, sous bonne garde, à Caen où on le mit au secret³. Quant à Hébert, ne voulant pas compromettre les dames de la Bijude auxquelles il était tout dévoué, il répondit à peine aux ques-

1. Le 11 juillet 1807. Archives nationales. F⁷ 8172.

2. Archives nationales, F⁷ 8172.

3. « Caen, le 1^{er} juillet 1807. Cette nuit, entre onze heures et minuit, le sieur Acquet de Férolles a été déposé à la maison d'arrêt de cette ville. » Lettre de Caffarelli à Réal. Archives nationales, F⁷ 8170.

tions qui lui étaient posées ; il n'y eut pas jusqu'à Dupont d'Aisy qui ne prêtât au soupçon ; on découvrit chez lui soixante fusils, ce qui parut excessif, même pour un grand chasseur tel qu'il se piquait de l'être, et là encore tous les indices concouraient à convaincre Manginot qu'il était dans la bonne voie.

M^{me} Acquet, cependant, affectait la plus grande sécurité. Voyant l'enquête s'égarer, elle pouvait, en effet, se figurer que tout danger était pour elle écarté : elle avait bien, d'ailleurs, d'autres soucis. Depuis le 7 juin, Le Chevalier attendait à Paris les fonds dont il avait le plus pressant besoin, et, comme il ne recevait rien malgré ses réclamations réitérées, il avait pris le parti de venir lui-même chercher l'argent ; il n'osait, cependant, se montrer dans la région de Falaise, et fixa au notaire Lefebvre un rendez-vous à Laigle en l'invitant avec instance à lui apporter là tout ce dont il pourrait se charger. Or, les Buquet, chez qui les 60.000 francs avaient été déposés pendant la nuit du 7 juin, s'obstinaient, malgré les supplications de M^{me} Acquet, à ne pas s'en dessaisir : ils les avaient retirés de leur jardin et cachés en divers endroits dont ils gardaient jalousement le secret. Cependant, en usant de son influence sur Joseph, M^{me} Acquet parvint à lui soutirer 3.300 francs qu'elle remit au notaire pour les porter à Le Chevalier ; mais Lefebvre, dès qu'il tint l'argent, alléguà, à son tour, qu'on lui avait promis, pour prix de son concours, une somme de 12.000 francs et qu'il gardait celle-ci

comme acompte. Il poussa cependant jusqu'à Laigle, à la rencontre de Le Chevalier et¹, pour calmer l'impatience de celui-ci, il l'assura que Dusaussay allait, incessamment, prendre la route de Paris avec 50.000 francs, qu'il lui remettrait intégralement.

M^{me} Acquet se désespérait; la prudence l'empêchait d'essayer de vaincre l'entêtement des Buquet, ceux-ci prétextaient, pour garder l'argent, qu'il appartenait à la caisse royale et qu'ils en étaient les dépositaires responsables, et la malheureuse se trouvait avoir commis un crime que rendait vain l'obstination de ces paysans rapaces. Elle était là, prête à tout abandonner pour rejoindre Le Chevalier, prête à s'expatrier même avec lui, lorsqu'on apprit que M^{me} de Combray, informée par la rumeur publique des faits qui se passaient en Basse-Normandie, s'était décidée à se rendre à Falaise pour plaider auprès des magistrats la cause de son fermier Hébert. Elle avait quitté Tournebut le 13 juillet et pris à Évreux la diligence de Caen.

M^{me} Acquet, venue au-devant de sa mère jusqu'au relai de Langannerie, attendit là le passage de la voiture publique et, quand en descendit M^{me} de Combray, la jeune femme, toute en larmes, se jeta dans ses bras. Comme la marquise s'étonnait un peu de ces manifestations auxquelles elle n'était plus accoutumée, sa fille, à voix basse, lui dit en sanglotant :

1. L'entrevue avait eu lieu le 24 juin. Interrogatoire de Lefebvre. Archives du greffe de la Cour d'assises de Rouen.

— Sauvez-moi, maman, sauvez-moi¹ !

Ce fut, de part et d'autre, un retour momentané à l'affectueuse confiance d'autrefois. Tandis qu'on changeait les chevaux et que les postillons buvaient à l'auberge, les deux femmes allèrent s'asseoir à l'ombre d'un arbre, sur l'herbe du talus, au bord de la route. La confession de M^{me} Acquet fut sans réticence : elle dit comment son amour pour Le Chevalier l'avait entraînée à combiner l'affaire du 7 juin, à héberger les hommes d'Allain et à recéler chez les Buquet l'argent enlevé. Si on le trouvait là, elle était perdue sans ressources, et il était urgent de soustraire les fonds aux Buquet pour les remettre aux chefs du parti auxquels ils étaient destinés. Elle n'osa, cette fois, nommer Le Chevalier; mais elle argua que, redoutant l'espionnage des gens de son mari, elle ne pouvait ni transporter l'argent chez elle, ni opérer le change des espèces chez quelque banquier de Falaise ou de Caen; tout le pays la savait réduite aux expédients. M^{me} de Combray n'avait pas à redouter les mêmes dangers, et elle convint, en effet, que « personne ne s'étonnerait de voir à

1. « Nous n'entrâmes point dans l'auberge; nous nous assimes sur l'herbe et ma fille me dit : — Sauvez-moi, maman, sauvez-moi — me doutant bien de quoi elle était coupable à cause de ses relations avec Le Chevalier, je lui dis : — Qu'avez-vous fait, ma fille ? — elle me répondit. — C'est par l'ordre de M. d'Aché. Je repartis sur le champ : — Cela ne se peut pas, il en est incapable. C'est un homme d'honneur. Elle persista à dire que c'était par son ordre. L'instant du départ de la voiture arriva et nous repartîmes... à Falaise je couchai chez une de mes parentes, M^{me} Trepré (sic) qui était absente. »

Interrogatoire de M^{me} de Combray. Archives du greffe de la Cour d'assises de Reuen

sa disposition 50 ou 60.000 francs, plus ou moins ».

Mais sur les autres points, son jugement fut moins approbatif : non point qu'elle s'étonnât de voir sa fille compromise en pareille aventure, combien d'attentats similaires avaient été préparés, en sa présence, à son château de Tournebut ? N'avait-elle pas elle-même inoculé à sa fille le fanatisme politique en lui présentant comme des martyrs, des hommes tels qu'Hingant de Saint-Maur, Raoul Gailard ou Saint-Réjant ? Et de quel droit l'eût-elle jugé sévèrement, elle qui, fille de l'intègre président de la Cour des comptes de Normandie, se montrait prête à se faire la complice d'un vol à main armée, que « la sainteté de la cause » rendait, à son avis, méritoire. La marquise de Combray professait, sans le savoir, le jacobinisme à rebours ; elle acceptait le brigandage, comme autrefois les terroristes avaient admis la guillotine ; le but rêvé justifiait les moyens d'action.

Aussi ne s'épuisa-t-elle point en reproches ; elle s'emporta, il est vrai, au nom de Le Chevalier qu'elle haïssait ; mais M^{me} Acquet l'apaisa en l'assurant que son amant n'avait agi que sur l'ordre exprès de d'Aché et que tout avait été combiné entre ces deux hommes. Dès lors que son héros était de l'affaire, la marquise de Combray était heureuse d'y jouer un rôle. Le soir même, elle arrivait à Falaise et, laissant sa fille à l'hôtel de la rue du Tripot, elle alla demander l'hospitalité à l'une de ses parentes, M^{me} de Tréprel. Dès le lendemain matin,

elle manda le notaire Lefebvre¹. M^{me} Acquet, avant d'introduire celui-ci chez sa mère, lui fit la leçon : « Parler le moins possible de Le Chevalier et affirmer que d'Aché avait tout ordonné. » Sur ce terrain, Lefebvre trouva M^{me} de Combray très conciliante; il n'eut besoin d'employer « ni prières ni instances » pour l'engager à se charger de soustraire les 60.000 francs aux Buquet; « elle y consentit sans aucune difficulté ni observation contraire: elle parut très zélée et très satisfaite de la tournure que prenaient les choses et elle s'offrit à transporter elle-même l'argent à Caen chez Nourry le banquier de d'Aché ». Ici M^{me} Acquet observa qu'elle n'était point maîtresse de disposer ainsi des fonds; c'était par amour que la pauvre femme s'était associée à l'attentat du 7 juin et elle se souciait fort peu de l'in-

1. « Lefebvre voulut se justifier en disant que c'était par l'ordre de M. Deslorières. Je lui repartis que cela n'était pas; que je connaissais trop bien ses principes. Il me répliqua — Madame, je puis vous assurer que c'est par son ordre: depuis que vous l'avez vu il a pu changer de façon de penser: les circonstances ne sont plus les mêmes. Ma fille tenait le même langage et je ne savais que répondre, quoique je penchasse toujours à croire que cela n'était pas. Lefebvre et ma fille, pendant mon séjour à Falaise, me sollicitèrent et particulièrement Lefebvre, à leur aider à transporter l'argent provenant du vol... Je leur fis voir le danger auquel je m'exposais; mais étant seule avec ma fille, elle se jeta dans mes bras en fondant en larmes; je ne pus résister à ses sollicitations. »

— Interrogatoire de M^{me} de Combray. Archives du greffe de la Cour d'assises de Rouen.

De son côté Lefebvre déposa: — « La déclaration de M^{me} de Combray est inexacte. Je n'eus besoin d'employer aucunes prières ni instances vis-à-vis d'elle pour l'engager de transporter des fonds à Caen. Elle consentit sans aucune difficulté ni observations contraires et parut même très satisfaite de la tournure que prenaient les choses. »

Interrogatoire de Lefebvre. Archives du greffe de la Cour d'assises de Rouen.

térêt de la caisse royaliste : elle ne souhaitait rien, sinon que son dévouement profitât à l'homme qu'elle adorait et, si l'argent était remis à d'Aché, toutes ses peines devenaient inutiles ; elle essaya d'insister, alléguant que Dusaussay se chargeait de porter l'argent au caissier royaliste de Paris ; que Le Chevalier l'attendait pour se rendre en Poitou où sa présence était indispensable ; mais sur ce point M^{me} de Combray fut inflexible : la somme entière serait remise au banquier de d'Aché ou elle refusait son concours¹. M^{me} Acquet dut s'incliner, le cœur bien gros, et tout de suite on tint conseil sur la façon dont s'effectueraient le transport.

La marquise expédia Jouanne, le fils de son ancien cuisinier, à Glatigny, pour prévenir Lanoë « qu'elle voulait sur-le-champ lui parler ». Jouanne fit d'une traite les-six lieues de Falaise à Glatigny et revint, sans prendre haleine, en compagnie de Lanoë qui le mit en croupe sur son cheval. A peine furent-ils arrivés que M^{me} de Combray ordonna à Lanoë d'aller à Donnay chercher une voiture et de se préparer à un voyage de plusieurs jours. Lanoë se fit un peu prier, représenta qu'on était au temps des moissons et qu'il avait des travaux urgents à terminer ; mais ceci importait peu à la marquise qui parlait ferme et tenait à être obéie ; M^{me} Acquet d'ailleurs insista, disant : « — Vous savez bien que maman n'a confiance qu'en vous pour la conduire et

1. Interrogatoire de Lefebvre. Archives du greffe de la Cour d'assises de Rouen.

qu'on vous paye toujours bien vos courses¹. » Cet argument décida Lanoë qui, le soir même, se mit en route pour la Bijude où il coucha. M^{me} de Combray, on le voit, ne ménageait guère les pas de ses serviteurs ; la distance, du reste, ne semble pas avoir été, pour ces gens accoutumés à la marche et au cheval, un empêchement aussi grand qu'elle le serait de nos jours. La remarque n'est pas sans utilité, et elle aidera à l'intelligence de quelques-uns des incidents qui vont suivre.

Le jeudi 16 juillet, Lanoë revint à Falaise avec une petite charrette que lui avait prêtée un paysan de Donnay ; il l'avait attelée de son cheval et d'un autre, emprunté à Desjardins, fermier de M^{me} de Combray. Les deux femmes prirent place dans la carriole et partirent pour la Bijude ; Lefebvre les accompagna jusqu'au faubourg ; il leur donna rendez-vous à Caen pour le surlendemain et leur remit, tracé de sa main, un itinéraire qui leur permettrait d'éviter la grande route trop fréquentée.

M^{me} de Combray et sa fille couchèrent ce soir-là à la Bijude ; la journée du lendemain fut employée en pourparlers avec les Buquet qui, cette fois, n'osèrent résister à l'ordre formel de M^{me} de Combray et, la nuit venue, ils livrèrent, bien à contre-cœur, deux sacs contenant neuf mille francs en écus que la marquise fit placer, en sa présence², dans la charrette remise sous la grange. On ne pouvait charger

1. Interrogatoires de Guillaume, dit Lanoë. Archives du greffe de la Cour d'assises de Rouen

2. « Cette somme fut apportée le soir et M^{me} de Combray la fit charger sur une petite voiture et aida même à la placer. » Décla-

davantage pour un premier voyage et M^{me} Acquet s'en réjouit, espérant encore que le surplus de la somme resterait à sa disposition. La marquise avait cru prudent d'éloigner Lanoë; elle l'envoya à la foire de Saint-Clair qui se tenait en pleine campagne à une lieue de là et on ne le revit que le samedi, au moment fixé pour le départ. La relation qu'il laissa de son voyage, quoique notée avec une évidente mauvaise humeur, ne manque pas de pittoresque :

Je revins, dit-il, de la foire vers une heure de l'après-midi; lorsque je fus pour atteler, je vis dans la voiture une valise en cuir et un sac de nuit. Colin, le domestique de la Bijude, jeta deux bottes de paille dans la voiture pour asseoir ces dames, et M^{me} de Combray me donna un porte-manteau, un paquet qui me sembla être du linge et un parapluie pour mettre dans la voiture. Quand nous fûmes en route, je fis trotter mes chevaux; mais M^{me} Acquet me dit de ne pas aller si vite parce qu'elles ne voulaient arriver que le soir à Caen, vu qu'elles avaient dans la voiture de l'argent du vol. Je la fixai et je ne lui dis rien; mais je me dis à moi-même : — « Voilà encore un de ses tours; si je l'avais su avant de partir je les aurais laissées là; elle a usé de subterfuge pour me compromettre, ne l'ayant pu ouvertement. » Quand je lui en fis des reproches, quelques jours plus tard, elle me dit : — « Je me doutais bien, si je vous en eusse parlé, que vous n'auriez pas voulu. » Pendant la route, ces dames parlèrent ensemble; mais le bruit de la voiture m'empêcha d'entendre ce qu'elles disaient. Cependant j'entendis M^{me} Acquet dire que cet argent servirait à payer des dettes ou à donner à des malheureux. Je l'entendis dire aussi que Le Chevalier avait de l'esprit et M^{me} de Combray disait que M. d'Aché avait

ration de M^{me} Acquet de Férolles, 9 octobre 1807. Archives du greffe de la Cour d'assises de Rouen.

l'esprit plus mûr ; que Le Chevalier aurait peut-être plus de langue que lui ¹... »

L'itinéraire indiqué par Lefebvre se détournait de la grand'route à Saint-André-de-Fontenay, vers le hameau de Basse-Allemagne ; la nuit tombait quand la voiture de Lanoë passa l'Orne au bac d'Athis. On gagna, de là, Bretteville-sur-Odon, afin d'entrer en ville comme si l'on venait de Vire ou de Bayeux. De son côté, le notaire était arrivé dans la journée à Caen ; après avoir mis son cheval à l'auberge dans le faubourg de Vaucelles, il traversa, en promeneur, toute la ville et alla à la rencontre « du trésor » sur la route de Vire. Il atteignait, comme huit heures sonnaient, les premières maisons de Bretteville et se disposait à revenir sur ses pas, très étonné de n'avoir pas rencontré la charrette, lorsque M^{me} Acquet l'appela par la fenêtre d'un cabaret. Il entra ; M^{me} de Combray et sa fille s'étaient arrêtées là, tandis que Lanoë faisait consolider, par le charron du village, une des roues de la voiture. On prit « un rafraîchissement » et on laissa reposer les chevaux ; vers dix heures seulement on se remit en marche : Lefebvre avait pris place avec les dames sur la carriole ; à la barrière de la route de Granville, il descendit, paya les droits d'octroi sur les deux bottes de paille que contenait la voiture et l'on pénétra dans la ville sans autres incidents ².

1. Interrogatoire de Lanoë, 4 septembre 1808. Archives du greffe de la Cour d'assises de Rouen.

2. Interrogatoires de Lanoë, de M^{me} de Combray, de Guillaume, dit Lanoë, *passim*. Archives du greffe de la Cour d'assises de Rouen.

C'était à l'auberge de Gélin, rue Pavée, que, sur l'avis du notaire, on avait décidé de porter les fonds; Gélin était le gendre de ce Lerouge, dit *Bornet*, que Le Chevalier employait quelquefois, mais la voiture se trouva trop large pour pénétrer dans la cour de l'auberge; un passage de troupes avait eu lieu, ce jour-là, et la maison était remplie de soldats. Il ne pouvait être question de s'y loger; mais, du moins, fallait-il laisser là les deux sacs d'argent; tandis que Gélin faisait le guet, la marquise, consternée de se voir en pareil lieu, ne pouvant sortir de la cour parce que la voiture barrait la porte, dut assister au déchargement; deux hommes, l'un en veste, l'autre en « pelande bleue¹ », s'empressaient autour de la charrette; ce dernier tenait une lanterne sourde: Lefebvre, Lerouge, M^{me} Acquet elle-même tiraient de la paille les sacs qu'on hissait par la fenêtre du rez-de-chaussée dans la maison. Il semble que M^{me} de Combray éprouva là, pour la première fois, le sentiment de sa déchéance: elle se trouvait brutalement mêlée à l'une de ces expéditions qu'elle s'était représentées jusqu'alors comme de chevaleresques pas d'armes, et ces coulisses du brigandage lui faisaient horreur. « — Mais c'est une bande de coquins! » dit-elle stupéfaite, à Lanoë², et elle insista

1. Interrogatoire de Guillaume, Jit Lanoë. Archives du greffe de la Cour d'assises de Rouen.

2. « Etant avec Lanoë qui portait mon paquet, je lui dis : « C'est une bande de coquins, il ne faut pas se mêler d'eux. » Il m'observa qu'il ne voulait pas laisser sa voiture ni ses chevaux; je l'approuvai et lui dis de les reprendre et de les conduire à son auberge accoutumée. » Interrogatoire de M^{me} de Combray. Archives du greffe de la Cour d'assises de Rouen.

pour qu'il la fit sortir ; il lui fallut passer par la salle du cabaret encombré de buveurs. Enfin dans la rue, sans tourner la tête, elle s'en alla à l'hôtel des *Trois Marchands*, en face de Notre-Dame, où elle descendait habituellement.

M^{me} Acquet ne connaissait plus ces hésitations ; elle dut souper avec les recéleurs ; on sut que, dans la nuit, elle eut avec Allain une entrevue mystérieuse derrière les murs de l'Abbaye-aux-Dames ; Bureau de Placène, le caissier des chouans, ayant eu vent d'un transport de fonds, les y retrouva après avoir encaissé l'argent ; ils se séparèrent après une heure d'entretien.

On ne sait où coucha, cette nuit-là, M^{me} Acquet ; elle ne parut à l'hôtel des *Trois-Marchands* que quatre jours plus tard ; elle y rencontra M^{me} de Combray qui revenait de Bayeux. Dans son besoin de réconfort, la marquise avait voulu voir d'Aché et savoir de lui s'il était vrai qu'Allain eût agi d'après ses ordres ; mais d'Aché, comme bien on pense, avait assuré sa vieille amie qu'il réprouvait d'aussi vils moyens et « qu'il était toujours digne de son estime ¹ ». Elle était revenue à Caen, très marrie de s'être laissé jouer par sa fille et par le notaire ; elle ne leur dit rien de son séjour à Bayeux,

1. « — D. Qu'est-ce que le sieur d'Aché vous a dit lorsque vous lui parlâtes des vols de la diligence ? — R. Il m'assura qu'il n'y était pour rien et qu'il était toujours digne de mon estime. — D. A votre retour de Bayeux avez-vous dit à votre fille et à Lefebvre que vous aviez vu d'Aché ? — R. Non, je m'en suis bien gardée : je les ai laissés dans la persuasion où ils étaient qu'il était en Angleterre. » Interrogatoire de M^{me} de Combray. Archives du greffe de (1) Cour d'assises de Rouen.

sinon qu'elle n'y avait pas vu d'Aché et qu'il était encore en Angleterre; puis, toute boudeuse, elle partit pour Falaise par la diligence, ne voulant pas faire route avec sa fille. Celle-ci, le même jour — c'était le jeudi 23 juillet — prit une voiture faisant le service de Caen à Harcourt et descendit à la Forge-à-Cambro où l'attendait, avec sa charrette, Lanoë, rentré à Donnay depuis le lundi.

Dès que M^{me} Acquet eut pris place dans sa carriole, Lanoë s'assit à côté d'elle et lui apprit que, la veille, les gendarmes étaient venus à Donnay et avaient perquisitionné dans la maison des Buquet; ils étaient partis, toutefois, sans arrêter personne: « un homme en houppelande noire semblait les conduire ». M^{me} Acquet posa quelques questions hâtives, puis elle dit à Lanoë de fouetter les chevaux et garda le silence jusqu'à la Bijude; il l'observait du coin de l'œil et vit qu'elle était très pâle. En arrivant le soir au village, elle voulut aller de suite à la maison des Buquet, resta pendant un quart d'heure enfermée avec Joseph; sans doute fit-elle près de lui une suprême tentative pour obtenir de l'argent; elle reparut le teint animé, très fiévreuse: — « Vite, à Falaise », dit-elle. Mais Lanoë lui représenta « qu'il avait à faire chez lui et que son cheval ne pourrait résister à être toujours en route » Pourtant, elle le « harcela » de telle façon qu'à la fin il consentit.

Tandis que le cheval mangeait l'avoine, M^{me} Acquet s'en alla à la Bijude et se jeta toute habillée sur son lit: le temps, très lourd pendant toute la

journée, s'était chargé vers le soir et de grands éclairs déchiraient le ciel. Vers deux heures du matin, Lanoë vint frapper au carreau et M^{me} Acquet parut, prête à partir; elle monta en croupe derrière lui; ils se mirent en route par la forêt de Saint-Clair et Bonnœil; comme ils pénétraient dans le bois, l'orage éclata tout à coup d'une extraordinaire violence; d'énormes rafales courbaient les arbres, brisant les branches; la pluie tombait à flots, transformant le chemin en torrent; le cheval avançait pourtant; mais, vers le jour, alors qu'on approchait du village de Noron, M^{me} Acquet se sentit subitement indisposée au point qu'elle se laissa glisser à terre, presque évanouie. Lanoë l'étendit sur les bruyères, au bord de la route, dans la boue; quand elle eut repris ses sens, elle le supplia de la laisser là, de poursuivre jusqu'à Falaise et d'en ramener le notaire Lefebvre; elle paraissait hantée du souvenir de « l'homme en houppelande noir » qui avait guidé les gendarmes à Donnay. Lanoë, effrayé, obéit; mais Lefebvre ne put le suivre que dans l'après-midi; en arrivant à Noron, ils trouvèrent M^{me} Acquet à l'auberge où elle s'était traînée; la pauvre femme avait la fièvre; presque en divaguant, elle informa Lefebvre « qu'elle n'avait pas d'argent à lui donner; que les gendarmes étaient venus à Donnay; que l'homme qui les conduisait était peut-être un des compagnons d'Allain, amené là, sans doute, pour reconnaître les lieux; mais elle ne craignait rien; elle allait y retourner et rapporterait l'argent. »

Lefebvre essaya de la calmer; dès qu'il se fut éloigné, après une demi-heure d'entretien, elle entreprit Lanoë, le suppliant de la reporter à Donnay; il s'en défendit énergiquement, ne voulant plus rien entendre; enfin, devant son désespoir, il se laissa attendrir, mais jura bien « que, cette fois, il en avait assez et qu'il la laisserait à la Bijude ». Elle consentit à tout, se hissa sur le cheval, et, de nouveau, tenant Lanoë à bras-le-corps, les vêtements trempés d'eau, plaqués sur ses membres grêles, elle reprit le chemin de Donnay. En passant à Villeneuve, ferme appartenant à son frère Bonnœil, elle aperçut un groupe de femmes qui l'interpellèrent; le fermier Truffault s'approcha et, comme, anxieuse, elle l'interrogeait, il répondit :

— Un malheur est arrivé; les gendarmes sont revenus tout à l'heure chez les Buquet; ils ont pris le père, la mère, le fils aîné. Joseph, qui s'était caché, est seul, bien désolé, et ne sait que devenir.

Le fermier ajouta qu'il venait d'expédier à Falaise *son gars* pour instruire M^m de Combray de cet événement.

M^m Acquet descendit de cheval. Elle tira Truffault à l'écart et le questionna à voix basse. Quand elle revint près de Lanoë elle était « aussi blanche qu'une cire ».

— Je suis perdue, lui dit-elle; Joseph Buquet veut me dénoncer.

Puis, le regard fixe, parlant pour elle-même :

— Je pourrais bien, à mon tour, dénoncer Allain,

puisqu'il est proscrit; mais où dirais-je que je l'ai connu¹?

« Elle paraissait bien inquiète, ne sachant que faire. » Enfin elle insinua « qu'il fallait la reconduire à Falaise ». Mais Lanoë fut intraitable : il jura qu'il n'irait pas plus loin, « qu'elle pouvait s'adresser au fermier si elle voulait ». Et, rendant la bride à son cheval, il s'éloigna au trot, la laissant là, au milieu d'un cercle de paysans qui, silencieusement, contemplaient, avec une consternation ébahie, la fille de *leur dame*, couverte de boue, les yeux égarés, les bras ballants, l'air si éperdu et si désolé que les plus durs la prenaient en pitié².

En rentrant chez lui, ce soir-là, le notaire Lefebvre apprit que, pendant son absence, M^{me} de Combray lui avait dépêché son jardinier pour l'inviter à venir, au plus tôt, la rejoindre à l'hôtel de la rue du Tripot. Pourtant, harassé, il s'était jeté sur son lit et dormait à poings fermés quand, vers une heure du matin, on frappa à sa porte : c'était encore le jardinier ; il fut si pressant que, malgré sa fatigue, Lefebvre se décida à le suivre.

Il trouva la marquise presque folle d'angoisse ; elle avait appris par *le gars* de Truffault l'arresta-

1. Nous conservons les termes mêmes du récit de Lanoë. Interrogatoires. Archives du greffe de la Cour d'assises de Rouen.

2. Interrogatoires de M^{me} de Combray, 21 août 1807, 11 avril 1808 ; de Guillaume, dit *Lanoë*, 2 septembre 1808 ; du notaire Lefebvre, 7 janvier et 4 août 1808. Archives du greffe de la Cour d'assises de Rouen.

tion des Buquet; elle ne s'était pas couchée, s'attendant à toute minute à recevoir la visite des gendarmes; elle n'avait qu'une pensée, fuir, retourner en hâte à Tournebut et s'y cacher avec sa fille; elle pressait le notaire de l'accompagner et, tout en parlant fiévreusement, elle nouait sur sa tête un fichu de laine. Lefebvre, plus calme, lui représenta qu'il avait laissé à Noron M^{me} Acquet épuisée de fatigue; il fallait attendre, pour quitter Falaise, qu'elle fût en état de se mettre en route; que, d'ailleurs, à cette heure de nuit, on était dans l'impossibilité de se procurer une voiture; mais M^{me} de Combray, avec l'obstination d'une femme égarée, ne voulait rien entendre; elle expédia à Noron, en lui donnant un écu de trois livres, son jardinier, chargé de prévenir M^{me} Acquet qu'elle eût à prendre, sur-le-champ, le chemin de Tournebut, par Saint-Sylvain et Lisieux; puis, entraînant à travers les rues désertes Lefebvre qui monta chez lui pour y chercher les trois mille francs provenant du vol du 7 juin, elle gagna le Val-d'Ante et s'engagea sur la route de Caen.

La nuit était très sombre; la tempête avait cessé, mais la pluie tombait sans discontinuer. Sur le chemin défoncé, la vieille marquise avançait, s'obstinant contre la fatigue, s'arrêtant parfois pour s'assurer qu'elle n'était pas dépitée. Lefebvre, pris de peur à son tour, hâtait le pas à côté d'elle pliant sous le poids de son porte-manteau rempli d'écus: tous deux allaient sans parler; c'était cette interminable route qu'avait suivie, le jour du vol, le

chariot portant la recette d'Alençon et ce souvenir devait rendre plus tragique encore cette marche effarée dans la nuit.

L'aube pointait à peine quand les fugitifs traversèrent le bois du Quesnay; au hameau de Langanerie, ils quittèrent la route et prirent la traverse de Bretteville-le-Rabet. Il faisait maintenant grand jour; les granges s'ouvraient, les gens s'étonnaient du passage matinal de ce couple étrange qui semblait avoir marché toute la nuit; la marquise surtout intriguait avec ses cheveux collés aux tempes, sa jupe trempée d'eau et ses brodequins couverts de boue. On n'osa pourtant les questionner.

A six heures du matin, M^m de Combray et son compagnon atteignirent le bourg de Saint-Sylvain, à cinq grosses lieues de Falaise. Si M^m Acquet était parvenue à quitter Noron, c'était là qu'on devait la rencontrer. A l'auberge où Lefebvre s'informa, personne n'avait paru. On attendit pendant deux heures, que le notaire employa à s'assurer d'une charrette pour continuer la route vers Lisieux. Un paysan consentit à conduire les voyageurs moyennant 15 francs payés d'avance, et, vers huit heures, M^m Acquet n'arrivant pas, ils se décidèrent à partir. Un peu plus loin, à Croissanville, on fit halte, et Lefebvre, tout en déjeunant, écrivit une lettre à l'adresse de Lanoë pour lui recommander instamment de se mettre à la recherche de M^m Acquet et de l'exhorter à rejoindre au plus tôt sa mère à Tournebut.

Le reste du voyage se passa sans incident. On arriva à Lisieux pour l'heure du souper et on y passa la nuit. Le lendemain matin, M^{me} de Combray prit, sous un faux nom¹, deux places dans une voiture publique qui partait pour Évreux où l'on débarqua le soir. Les fugitifs avaient là un asile, rue de l'Union, près le grand séminaire, chez un ancien chouan, nommé Vergne, qui avait été dans les ordres avant la Révolution et qui s'était établi médecin depuis la pacification. Le jour suivant, M^{me} de Combray et Lefebvre se procurèrent une carriole dans laquelle ils firent les cinq lieues qui séparent Évreux de Louviers. Ils mirent pied à terre avant d'entrer dans la ville, car la marquise voulait éviter l'hôtel du *Mouton* où elle était connue. Ils gagnèrent donc, par des rues détournées, le pont de l'Eure et trouvèrent à louer, dans une auberge du faubourg, un cabriolet qui les déposa, à la nuit tombante, au hameau du Val-Tesson.

Ils étaient là à une lieue de Tournebut qu'ils pouvaient atteindre en passant par les bois; mais n'allait-on pas y trouver les gendarmes? La fugue de M^{me} de Combray à Falaise, à Bayeux et à Caen, pouvait avoir éveillé les soupçons et attiré sur sa maison la surveillance de la police. Il était neuf heures du soir quand, après une heure de marche, elle parvint à la hauteur de l'Ermitage; elle

1. « — M^{me} de Combray me dit, dans la voiture, qu'elle avait pris un autre nom qu'elle me désigna pour m'en servir si je lui parlais, mais je ne m'en rappelle point; je ne sais pas trop, cependant, si ce n'était pas *Mirza*. » Interrogatoire de Lefebvre. Archives du greffe de la Cour d'assises de Rouen.

crut prudent d'expédier Lefebvre en éclaireur ; elle l'accompagna jusqu'à la grille et le laissa s'aventurer seul vers le château. Tout paraissait y être au calme : le notaire pénétra dans la cuisine où il trouva une fille d'ouvrage qui prévint aussitôt Soyer, l'homme de confiance ; et M^{me} de Combray ne se montra tout à fait rassurée que quand celui-ci vint, en personne, lui ouvrir une porte du jardin : elle put ainsi se glisser, sans être vue, jusqu'à sa chambre¹.

1. Interrogatoires de M^{me} de Combray et du notaire Lefebvre. Archives du greffe de la Cour d'assises de Rouen.

DEUXIÈME PARTIE

CHAPITRE PREMIER

LICQUET

L'homme « en houppelande noire » qui avait guidé les gendarmes dans leur visite à Donnay n'était autre que le *Grand-Charles*, l'un des compagnons d'Allain. Arrêté le 14 juillet au village de Le Chalange, il consentit, sans difficultés, à désigner l'endroit où avait été enfoui le trésor et c'est ainsi qu'il dirigea la perquisition opérée le 22 chez les Buquet. Il reconnut la disposition de la maison et du jardin, la salle où Allain et ses compagnons avaient été reçus dans la nuit du vol, le verre même dans lequel la mère Buquet lui avait versé du cidre. Au bout du jardin on retrouva les traces de l'excavation où le trésor avait séjourné ; le grenier contenait du linge et des effets appartenant à M^{me} Acquet ; son portrait peint en miniature était accroché au mur dans la chambre de Joseph¹. Celui-ci, seul, avait pris la fuite : son père, sa mère et

1. Archives nationales, F⁷ 8470.

son frère Alexandre furent conduits, le soir même, aux prisons de Caen.

Grand-Charles, en homme qui voudrait bien ne pas être compromis tout seul, montrait le plus grand zèle à rechercher ses complices. Ainsi que jadis l'avait fait Querelle, il parcourait le pays, conduisant le capitaine Manginot escorté de trente gendarmes, et cette petite troupe, marchant de nuit, poussa ses recherches jusqu'au village de la Mancellière qui passait pour être le plus fameux repaire de réfractaires à vingt lieues à la ronde ; comme au plus beau temps de la Chouannerie il y eut entre gendarmes et déserteurs des combats sanglants. A la suite d'un de ces engagements, on arrêta, dans la maison d'un sieur Lebougre, Pierre-François Harel qui était entré là pour y demander de l'eau-de-vie et du sel afin de panser une blessure qu'il venait de recevoir ; il avait passé, depuis le vol, la majeure partie de son temps caché dans un tonneau enfoui en terre au fond d'un jardin ¹. Dans cette expédition Manginot fit une prise plus importante, celle de Flierlé, découvert à Amayé-sur-Orne, où il vilégiaturait paisiblement chez un de ses anciens chefs, Rouault des Vaux. Dès son premier interrogatoire, Flierlé raconta toute son histoire : il savait que *de grands personnages* étaient du complot et pensait bien qu'on y regarderait à deux fois avant de pousser l'enquête jusqu'au bout.

Si Manginot se dépensait ainsi avec une ardeur digne d'éloges, il n'en recevait aucun de Caffarelli,

1. Archives nationales, F⁷ 8170.

désolé de la tournure que prenait l'affaire et qui désirait, par intérêt d'abord, et aussi par amour de sa tranquillité, voir l'attentat du Quesnay réduit aux proportions d'un simple incident. Il interrogeait les prévenus avec la réserve et les précautions d'un homme qui se mêle de ce qui ne le regarde pas, aussi, s'il apprit de Flierlé des choses qu'il aurait bien voulu ne pas savoir, touchant l'organisation, toujours persistante, de la Chouannerie dans le département du Calvados, n'en put-il rien tirer sur le fait même qui motivait son arrestation. L'Allemand ne cachait pas sa crainte de périr s'il parlait, Allain ayant promis, le 8 juin, à ses compagnons, avant de les quitter au pont de la Landelle, « du poison ou un coup de fusil au premier qui révélerait quelque chose, et un secours de deux cents hommes déterminés pour soustraire ceux qui seraient discrets à la vengeance de Bonaparte¹ ».

A Paris, il en était autrement : la police n'y travaillait pas de main-morte et Fouché était tenu journellement au courant des moindres incidents présentant un rapport quelconque avec les faits qui se passaient en Basse-Normandie. Depuis plusieurs semaines déjà, un jeune homme débarqué à Paris dans la seconde quinzaine de mai, avait attiré l'attention des agents de la police secrète ; on le voyait souvent au Palais-Royal ; il se disait sans mystère *général des chouans* et « se donnait beaucoup d'im-

1. Interrogatoire de Flierlé. Archives du greffe de la Cour d'assises de Rouen.

portance ». Un second rapport fit connaître qu'il se nommait Le Chevalier et qu'il arrivait de Caen, ce qui permit de demander à Caffarelli des renseignements. Le préfet du Calvados répondit que le signalement communiqué correspondait de tout point à celui d'un homme qui, plusieurs fois, lui avait été dénoncé comme un royaliste incorrigible, facile, du reste, à reconnaître, car il ne pouvait se servir du bras gauche¹.

Les agents reçurent l'ordre de ne pas perdre de vue le personnage; il habitait rue des Vieux-Augustins, l'hôtel de Beauvais, maison connue, depuis la Révolution, comme un abri toujours ouvert aux royalistes de passage à Paris. Le Chevalier sortait beaucoup; presque chaque soir il dînait en ville et fréquentait chez quelques personnes bien posées. On le *fila* pendant une quinzaine de jours; enfin l'ordre fut donné de l'arrêter, et, le 15 juillet, il était conduit, les fers aux mains, à la préfecture de police, sous l'inculpation d'avoir participé à l'attentat du Quesnay².

Le Chevalier n'était pas homme à se laisser prendre sans vert. Ses belles façons, son adresse et son éloquence l'avaient déjà tiré de si mauvais pas qu'il ne doutait pas qu'elles ne dussent, cette fois encore, lui sauver la vie. Le lettre que, du dépôt de la préfecture, il écrivit à Réal, le jour même de son arrestation, est si bien dans sa manière, à la fois

1. Archives nationales, F⁷ 8171.

2. On ne trouva chez lui que « 56 sols et un passeport délivré à Caen le 21 mars pour Bordeaux, visé le 2 mai à Caen pour Cherbourg et non visé à Paris ».

familière et hautaine, qu'il serait regrettable de ne point la citer :

Arrêté sur le soupçon d'un brigandage dont il m'est aussi important de me justifier que pénible d'avoir à le faire, mais plein de confiance en mon honneur qui ne s'est jamais démenti et dans l'équité bien connue de votre caractère, je vous prie de m'accorder une audience de quelques minutes pendant lesquelles, disposé à répondre à chacune de vos questions, à les prévenir même, je me flatte de vous convaincre que la situation de mes affaires et surtout ma conduite de toute la vie doivent me mettre au-dessus de la suspicion d'un brigandage particulier.

J'espère aussi, Monsieur, que cet entretien dont votre justice me garantit la faveur vous convaincra que je ne suis point frappé de folie au point de me livrer à un brigandage politique et de songer à lutter contre un gouvernement auquel ont dû céder les plus fiers souverains...

A. LE CHEVALIER ¹.

Et pour bien établir qu'il n'avait pu prendre part au vol du 7 juin, il joignait à sa lettre vingt attestations de personnes honorables et connues qui l'avaient vu à Paris ou qui y avaient dîné avec lui à chacun des jours du mois depuis le 1^{er} jusqu'au 20; au nombre de ces témoins étaient son compatriote le poète Chênedollé et le D^r Dupuytren qu'il avait consulté sur « l'urgence de se faire amputer les doigts de la main gauche malade depuis longtemps ». Il avait même eu le soin de se montrer au *Te Deum* chanté à Notre-Dame pour la prise de Dantzig.

Ses précautions, on le voit, étaient bien prises et

¹. Archives nationales, F⁷ 8171.

cette fois encore son aplomb allait triompher de la mauvaise fortune quand Réal, très embarrassé de ce prisonnier beau parleur, imagina de l'expédier à Caen, dans l'espoir qu'une confrontation avec Flierlé, Grand-Charles et les Buquet déjà arrêtés, amènerait quelque résultat. Mais, bien que Caffarelli fût intimement convaincu que Le Chevalier était le chef du complot; bien qu'on eût perquisitionné avec soin — sans trouver pourtant autre chose que des papiers particuliers — dans sa maison de la rue Saint-Sauveur; bien que Flierlé, mis en sa présence, l'eût reconnu pour être l'homme à qui il servait de courrier et de secrétaire, — ce à quoi l'autre répondit avec mépris que « l'Allemand n'était pas d'espèce à être son domestique et qu'il n'y avait entre eux que les rapports ordinaires entre le bienfaiteur et l'obligé », il n'était pas douteux qu'il ne se rencontrerait jamais un tribunal pour condamner un homme qui se trouvait, le jour du crime, à soixante lieues de l'endroit où il avait été commis¹. Quant à le poursuivre comme royaliste approuvant le vol des fonds publics, autant valait mettre en jugement la Normandie tout entière. D'ailleurs, pour Caffarelli, qui ne se leurrerait pas sur les sentiments de ses administrés et qui redoutait toujours l'explosion imminente d'une nouvelle Chouannerie, la présence de Le Chevalier dans les prisons de Caen était un perpétuel cauchemar².

1. « Le Chevalier sera sûrement acquitté pour le vol. » Le préfet du Calvados à Réal, 10 août 1807. Archives nationales, F⁷ 8171.

2. Caffarelli craignait que Le Chevalier ne fût enlevé au cours du voyage de Paris à Caen, et ses craintes n'étaient pas sans

Allain pouvait surgir tout à coup avec une armée et renouveler, au profit de son chef, une tentative d'enlèvement¹ semblable à celles qui, sous le Directoire, avaient sauvé la vie au vicomte de Chambray ou au chevalier Destouches et dont toute la province s'était amusée et émue. Et voilà pourquoi, très peu soucieux de s'encombrer d'un détenu si compromettant, le prudent préfet avait, au bout de quatre jours, obtenu de Réal l'autorisation de renvoyer à Paris Le Chevalier qui fut définitivement écroué au Temple². Ah! la belle lettre qu'il écrivit, à peine rentré, au ministre de la police et comme il s'y posait en rival malchanceux de Napoléon!

motifs. Le prisonnier, dont on avait annoncé le départ de Paris le 25 juillet, n'était pas encore arrivé à sa destination le 7 août. « Si nous n'étions à l'approche de la foire de Guibray, il eut été facile de mettre Le Chevalier entre deux gendarmes dans la première diligence et de l'amener de suite ici. Mais dans ce temps-ci les voitures étant encombrées de voyageurs, je me suis déterminé à requérir M. Manginot qu'il fit partir, sur-le-champ, deux gendarmes en poste pour aller au devant de Le Chevalier, l'enlever s'il est possible la nuit, et arriver de même afin que ses partisans ne puissent savoir ce qu'il est devenu... Allain a promis un coup de fusil ou du poison au premier qui révélerait quelque chose et un secours de 200 hommes déterminés pour enlever ceux qui seraient arrêtés. Flierlé confirme ces détails en témoignant la plus grande crainte d'être découvert comme dénonciateur, il redoute surtout le poison. »

Lettre du préfet du Calvados à Réal, 7 août 1807. Archives nationales, F⁷ 8171.

1. Il fut établi que Le Charpentier fils, notaire aux environs d'Argentan, avait réuni quelques hommes pour enlever Le Chevalier, lors de son transfèrement à Caen. Archives nationales, F⁷ 8171.

2. Écrous du Temple, 16 août 1807. Le concierge du Temple recevra, en se conformant à la loi, le nommé Le Chevalier qui sera détenu au secret. Signalement : « 27 ans, propriétaire à Caen, taille, 1^m,76, cheveux et sourcils châtain foncé, front élevé et bombé, yeux bruns, nez court, pincé du haut et un peu large du bas, bouche moyenne, menton un peu long et relevé, visage

Cette profession de foi est trop longue pour figurer ici dans son intégrité, mais elle projette une si vive lumière sur le caractère de celui qui l'a écrite et plus encore sur les illusions que se forgeaient obstinément les royalistes à la plus brillante période du régime impérial, qu'il est indispensable d'en produire quelques extraits :

Vous avez désiré savoir la vérité concernant les déclarations de Flierlé sur mon compte et sur les projets qu'il dévoile dans ses déclarations ; je vais vous la dire : la dénégation convient à un criminel qui redoute l'œil de la justice ; mais ce système est étranger à mon caractère qui ne redoute rien que le mépris et pour lequel le premier succès de ses entreprises est l'estime de ses ennemis mêmes.

Votre Excellence voudraben ne voir en moi, ni un homme tremblant devant la mort, ni une âme séduite par l'espoir des récompenses ; je ne demande rien pour dire ce que je pense, car en le disant je me satisfais.

J'ai projeté une insurrection contre le gouvernement de Napoléon ; j'ai désiré sa ruine, et, si je n'ai pu la tenter, c'est parce que j'ai toujours été mal secondé et trompé souvent.

..... Quels étaient donc mes moyens pour concevoir au moins l'espérance du succès ? Ne voulant pas paraître tout à fait insensé à vos yeux, je vais les faire connaître ; ne voulant pas trahir la confiance de ceux qui m'auraient servi, je vous en tairai les détails.

..... Je suis né généreux et amoureux de gloire. Après l'amnistie de l'an VIII, j'étais le plus riche de mes camarades ; mon argent, habilement donné, me procura des par-

ovale et coloré, portant des nageoires châtaines, estropié de la main gauche. »

Le préfet du Calvados s'était, en même temps que de Le Chevalier, débarrassé de Flierlé qui fut, lui aussi, amené à Paris et écroué au Temple. Archives de la préfecture de police.

tisans. Plusieurs années, j'épiai le moment favorable à une insurrection : la dernière campagne d'Autriche m'offrait cette occasion ; chacun, dans l'Ouest, croyait à la défection des armées françaises ; je n'y croyais pas, mais j'allais profiter de cette opinion : la victoire fut trop rapide, j'eus à peine le temps de projeter.

Après avoir établi quelques correspondances dans divers départements, je partis pour Paris ; là, tout concourait à fortifier mes espérances. Des républicains partageaient mes désirs ; je traitai avec eux de la réunion des partis pour une action plus sûre et pour une réaction moins forte. Le mouvement devait s'opérer dans la capitale, un gouvernement provisoire devait être établi... toute la France eût passé sous un nouveau régime avant que l'empereur eût été de retour.

..... Mais je ne fus pas longtemps à m'apercevoir que ces républicains n'avaient pas tous les moyens qu'ils vantaient... je me retournai vers les royalistes de la capitale ; ils étaient désunis, sans plans... Je n'avais à moi, dans Paris, qu'un très petit nombre d'hommes : j'abandonnai mes desseins sur Paris, je retournai vers la province. Là, je pouvais réunir deux à trois mille hommes. J'aurais, aussitôt après leur réunion, député vers les princes Bourbon pour les engager à se rendre à la tête de mes troupes...

Mais, à l'ouverture de la seconde campagne, mes desseins furent définitivement ajournés. Cependant les mesures qu'il m'avait fallu prendre ne purent partout rester secrètes : quelques conscrits réfractaires, quelques déserteurs parurent armés sur différents points ; il fallut les soutenir et, sans ordre *ad hoc*, mais en vertu d'instructions générales, un de mes officiers s'empara des fonds publics pour y parvenir...

Les coupables sont... moi-même, pour lequel je ne demande rien, non par orgueil, puisque la fierté la plus altière ne saurait être humiliée de recevoir des grâces de celui qui en fait aux rois, mais par honneur. Votre Excellence voudra sans doute connaître le motif qui a pu me déterminer à concevoir, à nourrir de pareils projets ; ce motif, le voici : j'ai

vu le malheur des amnistiés et ma propre infortune, peuple proscrit dans l'Etat, classé en servage, exclu non seulement de tous les emplois, mais encore tyrannisé par ceux mêmes auxquels n'a jadis manqué que le courage pour faire cause commune avec eux...

Quel que soit le sort qui m'est réservé, je vous prie de considérer que je n'ai point cessé d'être Français, que j'ai pu succomber dans une noble folie, mais non chercher un lâche succès, et par ces motifs j'espère que Votre Excellence voudra bien m'accorder la seule faveur que je réclame pour moi : que mon jugement, si j'en dois subir un, soit militaire, ainsi que son exécution...

A. LE CHEVALIER¹.

On s'imagine quelle devait être, à la lecture d'une semblable missive, la stupeur de Fouché, de Réal, de Desmarets, de Veyrat, de tous ceux à qui incombait la mission de montrer au Maître ses peuples enthousiastes et satisfaits, ou tout au moins soumis et silencieux. Ils sentaient bien que, dans cette lettre, tout n'était pas hâblerie ; on y retrouvait, amplifié, le plan de Georges : même menace d'une descente des Bourbons sur les côtes, même assurance de renverser, en frappant Bonaparte, l'immense édifice qu'il avait élevé. De fait, la croyance que l'Empire, alors que toute l'Europe paraissait définitivement subjuguée, restait à la merci d'une bataille perdue, était si bien ancrée dans l'esprit des populations qu'un homme comme Fouché, par exemple, très instruit des dessous de l'opinion, ne dut jamais croire à la solidité du régime qu'il servait. Toute l'histoire de la Restauration n'était-elle pas en germe dans la profession de foi de Le Chevalier ?

1. Archives nationales, F⁷ 8171.

Ne devait-elle pas se retrouver, cinq ans plus tard, dans l'étonnante conception de Malet. Les choses, en 1814, se passèrent-elles différemment ? L'empereur vaincu, la défection des généraux, le débarquement des princes, l'intervention d'un gouvernement provisoire, le rétablissement de la monarchie, telle fut, dans la réalité, la suite des événements : c'était celle qu'avait prévue Georges, celle que d'Aché escomptait également, celle que Le Chevalier augurait avec une clairvoyance si nette, et qui, pour miraculeuse qu'elle parût à bien des gens, fut simplement le résultat logique d'un effort continu, la réussite d'une conspiration dont les acteurs avaient changé bien des fois, mais qui n'avait point subi de trêve, depuis le coup d'Etat de Brumaire jusqu'à l'abdication de Fontainebleau.

Les chefs de la police impériale se voyaient donc en présence « d'une nouvelle affaire de Georges ¹ » ; des révélations partielles de Flierlé, du peu qu'avaient raconté les Buquet, on inférait que d'Aché pouvait en être le chef et l'on recommandait à toutes les autorités « de bien chercher sans rien ébruiter ». En dépit de ces exhortations, Caffarelli semblait se désintéresser du complot, qu'il avait déclaré en dernière analyse « vaste mais fou » et qui ne lui semblait pas devoir mériter davantage son attention.

Le préfet de la Seine-Inférieure, Savoye-Rollin avait montré, chaque fois que Réal s'était adressé à lui au sujet d'incidents se rattachant à l'affaire du

1. Archives nationales, F⁷ 8171.

Quesnay, une ardeur et un zèle qui contrastaient singulièrement avec l'indolence de son collègue du Calvados. Savoye-Rollin appartenait à une ancienne famille parlementaire¹; avocat général au parlement de Grenoble avant 1790, il s'était rallié aux idées modérées de la Révolution et avait été nommé, au 18 Brumaire, membre du Tribunat. A cinquante-deux ans, en 1806, il remplaçait Beugnot à la préfecture de Rouen. C'était un fonctionnaire distingué, travailleur, très digne et possesseur d'une belle fortune.

Réal s'en remit à Savoye-Rollin du soin de découvrir la retraite de d'Aché qui avait habité, on se le rappelle, avant le débarquement de Georges, la ferme de Saint-Clair, près de Gournay, et qui possédait quelques terres dans l'arrondissement de Neufchâtel. La police de Rouen n'était ni mieux organisée ni plus nombreuse que celle de Caen, mais elle avait pour chef un personnage singulier dont l'activité suppléait aux qualités qui manquaient à ses agents. C'était un petit homme instruit, remuant, malin, plein d'imagination et d'esprit, ayant son franc parler avec tout le monde et ne craignant, comme il le disait lui-même, « ni femme, ni Dieu, ni diable ». Il s'appelait Licquet² et avait en 1807, cinquante-trois ans; la Révolution l'avait,

1. Jacques-Fortunat Savoye-Rollin, né à Grenoble, le 18 décembre 1754. Il avait épousé, en 1788, une sœur de Casimir-Périer : c'était une femme d'un grand mérite; après qu'elle fut morte, Savoye-Rollin publia une notice biographique intitulée *Madame de Rollin*. Grenoble, s. d. in-8° de 15 pages, signé à la fin : G. Réal.

2. Ses prénoms étaient Pierre-Alexandre.

trouvé procureur du roi de la maîtrise des eaux et forêts de Caudebec, fonctions qu'il avait résignées en 1790 pour venir occuper à Rouen un emploi dans l'administration municipale. En l'an IV, il était chef du bureau de l'Instruction publique¹; mais, en réalité, il faisait, lui seul, toute la besogne de la mairie et un peu aussi celle du département, si bien qu'il se trouva tout naturellement amené, en 1802, au poste de secrétaire en chef de la municipalité; il délivrait et visait en cette qualité les passeports. Depuis cinq ans, personne n'avait pu voyager dans la Seine-Inférieure sans passer par son bureau; comme il avait de la mémoire et que ses fonctions « l'amusaient », il gardait un souvenir très net de tous les gens qu'il y avait toisés et *signalés*; il se rappelait fort bien avoir signé, en décembre 1803, le passeport qui avait servi à d'Aché pour se rendre de Gournay à Saint-Germain-en-Laye, et il conservait la vision très précise de cet homme robuste, grand, au front élevé, aux cheveux noirs²; Licquet connaissait d'ailleurs d'Aché assez particulièrement pour être instruit de ce détail intime « qu'il avait les ongles de pieds tellement recourbés dans la chair *qu'il marchait dessus*³ ».

Depuis cette rencontre avec d'Aché, les attributions de Licquet avaient encore grandi : tout en conservant sa place de secrétaire général, il avait

1. Archives administratives de l'Hôtel-de-Ville de Rouen.

2. Ce passeport signé de d'Aché et de Licquet est aux Archives nationales, F⁷ 8170.

3. Archives nationales, F⁷ 8172.

mis la main sur la direction de la police et il s'acquittait de ces fonctions¹ avec tant de verve, d'autorité et de malice que nul ne songeait à critiquer ses empiètements. On le craignait, d'ailleurs, car il avait la langue acérée ; mais il plaisait au préfet qui aimait son esprit et appréciait son habileté.

Découvrir l'introuvable conspirateur et montrer par là son savoir-faire à la police de Paris, voilà qui, dès l'abord, séduisit grandement Licquet. — Aussi sa satisfaction fut-elle sans bornes quand, le 17 août 1807, trois jours après qu'il eut donné ses instructions à ses agents et dressé leur plan de campagne, on vint lui apprendre que « M. d'Aché était écroué à la Conciergerie du Palais de justice ». Il y courut et se fit amener le prisonnier : — c'était *Tourlour*, le frère de d'Aché, l'inoffensif Placide, arrêté à Saint-Denis-du-Bosguérard, où il était allé, de Rouen qu'il habitait ordinairement, passer une quinzaine chez sa vieille mère². La déception de Licquet était cruelle, car il n'y avait rien à tirer de *Tourlour* ; il l'interrogea cependant, pour dissimuler sa déconvenue, sur son frère que Placide déclara n'avoir pas vu depuis quatre ans, et sur l'emploi de son temps qu'il partageait, lorsqu'il n'occupait pas son logement de la rue Saint-Patrice, entre Saint-Denis-du-Bosguérard et le château de sa parente, M^{me} de

1. Les annuaires du département de la Seine-Inférieure de 1806 à 1811, mentionnent Licquet au double titre de secrétaire général de la mairie et de chef de la police.

2. M^{me} d'Aché avait quitté Saint-Clair en mars 1807 et Placide d'Aché l'avait installée à cette époque à Saint-Denis-du-Bosguérard.

Combray, aux environs de Gaillon. D'ailleurs il protesta « qu'il n'avait en vue que sa tranquillité et les soins à donner à sa mère impotente et fort âgée ».

C'était la seconde fois que l'attention de Licquet était attirée sur le nom de M^{me} de Combray. Il l'avait déjà lu, cité incidemment, dans le procès-verbal de l'interrogatoire de Flierlé, et, tout de suite, avec l'instinct du policier pour qui un mot suffit à la reconstitution de toute une intrigue, il eut l'intuition subite que là était le nœud de l'affaire. Cette imprudente confiance échappée à *Tourlour* devait attirer sur la tête de M^{me} de Combray d'épouvantables catastrophes et Licquet tenait en main le bout du fil qui allait lui servir de guide dans le dédale où Caffarelli avait refusé de s'engager.

Près d'un mois auparavant, en arrivant, la nuit, à Tournebut avec le notaire Lefebvre, M^{me} de Combray avait expressément recommandé à Soyer de ne point ébruiter son retour. Elle s'était enfermée dans son appartement avec sa femme de chambre, Catherine Querey ; le notaire avait partagé la chambre de Bonnœil. La nuit fut tranquille. Le lendemain — c'était le mardi 28 juillet — la marquise fit voir à Lefebvre les appartements préparés pour recevoir le roi et les cachettes du grand château¹ ; Bonnœil lui montra les copies du manifeste

1. « On m'a montré un grand et vaste appartement du côté du nord, lequel était destiné, à ce que m'a dit M^{me} de Combray, à recevoir le prétendant et les personnes de sa suite, si on avait le bonheur qu'il vint en France, et elle me montra un petit escalier qui conduisait à plusieurs appartements au-dessus de celui-ci,

de d'Aché et l'oraison funèbre du duc d'Enghien, dont on fit, après le dîner, la lecture respectueusement. Vers le soir, Soyer annonça la visite du receveur de la poste de Gaillon ; c'était un ami qui avait, à plusieurs reprises, rendu aux habitants de Tournebut de signalés services. Il venait d'apprendre que le commandant de la gendarmerie avait reçu, de Paris, l'ordre de faire à Tournebut une perquisition qui aurait lieu incessamment. M^{me} de Combray ne se troubla point ; depuis longtemps elle était préparée à cette éventualité : elle ordonna à Soyer de porter quelques provisions au petit château et, quand la nuit fut venue, elle s'y rendit avec Lefebvre. Il y avait là deux cachettes confortables dont elle lui expliqua le mécanisme : l'une de ces oubliettes était assez vaste pour qu'on pût y installer côte à côte deux matelas¹ : elle y fit entrer le notaire, s'y glissa après lui et referma sur eux les cloisons.

Bonnœil restait seul à Tournebut ; l'existence paisible qu'il y menait depuis deux ans le mettait à l'abri de tout soupçon et il s'apprêta à recevoir les gendarmes qui se présentèrent le vendredi, dès l'aube. Le commandant du détachement exhiba son mandat de perquisition ; Bonnœil, fort rassuré sur l'issue de l'incident et, par suite, plein de sang-
qu'elle me dit être assez vastes et que dans cette partie du château on pouvait bien y loger quarante à cinquante personnes. » Interrogatoire de Lefebvre, 22 août 1808. Archives du greffe de la Cour d'assises de Rouen.

1. « C'était un appartement de huit pieds de long... » Interrogatoire de Lefebvre, 22 août 1808. Archives du greffe de la Cour d'assises de Rouen.

froid, ouvrit toutes les portes, livra toutes les clefs. Les soldats parcoururent le château des caves aux combles, rien ne paraissait moins suspect que cette grande maison dont la plupart des appartements semblaient inoccupés depuis longtemps, et Bonnciel affirma que sa mère était partie depuis une quinzaine de jours pour la Basse-Normandie où elle allait, chaque année, à pareille époque, recueillir ses fermages et visiter ses terres des environs de Falaise ; les domestiques, sommairement interrogés, furent d'autant plus unanimes dans leur déclaration qu'à l'exception de Soyer et de M^{me} Querey qui, seuls, étaient dans le secret, ils avaient tous vu la marquise partir pour Falaise et qu'ils ignoraient son retour.

L'officier reprit avec ses hommes le chemin de Gaillon, sans se douter que la femme qu'il cherchait était tranquillement occupée, tandis qu'on perquisitionnait dans sa maison, à jouer aux cartes à cent pas de là, avec un de ses complices. C'est à cet innocent passe-temps que M^{me} de Combray employait, en effet, les longues heures que la politique l'obligeait à vivre dans les réduits hermétiquement clos du petit château.

Elle séjourna, avec son hôte, pendant huit jours dans cette maison à double fond, ne se montrant point au dehors, occupant la journée à parcourir les deux étages de pièces démeublées et rentrant dans la cachette dès que tombait la nuit¹. Tous deux ne reparurent à Tournebut que le mardi 4 août. Ce

1. Interrogatoires de M^{me} de Combray, du notaire Lefebvre, de



jour-là, Soyer reçut de M^{me} Acquet une lettre sur l'enveloppe de laquelle la jeune femme avait écrit : *pour maman* : c'était la réponse au billet envoyé de Croissanville par Lefebvre. M^{me} Acquet mandait que « le départ de sa mère lui faisait beaucoup de tort » ; elle assurait pourtant que tout danger semblait écarté et que le notaire pouvait revenir à Falaise sans inquiétude. Pour sa part, elle avait trouvé asile « chez une personne sûre » ; l'abbé Morand, vicaire de Guibray, se chargeait, ajoutait-elle, de lui faire tenir sa correspondance. De la proposition qui lui avait été faite de venir se réfugier à Tournebut, pas un mot. Évidemment M^{me} Acquet préférait la retraite qu'elle s'était choisie et qu'elle ne désignait pas. M^{me} de Combray, de son côté, soit qu'elle fût peinée de cette défiance injustifiée, soit qu'elle craignît de se poser en complice du vol si elle ne séparait pas complètement sa cause de celle de M^{me} Acquet, fit répondre par sa femme de chambre « qu'il n'était plus temps de venir, qu'elle se portait fort mal et ne pouvait recevoir personne ¹ ». Ainsi se trouva nettement accusé le dissentiment qui divisait ces deux femmes.

Ce fut Lefebvre qui se chargea de remettre la lettre à l'abbé Morand ; le notaire avait hâte de ren-

Soyer, de M^{me} Querey. *Passim*. Archives du greffe de la Cour d'assises de Rouen.

1. « Dix à douze jours après son arrivée à Tournebut, M^{me} de Combray voulut que j'écrivisse pour elle une lettre à un abbé de Falaise que je crois être l'abbé Morand. Je fis observer à Madame que j'écrivais fort mal ; mais Madame insista et j'écrivis. Cette lettre ne disait rien autre chose, si ce n'est que Madame se portait fort mal, qu'elle ne pouvait recevoir personne. Comme M^{me} de

trer à Falaise où il se sentait, par sa situaion, plus en sécurité que dans les caches de Tournebut. Il partit le jour même après avoir fait choix, dans les écuries du château, « d un cheval jaune¹ » ; il chaussa une paire de bottes et endossa une redingote appartenant à Bonnœil, puis gagna le bois par une petite porte percée dans le mur du parc. Soyer le conduisit jusqu'à la grande route, près du moulin des Quatre-Vents². Lefebvre prit, pour éviter Évreux et Louviers, la route du Neubourg. Le surlendemain, 6 août, il déjeunait à Glatigny, chez Lanoë, y laissait la redingote, les bottes et le cheval jaune ; et, le même jour, il se dirigeait gaillardement sur Falaise, où il arrivait le soir. Dès le 7, il voyait M^{me} Acquet et la trouvait complètement rassurée.

Après que Lanoë, douze jours auparavant, l'eût abandonnée, désespérée, devant la ferme de Villeneuve, M^{me} Acquet avait tant supplié une femme qui se trouvait là que celle-ci consentit à aller chercher Colin, l'un des domestiques de la Bijude : c'est avec lui que la fille de la marquise de Combray revint à Falaise sur l'un des chevaux du fermier. Elle n'osa se présenter à l'hôtel de la rue du Tripot et s'arrêta chez la mère Chauvel, une brave femme qui blanchissait le linge de la maison de Combray ;

Combray avait dit que M^{me} Acquet pourrait arriver, j'ai lieu de présumer que cette lettre n'était écrite que dans l'intention de l'en détourner. » Déclaration de M^{lle} Querey, 5 septembre 1807. Archives du greffe de la Cour d'assises de Rouen.

1. Déclaration de M^{lle} Querey.

2. Archives nationales, F⁷ 8172.

ce qui l'attirait là, c'est que le fils, Victor Chauvel, était gendarme; il avait fait partie du détachement envoyé la veille à Donnay et elle voulait savoir de lui si les Buquet l'avaient dénoncée.

Elle entra donc chez les Chauvel sous le prétexte de demander l'adresse du capitaine Manginot. Le gendarme était à souper : c'était un beau garçon de trente-six ans, ancien hussard, bon sujet, mais, quoiqu'il fût marié et père de trois enfants, noté comme « coureur et aimant le sexe¹ ». — « Quand Chauvel est auprès des femmes, disaient ses camarades, il oublie tout². » Il voyait là M^{me} Acquet pour la première fois. Aux questions qu'elle lui posa, il répondit que son nom avait, en effet, été prononcé et Manginot, logé au *Grand-Turc*, était à sa recherche. La jeune femme se mit à pleurer : elle supplia la mère Chauvel de la garder, promettant de payer pension, faisant appel à sa pitié, et la blanchisseuse se laissa toucher : elle disposait d'une mansarde au troisième étage de la maison; elle y fit porter des couchages qu'on jeta sur le carreau et c'est de là que M^{me} Acquet écrivit à sa mère qu'elle s'était procuré une retraite sûre.

Très sûre, en effet, et l'on comprend qu'elle n'ait pas cru devoir détailler d'une façon plus précise les conditions de l'hospitalité qui lui était offerte. Est-il en effet besoin d'insister sur le genre de relations établies, dès la première heure de son installation dans la maison Chauvel, entre cette pauvre femme

1. Archives du greffe de la Cour d'assises de Rouen.

2. *Idem.*

chez qui la peur d'être prise étouffait tout autre sentiment et le soldat dont son sort dépendait? Chauvel n'avait qu'un mot à dire pour la faire arrêter; elle se donna à lui, il se tut et l'existence qui, dès lors, commença pour tous deux, fut si misérable et si tragique qu'elle inspire plus de commisération que de révolte. M^{me} Acquet n'avait qu'une pensée, échapper à l'échafaud; Chauvel n'eut plus qu'un désir, ne point perdre cette maîtresse inespérée et d'autant plus chère qu'il lui faisait le sacrifice de sa carrière, de son honneur, de sa vie peut-être. Les choses, d'abord, se passèrent de façon assez calme: aucun mandat d'amener n'avait été lancé contre la fugitive et, dans les premiers jours qui suivirent sa retraite chez Chauvel, elle sortait avec lui, le soir, sous un déguisement¹: bientôt même elle s'enhardit et osa, en plein jour, se montrer dans les rues de Falaise. Le 15 août, comme le notaire Lefebvre recevait chez lui Lanoë à déjeuner, elle y fut également invitée: on causa, M^{me} Acquet ne cacha point qu'elle avait trouvé dans la maison de la mère Chauvel un abri, et qu'elle serait tenue au courant par le fils des ordres que recevrait de Caen ou de Paris la brigade de gendarmerie. Lefebvre amena la conversation sur « le trésor ». L'argent déposé chez les Buquet excitait bien des convoitises:

1. « Lorsque je revins de Tournebut, M^{me} Acquet était logée chez Chauvel. Celui-ci lui procurait la facilité de sortir le soir; je crois même qu'elle se déguisait. J'ignore quels moyens elle avait employés pour avoir la protection de Chauvel; mais je présume que c'était ceux de la séduction. » Interrogatoire de Lefebvre, 23 août 1807.

Bureau de Placène, en sa qualité de *banquier des chouans*, avait, le premier, fait valoir les droits de la caisse royale; Allain et le boulanger Lerouge — qui montrèrent un désintéressement absolu — avaient entrepris le voyage de Donnay et soutiré, non sans peine, aux recéleurs douze cents francs : à cinq reprises, Lerouge, avec une petite charrette, était revenu seul, à des jours convenus, jusqu'à la forêt d'Harcourt; il attendait « sous un grand arbre, au bord d'une route de traverse » et Buquet lui apportait là de l'argent. Placène reçut ainsi une douzaine de mille francs « en écus, si maculés de terre que sa femme fut obligée de les laver¹ ». Mais Joseph Buquet, disparu depuis l'arrestation de ses parents savait seul, juraient ceux-ci, où le trésor avait été enfoui et l'on n'y pouvait plus puiser.

Tout en déjeunant avec le notaire et Lanoë M^{me} Acquet supplia ce dernier de se mettre en quête : elle croyait l'argent enterré dans le champ de sarrasin situé entre la maison des Buquet et les murs du château; elle invitait Lanoë à aller « piquer la terre » pour découvrir la cachette, ce à quoi il se refusa. Elle semblait avoir « la tête perdue² »; elle projetait d'aller se jeter aux pieds de l'empereur pour implorer de lui son pardon; elle parlait de recouvrer l'argent volé pour le rendre au Gouvernement, d'y ajouter, s'il le fallait, le montant de sa dot et de quitter la France pour toujours. Le soir,

1. Déclaration de Lerouge, dit Bornet, 9 août 1808. Archives du greffe de la Cour d'assises de Rouen.

2. Interrogatoire de Lanoë, 3 septembre 1808. Archives du greffe de la Cour d'assises de Rouen.

en rentrant, très fiévreuse, chez la blanchisseuse, elle lui fit part des mêmes projets; pendant trois jours elle se complut à cette idée qu'elle ressassait continuellement : la pauvre femme se figurait qu'il lui suffirait, pour se soustraire au châtement, de restituer la somme enlevée.

Chauvel était en tournée; quand il revint, le 19, il rapporta une nouvelle: le préfet Caffarelli devait arriver le lendemain à Falaise pour y procéder à l'interrogatoire de M^{me} Acquet. Ce fut une nuit d'angoisse et de larmes; peut-être est-ce à cette date qu'il faut reporter une tentative de suicide de la malheureuse, à qui Chauvel dut arracher le poison qu'elle allait absorber. On touche ici, d'ailleurs, à un point très obscur; s'il est permis, en effet, de croire à la mollesse, à l'insouciance même de Caffarelli, il paraît assez difficile de l'accuser de complicité active; il est cependant bien surprenant que, prévenue de son arrivée à Falaise, M^{me} Acquet n'ait pas aussitôt pris la fuite et qu'elle consentit à se présenter devant lui comme si elle eût été assurée de trouver là secours et protection; l'entrevue eut lieu chez le maire, M. de Saint-Léonard, parent de M^{me} de Combray, et ressembla plutôt à un conseil de famille qu'à un interrogatoire. Caffarelli s'y montra beaucoup plus paternel que ne le comportait son rôle de juge; la tradition subsista longtemps, dans la famille, qu'on avait mis en jeu, pour attendre le sensible préfet, la parenté — fort éloignée et dont on avait jusque-là soigneusement négligé de se targuer — de M^{me} de Combray avec les Tascher

de la Pagerie dont était issue l'impératrice. Quoiqu'il en soit, M^{me} Acquet sortit de chez M. de Saint-Léonard très rassurée, annonça à la mère Chauvel qu'elle allait voyager et se chargea même des compliments de la brave femme pour la marquise de Combray près de laquelle elle avait, disait-elle, l'intention de passer quelques jours, à Tournebut. Dans la journée du 22, elle fit un paquet de ses hardes, et, le soir, déguisée en paysan, elle quitta, au bras du gendarme, la maison de la blanchisseuse¹.

Après le départ du notaire Lefebvre, la vie avait repris à Tournebut son cours habituel. M^{me} de Combray, persuadée que sa fille se trouvait en sûreté et que le préfet du Calvados, — soupçonnât-il sa complicité, — ne se hasarderait jamais à ordonner son arrestation, se montrait sans défiance et voisinait, comme d'habitude, avec quelques châtelains des environs. Elle ignorait que l'instruction était passée des mains de Caffarelli à celles du préfet de Rouen et qu'il y avait là, pour la diriger, un homme dont la malice et l'opiniâtreté ne se décourageraient pas facilement.

1. Voici en quels termes Caffarelli apprenait à Réal, le 29 août 1807, la fuite de M^{me} Acquet : « J'ai entendu M^{me} A... à Falaise, il y a huit jours ; je n'avais pas cru devoir la faire arrêter ; mais j'avais chargé le magistrat de sûreté de la surveiller. Il m'apprend qu'elle a disparu le 25. » La *négligence* de Caffarelli fut sévèrement jugée par Fouché. A partir de cet incident on lui retira, de fait, la conduite de l'affaire pour en charger le préfet de la Seine-Inférieure. On s'abstint même de tenir Caffarelli au courant des divers incidents de l'enquête et bien souvent, comme on le verra, il n'en apprit les résultats que par la voix publique.

Licquet avait employé quinze jours à étudier l'affaire ; il n'avait, pour point de départ, que les réponses ambiguës de Flierlé et les déclarations pleines de réticences des Buquet ; mais, depuis des années qu'en amateur passionné il s'adonnait à la police, il avait emmagasiné bien des soupçons ; l'insuccès de la visite des gendarmes à Tournebut l'avait confirmé dans la certitude que ce vieux manoir, de si paisible allure, devait recéler de terribles secrets et que ceux qui l'habitaient s'y étaient ménagé d'inaccessibles retraites. Aussi changea-t-il de tactique : le 19 août, M^{me} de Combray et Bonnœil, très rassurés sur l'avenir, étaient allés passer l'après-midi à Gaillon ; comme ils revenaient, le soir, vers Tournebut, ils se trouvèrent tout à coup en présence d'un détachement de gendarmerie posté en travers de la route ; la marquise et son fils durent décliner leurs noms ; l'officier exhiba un mandat d'amener et tous ensemble revinrent au château qui était occupé militairement. La marquise protesta avec indignation contre l'envahissement de son domicile ; elle n'en dut pas moins assister à une perquisition sommaire qui se prolongea pendant toute la soirée. Vers minuit on la mettait, avec son fils et deux gendarmes, dans une voiture qui prit, sous escorte, le chemin de Rouen, et, à l'aube, tous deux étaient écroués à la Conciergerie du Palais de justice.

Licquet n'était d'ailleurs qu'à moitié satisfait du résultat de l'expédition ; il avait espéré surprendre

d'Aché qu'il croyait caché à Tournebut¹; les agents avaient également arrêté la femme Levasseur et Jean-Baptiste Caqueray, marié récemment à Louise d'Aché mais, du conspirateur lui-même, aucune trace ; depuis trois ans cet homme extraordinaire déjouait les recherches de la police : fallait-il donc croire que, depuis ce temps, il vivait enfoui dans quelque oubliette de Tournebut et devait-on attendre que M^{me} de Combray révélât le secret si bien gardé de sa retraite ?

Dès l'arrivée de la marquise à la Conciergerie, Licquet, sans se montrer, était allé « étudier » sa prisonnière : semblable à une vieille lionne mise en cage, cette femme de soixante-sept ans se démenait avec une énergie surprenante : chez elle, nul indice d'abattement ou de confusion ; elle prenait ses aises dans la prison, se plaignait du régime, maugréait tout le long du jour, s'emportait contre les geôliers ; il n'y avait pas à espérer que son caractère se démentit ni à escompter, pour lui arracher quelque confiance, une émotion qu'elle ne ressentait pas. Le préfet la fit amener en voiture à son hôtel, par le concierge de la prison, le 23 août : l'interrogatoire dura deux jours entiers. Avec l'expérience et l'astuce d'un repris de justice, la marquise simula la plus entière franchise mais « elle convint seule-

1. « Rouen, 20 août 1807, M^{me} de Combray et Bonnceil sont arrêtés, ils ont été trouvés à Gaillon et amenés ici ce matin : quant à d'Aché l'aîné, on a inutilement cherché. Il paraît constant que depuis plusieurs années, il ne s'est montré ni dans la commune de Senneville, ni chez M^{me} Dourches. » Lettre du préfet de la Seine-Inférieure à Réal. Archives nationales F⁷ 8170.

ment des choses qu'elle ne pouvait nier avec succès¹ ». Licquet posait les questions ; elle n'y répondait qu'après les avoir fait répéter plusieurs fois, sous prétexte qu'elle ne les comprenait pas. Elle luttait avec acharnement, discutant, ergotant, bataillant pied à pied : si elle avoua connaître d'Aché et lui avoir souvent offert asile, elle nia formellement être instruite de son domicile actuel. Bref, quand Savoye-Rollin et Licquet la renvoyèrent à la Conciergerie, ils gardaient l'impression qu'ils avaient « eu le dessous et que l'enquête n'avait pas fait un pas ». Bonnœil, interrogé à son tour, n'apprit « rien que ce qu'on savait ». Placide d'Aché, remis sur la sellette, nia tout et s'emporta.

Le préfet et son acolyte restaient assez penauds de leur déconvenue quand le concierge de la prison qui avait reconduit au Palais M^{me} de Combray, demanda à leur parler ; introduit aussitôt, il conta que, tandis qu'il s'en retournait seul dans la voiture avec la prisonnière, celle-ci « lui avait proposé une forte récompense s'il voulait se charger de transmettre ses lettres à quelques-uns des détenus ». Le concierge, accoutumé à ces sortes de propositions, « n'avait répondu ni oui ni non, mais en promettant cependant à la *femme Combray* de la revoir pendant la nuit, à l'heure de la ronde », et il venait demander au préfet ses ordres au sujet de cette correspondance ; Licquet insista vivement pour qu'il fût autorisé à la recevoir ; il espérait, en intercep-

1. Lettre du préfet de la Seine-Inférieure à Réal. Archives nationales, F⁷, 8170.

tant les billets, tirer grand profit des confidences et des conseils que la marquise ne manquerait pas d'adresser à ses coaccusés; le moyen, tout d'abord, répugnait fort à Savoye-Rollin, mais la proposition même de la détenue établissait si bien sa culpabilité qu'il ne se crut pas obligé à la discrétion et céda, non sans laisser à son secrétaire général — c'était là un des titres de Licquet — la responsabilité du procédé.

Muni de ce blanc-seing, celui-ci prit en main la direction de l'enquête; il trouvait là un merveilleux emploi de ses aptitudes; jamais duel ne fut plus impitoyable; jamais policier ne fit preuve de plus d'invention et de duplicité; par « amour de l'art », par plaisir — car il n'ambitionnait ni honneurs, ni argent — Licquet s'acharna contre ses prisonniers avec une passion qui serait inexplicable si ses lettres ne révélaient les joies profondes que cette lutte lui procurait; il n'éprouvait contre ses victimes ni rancune, ni haine; on ne percevait en lui d'autre sentiment que la satisfaction féroce de les voir trébucher dans les pièges qu'il leur tend et de percer les mystères d'un complot dont la portée politique semble même le laisser tout à fait indifférent.

Avec une jouissance de dilettante il attendit l'heure où devait lui être remis le billet que M^{me} de Combray, sans défiance, adressait à Bonnœil et à *Tourlour*. Il dut patienter jusqu'au lendemain et cette première lettre ne lui apprit rien: la marquise donnait à ses complices un aperçu de ses interro-

gatoires ; elle le faisait avec tant d'art que Licquet se demanda si la prisonnière n'avait pas été avisée que le papier devait passer par ses mains. Le même jour le concierge lui remit un second billet de M^{me} de Combray à son fils, billet tout aussi insignifiant que le premier, mais qui se terminait par cette phrase énigmatique dont la lecture causa à Licquet « un éblouissement » :

Est-ce que vous ne savez pas que le frère de Tourlour a brûlé le fichu de mousseline¹ ?

Le frère de Tourlour... c'était d'Aché. Était-il donc venu récemment à Tournebut ? Ne s'y trouverait-il pas encore ? Une nouvelle lettre confiée par Bonnœil au geôlier et remise par celui-ci à Licquet semblait répondre affirmativement à ces questions. Adressée à un homme d'affaires de la rue Cauchoise, nommé Legrand, elle était ainsi conçue :

... Je vous en prie, partez de suite pour Tournebut sans dire à personne l'objet de votre voyage ; allez à Grosmesnil (le petit château), voyez la femme Bachelet et brûlez toutes les pièces suspectes qu'elle peut avoir ; vous nous rendrez un service inappréciable. Renvoyez-moi ce billet. Dites à Soyer que, si on demande si M. d'Aché est venu, il y a environ deux ans qu'on ne l'a pas vu à Tournebut.

Le soir même, l'ordre partait pour Gaillon de s'assurer de la personne de Soyer, et, douze heures plus tard, il était, à son tour, écroué à la Conciergerie de Rouen, ce qui n'empêchait pas Bonnœil

1. Tous ces billets en originaux ou en copies faites de la main de Licquet, se trouvent dans les cartons des Archives nationales, F⁷ 8172.

d'écrire, le lendemain, à ce même Soyer dont Licquet, comme bien on pense, ne lui avait pas appris l'arrestation :

Je te prie, mon cher Soyer, de regarder dans les deux ou trois secrétaires dans la chambre de ma mère si tu n'y trouverais pas quelques pièces qui pourraient la compromettre, surtout de l'écriture de M. Délorière (d'Aché). Enlève tout ce qui est de son écriture... Si on te demande s'il y a longtemps que M. Delorière est venu à Tournebut, tu diras qu'il n'est pas venu depuis environ deux ans. Dis-le à Colas, à Catin et à la fille de la basse-cour...

Licquet prenait soigneusement copie de ces billets ; puis il les laissait aller à destination, dans l'espoir que la réponse, également confisquée au passage, lui apporterait quelque lumière... D'ailleurs, il ne pouvait, dans ses fréquentes visites aux détenus, hasarder la moindre allusion aux confidences qu'ils échangeaient, de crainte qu'ils ne vinssent à suspecter la fidélité de leur messager et à renoncer à son intermédiaire. Bien des points restaient donc pour le policier très obscurs. Le billet suivant de Bonnœil à Soyer contenait cette phrase :

Mets les petits rideaux sur la fenêtre de l'endroit où je t'ai dit d'enfoncer le clou...

Et on se représente Licquet, le front dans ses mains, cherchant à déchiffrer ce rébus ; ce fichu de mousseline, ces petits rideaux, ce clou... était-ce donc là un langage figuré convenu d'avance entre les prisonniers ? Et toutes ces précautions semblaient prises pour sauver ce mystérieux d'Aché, dont le salut était l'unique préoccupation des prévenus ; un

mot écrit par M^m de Combray à Bonnœil ne permettait plus aucun doute sur le récent séjour du conspirateur à Tournebut :

Je désire que M^m K... aille chez moi et voie avec So¹... si Delor²... n'aurait pas laissé dans la petite chambre près la chambre où couchaient les cuisinières du papier dans la doublure de toile cirée ; enfin qu'il regarde partout et brûle tout.

L'indication, cette fois, était si précise que Licquet n'y tint plus ; il partit pour Tournebut que la gendarmerie occupait depuis quinze jours ; il emmenait avec lui Soyer qui devait lui servir de guide, et le commissaire de police Legendre pour dresser le procès-verbal des perquisitions.

On arriva à Tournebut le 5 septembre au matin ; Licquet, que cette chasse aux conspirateurs exaltait, dut éprouver une singulière émotion en approchant de ce mystérieux domaine, objet de toutes ses pensées ; d'un coup d'œil il en prit en quelque sorte possession : il fut frappé de l'isolement du château, si bien placé à l'écart de la route, au pied des bois ; il constata « qu'on pouvait y pénétrer par plus de vingt endroits différents sans être vu » ; il fit éloigner les domestiques, posta un gendarme à chacune des portes et, sous la conduite de Soyer, il entra dans les appartements.

C'était d'abord, au haut du perron, sur la cour, dans l'aile de briques construite par le sire de Marillac, une vaste pièce servant de chambre à Bon-

1. Soyer.

2. Est-il utile de rappeler que c'est sous le pseudonyme de Deslaurières que M^m de Combray désignait toujours d'Aché ?

noël et par laquelle on accédait à la grande salle, étonnamment haute et solennelle malgré son délabrement, avec son carreau de briques, son plafond à poutrelles, ses immenses fenêtres ouvrant sur la terrasse du côté de la Seine. Par une double porte à ferrures monumentales, percée dans un mur épais comme celui d'une bastille, on pénétrait dans l'appartement de M^{me} de Combray : une première chambre lambrissée de boiseries ; un boudoir ; un cabinet qu'un escalier dérobé mettait en communication avec un dédale de petits entresols. Un grand couloir, éclairé par trois fenêtres ouvrant sur la terrasse, menait, laissant à droite la chambre à coucher de la marquise, à la partie la plus ancienne du château, celle dont la façade avait été récemment réédifiée ; après avoir traversé le palier du degré conduisant au jardin on se trouvait dans le salon, puis dans la salle à manger d'où s'élevait, dans une tour carrée formant avant-corps sur la façade postérieure, un escalier de pierre qui desservait le premier étage. Là, un très long couloir, trois chambres, prenant vue sur la vallée de la Seine, et nombre de débarras et de petites pièces sans destination. Tout le reste était en greniers où s'entre-croisaient les charpentes du faitage : lorsqu'on en poussait la porte, des chouettes effarouchées s'envolaient avec un grand bruit d'ailes dans les profondeurs de cette forêt d'énormes poutres vermoulues¹. En somme, rien que de très ordinaire,

1. Les plans anciens du château et du domaine de Tournebut nous ont été très obligeamment communiqués par M^{me} Le Villain,

nul indice de *cache* quelconque : on ouvrit tous les meubles, on sonda tous les murs, on ausculta tous les lambris sans découvrir aucun double fond.

C'était au tour de Soyer d'entrer en scène. Soit qu'il craignît d'aggraver sa situation, soit que Licquet lui eût fait comprendre que toute dénégation était inutile, l'homme de confiance de M^{me} de Combray consentit à guider les policiers : il prit un trousseau de clefs et, suivi de Licquet et de Legendre, monta, par un escalier de service, dans une petite chambre située sous le toit d'un étroit bâtiment accolé au pavillon de briques de Marillac. Cette pièce n'avait qu'une fenêtre, percée au nord et garnie, en manière de rideau, d'un lambeau d'étoffe verte ; pour tout meuble, un mauvais bois de lit, tiré au milieu de la chambre. Licquet et le commissaire de police examinèrent les cloisons et les firent sonder sous leurs yeux. Soyer leur laissa le temps de fureter dans tous les coins, puis, quand ils eurent renoncé à découvrir d'eux-mêmes l'entrée de la cachette, il s'approcha du lit, mit la main sous le sommier et en retira un clou. On entendit aussitôt la chute d'un contrepoids derrière la muraille qui s'ouvrit, laissant apercevoir une chambre assez vaste pouvant contenir une quinzaine de personnes : il s'y trouvait un banc de bois, un grand réchaud, des chandeliers d'argent, une malle rem-

propriétaire actuelle. Nous lui adressons ici l'hommage de notre reconnaissance, ainsi qu'à M^{mes} de B... et de R... arrière-petites-filles de M^{me} de Combray, qui, nées à Tournebut, nous ont fourni sur les dispositions du château, aujourd'hui démoli, de très précieuses indications.

plie de papier à lettres, deux paquets de cheveux de diverses couleurs et quelques *traités des jeux*. On y saisit, en outre, l'oraison funèbre du duc d'Enghien¹, copiée par Placide, et le passeport que d'Aché avait levé à Rouen, en 1803, et qui portait la signature de Licquet.

Quand on eut mis le tout dans un sac et refermé la cloison, quand on se fut bien extasié sur la perfection du mécanisme qui ne laissait apparentes ni fente ni ouverture d'aucune sorte, Soyer, toujours suivis de deux agents, traversa tout le château, monta au grenier et s'arrêta enfin dans une petite pièce située à l'extrémité du bâtiment ; elle était encombrée de linge sale étendu sur des cordes ; une grosse poutre était fixée presque au niveau du sol, le long de la muraille garnie de tablettes supportées par des tasseaux. Soyer « mit la main dans une petite cavité de la poutre remplie de bois vermoulu ; il en retira un morceau de fer, le posa sur la tête d'un clou qui paraissait fixé à demeure dans l'un des tasseaux et, sur-le-champ, les tablettes se replièrent, une porte s'ouvrit dans le mur et l'on pénétra dans une salle assez grande pour que cinquante personnes pussent s'y tenir à l'aise » ; une fenêtre ouvrant sur le toit de la chapelle et qu'il était impossible d'apercevoir du dehors donnait à

1. C'était un cahier grossier de papier bleuâtre portant comme titre : *Notice historique sur l'assassinat de Monseigneur le Duc De*. Ce cahier se trouve aux Archives nationales, F⁷ 8170. Il contient, outre l'oraison funèbre, un précis assez exact de l'exécution du jeune prince où l'on rencontre quelques détails intéressants et qui ne me semblent pas avoir trouvé place dans d'autres récits.

cette pièce le jour et l'air ; elle ne contenait qu'une grande armoire renfermant un plat de terre et une pierre d'autel¹.

Ainsi ce vieux manoir d'aspect si vénérable et si familial était machiné comme un repaire de brigands et disposé pour servir d'arsenal et de retraite à toute une armée de conspirateurs ; car Soyerrévéla également le secret des oubliettes du *petit château* dont les chambres démeublées pouvaient abriter au besoin une garnison considérable ; on n'y trouva que trois malles pleines d'argenterie marquée d'écussons si variés que Licquet crut bien pouvoir affirmer que ce trésor provenait des nombreux vols opérés depuis quinze ans sur toutes les routes de la contrée ; après examen, il fut reconnu qu'il n'en était rien et que la totalité des pièces de ce service portait les armes des différentes branches des familles de Brunelles et de Combray² ; mais, s'il fut contraint d'en rabattre sur ce point, Licquet ne s'entêta pas moins à attribuer aux hôtes de Tournebut tous les méfaits commis dans la région depuis l'époque du Directoire : ces cachettes si parfaitement dissimulées, ce château posté au bord du fleuve, dans les bois, à portée de deux routes,

1. Le procès-verbal de cette surprenante perquisition est aux Archives nationales, F⁷ 8172.

2. Dans les Archives de la famille de Saint-Victor, nous avons retrouvé l'inventaire de ce riche vaisselier : il mentionne une très nombreuse vaisselle plate, écuelles, cuvettes anciennes, gobelets, réchauds, jetons, cuillers à ragoûts — six douzaines d'assiettes *aux armes de M^{me} d'Esteville*, — la mère de M^{me} de Combray avait épousé un d'Esteville en secondes noces, — quatorze assiettes *aux armes de M^{me} d'Assas* (?) etc., etc.

comme ces nids de pierre où s'embusquaient les chevaliers pillards du moyen âge, ces choses expliquaient si bien les attaques de diligences restées impunies. les bandes de brigands subitement disparues et à tout jamais introuvables, que l'imagination du policier se donna libre cours ; il se persuada que d'Aché était là, enfoui dans quelque muraille creuse dont Soyer lui-même n'avait peut-être pas le secret, et, comme il ne restait, dans ce cas, que l'espoir de prendre le proscrit par la faim, Licquet fit sortir de Tournebut tous les serviteurs de M^{me} de Combray et laissa en permanence un piquet de gendarmerie au château dont il remit les clefs, ainsi que l'administration du domaine, au maire d'Aubevoie.

Dès qu'il fut rentré à Rouen, sa première pensée fut pour ses prisonniers : leur correspondance avait continué en son absence et on lui remit fidèlement copie de tous les billets qu'ils avaient échangés, mais ils semblaient s'être communiqué tout ce qu'ils avaient d'intéressant à se dire et leurs confidences menaçaient de tourner à la monotonie. L'imagination du policier trouva le moyen d'en renouveler l'intérêt. Un soir, à l'heure où la prison s'endormait Licquet donna l'ordre aux gardiens d'ouvrir brusquement quelques portes, de pousser des verrous, de marcher avec bruit dans les couloirs et, comme, le lendemain matin, M^{me} de Combray ne manqua pas de s'informer des causes de ce branle-bas, il fut facile de lui faire croire que le notaire Lefebvre avait été arrêté à Falaise et venait

d'être écroué pendant la nuit¹. Une heure plus tard le concierge remettait, en grand mystère, à la marquise, un petit billet tracé par Licquet et dans lequel « le notaire » annonçait lui-même son arrivée à la marquise, en l'avertissant qu'il contrefaisait, par prudence, son écriture. Ce stratagème eut son plein effet : M^{me} de Combray répondit et sa lettre fut aussitôt transmise à Licquet qui, s'attendant à quelque révélation décisive, fut consterné de se trouver en présence d'un nouveau mystère : « *Mandez-moi, disait la marquise, comment le cheval est revenu; que personne ne l'ait vu nulle part* ».

Quel cheval? Que répondre? Si l'on avait eu en réalité Lefebvre sous la main, il eût été possible, en lui repassant le billet, d'obtenir une réplique qui eût le sens commun; mais comment, sans son concours, ne pas éveiller les soupçons de la marquise sur la personnalité de son correspondant? Licquet, continuant à jouer le rôle du notaire, se borna à tracer quelques lignes, se gardant de parler d'aucun cheval et demandant des détails sur la façon dont se passaient les interrogatoires, ce à quoi la marquise répondit :

C'est le préfet et un mauvais sujet qui interrogent. Mais vous ne me mandez pas si le cheval a été renvoyé et par qui. Si on m'en parlait, que dirais-je?

Le *mauvais sujet*, c'était Licquet lui-même et il

1. « Des bruits de verrous et de portes ont fait croire à M^{me} de Combray que le notaire est arrivé. Elle en est convaincue. Le notaire l'en prévient lui-même et lui annonce que, pour qu'en aucun cas son écriture ne soit reconnue, il l'a absolument renversée. » Note de Licquet à Réal. Archives nationales, F⁷ 8172.

ne s'y trompa point; mais pour cette fois, il fallait répondre; quoi? Licquet, espérant qu'un hasard lui servirait le mot de l'énigme, usa d'un expédient pour gagner quelques heures: il fit apprendre à M^{me} de Combray que le notaire s'était évanoui au cours d'un interrogatoire et qu'il n'était pas en état d'écrire¹; elle n'en ralentit point sa correspondance, plusieurs fois par jour elle adressait à Lefebvre de courts billets qui ajoutaient aux perplexités de Licquet:

Dites-moi ce qu'est devenu mon cheval jaune. Les commissaires sont toujours à Tournebut: or, s'ils étaient instruits du cheval... vous devinez le reste! Soyez assez spirituel pour dire que vous l'avez vendu à Rouen, aux foires. Le petit Licquet est fin et a beaucoup d'esprit; mais il emploie le mensonge souvent.

Mon seul embarras est le cheval: ils auraient bien vite la clef. La main me tremble, pouvez-vous lire? Si j'apprends des nouvelles du cheval je vous les ferai passer de suite; mais jusqu'ici ils n'en savent rien. N'ayez aucune inquiétude sur la selle et la bride: elles sont revenues dans les mains de Deslorières qui m'a dit les avoir reprises.

Ce cheval jaune prenait, dans l'imagination de Licquet des proportions fantastiques: il hantait jour et nuit sa pensée et galopait dans ses cauchemars. Une nouvelle perquisition à Tournebut avait permis de constater que les écuries du château ne conte-

1. Voici en quels termes Licquet informait Réal de cette nouvelle ruse: « Le notaire a dû dire à M^{me} de Combray qu'il s'était trouvé mal lors de son interrogatoire et qu'on avait été obligé de le suspendre. Il fallait bien le dispenser de communiquer à M^{me} de Combray, qui le demande, les questions qu'on lui a faites. » Archives nationales, F⁷ 8172.

naient qu'un petit âne et quatre chevaux, au lieu de cinq qui s'y trouvaient habituellement, et les gens du pays, interrogés, avaient déposé que la bête absente était, en effet, « d'une couleur rougeâtre tirant *sur le jaune* ». Comme le policier expédiait à Réal, dans son courrier quotidien, les billets écrits par M^{me} de Combray, on se montrait, à Paris, tout aussi inquiet du service qu'avait pu rendre l'animal mystérieux dont la découverte devait, au dire de la marquise, *donner la clef* de toute l'affaire. Qui donc ce cheval avait-il conduit ou porté? Un des princes de Bourbon, peut-être? D'Aché? M^{me} Acquet qu'on cherchait vainement dans toute la Normandie? Licquet était obligé d'avouer à ses chefs qu'il ignorait « à quelle circonstance rattacher l'histoire du cheval ». Il sentait que « l'importance que M^{me} de Combray mettait à son retour augmentait celle qu'on devait apporter à connaître le voyage qu'on lui avait fait faire ». — « Le point sensible est là, ajoutait-il, c'est le cheval, c'est la selle, c'est la bride qu'il faut retrouver¹. »

En l'absence du notaire Lefebvre qui eût pu donner la solution de cet obsédant rébus, et que Caffarelli ne se décidait pas à faire arrêter, il restait un moyen de connaître le secret de M^{me} de Combray; moyen odieux, à la vérité, mais que Licquet, dans son désarroi, n'hésita pas à employer : c'était de placer près d'elle un « mouton » qui la ferait parler. Il y avait, à la Conciergerie de Rouen, une femme Delaitre, recluse pour six ans, qu'on employait au

1. Lettre à Réal. Archives nationales, F⁷ 8172.

service de l'infirmier ; elle avait d'assez bonnes manières, s'exprimait bien et était à peu près du même âge que M^{me} Acquet. Il fut facile de s'assurer que cette femme consentirait, moyennant remise d'une partie de sa peine, à servir d'espionne à Licquet. On parla d'elle à M^{me} de Combray, en ayant soin de la présenter comme une royaliste fanatique « tourmentée pour ses opinions » ; la marquise témoigna le désir de la voir ; la femme Delaitre joua parfaitement son rôle, se donna comme ayant été élevée avec M^{me} Acquet au couvent des Nouvelles Catholiques de Caen, se dit fort honorée de partager la prison de la mère de son ancienne amie de pension ; bref, le soir même, elle était en mesure de transmettre à Licquet les confidences de la prisonnière. Celle-ci lui avait conté comment M^{me} Acquet avait assisté, sous un costume d'homme, à de nombreuses attaques de diligences ; M^{me} de Combray ne redoutait rien tant que de voir sa fille tomber entre les mains de la police : « Si elle est prise, disait-elle, elle me chargera¹. » D'ailleurs, la marquise était résignée à son sort ; elle se savait destinée à l'échafaud : « au surplus, le roi et la reine ont péri sur la guillotine ; elle y mourra bien aussi² » ; pourtant, elle s'inquiétait de savoir si, au moyen d'une forte somme, elle pourrait se sauver ; du cheval jaune pas un mot.

1. Déclarations de la femme Delaitre, infirmière à la conciergerie du Palais. Archives nationales, F⁷ 8172.

2. « Elle compte tellement périr qu'elle a promis à la déclarante de lui faire cadeau de son ajustement le jour où elle montera à la guillotine, ce à quoi elle s'attend. » Déclaration de la femme Delaitre.

Le lendemain, elle insista sur les craintes que lui inspirait le sort de sa fille ; elle aurait voulu l'avertir « de changer de costume et de se placer, comme servante, à dix ou douze lieues de Falaise », revenant toujours à ce refrain : « Si elle est arrêtée, elle parlera et je suis perdue. » De sorte que Licquet se persuada que, si la marquise attachait tant d'importance à ce que le cheval jaune ne fût pas trouvé, c'était parce que sa découverte devait indubitablement amener celle de M^{me} Acquet. Celle-ci avait, depuis deux semaines, si complètement échappé aux recherches du capitaine Manginot et de toute la gendarmerie du Calvados que Réal était convaincu de son passage en Angleterre. — « Les pêcheurs de la côte, écrivait-il, sont si mal surveillés¹ ! » Or, sans d'Aché, sans M^{me} Acquet, point de procès possible : l'avortement des poursuites, en divulguant la force de l'organisation du parti royaliste et l'impuissance du gouvernement, donnerait pleinement raison à l'indolente neutralité de Caffarelli ; en revanche, Licquet savait bien qu'un insuccès serait la fin de sa carrière : il avait fait de l'affaire sa chose ; son préfet, Savoye-Rollin, ne le suivait qu'à contre-cœur, tout prêt à le renier en cas d'échec ; Réal lui-même prenait des précautions pour sacrifier au besoin un subordonné si compromettant et, aux lettres de ton amical, émanées du ministère de la police, succédaient maintenant des ordres secs qui présageaient la défaveur : « Il est indispensable de découvrir la retraite de M^{me} Acquet ; — il faut pro-

1. Archives nationales, F⁷ 8170.

céder dans le plus bref délai à l'arrestation de d'Aché — et surtout trouvez le cheval jaune ! »

Comme si la marquise se fût complue à accroître le désarroi où l'évocation de cette bête fantôme jetait son persécuteur, elle continuait à griffonner de sa haute et rude écriture, sur des chiffons de papier que le concierge était chargé de transmettre au notaire toujours absent, d'ailleurs :

Il y a un grand embarras : le cheval jaune est dénoncé pour manquer. Je prendrai le parti d'envoyer un homme bien sûr et spirituel à l'endroit du cheval pour en prévenir les habitants et faire tuer le cheval, à douze lieues de l'endroit et le dépouiller ensuite. Mettez-moi par écrit la route qu'il faut qu'il prenne, les personnes auxquelles il faut s'adresser pour arriver sans faire une seule demande. Il est fort et homme à faire quinze lieues par jour. Répondez-moi.

Pour trouver « cet homme bien sûr et spirituel » M^{me} de Combray avait eu recours à la femme Delaitre, laquelle, sur le conseil de Licquet, avait, offert le concours de « son mari, honnête royaliste » qui, en réalité, n'existait pas ; mais Licquet tenait un de ses agents prêt à jouer le rôle de ce personnage fictif et à se mettre en quête du cheval dès qu'on serait fixé sur l'endroit où il était caché. Sur ce point, comme sur d'autres, Lefebvre s'obstinait à ne pas répondre, et pour cause, et Licquet se trouvait obligé d'avouer sa déconvenue à Réal : — « La difficulté n'est plus d'intercepter les lettres des détenus, écrivait-il, mais elle consiste à y répondre dans un sens tellement juste qu'ils puissent s'y

méprendre. Cela commence à devenir très embarrassant à cause des imbroglios que chaque jour nous amène. Vous aurez, Monsieur, à m'accorder une bien grande absolution de tous les péchés que cette circonstance me fait commettre; au reste, toute ruse est permise en amour comme en guerre, et bien certainement nous y sommes avec les méchants ¹. » Ce à quoi Réal répondait : — « Je ne puis croire que le cheval n'ait servi qu'à la fuite de M^{me} Acquet : on ne conseillerait pas l'étrange précaution de lui faire faire un voyage de douze lieues, de le tuer et de le dépouiller sur-le-champ. Ces craintes vous annoncent l'existence de quelque délit grave pour lequel ce cheval aura servi et que son existence peut faire dévoiler. Il faut savoir l'histoire de cete bête; depuis quel temps elle appartient à M^{me} de Combray, quels étaient ses maîtres auparavant². » Et Licquet avait beau jurer qu'il était à bout de ruses et d'inventions, on lui répliquait invariablement : — « Trouvez le cheval jaune! » Il en était déjà à maudire son propre zèle, quand un incident inespéré lui rendit la confiance et l'énergie : Lefebvre, arrêté à Falaise dans les premiers jours de septembre venait d'être écroué à la Conciergerie de Rouen : c'était là une nouvelle carte qui, bien jouée, pouvait rétablir la partie. Il fut facile de faire écrire par M^{me} de Combray un billet dans lequel elle insistait une fois de plus pour connaître « l'adresse exacte du cheval », et le no-

1. Archives nationales, F⁷ 8172.

2. Archives nationales, F⁷ 8170.

taire répondit, sans méfiance, au verso du feuillet :

Chez Lanoë, à Glatigny, près de Bretteville-sur-Dives.

Chez Lanoë ! Comment Licquet ne l'avait-il pas deviné ! Ce nom, si fréquemment cité dans les déclarations des inculpés, n'avait pourtant point retenu son attention. C'était-là bien certainement qu'était cachée M^{me} Acquet et, tout de suite triomphant, il expédia à Réal un exprès pour lui annoncer l'heureuse nouvelle : en même temps il mettait en route vers Glatigny deux agents adroits¹ : ils partirent de Rouen le 15 septembre et les heures parurent longues à Licquet en attendant leur retour. Trois jours, cinq jours, dix jours se passèrent sans qu'il reçût de leurs nouvelles ; pour s'aider à prendre patience, il s'occupait à *cuisiner* — c'est le terme de police consacré — le notaire Lefebvre : une correspondance suivie s'était établie entre M^{me} de Combray et celui-ci ; mais il montrait dans ses billets, aussi bien que dans ses interrogatoires, une défiance extrême². Licquet s'effarait même à la pensée que le prudent notaire n'aurait pas indiqué l'asile du cheval jaune s'il n'était bien per-

1. « M^{me} de Combray qui ignorait effectivement où le cheval et sa fille étaient cachés, l'a demandé à son fils Bonnœil, qui ne le sait pas non plus. On a essayé de faire passer le billet de M^{me} de Combray au notaire, qui, de sa main, a écrit sur le dos l'adresse de la femme et du cheval. On a mis immédiatement à leurs trousses des hommes bien adroits. » Lettre de Licquet à Réal. Archives nationales, F⁷ 8172.

2. Rapport de Licquet au préfet de la Seine-Inférieure. Archives nationales, F⁷ 8170.

suadé d'avance que cette piste ne pourrait conduire à rien. Aussi le policier, qui jouait son va-tout, vécut-il dans l'angoisse les deux semaines que dura l'absence de ses agents. Ils reparurent enfin, déconfits et navrés, traînant le cheval jaune fourbu et amenant une sorte de colosse, « assez semblable à un grenadier¹ », qui n'était autre que la femme de Lanoë. Le récit des émissaires de Licquet fut aussi court que décevant. En arrivant à Bretteville-sur-Dives, ils s'étaient présentés, avec mille précautions, à la ferme de Glatigny et n'y avaient pas trouvé Lanoë que Caffarelli avait arrêté quinze jours auparavant. Seule, la fermière les avait reçus et dès leur première question, les avait conduits à l'écurie du fameux cheval, ravie d'être débarrassée de cette bête affamée qui consommait tout son fourrage. Les agents avaient poussé jusqu'à Caen et obtenu du préfet l'autorisation de converser avec Lanoë : celui-ci avait reconnu sans difficulté que le cheval lui avait été remis, à la fin de juillet, par Lefebvre, revenant de Tournebut ; mais il s'était défendu de connaître la retraite de M^{me} Acquet. A l'en croire, celle-ci était « prisonnière de sa famille² » et jamais, sans doute, on ne la découvrirait, tout le pays de Falaise étant *vendu* à M. de Saint-Léonard, maire de la ville, qui s'était déclaré le protecteur de sa cousine.

On renvoya à Glatigny la femme Lanoë, mère de trois enfants en bas âge, mais on garda à Rouen

1. Note de Licquet. Archives nationales, F⁷ 8170.

2. Archives nationales, F⁷ 8172.

le cheval dans le vague espoir que la présence de ce « témoin muet » amènerait quelque révélation : même Licquet prit le soin de lui couper quelques poils qu'il fit passer, précieusement empaquetés, à M^{me} de Combray, lui laissant croire que cet envoi provenait du *fidèle Delaitre* auquel elle avait confié le soin de faire disparaître l'animal compromettant. Le soir même, la marquise rassurée, adressait au notaire ce billet :

Vous voyez que mon commissionnaire est d'expédition. J'en reçois par occasion sûre une lettre. Il a été chez la femme Lanoë, a trouvé le cheval, a monté dessus, a fait cinq à six lieues, l'a tué et a emporté la peau. Il m'en envoie les crins dont je partage avec vous moitié pour vous faire voir la vérité ; ainsi soyez sans inquiétude. Je vais écrire à Soyer pour qu'il dise qu'il a vendu le cheval 350 livres à l'époque de la Guibray, à un marchand.

Dans sa joie d'être délivrée de son cauchemar, la prisonnière écrivait le même jour à Colas, son valet d'écurie, écroué, lui aussi, à la Conciergerie :

Ne t'ennuie pas ; as-tu besoin d'argent ? Je te ferai passer douze francs. Le maudit cheval : il m'en a envoyé du poil. Je t'en fais tenir pour que tu le reconnaises ; brûle ce billet.

Et à sa femme de chambre, Catherine Querey :

Le cheval est tué : mon commissionnaire a pris la peau et l'a brûlée. Si on vous interroge sur un cheval qui a manqué, vous direz qu'on l'a vendu... Ma maudite fille me donne bien du mal.

Ainsi finit l'histoire du *cheval jaune* : il termina

sa mystérieuse odyssée dans les écuries du préfet Savoye-Rollin où Licquet venait souvent le visiter, comme s'il eût pu lui arracher son secret. Car il lui restait un doute : la phrase de Réal le poursuivait : *Si ce cheval n'avait servi qu'à la fuite de M^{me} Acquet, on ne conseillera pas l'étrange précaution de lui faire faire un voyage de douze lieues, de le tuer et de le dépouiller sur-le-champ.* Aujourd'hui même qu'on peut aisément pénétrer les dessous de l'intrigue, il reste là une sorte d'énigme. Le cheval n'avait pas servi à M^{me} Acquet, puisque nous savons que, depuis le vol du 7 juin, elle n'avait point quitté la région de Falaise : le notaire Lefebvre l'avait monté, il est vrai, pour revenir de Tournebut ; mais était-ce une circonstance à dissimuler avec tant de soin ? Pourquoi la marquise, dans ses lettres confidentielles, insiste-t-elle à ce point ? — *Dites que le notaire est rentré chez lui à pied*, est une phrase qu'on retrouve à chacun de ses billets ; puisqu'on ne faisait pas mystère du voyage, la façon dont il s'était effectué n'était-elle pas indifférente ?

Il resta donc là une part d'inconnu et Licquet ne s'en consola pas : ses ruses n'avaient amené aucun résultat ; d'Aché restait introuvable. M^{me} Acquet avait disparu ; son signalement avait été vainement adressé à toutes les brigades de gendarmerie¹. Manginot, désespérant de réussir, renonçait à la poursuivre, et Savoye-Rollin lui-même « était dé-

1. Le préfet du Calvados à Réal. Archives nationales, F⁷ 8172.

terminé à tout suspendre¹». Telle était la situation dans les derniers jours de septembre ; il était bien probable que le vol du Quesnay et le grand complot dont il semblait être l'une des péripéties iraient rejoindre, dans les cartons des affaires à classer, toutes les tentatives du même genre dont la police de Fouché renonçait à rechercher les auteurs insaisissables, lorsqu'un incident inattendu réveilla la verve de Licquet et lui suggéra l'idée d'une nouvelle machination.

1. « Au moment de fermer cette lettre arrivent les principaux agents que j'avais envoyés chez Lanoë. Le compte rendu qu'ils me font me fait renoncer à envoyer de nouveau à Falaise où l'on ne peut plus espérer de trouver M^{me} Acquet. M. Savoye-Rollin vous fera connaître les motifs qui l'ont déterminé à tout suspendre. »

Lettre de Licquet à Réal, 21 septembre 1807. Archives nationales, F⁷ 8172.

CHAPITRE II

MADAME ACQUET

La réclusion, l'isolement, les angoisses n'avaient en rien modifié la rude nature de la marquise de Combray. Cette femme, accoutumée à la vie de château, s'était, dès le premier jour, accommodée de l'existence des prisonniers, sans rien perdre de son caractère hautain et despotique; ses illusions mêmes restaient intactes. Elle se figurait diriger encore, du fond de son cachot, ses affidés et ses agents qu'elle considérait en bloc comme des serviteurs, sans se douter que la liberté d'écrire dont elle abusait n'était qu'un piège tendu à sa vanité ingénue. En moins d'un mois elle avait adressé à ses codétenus plus de cent lettres qui, toutes, étaient passées par les mains de Licquet : à l'un elle dictait les réponses qu'il avait à faire; à l'autre elle conseillait le silence, s'érigeant en juge absolu de ce qu'ils devaient dire ou taire et ne pouvant s'imaginer qu'un seul de ces pauvres gens pût préférer la vie au bonheur de lui obéir. Elle eût traité d'imposteur quiconque lui eût affirmé que tous ses com-

plices l'avaient abandonnée, que Soyer s'était empressé de dévoiler les *caches* de Tournebut; que M^{me} Querey avait dit ce qu'elle avait vu; que Lanoë importunait Caffarelli de ses incessantes révélations et que Lefebvre, qui ne se taisait plus que par prudence, était tout près, pour sauver sa tête, à raconter plus qu'il ne savait.

La marquise ignorait toutes ces défections : Licquet avait créé autour d'elle une atmosphère à ce point artificielle qu'elle vivait dans l'illusion de son importance d'autrefois; convaincue que personne ne l'égalait en finesse et en autorité, elle considérait le policier comme un homme assez spirituel pour un petit bourgeois, mais qui, dès qu'elle voudrait s'en donner la peine, tournerait tout à sa dévotion. Et Licquet, avec une habileté quasi géniale, pénétra si bien l'âme altière de la marquise, il fut si parfait comédien dans sa façon de se tenir devant elle, de lui parler, de la regarder d'un air d'admiration soumise que, sans étonnement, elle se persuada qu'il était très disposé à la servir; et, comme elle n'était pas femme à prendre des ménagements avec les gens de cette espèce, elle lui dépêcha tout nettement le guichetier pour lui proposer une somme de 12.000 francs, dont moitié comptant, s'il consentait à entrer dans ses intérêts¹. Licquet se

1. « M^{me} de Combray, fidèle à son système de corruption, a déposé dans les mains du guichetier une somme de 6.000 livres à compte sur celle de 12.000 livres. Je l'ai fait porter au même moment à la préfecture. » Lettre de Licquet à Réal. Quelques jours plus tard Licquet écrivait au même : « J'ai eu l'honneur de vous annoncer la remise à la préfecture d'une somme de 6.000 livres que M^{me} de Combray désirait employer à me corrompre : j'ai également l'honneur

montra très reconnaissant, très honoré, accepta l'argent, qu'il déposa à la caisse de la préfecture, et il put lire, dès le jour même, un billet par lequel M^{me} de Combray annonçait à ses complices l'heureuse nouvelle : *Nous avons le petit secrétaire dans notre manche*¹...

Ah ! les bonnes causeries qu'échangèrent Licquet et la prisonnière, devenus amis ! Dès le premier entretien, il put se convaincre qu'elle ne connaissait pas la retraite de M^{me} Acquet ; mais le notaire, enfin sorti de son mutisme, n'avait point caché qu'on pourrait la découvrir en s'adressant à une blanchisseuse de Falaise, nommée M^{me} Chauvel — et Licquet transmit aussitôt ce renseignement à M^{me} de Combray, lui représentant amicalement les dangers qu'entraînerait pour elle l'arrestation de sa fille et insinuant qu'il n'y aurait pas de sécurité à espérer tant que M^{me} Acquet « dont le gouvernement, disait-il, avait mis la tête à prix », ne serait pas réfugiée en Angleterre.

L'idée plaisait à la marquise ; mais qui se chargerait de découvrir la fugitive et de présider à son embarquement ? A qui, dans la situation désespérée où elle se trouvait, oserait-elle se fier ? Licquet semblait désigné : il se récusa pourtant, alléguant qu'un homme dévoué, porteur d'une lettre de M^{me} de Combray, serait tout aussi bien accrédité et la marquise ne doutait pas que sa fille ne suivît de vous prévenir que cette dame vient de compléter par un second envoi celle de 12.000 livres qu'elle m'avait fait offrir... Le tout est à la disposition de M. de Rollin. » Archives nationales, F⁷ 8172.

1. Billet de M^{me} de Combray à Colas. son garçon d'écurie.

aveuglément ses recommandations, appuyées d'une somme suffisante pour séjourner à l'étranger en attendant des jours meilleurs. Restait à trouver *l'homme dévoué* ; la marquise n'en connaissait qu'un, celui qui, tout récemment, avait consenti, sur sa demande, à rechercher le cheval jaune, qui l'avait tué, dépouillé, anéanti, et qui s'était, si habilement, disait-elle, acquitté de sa mission ; elle ne tarit pas d'éloges sur cet honnête compère, qui n'existait, comme on le sait, que dans son imagination ; elle avoua ne pas le connaître personnellement, étant entrée en relations avec lui par l'intermédiaire de la femme Delaitre, l'infirmière qu'on avait placée près d'elle ; mais elle savait qu'il était le mari de cette femme, patron d'une barque à Saint-Valery-en-Caux et, par surcroît, parent du pauvre Raoul Gaillard, dont la marquise gardait, au milieu de ses malheurs, un souvenir attendri.

Licquet écoutait avec le plus grand sérieux sa victime débiter l'histoire de ce personnage fictif que lui-même avait inventé ; il assura que le choix était excellent, qu'il connaissait de longue date le patron Delaitre pour un homme d'une loyauté à toute épreuve. Comme il ne pouvait être question d'introduire ce comparse dans la prison — et pour cause — Licquet voulut bien se charger de l'avertir du service qu'on réclamait de lui et de lui transmettre trois lettres que M^{me} de Combray voulut écrire sur-le-champ. La première et très confidentielle était adressée au bon Delaitre lui-même ; la seconde devait être remise, au moment de l'em-

barquement, à Maugé, homme d'affaires à Saint-Valery¹, qui devait fournir l'argent nécessaire à l'existence de la fugitive en Angleterre; la troisième lettre accréditait Delaitre auprès de M^{me} Acquet. La marquise ordonnait à sa fille de suivre l'honnête patron qu'elle lui présentait comme un ami éprouvé : elle la suppliait, dans son intérêt, dans celui de tous leurs amis, de s'expatrier sans perdre un jour et elle terminait en promettant, en cas qu'elle obéît immédiatement, de subvenir largement à tous ses besoins; puis elle signa et remit à Licquet les trois billets en l'accablant de témoignages de reconnaissance.

Il ne restait au policier qu'à se procurer un *faux Delaitre*, puisque le vrai n'existait pas : il fit choix d'un agent intelligent et de prestance congruente pour lequel il dressa un passeport détaillé et il l'expédia, muni des lettres de la marquise, à Falaise pour s'aboucher avec la blanchisseuse. Cinq jours plus tard, le faux Delaitre rentra à Rouen; les Chauvel, sans défiance aucune, au vu des lettres de M^{me} de Combray, avaient fait à l'émissaire de

1. « Monsieur quelle a été ma surprise, lorsque j'ai été à Caen, d'apprendre que ma fille cadette, non contente du chagrin qu'elle m'a donné jusqu'à présent, vient d'y mettre le comble en volant une diligence avec une douzaine de mauvais sujets comme elle. On m'a arrêtée comme complice peut-être, ou au moins connaissant sa demeure, car vous jugez combien elle est recherchée. M. Delaitre veut bien me rendre le service d'aller la chercher et de la faire partir soit à Jersey ou en Angleterre; mais obligez-moi de lui remettre la somme de 3.000 livres pour lui donner les moyens de vivre... L'honnête homme qui m'oblige se nomme Delaitre; vous pourrez lui donner toute confiance. » Archives nationales, F⁷ 8172.

la marquise l'accueil le plus chaud; le gendarme pourtant n'approuva pas d'abord l'idée du passage en Angleterre; M^{me} Acquet, disait-il, est à Caen, bien cachée, et personne ne soupçonne sa retraite : à quoi bon l'exposer aux hasards, toujours périlleux, d'un embarquement dans un port très surveillé. Pourtant, comme Delaitre insistait, disant qu'il avait reçu de M^{me} de Combray une mission dont il devait s'acquitter, Chauvel, que son service retenait à Falaise, donna rendez-vous au patron pour le 2 octobre à Caen¹; il voulait le présenter lui-même à M^{me} Acquet et assister sa maîtresse dans cette circonstance d'où allait dépendre tout son avenir. Et c'est ainsi que le jeudi 1^{er} octobre, Licquet, sûr du succès, installait dans la diligence partant pour Caen, le faux capitaine Delaitre, auquel il avait adjoint, pour plus de sûreté, *un neveu* du même nom et un domestique, choisis tous deux, avec soin, parmi ses plus madrés collaborateurs; le lendemain, les trois espions descendaient à Caen, à l'hôtel *du Parc*, faubourg de Vaucelles, où Chauvel avait fixé le rendez-vous et promis d'amener M^{me} Acquet.

Six semaines auparavant, en quittant Falaise, le 23 août, après l'interrogatoire que lui avait fait subir Caffarelli, M^{me} Acquet, ignorant encore l'arrestation de sa mère, avait le projet

1. « Quelle conversation eûtes-vous avec ce sieur Delaitre? — Il me dit que M^{me} de Combray l'avait chargé de venir chercher M^{me} Acquet pour la conduire à Saint-Valery, et pour m'inspirer de la confiance, il ajouta qu'il avait de grandes obligations à M^{me} de

de gagner Tournebut pour s'y cacher pendant quelque temps, puis de se rendre à Paris, où elle espérait retrouver Le Chevalier. Elle traînait avec elle sa troisième fille, Céline¹, enfant de six ans, dont elle comptait se débarrasser en la plaçant dans la pension que tenait à Rouen les dames Du Saussay et où se trouvaient déjà les deux aînées ; la femme Normand, sœur de Chauvel, l'accompagnait².

Elle alla d'abord jusqu'à Caen, où elle devait prendre la diligence, et se logea chez Bessin, à *la Coupe-d'Or*, rue Saint-Pierre. Chauvel y vint le lendemain pour dire adieu à son amie ; ils dînèrent ensemble. Tandis qu'ils étaient à table, un homme, que le gendarme ne connaissait pas, entra dans la salle et adressa quelques mots à M^{me} Acquet qui passa avec lui dans la chambre voisine. C'était Lemarchand, aubergiste à Louvigny, l'hôte habituel

Combray. Je lui répondis que ma sœur ne pouvait pas se charger de la mission de M^{me} de Combray et qu'à la sollicitation de toute ma famille, je prendrais des informations pour découvrir M^{me} Acquet et lui faire connaître la volonté de sa mère. C'était un dimanche et je lui donnai rendez-vous le vendredi suivant à l'hôtel du Parc-faubourg Vaucelles, à Caen. Je lui observai que M^{me} Acquet n'avait pas d'argent pour payer les petites dettes qu'elle pouvait avoir : il me demanda si 100 francs suffiraient. » Interrogatoire de Chauvel, 29 octobre 1808. Archives du greffe de la Cour d'assises de Rouen.

1. « Du 27 floréal, an IX de la république française, acte de naissance de Marie-Céline-Octavie, née le dit jour à sept heures du matin, fille de Louis Acquet et de Caroline-Hélie. Témoins : Pons et Duparc. Suivent les signatures. » Archives de la mairie de Donnay, Calvados.

2. « M^{me} Acquet me dit elle-même qu'elle allait à Paris et qu'elle mettrait sa fille au couvent en passant par Rouen. » Interrogatoire de Chauvel.

et l'ami d'Allain. Chauvel, que cet aparté inquiétait, voyant approcher l'heure de la diligence, ouvrit la porte et prévint M^{me} Acquet que le moment était venu de se mettre en route ; à sa grande surprise, elle répondit qu'elle ne partait plus, de graves intérêts la retenant à Caen. Elle le pria de conduire la femme Normand et la petite fille jusqu'à la voiture et lui indiqua l'adresse d'un homme d'affaires de Rouen auquel l'enfant pouvait être remise. Le gendarme obéit. Lorsque, une heure plus tard, il revint à *la Coupe-d'Or*, sa maîtresse avait quitté l'auberge. Il reprit tristement le chemin de Falaise.

Lemarchand, instruit du passage de M^{me} Acquet, était venu l'avertir, de la part d'Allain, qu'on avait trouvé pour elle « un logement où elle serait en sûreté et que, si elle voulait ne pas partir, elle n'avait qu'à se rendre, la nuit venue, sur la promenade Saint-Julien, où quelqu'un l'aborderait pour la conduire à son nouvel asile¹ ». Peut-être bien qu'à cette offre obligeante était venue s'ajouter quelque menace de la dénoncer si elle quittait le pays : toujours est-il qu'on sut la décider à différer son voyage. Vers dix heures du soir, suivant l'avis de Lemarchand, elle gagna seule le cours Saint-Julien, se promena quelque temps sous les arbres et, avisant deux hommes installés sur un banc, elle vint s'asseoir à côté d'eux. On s'observa d'abord réciproquement sans mot dire ; puis, l'un des inconnus, prenant la parole « lui demanda si elle n'atten-

1. Déclaration de M^{me} Acquet, 12 décembre 1807. Archives nationales, F⁷ 8170.

dait pas quelqu'un ». Sur sa réponse affirmative, il se concertèrent un moment, puis déclinerent leurs noms : c'était l'avoué Vannier et Bureau de Placène, deux intimes de Le Chevalier. M^{me} Acquet se nomma à son tour, et Vannier, lui offrant le bras, la conduisit chez lui, rue Saint-Martin.

Le lendemain on tint conseil en déjeunant. Lemarchand, Vannier et Bureau de Placène se montrèrent très empressés à retenir M^{me} Acquet : elle pouvait, disaient-ils, être assurée de l'impunité tant qu'elle ne sortirait pas du département du Calvados : ni le préfet ni les magistrats de Caen ne se souciaient d'instruire l'affaire, les hobereaux de Basse-Normandie se déclarant solidaires de la famille de Combray qui se trouvait, d'ailleurs, alliée à toute la noblesse de la région. Telles étaient les raisons que les trois compères faisaient valoir ; mais leur véritable mobile n'était, au fond, qu'une question d'argent. Ils se figuraient que M^{me} Acquet avait la libre disposition du trésor enfoui chez Buquet et qui se montait encore à plus de 40.000 francs. En la voyant prête à rejoindre Le Chevalier, persuadés qu'elle portait à son amant le reliquat des fonds volés, ils avaient cru bon de confisquer au passage la femme et l'argent auquel ils se croyaient des droits : Lemarchand, comme ami et créancier d'Allain ; Placène, à titre de *caissier des chouans*. L'avoué Vannier, lui, en qualité de liquidateur des dettes de Le Chevalier, s'était offert à garder M^{me} Acquet prisonnière jusqu'à ce qu'on eût réussi à lui soutirer, écu par écu, toute la somme.

La vie que mena chez Vannier la malheureuse en proie à ce trio de faquins fut un calvaire d'humiliations et de déchéances. Quand l'avoué comprit que non seulement sa prisonnière n'avait pas un sou vaillant, mais encore qu'elle ne disposait nullement du trésor des Buquet, il fut pris d'une furieuse colère et la menaça tout nettement de la livrer à la gendarmerie¹ : il lui reprocha « ce qu'elle mangeait », jura que, d'une façon ou d'une autre, « il saurait bien lui faire payer pension et que, certes, il ne continuerait pas à la nourrir gratuitement ». La pauvre femme qui avait employé ses derniers louis à payer, dans la diligence de Rouen, la place qu'elle n'avait pas occupée, écrivit, dans les premiers jours de septembre, à Lefebvre pour le supplier de lui envoyer un peu d'argent : lui, du moins, avait reçu sa large part du vol et aurait dû se montrer généreux ; mais il répondit sèchement qu'il ne pouvait rien faire pour elle et qu'elle eût à s'adresser à Joseph Buquet².

C'était bien à cela qu'on voulait l'amener. C'est Vannier qui, brutalement, lui enjoignit de tenter, au risque d'être arrêtée, l'expédition de Donnay pour en rapporter de l'argent, et Lemarchand, pour ne pas la perdre de vue, résolut de l'accompagner.

M^{me} Acquet lassée, asservie, consentit à tout ce

1. Rapport de l'arrestation de la dame Acquet. Archives nationales, F⁷ 8172.

2. « Quant au notaire, c'est un J... F... Il a refusé de l'argent à M^{me} Acquet qui manquait des choses les plus nécessaires Il a pourtant touché 10.000 francs du vol. Il est vrai que c'est de l'argent que Le Chevalier lui devait. » Rapport de l'arrestation de la dame Acquet.

qu'on exigea : vêtue comme une mendiante, elle reprit le chemin de ce domaine de Donnay où jadis elle avait régné en souveraine maîtresse ; elle revit les longues avenues au fond desquelles se dressait, encore imposante, en dépit de sa décrépitude, la façade du château dominant les trois terrasses du parc : elle en longea les murs pour gagner la chaumière des Buquet où Joseph, caché dans les bois voisins, revenait parfois afin de surveiller son trésor. Elle le surprit ce jour-là chez lui, le supplia de lui venir en aide ; le paysan fut inflexible ; pourtant, elle obtint une aumône de cent cinquante francs qu'il lui compta en pièce de douze sous et en monnaie de billon¹. De retour à Caen, le soir, M^{me} Acquet remit fidèlement l'argent à Vannier, ne se réservant qu'une quinzaine de francs pour prix de sa peine ; encore dut-elle subir l'outrage des allusions obscènes de son hôte au moyen dont elle avait dû se servir pour extorquer à Buquet cette somme dérisoire. Elle supportait tout, impassible ; son indifférence ressemblait à de l'hébètement ; elle ne paraissait plus avoir conscience de l'horreur de sa situation, ni des dangers auxquels elle était exposée. Ses meilleures journées se passaient en promenades autour de la ville avec Chauvel, auquel elle donnait rendez-vous et qui venait de Falaise passer quelques heures avec elle ; ils gagnaient un village voisin, déjeunaient dans une guinguette et reprenaient à la brune le chemin de la ville.

1. Acte d'accusation et déclaration de M^{me} Acquet, 12 décembre 1807. Archives du greffe de la Cour d'assises de Rouen.

Allain lui témoignait également quelque intérêt ; il vivait caché dans les environs de Caen, et venait quelquefois le soir conférer chez Vannier en compagnie de Bureau de Placène et d'un avocat nommé Robert Langelley, avec lequel l'hôte de M^{me} Acquet était en relations d'affaires. Tous étaient également besoigneux et passaient leur temps à imaginer les moyens de faire rendre gorge à Joseph Buquet. Allain n'en prônait qu'un qui fut adopté : il s'agissait de retourner encore une fois à Donnay. M^{me} Acquet serait du voyage et tâcherait d'attendrir le paysan ; s'il refusait d'indiquer la cache de l'argent, Allain sauterait sur lui et l'étranglerait...

C'était vers le 25 septembre ; on partit un matin de Caen. M^{me} Acquet avait donné rendez-vous à Joseph chez un fermier nommé Halbout, dont la maison était située à l'écart du village de Donnay. Il vint à l'heure fixée ; mais, comme il approchait avec circonspection, craignant quelque guet-apens, il aperçut Allain dissimulé derrière une haie et, « pris de peur, il dévala à toutes jambes ».

Il fallut donc reprendre, les mains vides, le chemin de Caen et affronter la colère de Vannier qui accusait sa pensionnaire de complicité avec les Buquet pour faire avorter toutes les tentatives. On tint de nouveau conseil, et, cette fois, Chauvel y fut admis ; lui aussi avait un plan : il proposait de se rendre en uniforme à Donnay avec Mallet, l'un de ses camarades ; Langelley jouerait le rôle du commissaire de

police : « ils arrêteraient Buquet comme pour le compte du gouvernement ; s'il consentait à dire où était l'argent, on lui donnerait la liberté et une adresse sûre pour se cacher ; en cas de refus, les gendarmes le tueraient et seraient quittes pour dresser procès-verbal de rébellion¹ ».

Tels étaient les conciliabules auxquels assistait, muette et résignée, la fille de la marquise de Combray, le cœur gros pourtant à la pensée que cet argent maudit allait devenir la proie de ces hommes qui n'avaient pas été à la peine et pour qui serait tout le profit. Chaque jour elles'enlizait plus profondément dans cette fange : ce qui se tramait là, ce qu'elle entendit — car on ne se gênait pas devant elle — fait horreur ; comme elle représentait, pour ces forbans, quarante mille francs, elle devait subir non seulement leurs galanteries brutales, mais aussi leurs confidences. M^{me} Placène émit un jour l'idée de *faire disparaître* le boulanger Lerouge, dit Bornet ; comme il avait « beaucoup de religion et qu'il était très honnête homme », elle craignait que, s'il était arrêté, « il ne consentît pas à mentir et qu'il ne les perdît tous ». Langelley redoutait surtout les bavardages de Flierlé et de Lanoë, détenus à Caen, et il s'occupait de les faire empoisonner : il s'était déjà entendu « avec le pharmacien et l'officier de santé de la prison qu'il avait dans sa manche », et il connaissait aussi un brave homme qui, « pour peu de chose, ferait du bruit en ville, se

1. Rapport du voyage du patron Delaitre, à Caen. Archives nationales, F⁷ 8172.

laisserait arrêter et condamner à quelques mois de prison et trouverait ainsi le moyen de se défaire de ces individus¹ ». On parlait aussi d'Acquet, toujours maintenu à la geôle de Caen : de l'avis de tous, M^{me} Vannier était sa maîtresse et allait chaque jour le voir dans son cachot. Il passait pour être un espion du gouvernement et Placène prétendait que Vannier recevait de l'argent pour le tenir au courant des agissements de M^{me} Acquet. Langelley, de son côté, affirmait que Placène était un fripon et que, « s'il avait déjà touché sa bonne part du vol, il recevait au moins tout autant d'argent de la police. »

La pauvre femme qui formait le pivot de ces intrigues n'était pas davantage épargnée par ses indignes complices. Après Joseph Buquet, après Chauvel, tous se soupçonnaient réciproquement d'avoir été ses amants : Vannier se serait ainsi payé de son hospitalité ; l'avocat Langelley et le gendarme Mallet lui-même auraient taxé à ce prix leurs services ; accusations aussi impossibles qu'inutiles à contrôler ; elle avait elle-même, d'ailleurs, l'intelligence de son abaissement et le dégoût, par moments, la prenait. Un soir, c'était le 27 septembre, elle ne rentra pas chez Vannier ; fuyant cet enfer, elle vint demander asile à une dentellière, nommée Adélaïde Monderard, logée rue du Han, et qui était la maîtresse de Langelley. Cette fille consentit à la recevoir et lui céda une des deux pièces dont se composait son logement, auquel on accédait par

1. Rapport du voyage du patron Delaitre, à Caen. Archives nationales, F⁷ 8172.

un escalier fort sombre. C'était une pauvre chambre sous le toit, prenant jour par deux petites croisées et dont l'ameublement était des plus mesquins¹; Chauvel vint l'y voir le lendemain et c'est là qu'elle apprit de lui l'arrivée très prochaine du patron Delaitre, envoyé par M^{me} de Combray pour la sauver et lui procurer le moyen de passer en Angleterre. M^{me} Acquet ne manifesta ni répulsion ni joie; elle s'étonna que sa mère pensât à elle; mais il semble qu'elle n'attacha pas grande importance à cet incident qui devait décider de sa destinée. Une seule idée l'obsédait; trouver une retraite qui lui permît d'échapper à l'odieuse tutelle de Vannier; et Langelley, très surpris de la trouver chez la dentellière, voyant sa perplexité, offrit de la conduire à une maison de campagne qu'habitait son père, à une lieue de la ville. Elle accepta et partit le soir même sous la conduite de l'avocat; à cette heure le faux patron Delaitre quittait Rouen, et la ruse si habilement ourdie par Licquet allait mettre fin à la lamentable odyssée de M^{me} Acquet.

En arrivant à l'hôtel *du Parc*, le 2 octobre, le « patron » Delaitre s'étant mis à la fenêtre de sa chambre vers sept heures du soir, aperçut un homme qui faisait les cent pas dans la rue, ayant au bras une très petite femme, fort communément habillée. A la démarche, il reconnut Chauvel, vêtu en bourgeois : la femme était M^{me} Acquet.

1. Rapport du voyage du patron Delaitre, à Caen. Archives nationales, F⁷ 8172.

Les deux hommes se saluèrent et Chauvel, quittant sa compagne, monta à la chambre du patron. « Compliments, poignées de mains, confiance la plus intime, comme il est, en général, de règle entre un militaire et un marin¹. » Chauvel exposa qu'il était venu à pied de Falaise, dans l'après-midi, et que, pour se rendre libre, il avait prétexté, auprès de ses chefs, une affaire particulière qui l'appelait à Bayeux. Le faux Delaitre lui remit aussitôt les deux lettres de M^{me} de Combray que Chauvel parcourut distraitemment.

— Descendons, dit-il, la dame est proche et nous attend.

Après quelques pas dans la rue, on la rencontra, en effet, avec Langelley, que Chauvel présenta à Delaitre. Celui-ci offrit aussitôt son bras à M^{me} Acquet : Chauvel, Langelley et « Delaitre neveu » suivaient à bonne distance : on passa le pont et on s'engagea, tout en causant, sous les arbres du grand cours, le long de la rivière. La nuit était complètement tombée.

Le patron Delaitre, « après avoir présenté à M^{me} Acquet les compliments de sa mère, lui fit part des intentions de celle-ci relativement à son passage en Angleterre ou aux îles ». Mais la jeune femme repoussa nettement la proposition : elle était, disait-elle, « très en sûreté chez le père de son défenseur, à portée de toutes ses relations, et elle ne consentirait jamais à quitter Caen, où elle

1. Rapport du voyage du patron Delaitre à Caen. Archives nationales, F⁷ 8172

comptait de nombreux et dévoués protecteurs ». Le patron objecta que cette détermination était d'autant plus regrettable que « la personne puissante qui s'intéressait au sort des siens exigeait qu'elle eût quitté la France avant de s'occuper de mettre M^{me} de Combray en liberté ». Ce à quoi M^{me} Acquet répliqua qu'elle ne changerait jamais de résolution.

La discussion dura près d'une demi-heure : le patron ayant alors parlé d'un billet de la marquise dont il était porteur, M^{me} Acquet, se tournant vers Langelley, lui demanda de les conduire dans un cabaret où elle pourrait lire la lettre de sa mère. On repassa le pont pour remonter la rue de Vaucelles, suivant Langelley qui s'arrêta à un cabaret situé à cent mètres au-dessus de l'hôtel *du Parc* : M^{me} Acquet s'engagea, avec ses compagnons, dans un couloir étroit et monta au premier étage où l'on s'attabla. Langelley avait commandé du vin et des biscuits. La jeune femme prit des mains du patron la lettre de la marquise ; tous, autour d'elle, se taisaient et « la fixaient attentivement¹ ». On s'aperçut « qu'à chaque ligne elle changeait de couleur et qu'elle soupirait ».

— Quand partez-vous ? demanda-t-elle à Delaitre en s'essuyant les yeux.

— Demain, de grand matin, répondit-il².

Elle poussa de nouveau un gros soupir et se remit à lire : « elle avait des crispations et parais-

1. Rapport du faux patron Delaitre. Archives nationales, F⁷ 8172.

2. Nous ne changeons rien à ces dialogues : cette scène et les termes dont se servirent M^{me} Acquet et son interlocuteur sont

sait prête à se trouver mal ». Quand elle eut terminé sa lecture, elle interrogea de nouveau Delaitre.

— Vous connaissez sûrement, Monsieur, ce que contient la lettre?

— Oui, Madame, votre mère me l'a lue.

Elle garda le silence « plus de deux minutes »; puis, comme faisant un grand effort :

— Il faut donc obéir aux ordres d'une mère, dit-elle; eh bien, Monsieur, je vous suivrai : voulez-vous ne partir que demain soir? J'irai avec vous¹.

Le patron Delaitre fit d'abord quelques difficultés avant de consentir à retarder son voyage· enfin le départ fut fixé au lendemain samedi, 3 octobre, à la nuit tombante. Une discussion assez bruyante s'ensuivit. Langelley observa que Vannier, Allain, Placène et les autres n'approuveraient certainement pas la détermination de M^{me} Acquet; qu'on était solidaire les uns des autres, qu'elle ne courait, d'ailleurs, aucun danger en restant à Caen attendu qu'il ne s'y trouverait jamais un juge pour la poursuivre ni un tribunal pour la condamner. Delaitre répliqua que, précisément pour parer à l'indulgence des autorités du Calvados, un décret impérial avait saisi de l'affaire la cour spéciale de Rouen; mais l'avocat qui ne voyait pas sans dépit s'éloigner sa seule chance de mettre la main sur le trésor des Buquet, ripostait qu'il ne fallait rien conclure avant d'avoir pris l'avis de ses amis, quand la jeune

rapportés sous cette forme et presque identiquement dans les différents récits de ceux qui assistaient à cette entrevue.

1. Interrogatoire de Chauvel, 29 octobre 1808. Archives du greffe de la Cour d'assises de Rouen.

femme termina la discussion, en déclarant qu'elle partait « parce que c'était la volonté de sa mère ».

— Êtes-vous sûre, demanda Chauvel, que c'est bien là l'écriture de votre mère¹?

Elle répondit oui et le gendarme opina qu'elle avait raison d'obéir.

On convint alors des détails du départ : Langelley s'offrit à conduire les voyageurs jusqu'à la limite du département du Calvados que Delaitre connaissait mal. M^{me} Acquet ne devait emporter aucun bagage ; ses effets seraient adressés à Rouen, bureau restant, à l'adresse du patron ; la conversation prit « le ton de la plus sincère amitié et de la plus grande confiance ». Quand l'heure vint de se séparer, M^{me} Acquet serra plusieurs fois la main du patron, disant :

— A demain, Monsieur.

Et comme elle descendait l'escalier, Chauvel resté avec Delaitre s'assura que celui-ci avait apporté de l'argent pour payer les petites dettes que la fugitive avait contractées chez divers fournisseurs.

Le jour suivant, au matin, vers onze heures, Chauvel se présenta seul à l'auberge *du Parc* : il monta à la chambre de Delaitre qui l'invita à déjeuner et envoya son neveu chercher des huitres. Chauvel venait prier Delaitre de retarder son voyage d'un jour encore, M^{me} Acquet ne pouvant partir avant le dimanche 4. Tout en mangeant, Chauvel se laissait aller à des confidences ; ce n'était pas sans tristesse

1. Interrogatoire de Chauvel. Archives du greffe de la Cour d'assises de Rouen.

qu'il voyait s'éloigner son amie ; lui seul, assurait-il, l'avait servie par pur dévouement, il dit comment, pour dépister les recherches de ses camarades, chargés par Manginot d'établir le signalement de la proscrire, il l'avait rédigé, à dessein, complètement faux, la désignant « comme étant de forte taille et blonde de cheveux ». Il parla de d'Aché qu'il traita de brigand « seul cause des malheurs arrivés à M^{me} de Combray et à sa famille ». Enfin il s'informa si Delaitre consentirait à transporter en Angleterre Allain et Buquet, qui étaient, en somme, les deux principaux acteurs de l'affaire, et le « patron » y consentit bien volontiers ; il fut convenu que, dès qu'il aurait déposé M^{me} Acquet en Angleterre, il reviendrait à Saint-Valery, son port d'attache. Allain et Buquet n'avaient qu'à se trouver, avec un mot de reconnaissance, le mercredi 14 à Cany, chez Prévost, aubergiste, en face de la poste ; il irait là les quérir pour les embarquer.

Le bon Delaitre, qui était bien manifestement un messenger de la Providence, compta sur la table, en déjeunant, 400 francs en or qu'il remit à Chauvel, pour payer les dettes de sa maîtresse.

Vannier avait réclamé six louis pour l'hospitalité qu'il lui avait offerte, alléguant que « ces sortes de pensionnaires doivent payer plus que d'autres à cause des dangers à courir » ; il demandait, en outre, qu'on lui remboursât le prix de vingt messes que M^{me} Acquet avait fait dire ¹. Chauvel passa une partie de la journée du dimanche avec Delaitre ; le

1. Dossier Lengelle. Archives nationales, F⁷ 8171.

rendez-vous était fixé pour sept heures du soir ; le patron devait attendre sur la porte de son auberge et suivre M^{me} Acquet quand il la verrait passer au bras du gendarme. Elle ne parut qu'à dix heures du soir et l'on marcha isolément jusqu'à la demi-lune de Vaucelles. Langelley se fit attendre, il arriva enfin sur un cheval d'emprunt ; le patron avait pris un bidet de poste ; quant au neveu Delaitre et au domestique, ils avaient, dès la veille, regagné Rouen par la diligence.

C'étaient le moment des adieux : M^{me} Acquet embrassa Chauvel, qui la quitta « de la manière la plus tendre, en recommandant au dépositaire les plus grands soins pour l'objet précieux qui lui était confié¹ ». Langelley, armé d'un gourdin en manière de cravache, prit la tête de la caravane. Delaitre enveloppa chaudement dans sa capote M^{me} Acquet qu'il prit en croupe derrière lui et, après de nouveaux souhaits, de chaudes poignées de mains, des « au revoir » attendris, les cavaliers s'éloignèrent au trop sur la route de Dives. Chauvel les vit se perdre dans l'ombre et il resta au carrefour désert tant qu'il put entendre résonner les sabots des chevaux sur le pavé de la route².

Vers trois heures du matin, on arriva à Dives ; la jeune femme, qui s'était montrée « assez gaie » protesta qu'elle n'était pas fatiguée et refusa de descendre. Langelley entra donc seul à la poste, y réveilla un

1 Archives nationales, F⁷ 8172. -

2. Interrogatoires de Chauvel, déclarations de M^{me} Acquet, rapport du faux patron Delaitre, lettres de Licquet à Réal, etc.

guide qu'il avait commandé la veille¹ et l'on se remit en route; le jour commençait à poindre lorsqu'on parvint à Annebault; les trois voyageurs firent halte chez un aubergiste où ils passèrent toute la journée; l'avocat et M^{me} Acquet « réglèrent quelques petits comptes qu'ils avaient ensemble² »; on dormit un peu, on causa beaucoup, on dîna longuement. A six heures du soir, on remonta à cheval et l'on prit la route de Pont-l'Evêque. Langelley conduisit les fugitifs jusqu'à la forêt de Touques; avant de quitter M^{me} Acquet, il lui demanda avec beaucoup d'émotion une boucle de ses cheveux; puis il l'embrassa à plusieurs reprises.

Il était environ minuit quand la jeune femme se trouva seule avec Delaitre; le cheval avançait péniblement par les routes de traverse de la forêt; blottie contre le patron qu'elle tenait serré à deux bras, M^{me} Acquet ne parlait plus; son entrain de la veille avait fait place à une sorte de stupeur si bien que Delaitre qui, dans l'obscurité, ne pouvait apercevoir ses beaux yeux grands ouverts, pensa qu'elle s'était endormie sur son épaule. A trois heures du matin on atteignit enfin les faubourgs de Pont-Audemer: le patron s'y arrêta à l'auberge de la Poste et demanda une chambre; sur le registre qu'on lui présenta, il écrivit : Monsieur Delaitre *et sa femme*.

1. « Arrivés à Dives, nous nous rafraichîmes pendant que le guide s'habillait; et après avoir continué notre route, nous sommes enfin arrivés à la pointe du jour à Annebault, où nous avons passé le jour. » Déclaration de Langelley. Archives nationales, F⁷ 8171.

2 « M^{me} Acquet emprunta deux louis à Delaitre pour solder la peine de Langelley, suivant l'avis de Chauvel. » Rapport du faux patron Delaitre. Archives nationales, F⁷ 8172.

Ils déjeunaient tous les deux vers midi quand entra dans la salle un brigadier de la gendarmerie de marine, accompagné de deux soldats d'escorte. Il alla droit à Delaitre, lui demanda ses noms, et, le voyant très troublé, il le somma d'exhiber ses papiers, qu'après un court examen il confisqua, en donnant l'ordre aux soldats de mettre le patron en état d'arrestation.

Le brigadier, petit homme aimable et très caurur, s'excusa grandement auprès de M^{me} Acquet du dérangement forcé qu'il lui occasionnait : le patron Delaitre, disait-il, avait quitté son bord sans y être autorisé et, de plus, il était signalé comme faisant assez volontiers la fraude sous prétexte de cabotage. Il ne poussa pas l'indiscrétion jusqu'à s'informer du nom de la voyageuse ni du motif qui l'obligeait à courir les routes en compagnie d'un patron de barque ; mais il lui fit comprendre, avec beaucoup de ménagements, qu'il était inévitable de la retenir jusqu'à Rouen, où Delaitre devait être conduit pour y subir une réprimande du commandant du port. M^{me} Acquet, persuadée qu'il n'y avait là qu'un malentendu qui s'éclaircirait à Rouen, s'inquiéta peu de l'incident ; comme elle était brisée de fatigue et, de plus, indisposée, elle manifesta le désir de ne point voyager de nuit et de passer vingt-quatre heures à Pont-Audemer ; le petit brigadier y consentit avec empressement ; tout en ayant l'air de ne surveiller que Delaitre, il ne perdait pas un seul instant de vue la jeune femme dont il scrutait, de ses yeux malicieux, les attitudes, les gestes, les façons d'être,

et dont il semblait, en quelque sorte, prendre possession... C'était Licquet — on l'a déjà reconnu — qui, dans sa hâte de savoir le résultat de l'odyssée du faux Delaitre, s'était affublé d'un uniforme d'emprunt et venait recevoir sa nouvelle victime¹. Il fut pour elle plein de prévenances : c'est en voiture qu'il la conduisit de Pont-Audemer à Bourg-Achard, où il lui laissa le temps de se reposer ; le 7 au matin on partait de Bourg-Achard et l'on arrivait à Rouen avant midi. L'aimable brigadier fut si persuasif que M^{me} Acquet se laissa sans résistance et sans récrimination conduire à la Conciergerie, où elle fut écrouée sous le nom de Rosalie Bourdon² — celui, sans doute, sous lequel elle voyageait.

1. Voici en quels termes, le préfet de Rouen rendait compte à Réal de cette mise en scène : « On arriva de très grand matin à Pont-Audemer : là M. Licquet, déguisé en brigadier de gendarmerie de la Marine, accompagné de deux gendarmes de sa façon, entra subitement dans la chambre des voyageurs, demanda leurs papiers, ne les trouva pas en règle et confisqua tout. On a séjourné un jour à Pont-Audemer parce que M^{me} Acquet éprouvait une fatigue extraordinaire, augmentée par un accident naturel à son sexe, et d'ailleurs mes émissaires qui ne s'étaient ni couchés, ni reposés depuis huit jours étaient sur les dents. M^{me} Acquet est partie ce matin de Bourgachard, persuadée qu'on avait élevé une mauvaise difficulté au patron et qu'elle s'éclaircirait à Rouen. Elle n'a été détrompée qu'en entrant à la Conciergerie ; mais on a encore filé le même roman avec elle ; on lui a dit qu'on poursuivait depuis huit jours le patron parce qu'un de ses matelots l'avait trahi et avait dénoncé à la police qu'il était allé chercher plusieurs personnes dans la Basse-Normandie pour les conduire à une station anglaise ; qu'il était donc inévitable de la retenir en prison puisqu'on l'avait trouvée avec lui. On n'a pas eu l'air d'en savoir davantage, ni de la connaître... »

Lettre du préfet de la Seine-Inférieure à Réal, 7 octobre 1807
Archives nationales, F⁷ 8170.

2. Tableau des détenus par mesure de haute police. Archives nationales, F⁷ 8172.

D'ailleurs, elle paraissait indifférente à tout ce qui l'entourait; en entrant dans cette prison où elle savait que se trouvait sa mère, elle n'eut pas un mot qui pût faire croire qu'elle ressentait quelque émotion. Elle garda pendant deux jours cette attitude de lassitude résignée; Licquet, qui vint la voir, plusieurs fois cherchait à la laisser dans la persuasion que son emprisonnement n'avait d'autre cause que l'infraction commise par Delaitre aux règlements maritimes; il poussa la précaution jusqu'à feindre d'ignorer son nom.

Entre-temps il préparait son plan d'attaque : tout d'abord sa joie avait été si vive en mettant la main sur cette proie tant convoitée qu'il n'avait pu résister au plaisir d'en adresser directement la nouvelle à Réal¹ en lui demandant « le secret pendant quinze jours »; puis, à la réflexion, il avait compris combien il serait difficile d'obtenir des aveux d'une femme qui venait d'être si odieusement trompée, et il sentit que les pièges où se prenait la naïve marquise de Combray ne seraient plus de mise avec sa fille. Il trouva mieux; il avait sur lui la lettre que M^{me} de Combray avait écrite à son *cher Delaitre*, lettre qu'il avait saisie sur le patron, en présence même de M^{me} Acquet. Dans ce billet, la marquise

1. Je ne m'explique pas comment la lettre par laquelle Licquet annonce à Réal l'arrestation de M^{me} Acquet, est datée de *Honfleur*, le 5 octobre. C'est à Pont-Audemer que l'arrestation eut lieu et la prévenue a été amenée directement à Rouen, avec un seul arrêt à Bourgachard. Cette lettre, écrite par un homme exaltant de joie, se terminait par ces lignes : « J'ai l'honneur de vous écrire, tout épuisé de fatigues; mais je retrouve des forces en pensant qu'il s'agit du service de Sa Majesté et de votre satisfaction personnelle.

traitait sa fille « comme la plus vile des créatures et gémissait d'être obligée, pour sa propre sûreté, de venir au secours d'un monstre; elle se plaignait surtout beaucoup de l'argent que cela lui coûtait¹ ».

Le 9 octobre, Licquet se présenta au cachot de M^{me} Acquet, se mit à causer familièrement avec elle, lui avoua qu'il savait son nom et lui communiqua la lettre de M^{me} de Combray. Après l'avoir lue, M^{me} Acquet fut prise d'une effrayante crise de rage. Licquet la consola, lui fit comprendre « qu'elle n'avait que lui d'ami », que sa mère la haïssait et ne l'avait servie que dans l'espoir de sauver sa propre vie; que le notaire Lefebvre l'avait lui-même vendue à la police en indiquant l'adresse de la famille Chauvel, à Falaise — et il montrait, comme preuve, la note tracée de la main du notaire; — il alla jusqu'à faire allusion à certaines infidélités de Le Chevalier et à des maîtresses que celui-ci aurait eues à Paris, si bien qu'indignée, à bout d'écœurements, la malheureuse fondit en larmes.

— Soit, dit-elle, c'est à mon tour; recevez sur-le-champ mes déclarations, portez-les à M. le préfet; je veux tout avouer; la vie m'est importune²!

Et tout de suite elle raconta la longue histoire des projets de d'Aché, ses passages en Angleterre, l'organisation du complot, la tentative d'impression du manifeste des princes et aussi comment il avait séduit Le Chevalier et avait su se l'attirer par la

1. Lettre du préfet de la Seine-Inférieure à Réal, 13 octobre 1807. Archives nationales, F⁷ 8170.

2. Lettre du préfet de la Seine-Inférieure à Réal, 11 octobre 1807. Archives nationales, F⁷ 8170.

promesse d'un haut grade et de grands honneurs. Elle dit également que ce d'Aché, qu'elle accusait d'avoir fait le malheur de sa vie, avait « formellement conseillé le vol des fonds publics; son ordre était qu'on organisât les attaques de diligences, qu'il fallait même les arrêter toutes ». Elle accusa sa mère d'avoir aidé à transporter à Caen les fonds volés; elle s'accusa elle-même d'avoir donné asile aux brigands; elle n'excusa que Joseph Buquet qui n'avait agi que sur les instructions qu'elle-même lui avait données et Le Chevalier qu'elle représenta comme séduit par les promesses trompeuses de d'Aché. D'ailleurs son « amour effréné » perçait à chaque mot de son récit; elle dit même à Licquet que, « si elle pouvait sauver les jours de Le Chevalier aux dépens des siens, elle n'hésiterait pas¹ ».

Quand elle eut terminé sa longue déclaration, elle devint tout à coup très mélancolique. Le lendemain, en entrant dans sa prison, Licquet la trouva occupée à couper ses magnifiques cheveux qu'elle voulait, dit-elle tristement, soustraire au bourreau. Elle observa que, puisqu'elle était inexorablement vouée à la mort, Chauvel, qui se disait son ami, avait eu bien grand tort de l'empêcher de s'empoisonner; tout serait fini à présent; mais elle espérait que le chagrin la tuerait avant qu'on eût le temps de la condamner. « En disant ces mots elle tournait ses yeux, très beaux et très perçants, vers un coin assez obscur de son cachot. » Licquet, suivant son

1. Première déclaration de la femme Acquet, 9 octobre 1807. Archives du greffe de la Cour d'assises de Rouen.

regard, aperçut à cet endroit un gros clou très saillant fiché dans le mur à six pieds d'élévation ; sans rien témoigner de ses inquiétudes, il chercha à diriger l'attention de la détenue sur d'autres objets et parvint « à la rendre d'une gaieté folle¹ ».

On fit, le jour même, enlever le clou ; mais restaient les verrous de la porte et les piliers du lit auxquels la prisonnière, étant donnée l'exiguïté de sa taille, aurait pu chercher à se pendre : on mit près d'elle, pour la surveiller, une femme de Bicêtre.

Il n'est pas possible de suivre Licquet à travers toutes les phases de l'instruction : cet homme endiablé semble avoir possédé le don d'ubiquité : il est à la prison, où il *cuisine* les détenus ; à la préfecture où il dirige les interrogatoires ; à Caen, où il enquête à la barbe de Caffarelli qui croit depuis longtemps l'affaire enterrée ; à Falaise, où il récolte des témoignages ; à Honfleur, à Pont-Audemer, à Paris ; il rédige d'innombrables rapports à l'adresse de son préfet ou de Réal avec lesquels il correspond directement, et, quand on lui demande quelle récompense il ambitionne de sa vie dépensée avec tant d'ardeur au service de l'Etat, il répond philosophiquement :

Ce n'est pas pour ma gloire que je travaille ; c'est uniquement pour celle de la police générale et de notre cher conseiller² que j'aime de toutes mes forces. Quant à moi, pauvre diable, je suis voué à une obscurité qui, je l'avoue, fait mon

1. Rapport de Licquet au préfet de la Seine-Inférieure. Archives nationales, F⁷ 8172.

2. Réal.

bonheur, depuis que j'ai reconnu l'inconvénient des réputations¹.

Une des plus pittoresques péripéties de son enquête fut le nouveau voyage qu'entreprirent, vers la fin d'octobre, le faux capitaine Delaitre et son faux neveu, à la recherche d'Allain et de Buquet qu'ils n'avaient pas trouvés, au jour dit, à l'auberge de Cany. Delaitre revit à Caen l'avocat Langelley, les Placène, la fille Monderard, avec lesquels il festoya; il leur donna les meilleures nouvelles de M^{me} Acquet, très confortablement installée, raconta-t-il, dans une des stations de bains de la côte anglaise; mais, bien qu'il eût pour Allain une lettre très pressante de M^{me} de Combray qui avait hâte de le voir passer en Angleterre, le rusé chouan ne se montra pas; sa fille, établie couturière à Caen et qui était en relations avec M^{me} Placène, se chargea pourtant de lui faire tenir la lettre; le patron émit bien l'idée de suivre la petite Allain dans l'espoir de découvrir la retraite du père; mais Langelley et les autres l'assurèrent que ce serait peine perdue; la jeune fille connaissait seule l'asile du proscrit; « chaque fois qu'elle allait lui porter des nouvelles, elle se déguisait, entrait dans une maison et s'y déguisait de nouveau pour en sortir, entrait dans une seconde, y changeait de costume et ainsi de suite; il était impossible de

1. Cette lettre, datée du 11 juillet 1809, est adressée à un fonctionnaire du ministère de la Police dont je n'ai pu trouver le nom: Licquet l'appelle *mon cher compatriote*. Archives nationales, F⁷ 8172.

juger, quand elle sortait de chaque maison, que c'était la même personne qui y était entrée et de savoir dans laquelle était son père¹ ». Deux jours plus tard la petite Allain reparut : elle assura que son père était parti dans son pays, du côté de Cherbourg où « il avait du bien » ; il voulait, avant de passer en Angleterre, vendre son mobilier et affermer ses terres ; telle était l'autre face du terrible « général Antonio » ; il était bon père de famille et petit rentier². Delaitre comprit que c'était une défaite et qu'Allain n'avait pas confiance : il n'insista pas, plia bagages et rentra à Rouen.

Cet échec fut d'autant plus sensible à Licquet qu'il avait espéré, en attirant Allain, qu'Aché « serait aussi de la partie ». Sans celui-ci, qui était bien évidemment le chef de la conspiration, l'accusation, n'atteignant que des comparses, serait obligée de passer sous silence le rôle du principal coupable et de réduire, par conséquent, l'affaire aux proportions d'un vulgaire brigandage. Stimulé par ces motifs et davantage peut-être par une raison d'amour-propre plus puissante encore, Licquet partit pour Caen. Sa joie de « pratiquer » lui-même est si vive qu'elle perce dans ses rapports pleins d'entrain et de verve comique : il se montre prenant la poste avec Delaitre, son neveu « et deux ou trois sbires bien alertes ». Il est si sûr du succès

1. Rapport du voyage à Caen. Archives nationales, F⁷ 8172.

2. Il possédait, à ce qu'assurait M^{me} Placène, 1.500 francs de rente. Archives nationales, F⁷ 8172.

qu'il l'escompte d'avance : — « Je ne sais, écrit-il à Réal, si c'est trop se flatter; mais je suis tenté d'espérer qu'à la fin de la comédie on demandera l'auteur. » Il est regrettable qu'on n'ait sur cette expédition aucun détail. Sous quel costume Licquet se présenta-t-il à Caen? Quelle personnalité avait-il usurpée? Comment put-il manœuvrer entre les amis de M^{me} Acquet, son compère Delaitre, le préfet Caffarelli, sans éveiller un soupçon ni froisser une susceptibilité? Il est impossible d'en rien démêler; il a le talent de troubler l'eau pour y pêcher à coup sûr et semble jaloux des moyens qu'il emploie au point de n'en divulguer à personne le secret. Par une sorte d'instinct de mystificateur, il entretient, pendant son voyage, une correspondance officielle avec son préfet, et une autre — particulière — avec Réal. Il dit à l'un ce qu'il n'avoue pas à l'autre, écrit à Savoye-Rollin qu'il a hâte de rentrer à Rouen, et à Réal il demande, par le même courrier, *d'être appelé à Paris pendant vingt-quatre heures*. — « Si vous adoptez cette idée, Monsieur, il faudrait que vous eussiez la bonté de choisir un prétexte qui ne blessât ni n'effleurât même pas l'amour-propre de *qui que ce soit*. » *Qui que ce soit* figure ici Savoye-Rollin. Quel secret Licquet avait-il donc découvert qu'il n'ose confier que de vive voix et seulement au chef de la police générale de l'Empire? Nous croyons bien ne pas nous tromper en avançant qu'à peine arrivé à Caen il venait de mettre la main sur un témoin si important, mais en même temps si délicat à manier,

qu'il était effrayé lui-même de ce coup de théâtre inattendu.

En furetant dans la prison où il avait trouvé moyen de pénétrer pour *causer* avec Lanoë et les Buquet, il avait rencontré Acquet de Férolles, bien oublié là depuis trois mois; soit que M^{me} Placène fût, comme le soupçonnait Vannier, employée par la police¹ et connût la véritable personnalité de Licquet, soit que celui-ci eût trouvé un autre intermédiaire, il est certain qu'il obtint, dès le premier entretien, la confiance d'Acquet de Férolles et qu'il eut le crédit de le faire mettre en liberté². C'est après cette entrevue que Licquet demanda à Réal de l'appeler à Paris pour vingt-quatre heures; son voyage s'effectua dans les premiers jours de novembre et, le 12, sur un ordre venu de Réal, Acquet était arrêté de nouveau et amené en poste de Donnay à Paris, escorté par un maréchal des logis de gendarmerie; le 16, il était écroué au Temple³ et Réal, accouru pour l'interroger, se montrait pour lui plein d'égards et « promettait que sa

1. Cette accusation contre M^{me} Placène prend assez de consistance si on rapproche les allusions de Vannier de ce passage de Billard de Veaux : « M. et M^{me} de Placène avaient été compromis l'un et l'autre et condamnés à une réclusion perpétuelle; mais, par un bonheur attaché à l'étoile de M^{me} de Placène, elle fut mise en liberté en 1811 ou 12. Comment a-t-elle fait pour exister à Rouen sans fortune jusqu'en 1814 qu'elle vint à Paris avec son mari? Certaines personnes trouvent des ressources où d'autres mourraient de faim. Plus heureuse que beaucoup d'autres honnêtes gens, elle a eu une pension de 4.000 francs sur la liste du roi. » Billard de Veaux, t. III, p. 322.

2. Acquet sortit de la prison de Caen le 7 novembre 1807.

3. Écrous du Temple. Archives de la préfecture de police.

détention ne serait pas de longue durée¹ ». Une note restée au dossier semble indiquer que cette incarcération n'était pas de nature à causer grande alarme au châtelain de Donnay : « M. Acquet a été conduit à Paris pour qu'il ne nuisît point aux opérations relatives à sa femme... On sait qu'il est étranger au délit de son épouse ; mais M. Réal croit nécessaire de le tenir éloigné. » Ce n'est point là le ton dont les policiers de l'époque parlaient de leur clientèle ordinaire et il n'est point hors de propos de le faire remarquer ; ajoutons enfin que les royalistes détenus au Temple ne s'y trompèrent pas ; un vieil habitué de la prison, M. de Rivoire, qui passa en captivité toute la période impériale, racontait, sous la Restauration, à la famille de Combray, que tous les prisonniers considéraient Acquet « comme un espion, un mouchard, pendant le mois qu'il séjourna au Temple² ». Après huit jours de détention et trois semaines de surveillance à Paris, il était mis en liberté et reprenait le chemin de Donnay³.

Le rapprochement de ces faits et de ces dates ne permet-il pas d'induire que Licquet avait décidé, sans trop de peine on peut le croire, Acquet à se faire l'accusateur de sa femme ? Mais le désir de ne pas se compromettre et plus encore la peur des

1. Lettre d'Acquet de Férolles, Archives nationales, F⁷ 8170.

2. Lettre de Bonnœil à son frère Timoléon de Combray, Archives de la famille de Saint-Victor.

3. Bonnœil assurait que Acquet avait reçu cinq francs par jour pendant toute la durée de son séjour au Temple, en paiement des services qu'il y avait rendus à la police. Archives de la famille de Saint-Victor.

représailles fermaient, à Caen, la bouche de l'indigne mari, très empressé de parler à Paris, à condition que personne ne soupçonnât le rôle qu'il assumait; d'où le simulacre d'emprisonnement au Temple — idée de Licquet, bien évidemment — qui lui laissa le temps de faire à Réal des révélations.

Quoi qu'il en soit, cet incident avait interrompu l'expédition de Licquet à Caen. Il la reprit au milieu de novembre et quitta Rouen le 18, toujours accompagné de Delaitre et d'agents choisis parmi ses plus habiles. Cette fois il avait pris la qualité d'inspecteur des droits réunis en tournée de service et les hommes qui l'accompagnaient passaient pour ses contrôleurs¹. Ce titre lui conférait le droit d'entrer dans les maisons et de visiter jusqu'aux caves, sous prétexte de rechercher la fraude. Son but était d'attirer Allain, Buquet et surtout d'Aché; mais aucun d'eux ne se montra. Nous ne pouvons entrer dans le détail de ce troisième voyage, Licquet ayant tenu secrètes les ficelles de sa comédie; des demi-confidences faites à Réal on peut inférer qu'il acheta le concours de Langelley et de Chauvel; moyennant la promesse formelle de l'impunité, ils consentirent à servir le policier et à trahir Allain; ils allaient le lui livrer quand « une peur du gendarme Mallet fit tout manquer² ». Licquet se replia avec sa troupe, ramenant Chauvel, Mallet et Langelley que devaient

1. Lettre de Licquet à Réal, 22 novembre 1807. Archives nationales, F⁷ 8172.

2. Archives nationales, F⁷ 8172.

suivre bientôt Lanoë, Vannier, Placène et les Buequet, sauf Joseph, qu'on n'avait pas revu. Mais, avant de reprendre le chemin de Rouen, Licquet voulut présenter ses devoirs au comte Caffarelli, préfet du Calvados, sur les terres duquel il venait de chasser. Celui-ci ne cachait pas son mécontentement et jugeait singulier qu'on disposât de sa police et de ses gendarmes pour procéder à des enquêtes et à des arrestations dont on négligeait même de l'informer. Licquet assure qu'après « lui avoir fait grise mine, Caffarelli rit aux larmes » au récit des histoires du faux patron Delaitre et du faux inspecteur des droits réunis. Il est possible que l'anecdote fût bien contée ; mais le préfet du Calvados n'en estimait pas moins le procédé sans façon : il devait le témoigner un peu plus tard avec quelque crânerie. Du reste Licquet ne s'y trompa point ; lui-même écrivait, à son retour de Caen : « Me voilà brouillé avec le préfet du Calvados¹. »

Il s'en souciait peu, d'ailleurs ; on avait tacitement arrêté que le vol du Quesnay serait jugé à Rouen par une cour spéciale, et c'était là que se concentraient tous les éléments du procès. Licquet en était devenu l'ordonnateur et le metteur en scène ; à la fin de 1807 il gardait, sous les verrous, trente-huit prévenus², hommes ou femmes, qu'il ne cessait d'interroger, de tenir en haleine de confronter... Mais il ne se déclarait pas satisfait : l'absence

1. Lettre de Licquet à Réal. Archives nationales, F⁷ 8172.

2. Tableau des détenus par mesure de haute police. Archives nationales, F⁷ 8172.

de d'Aché gâtait sa joie ; il avait bien compris que, sans celui-là, son triomphe serait incomplet et son œuvre resterait imparfaite, et c'est sans doute à cette torturante obsession qu'il avait dû l'idée — aussi cruelle qu'ingénieuse — d'une nouvelle comédie dont la vieille marquise de Combray avait encore été la victime.

Certain jour de novembre de 1807, elle entendit, du fond de son cachot, un tumulte insolite dans les couloirs de la prison : les portes s'ouvraient, les gens s'appelaient ; c'étaient des cris de joie, des chuchotements, des exclamations d'étonnement ou de dépit — puis de longs silences qui laissaient la prisonnière fort perplexe. Le lendemain, comme Licquet venait lui rendre visite elle lui trouva la figure bouleversée ; il fut, ce jour-là, très laconique, parla, en quelques mots, de graves événements qui se préparaient, et disparut comme un homme affairé. Tout est aux prisonniers matière à espérer et M^{me} de Combray laissa, cette nuit-là, libre cours à ses illusions ; le jour suivant elle recevait par la femme Delaitre un court billet de l'honnête « patron » — de cet homme qui avait sauvé M^{me} Acquet, tué le cheval jaune et qu'elle appelait son *ange protecteur*. L'ange protecteur n'écrivait que quelques mots : « Bonaparte est renversé ; le Roi débarque en France ; les prisons s'ouvrent de toutes parts... Ecrivez de suite à M. d'Aché une lettre qu'il remettra à Sa Majesté. Je me chargerai de la lui faire parvenir. »

Une chose véritablement touchante c'est que la

vieille marquise, dont aucune fatigue, aucune torture morale n'avaient abattu l'énergie, s'évanouit de bonheur en apprenant le retour de son roi.

L'événement répondait si bien à tous ses espoirs, à toutes ses pensées, depuis tant d'années elle l'attendait d'un moment à l'autre, sans jamais se décourager, qu'elle trouva tout naturel un dénouement auquel elle était dès longtemps préparée, et tout de suite elle prit ses arrangements pour la nouvelle vie qu'elle allait commencer.

D'abord, elle écrivit au « brave Delaitre » un mot¹ de remerciement : elle lui promettait sa protection et l'assurait qu'il serait bien récompensé de tout le dévouement dont il avait fait preuve. — Elle adressa à d'Aché lui-même une lettre débordante de joie :

Me voilà, disait-elle, au comble du bonheur, mon cher vicomte, en faisant celui de toute la France dans mes fers que nous souffrons tous pour vous je jouis de votre gloire. M. de

1. A Monsieur Delaitre, 11 novembre 1807; Monsieur, je ne peux trop vous remercier de la lettre que vous m'avez envoyée par un exprès qui me cause une grande joie que mes larmes ont coulé et que je me suis trouvé mal, je vous fais passer la lettre pour le roi, et j'ai trouvé votre idée lumineuse, quoique mes intérêts entre les mains de M. Daché soient aussi très bien placés par son attachement. Mais trop occupé des grands événements il n'y aurait peut-être pensé. Je suis charmée de l'accueil que ma fille éprouve, qu'elle en remercie bien la providence qui la sert d'une manière très miraculeuse...

Je parle au vicomte pour satisfaire votre zèle et vous placer comme vous le méritez : c'est acquitter ma reconnaissance de vous satisfaire dans un poste où votre cœur généreux et votre belle âme puissent être connus de son prince et que vous servez depuis si longtemps par vos sacrifices, jouissez donc, Monsieur, de l'heureux moment et jamais ma liberté n'a eu pour moi tant de prix. Archives nationales, F⁷ 8172.

Laitre qui m'a rendu les services les plus rares et est depuis deux mois pour moi toujours en route, que son zèle rend infatigable par le seul intérêt qu'il prend aux malheureux, et que sa femme, ma compagne d'infortune par suite de l'injustice, lui a inspiré pour moi m'a envoyé un exprès pour m'instruire des grands événements qui met un terme à tous nos maux me donne le conseil d'écrire au roy et de vous l'adresser pour lui présenter. Cette idée est lumineuse et est capable de nous dédommager de ce que mon fils n'est pas assez heureux d'être à sa place, le but de tous ses désirs et de tous nos projets. Votre chère frère, dans les fers n'est soutenu que par votre gloire. Je ne sais pas le style pour parler à un aussi grand roy par son courage et sa vertu. J'ai laissé parler mon cœur et j'ai compté sur vous pour obtenir la faveur de le posséder à Tournebut. Les prisons sont partout ouvertes ;... j'ai soutenu avec courage depuis plus de trois mois mes fers et me suis trouvé mal au récit des grands événements Vous m'instruirez à temps si je suis assez heureuse de posséder chez moi le roy. Je suis bien hardie de demander si c'est possible cette faveur dans une maison que je crois dévastée avec des commissaires qui ont épuisé leur rage de ne point vous trouver. Rendez, je vous prie, à M. de Laitre tout ce que je lui dois et que vous connaissez étant le parent de notre pauvre Raoul. Il est pénétré de ces mêmes sentiments, vous demande du service, ne voulant pas rester oisif dans une si belle cause et aussi beau moment.

Ce papier se ressent de notre privation de liberté, distinguez, mon cher vicomte, tous mes sentiments d'attachement et de vénération, et avec lesquels j'ai l'honneur d'être votre très humble servante,

DE COMBRAY.

J'irai chez votre maman pour me trouver au passage du roy si j'obtiens ma liberté avant son arrivée et j'aurais besoin de faire un voyage de Tournebut pour tout réparer et préparer si je jouis de cette faveur. Vous m'écrirez et l'attends avec impatience.

La plus navrante des lettres qu'envoya, dans sa joie, la vieille royaliste dupée est certainement celle destinée au roi lui-même. Fier de son stratagème, Licquet l'adressa à la police générale et elle est restée dans les cartons¹, écrite sur grand papier, d'une grosse écriture masculine, soignée dans le début et quasi solennelle, puis, sous l'afflux des pensées, se terminant en un griffonnage presque indéchiffrable. On sent que la pauvre femme a voulu tout dire, vider son cœur, se purger de dix-huit ans de déboires, de deuils, d'indignations rentrées. Voici, à peu près complet, le texte de cette lettre dont nous conservons l'orthographe :

A Sa Majesté Louis 18

Sire,

C'est dans les fers à 66 ans où je suis plongée ainsi que mon fils depuis plus de 4 mois que nous avons le bonheur de vous adresser nos respects et notre félicitation sur votre avènement heureux à votre couronne, tous nos vœux sont remplis, Sire...

Le peu de ressources qui nous restait encore était consacré à soutenir et sauver du glaive vos fidèles serviteurs dans toutes les classes j'ai eu à regretter le chevalier de Margadelle, Raoullé, Tamerlan et le jeune Tellier, tous emportés par leur zèle pour la cause de V. M. et a fait à Paris et à Versailles des honorables victimes. J'avais loué une maison qui leur était consacrée, avec toutes les caches utiles à leur sûreté, mon fils a eu l'avantage d'être sous le ordres de messieurs de Frotté et Ingant de St-Maur.

J'adresse ma lettre à M. le vicomte d'Aché pour la pré-

1. Archives nationales, F⁷ 8172.

senter à V. M. et solliciter la grâce bien sensible à mon cœur de la préférence de votre séjour sur la route de Paris. Vous trouverez, Sire, ma maison à jour et dit-on entourée de barricades, suites des mauvais traitements éprouvés dans leurs recherches que l'on vient encore de nouveau d'y faire pour y trouver M. le v^o d'Aché ainsi que ma fille, avec séjour à différentes reprises par ordre de M. le préfet et interrogatoire de son secrétaire, après avoir éprouvé onze heures d'interrogatoire à leur tribunal appelée de justice pour leur donner connaissance de ma correspondance avec M. Daché... ainsi que d'une lettre que j'avais reçue de lui le 17 mars dernier. Les plus grandes menaces ont été employées et d'estre confrontée avec le Chevalier et de m'envoyer à Paris pour y estre guillotinée, rien ne m'a effrayée, je ne leur ai donné aucune connaissance de mes relations et du pays qu'il habitait. Je venais sire de le quitter depuis 10 jours ma réponse à cette persécution fut que M. d'Aché étoit à Londres et j'ay terminé par les assurer que je ne craignois point la mort, que je ferois avec ferveur mon dernier acte de contrition et ma teste serait tombée sans dévoiler cet intéressant mistère.

Ma liberté depuis 6 semaines estoit promise, mais à prix de l'or et que je crois devoir estre partagé entre le préfet et son secrétaire Niquet (*sic*), moitié de la somme est déposée dans le bureau de ce dernier sous cleff. J'ay été longtemps à remplir la somme qui estoit taxée, ayant trouvés peut de secours dans ceux qui se disoient mes amis, ma propriété m'a même été refusée, avec menaces et arrogance me croyant sacrifiée sous le glaive, j'espérois par mes sacrifices et cestoit mon seul but, sauver la teste de ma fille que j'estois instruite affichée à Caen à 6.000 fr. La famille de Laitre sans me connoître que par l'intérêt qu'inspire le malheur, m'a prodigué un zèle infatigable, en affrontant au péril de sa vie tous les dangers pour l'enlever de Caen, où les autorités mettoient tout en œuvre.

3 de mes domestiques ont été deux mois plongés dans les prisons, le 4^e nommé François Hébert recommandable par

37 ans de services a défendu nos interets et par sa probité est dans les fers depuis le mois de juillet à Falaise. Ha que n'a t-il pas souffert depuis quinze années par les autorités des lieux, les receveurs d'Harcourt, de Falaise et de Caen et tant d'autres qui demandoient sa perte pour avoir pris par notre conseil à dessin, la ferme de notre habitation, pour y sauver vos serviteurs persécutés il estoit bien connu de Monsieur de Frotté, dont il jouissait de l'estime et qu'il a reçu avec 24 de ses fidèles; il en fesoit sa maison de confiance pour les déposer, les croyant en sûreté. Tous ces tourments ont altéré sa santé et celle de son épouse qui estant enceinte alors, et l'a perpétuée très mauvaise à son fils âgé de onze ans. La famille Dartenet (*sic*) et son frère ont beaucoup contribué à nos malheurs par des dénonciations journalières et renouvelés dans toutes leurs forces en janvier 1806. C'est par un trait marqué de la providance que nous avons échappés aux fers ainsy que Monsieur le vicomte Daché, mon fils s'empressa d'allé l'en prévenir pour ne plus revenir dans notre chaumière, accordés par grace pour mon douaire, et qui ofusquait encore les Dartenet en convoitant encore ce cabaret pour lui faire un tournebride a son chateau qui est le fruit de l'iniquité.

Je demande ainsy que mon fils à Votre Majesté, votre bienveillance et celle des princes de votre sang...

Je suis avec respect

de Votre Majesté

Votre très humble et très obéissante servante,

DE COMBRAY.

C'était, on le voit, une confession générale; quelles durent être la douleur et la rage de la marquise quand elle comprit qu'elle avait été trompée? A quel moment Licquet cessa-t-il de jouer près

d'elle son double rôle ? De quelles invectives fut-il accablé quand il y renonça ? Comment M^{me} de Combray apprit-elle qu'on avait exploité ses plus nobles illusions pour lui faire livrer sa fille et trahir tous ses amis ? Ce sont là des choses que Licquet ne racontait pas ; soit qu'il ne fut pas plus glorieux qu'il ne convint des moyens louches qu'il employait ; soit plutôt qu'il se souciât peu de ce qu'en pouvaient penser ses victimes. Il avait, du reste, d'autres idées en tête : M^{me} de Combray avait indiqué à Delaitre que d'Aché séjournait ordinairement aux environs de Bayeux, sans préciser davantage, car elle pensait bien qu'on le trouverait facilement aux côtés du roi récemment débarqué. Licquet s'était donc mis en quête et ses agents battaient la région. Placène, de son côté, mécontent de voir qu'Allain manquait à sa parole et ne tentait rien pour délivrer ses camarades détenus, donna quelques indications ; d'après lui, pour communiquer avec Allain et avec d'Aché, on devait s'adresser à un cabaretier de Saint-Exupère ; cet homme était en relation avec un individu nommé Richard, qui servait de courrier aux deux proscrits. « Entre Bayeux et Saint-Lô existe la mine de houille de Litré et la vaste forêt de Serisy lui est presque contiguë. Cette mine occupait cinq à six cents ouvriers ; comme Richard y était employé, tout portait à penser que les galeries souterraines servaient de refuge à Allain et à d'Aché, — soit qu'ils y fissent le métier de mineurs, soit qu'ils se tinsent cachés dans quelque cabane ou dans quelque fosse abandonnée ».

Le renseignement était trop peu précis pour être utilisé, et Licquet estima qu'il était préférable de tourner sur un autre point ses batteries¹. Il avait, d'ailleurs, sous la main, une victime qu'il n'avait pas encore torturée et dont il espérait beaucoup : c'était M^{me} Acquet : « Elle est, écrivait-il, le second volume de sa mère pour l'hypocrisie ; mais elle la surpasse en malice et en méchanceté... Ses enfants paraissent ne l'intéresser que très faiblement ; elle n'en parle même à personne ; son cœur est fermé à tous les sentiments de la nature. »

Et j'imagine que c'est pour s'excuser lui-même aux yeux de ses chefs que Licquet traçait de la détenue un si noir tableau. Son cœur, à lui, était fermé à toute compassion et on retrouvait en cet homme l'inexorable impassibilité des Laffemas et des Fouquier-Tinville, avec peut-être en plus, un raffinement d'ironie qui ajoute encore à la cruauté. Le supplice moral auquel il allait soumettre M^{me} Acquet est le produit d'une imagination de tortionnaire : — « A présent, notait-il, que la matière est

1. On ignore où se cachait d'Aché pendant l'enquête de Licquet. Il ne paraît pas probable qu'il se hasarda à passer le détroit. Peut-être n'avait-il pas quitté Mandeville ? Peut-être aussi s'était-il réfugié dans une des caches ménagées pour servir de retraite à David l'*Intrépide*. Un huissier de Trévières, Richard-Michel Guilbert que d'Aché avait employé à diverses reprises, révéla à la police de Savoye-Rollin tout ce qu'il s'avait « après avoir réfléchi qu'il ne pouvait réparer ses forts dans cette affaire que par la divulgation des vérités que le gouvernement avait intérêt à connaître et pensant en même temps que ce moyen était le seul propre à lui mériter quelque indulgence ». Les déclarations de Guilbert n'apprirent, du reste, rien de bien important, encore qu'elles vinsent confirmer tout ce qu'on savait du complot avec l'Angleterre et les émigrés.

à peu près épuisée, je vais m'occuper de brouiller nos gens entre eux. Un petit choc nous donnera, peut-être, d'utiles vérités. »

Ce *petit choc* allait briser le cœur de la prisonnière et lui ravir la seule pensée consolante que tant de malheurs lui avaient laissée.

CHAPITRE III

LE CHEVALIER

« Le Chevalier est l'*amant adoré*. » C'est ainsi que Licquet résumait sa première conversation avec M^{me} Acquet. Depuis lors, il avait pu s'assurer que « l'amour effréné » qu'elle portait à son héros occupait une telle place dans son âme qu'il y avait étouffé tout autre sentiment : c'est pour lui qu'elle avait hébergé les hommes d'Allain ; c'est pour lui qu'elle était allée tant de fois affronter les méprisants accueils de Joseph Buquet ; c'est pour lui qu'elle avait si longtemps supporté l'odieuse existence de la maison Vannier. Aussi Licquet jugeait-il qu'un sentiment si violent pouvait, « bien manié », — c'était son mot — fournir quelque lumière nouvelle.

Il aurait fallu voir cet incomparable comédien dans l'exercice de son jeu cruel. De quel air écoutait-il les confidences amoureuses de sa prisonnière ? De quel ton de compassion attristée répliquait-il aux élogieux portraits qu'elle traçait de son amant ? Car elle ne parlait guère que de lui et Licquet

l'écoutait silencieusement, jusqu'au moment où, dans un élan de sensibilité, il lui prit les mains et, comme attendri de la voir dupe, avec des ménagements hypocrites : « — Ma pauvre enfant !... Ne vaut-il pas mieux tout vous dire ? » il lui fit croire que Le Chevalier l'avait dénoncée ! Elle dut, tout d'abord, se refuser à l'écouter : pourquoi son amant aurait-il commis une telle infamie ? Mais Licquet donnait des raisons : au Temple, Le Chevalier, très informé par Vannier ou par d'autres, avait appris ses relations avec Chauvel et, par vengeance, il avait mis la police sur la trace de son infidèle amie.

Ainsi l'homme pour lequel elle avait sacrifié sa vie ne l'aimait plus. Licquet, pour bien la torturer, accablait la malheureuse de ces consolations volontairement maladroitement qui avivent la douleur. Elle pleura beaucoup et n'eut qu'un mot :

— Je voudrais, dit-elle, le sauver malgré son ingratitude.

Ceci ne faisait point l'affaire du policier : il avait espéré qu'elle chargerait à son tour celui qui l'avait livrée ; mais sur ce point il ne put rien obtenir ; elle n'éprouvait nul désir de représailles ; les lettres qu'elle écrivait à Le Chevalier — Licquet encourageait beaucoup la correspondance entre les détenus — sont d'une tristesse qui dénote une âme brisée mais toujours pleine d'amour.

Ce n'est pas lorsqu'un ami est malheureux qu'il faut lui faire des reproches ; aussi je suis loin de vous en faire malgré toute votre conduite à mon égard ; vous savez que j'ai tout

fait pour vous, je ne vous le reproche pas, et vous m'avez, après, dénoncée ! Je vous le pardonne de tout mon cœur si cela peut vous être utile ; mais je sais le motif qui vous a engagé d'être aussi injuste pour moi ; vous avez cru que je vous abandonnais et je vous jure que non !...

Il n'y avait point là grand renseignement pour Licquet ; aussi, dans l'espoir d'en savoir plus long, excitait-il beaucoup M^{me} Acquet contre d'Aché : à l'en croire, c'est d'Aché qui, le premier, aurait « vendu tout le monde » ; c'est lui qui avait fait arrêter Le Chevalier pour se débarrasser de ce rival gênant, après l'avoir compromis ; c'est à lui seul que les détenus devaient attribuer tous leurs malheurs. Et, dans les lettres que M^{me} Acquet adressait à son amant, Licquet retrouvait l'écho fidèle de ses insinuations ; mais rien de plus :

Vous savez que Delorière d'Aché est un gueux, un célérat que cet lui qui est cause que vous êtes dans la peine, que lui seul vous a mis en avant que vous ni pensiez pas ; que ces lui qui a voulu faire imprimer un manifeste qu'il n'a pas pu réussir ; mais que ces lui qui vous a donné de mauvais conseil ; que lui seul mérite la haine avec raison du gouvernement : il est aboré et exécré comme il mérite de l'être et il ni a personne qui ne se ferait un plaisir de le mettre entre les mains du gouvernement ou de le tuer sur le champ ; on scai bien que lui seul est cause que vous êtes dans la peine. Souvenez-vous donc de cela et ne l'oubliez pas¹.

Ces lettres, est-il besoin de le dire, ne parvinrent jamais à Le Chevalier, tenu au secret dans la tour du Temple en attendant que Fouché décidât de son

1. Archives nationales, F⁷ 8172.

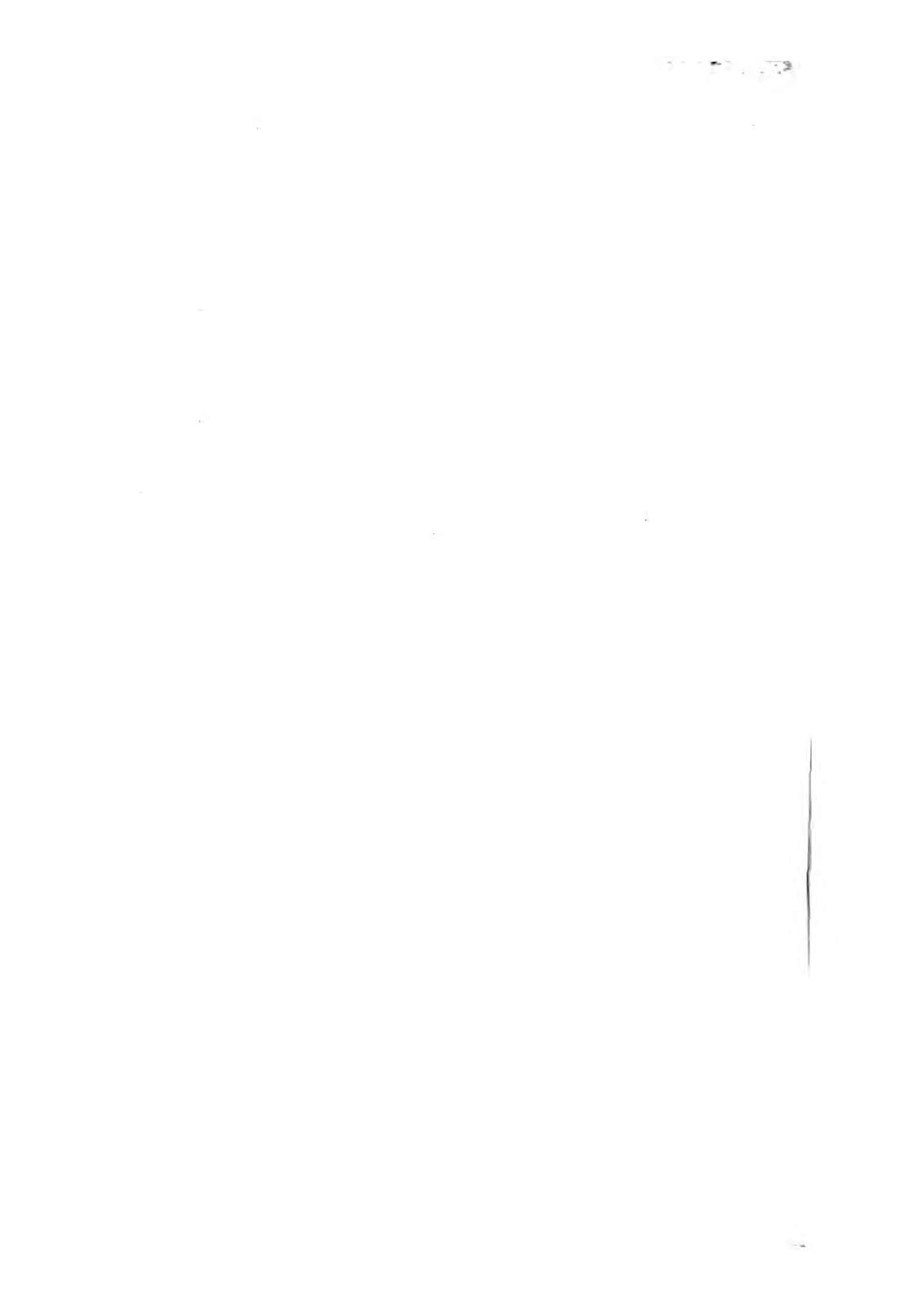
sort C'était un prisonnier assez embarrassant, car, puisqu'on ne pouvait l'accuser directement du vol du Quesnay, auquel il n'avait pas assisté, et qu'on redoutait, d'ailleurs, de l'impliquer dans l'affaire, à laquelle son superbe verbiage, son importance de chouan gentilhomme, son passé aventureux, ses éloquentes professions de foi risquaient de donner une portée politique semblable à celle du procès de Georges Cadoudal, il ne restait qu'à le mettre en liberté ou à le juger isolément comme agent royaliste. Or, de royalistes, on n'en voulait plus parler en 1808; il était bien entendu que la race en était éteinte, et l'ordre était donné de ne plus en occuper le public qui devait depuis longtemps avoir oublié que, dans des temps très reculés, les Bourbons avaient régné sur la France.

Donc, Réal ne savait trop ce qu'il adviendrait de Le Chevalier quand Licquet s'imagina de donner à celui-ci un rôle dans sa comédie. Nous avouons, dès à présent, n'avoir pu saisir tous les fils de cette nouvelle intrigue; soit que Licquet ait détruit certaines pièces trop explicites, soit qu'il ait préféré, en matière si délicate, agir sans trop écrire, il reste, dans la suite des événements, des lacunes si considérables qu'il ne nous a pas été possible d'établir la corrélation des faits que nous allons simplement exposer.

Il est certain que l'idée d'exploiter la passion de M^{me} Acquet et de lui « promettre la liberté de son amant en échange d'une confession générale » revient tout entière à Licquet. Il le déclare net-



LE CHEVALIER



tement dans une lettre adressée à Réal¹. On obtint d'elle, par ce moyen, des aveux complets : le 12 décembre, elle fit un récit détaillé de sa vie d'aventures, depuis son départ de Falaise jusqu'à son arrestation ; quelques jours plus tard, elle donna sur la conspiration, dont d'Aché était le chef, des détails sur lesquels nous aurons à revenir. Ce qu'il faut, pour l'instant, retenir c'est cette coïncidence au moins remarquable : le 12, elle parlait, sur la promesse formelle de Licquet qu'il assurerait l'évasion de Le Chevalier, et, le 14, celui-ci s'évadait en effet de la prison du Temple. Licquet dans l'intervalle de ces deux dates était-il allé à Paris ? Cela paraît probable : il parle dans une lettre, d'une *absence supposée*² qui pourrait bien avoir été véritable.

Quant à la façon dont Le Chevalier sortit du Temple, elle est assez singulière pour être contée avec quelque détail : en raison de son état d'exaltation « qui le jetait dans des transports continuels et qui avait paru, au concierge de la prison, être le délire de la fièvre », on l'avait logé, non point dans la Tour, mais dans une dépendance « dont l'un des murs formait précisément la clôture de la prison et donnait sur les cours extérieures³ ».

1. « On a supposé auprès d'elle la possibilité de procurer l'évasion de son amant ; on a fini par la lui promettre si elle voulait tout dire. » Archives nationales, F⁷ 8172.

2. « Mon absence supposée a achevé de la convaincre que son but était rempli. » Lettre de Licquet à Réal. Archives nationales, F⁷ 8172.

3. Bulletin de police des 21-22 décembre 1807. Archives nationales.

Le Chevalier, souffrant depuis quelques jours, était sujet à des sueurs extrêmement abondantes ; il avait demandé à changer très fréquemment de draps de lit et on lui en servait plusieurs paires à la fois. Le 13 décembre, à huit heures du matin, le gardien Savard, spécialement attaché à sa personne, était venu vider sa chaise percée, placée dans le cabinet voisin de la chambre ; il était revenu, à une heure, servir le dîner et avait trouvé le prisonnier occupé à lire ; à six heures du soir, le gardien Carabeuf, en apportant la chandelle, l'avait aperçu étendu sur son lit ; le lendemain, 14 décembre, en entrant chez lui le matin, on avait constaté son évasion.

Le Chevalier avait pratiqué dans le mur, épais de deux mètres, de son cabinet, une ouverture assez large pour s'y glisser. On reconnut qu'il avait mené à bien ce travail sans autre outil que sa fourchette : deux morceaux de bûche, coupés en forme de coins, avaient servi de leviers pour ébranler et retirer les moellons. L'opération avait été conduite avec tant d'habileté que tous les gravats avaient été soigneusement retirés à l'intérieur ; au dehors ne se voyait aucune trace de démolition. Le détenu Vaudricourt, logé immédiatement au-dessous, n'avait perçu aucun bruit insolite, quoiqu'il eût l'habitude de ne se coucher qu'à onze heures du soir. Le Chevalier, dont le cachot se trouvait à une élévation de seize pieds environ du sol de la cour, avait dû, en outre, fabriquer une corde pour effectuer sa descente : il l'avait tressée de longues

bandes découpées dans une culotte de nankin et dans la toile de son matelas. Sorti, par ce moyen dans les cours pendant la nuit, il avait attendu l'heure, très matinale, où l'on apportait, du dehors, le pain des prisonniers. Le concierge du Temple avait l'habitude de se recoucher après avoir reçu le boulanger et la porte restait ouverte « un quart d'heure et plus pendant que la livraison du pain se faisait aux guichets¹ ».

Certes, on s'évadait du Temple, comme de toute autre prison : l'histoire de la vieille tour comporte d'illustres exemples de détenus enlevés, par leurs amis, à la barbe des geôliers et de la garde ; mais que de compères ne fallait-il point recruter pour de tels coups de main ! Etant donnée la topographie du Temple, tel qu'il existait en 1807, il paraît impossible que, sans complicité du dehors, un homme parvînt seul, à percer, en quelques heures de temps, un mur épais de deux mètres et à traverser l'ancien jardin du grand-prieur d'où il aurait dû, pour gagner la rue, soit escalader le mur d'enceinte de l'enclos, soit passer par le palais et ses cours pour arriver à la première porte, celle de la rue du Temple, qui restait — comme le dit le procès-verbal — ouverte, chaque matin, pendant vingt minutes, à l'heure du boulanger. L'invraisemblance du succès nous porte à penser que, si Le Chevalier réussit à triompher d'une telle série d'obstacles, c'est qu'on lui facilita la besogne

1. Procès-verbal de l'évasion de Le Chevalier, de la prison du Temple. Archives nationales, F⁷ 8171 et Registres du Temple.

Réal mit à ses troussees l'homme qui, depuis dix ans, était le plus intime confident des secrets de la police, celui qui avait mené les affaires les plus délicates, telles que l'enrôlement de Querelle ou l'arrestation de Pichegru, l'inspecteur Pasque. Celui-ci s'adjoignit le commissaire Beffara et tous deux entrèrent en quête.

Licquet, prévenu l'un des premiers de la disparition de Le Chevalier, en avait immédiatement tiré parti en montrant à M^{me} Acquet la lettre annonçant l'évasion, qu'il eut soin de lui présenter confidentiellement comme étant son œuvre. Cela lui valut une copieuse déclaration de la prisonnière reconnaissante ; elle vida cette fois tous les tiroirs de sa mémoire, revenant sur des faits déjà révélés, ajoutant des détails, racontant toutes les allées et venues de d'Aché, ses fréquents voyages en Angleterre, la façon dont David l'*Intrépide* effectuait le passage du détroit. Licquet cherchait surtout à éveiller les souvenirs qu'elle pouvait avoir des relations de Le Chevalier dans la société parisienne : elle savait bien que « plusieurs personnages en place étaient du complot », mais, malheureusement, elle ne se rappelait pas leurs noms, « quoiqu'elle les eût entendu prononcer, notamment par le notaire Lefebvre avec lequel Le Chevalier correspondait à ce sujet ¹ ». Pourtant, comme le policier insistait amicalement, elle prononça textuellement ces paroles, que Licquet nota avidement :

1. Troisième déclaration de M^{me} Acquet, 20 décembre 1807
Archives du greffe de la Cour d'assises de Rouen.

« — Un de ces personnages est dans le Sénat ; le sieur Lefebvre le connaît ; un autre a été en place pendant la Terreur et on peut le reconnaître aux indices suivants : il voit fréquemment M^{me} Ménard, sœur de M^{me} veuve Flahaut, laquelle a épousé M. de..., actuellement ambassadeur en Hollande, à ce qu'on croit. Cette dame vit tantôt à Falaise, tantôt à Paris où elle doit être en ce moment. Ce même individu est petit, brun, un peu bossu ; il a beaucoup d'esprit, de moyens, et possède au plus haut degré le talent de l'intrigue. Les autres personnages sont riches : la déclarante ne peut en préciser le nombre... Le Chevalier lui apprit qu'à Paris *les affaires allaient bien*, qu'on y attendait également la nouvelle de l'arrivée du prince pour s'y prononcer¹. »

Licquet exigea que M^{me} Acquet répétât devant le préfet ces déclarations si graves ; le 23 décembre, elle les confirmait et les signait dans le bureau de Savoye-Rollin ; le soir même, Licquet cherchait à mettre des noms sur tous ces anonymes ; l'almanach impérial à la main, il parcourut, avec la prisonnière, la liste des sénateurs, des grands dignitaires, des notabilités de l'armée et de l'administration, mais sans succès. — « Les noms prononcés devant elle-écrivait-il à Réal, se sont effacés de sa mémoire. Lefebvre nous fera peut-être connaître les personnages². »

1. Troisième déclaration de M^{me} Acquet, 20 décembre 1807. Archives du greffe de la Cour d'assises de Rouen.

2. Lettre de Licquet à Réal. Archives nationales. F⁷ 8171.

Le notaire, en effet, depuis qu'il voyait les choses s'assombrir, était devenu, avec Licquet, d'une loquacité intarissable. Il pleurait de peur quand il se trouvait en présence du préfet et promettait de dire tout ce qu'il savait, en suppliant qu'on prît pitié « d'un infortuné père de famille ». Cette fois il parla, et si nettement que Licquet lui-même en demeura abasourdi. Le notaire tenait, en effet, de Le Chevalier, que le jour où le duc de Berry débarquerait sur les côtes, l'empereur serait arrêté par deux officiers généraux « qui se trouvaient sans cesse à ses côtés et qui disposaient, chacun, d'une armée de 40.000 hommes » ! Et quand, amené devant le préfet, pour y répéter cette accusation, Lefebvre eut nommé ces deux généraux, Savoye-Rollin en resta médusé au point qu'il n'osa insérer ces noms au procès-verbal de l'interrogatoire : bien plus, il se refusa à les tracer de sa main et il exigea que le notaire lui-même consignât par écrit ce blasphème devant lequel reculaient les plumes officielles :

Lefebvre assure — écrivait à Réal Savoye-Rollin — que Le Chevalier n'a jamais voulu lui nommer *tous* les conspirateurs. Lefebvre en a cependant nommé deux, dont l'un surtout est si considérable et qu'il est si invraisemblable de rencontrer là que je ne puis même m'en figurer le soupçon. Par respect pour l'alliance auguste qu'il a contractée, je n'ai point consigné son nom dans l'interrogatoire ; je le joins à ma lettre dans une déclaration écrite et signée par le prévenu.

Et, dans sa lettre se trouve, en effet, un billet portant ces lignes :

Je déclare à M. le préfet de la Seine-Inférieure que les

deux généraux que je ne lui ai pas nommés dans mon interrogatoire de ce jour et qui m'ont été désignés par le sieur Le Chevalier sont les généraux : BERNADOTTE ET MASSÉNA.

LEFEBVRE ¹.

Bernadotte et Masséna ! Au ministère de la police on affecta de rire beaucoup de cette bonne folie ; mais peut-être bien que ceux qui connaissaient les dessous de certaines vieilles rivalités, et Fouché tout le premier, jugèrent la chose moins ridicule et moins invraisemblable qu'ils ne l'avaient déclarée tout haut. Il n'était que temps d'arrêter Licquet dans son enquête. Ce diable d'homme, avec sa manière de fouiller jusqu'au tréfonds la conscience de ses prisonniers, était de taille à découvrir qu'il n'y avait en France que Bonaparte qui fût partisan de l'empire. C'étaient là, en tout cas, des idées à ne point mettre en circulation et, de ce jour-là, Réal se jura bien que jamais Le Chevalier ne divulguerait devant un tribunal d'aussi dangereuses médisances, si Pasque et Beffera réussissaient à le retrouver.

Les deux agents avaient établi une surveillance sur les routes de Normandie, mais sans grand espoir ; Le Chevalier qui, depuis huit ans, avait dépisté tant d'espions et éventé tant de guets-apens était considéré comme imprenable : il fut repris pourtant et, de même que son évvasion paraît être le résultat d'une combinaison policière, de même, dans la façon dont il retomba aux mains des agents de Réal, croit-on bien reconnaître le tour de main

1. Archives nationales, F⁷ 8171.

de Licquet. Celui-ci seul, en effet, était assez renseigné pour indiquer le *coup*. Dans ses longues conversations avec M^{me} Acquet, il avait appris que, en quittant Caen au mois de mai précédent, Le Chevalier avait confié son fils, âgé de cinq ans, à sa servante, Marie Humon, avec ordre de le conduire chez un sien ami d'Evreux, le sieur Guilbot. Au commencement d'août, l'enfant avait été amené à Paris et placé chez la dame Thiboust, belle-sœur de Le Chevalier, qui demeurait rue des Martyrs¹.

Comment se servit-on du fils pour capturer le père ? C'est un mystère que nous n'avons pu complètement éclaircir. Les récits qu'on a donnés de ce haut fait policier sont évidemment fantaisistes ; ils restent, tout au moins, inexplicables si l'on n'admet pas l'intervention de quelque compère trahissant Le Chevalier après lui avoir donné des preuves non équivoques de dévouement. Ainsi on a dit que Réal, « recourant aux procédés extraordinaires », aurait fait arrêter « la belle-sœur et la fille du fugitif pour les jeter aux prisons de Caen, avec les galeux et les filles publiques ». Le Chevalier instruit de leur incarcération — par qui ? — aurait offert de se constituer prisonnier si l'on mettait en liberté les deux femmes et la police accepta le marché². Ainsi contée, l'histoire ne concorde point avec les documents que nous avons pu recueillir. Le Chevalier n'avait point de fille et l'on

1. Déclaration de Marie Humon, servante de Le Chevalier. Archives nationales, F⁷ 8171.

2. H. Forneron, *Histoire générale des émigrés*, t. III, p. 608.

ne trouve, du reste, nulle trace du transfèrement à Caen de M^{me} Thihoust.

L'autre version n'est guère plus admissible. A peine hors du Temple, le proscrit n'aurait pu, assure-t-on, résister au désir de voir son fils et aurait fait prier — par qui encore? — M^{me} Thiboust de le lui amener au passage des Panoramas. Naturellement la police suivit la femme et l'enfant et Le Chevalier fut cueilli dans leurs bras. On a peine à s'imaginer qu'un homme aussi habile se fût à lui-même dressé un piège aussi enfantin, et son aventureuse existence ne l'avait-elle pas, dès longtemps, habitué à vivre séparé des siens?

La vérité est autre, certainement. Il importerait d'abord de savoir qui avait ouvert à Le Chevalier la porte de sa prison : une de ses parentes, M^{me} Noël, racontait plus tard « qu'on avait fait au détenu, s'il voulait dénoncer ses complices, des offres d'emploi » repoussées par lui avec hauteur : comme il devenait embarrassant, on donna ordre aux geôliers « de le laisser sortir sur parole dans l'espoir qu'il ne reviendrait pas » et qu'on pourrait le condamner pour évasion. Le Chevalier profita de cette faveur, mais il rentra à l'heure dite : ces tolérances n'avaient rien d'anormal dans cette étrange prison, théâtre de tant d'aventures à jamais mystérieuses ; Desmarets ne raconte-t-il pas que le concierge Boniface laissait sortir du Temple un prisonnier d'Etat d'importance, sir Sidney Smith, « pour se promener, prendre des bains, dîner en ville, même aller à la chasse » : le commodore ne manquait

jama'is de revenir coucher dans son cachot et « reprenait en rentrant sa parole ».

Il fallut donc bien que quelqu'un se chargeât de faire sortir du Temple Le Chevalier, puisque celui-ci ne se décidait pas, quand il était dehors, à fausser compagnie à ses geôliers ; et voilà qui explique le simulacre d'évasion. Ce qu'on ne peut, par malheur, établir, c'est la part que prirent à cette comédie Fouché et Réal : en furent-ils les instigateurs ou les dupes ; estimèrent-ils qu'ils devaient feindre de l'ignorer ou ne fut-elle, en réalité, que l'œuvre d'agents subalternes travaillant à l'insu de leurs chefs ? Personne, en tout cas, ne crut un instant « au mur de deux mètres percé, en une nuit, à l'aide d'une fourchette » pas plus qu'à « l'échelle de corde taillée dans une culotte de nankin ». Réal, en revanche, révoqua le concierge de la prison, fit mettre aux fers le geôlier Savard et exigea un rapport « de toutes les circonstances de nature à faire connaître les intelligences que le détenu devait avoir dans l'intérieur de la prison pour faciliter sa sortie¹ ».

Que Licquet — soit directement, soit par l'intermédiaire d'un agent tel que Perlet, en qui Le Chevalier avait certainement toute confiance — ait mis la main à cette évasion, voilà qui semble bien probable. Dès que le prisonnier fut dehors, dès que M^{me} Acquet eut livré tous ses secrets pour prix de la liberté de son amant, il ne s'agit plus que de le reprendre et les moyens qu'on y employa durent

1. Registres du Temple. Archives de la préfecture de police.

être bien peu avouables, car dans les rapports adressés à l'empereur, tenu journellement au courant de toute l'affaire, les péripéties en sont manifestement défigurées. Voici les faits qu'on ne peut mettre en doute : Le Chevalier avait trouvé dans Paris « une retraite impénétrable où il aurait pu braver impunément les efforts de la police » ; Fouché, spéculant sur les sentiments du fugitif, décerna aussitôt un mandat d'amener contre M^{me} Thiboust. Par qui Le Chevalier fut-il informé, dans sa cachette, de l'arrestation de sa belle-sœur ? C'est là que se place, évidemment, l'intervention d'un tiers. Toujours est-il que le proscrit écrivit au ministre, « lui offrant de se représenter aussitôt que la liberté serait rendue à la femme qui servait de mère à son fils ». Fouché fit amener en sa présence M^{me} Thiboust et lui délivra un sauf-conduit de huit jours pour Le Chevalier, « avec l'assurance positive et réitérée de donner à celui-ci un passeport pour l'Angleterre aussitôt qu'il se livrerait¹ ».

La dame rentra chez elle, rue des Martyrs, où Le Chevalier, prévenu, vint la trouver : c'était le 5 janvier 1808, au soir. Il couvrit de caresses son petit garçon et le fit coucher dans son lit : l'enfant se souvint toujours des baisers qu'il reçut cette nuit-là...

M^{me} Thiboust, fort peu rassurée par la promesse de Fouché, suppliait son beau-frère de prendre la fuite.

— Non, non, répliquait-il — et c'est en ces termes

1. Renseignements particuliers.

mêmes que, plus tard, elle rapportait sa réponse — « le ministre a tenu sa parole en vous rendant la liberté, je dois tenir la mienne; l'honneur le veut : hésiter serait une faiblesse, y manquer serait un crime ».

Le 6 au matin, persuadé — ou feignant de l'être — que Fouché allait faciliter son passage en Angleterre, il embrassa son enfant et sa belle-sœur.

— Allons, dit-il, c'est aujourd'hui le jour des Rois; c'est un beau jour; faites dire une messe pour nous et préparez le déjeuner; je serai de retour dans deux heures ¹.

Deux heures plus tard, l'inspecteur Pasque le réintégrait au Temple et veillait à ce qu'il fût mis « fers aux pieds et aux mains, au secret le plus rigoureux, sous la surveillance d'un agent de police qui ne devait le quitter ni jour ni nuit ». Le soir même, Fouché adressait à l'empereur un rapport spécial où nulle mention n'était faite de la chevaleresque démarche de Le Chevalier : il y était dit que « les agents s'étaient saisis de ce brigand chez une femme avec laquelle il avait des relations et qu'ils avaient pu se jeter sur lui avant qu'il fit usage de ses armes ² ». Le 9 au matin, le commandant Durand, de l'état-major de la place, se présentait au Temple et faisait lever l'érou du prisonnier ³, qui comparaisait à midi devant une commission militaire, assemblée dans une salle de l'état-major, quai Voltaire, n° 7. Cette juridiction expéditive

1. Renseignements particuliers.

2. Bulletin de police du 5 janvier 1808. Archives nationales.

3. Registres du Temple. Archives de la préfecture de police.

paperassait si sobrement qu'aucun de ses dossiers n'a subsisté : elle jouait dans l'organisation sociale le rôle d'une trappe sur laquelle on poussait les gens dont on était embarrassé. Il y eut des condamnés dont on ne connaît le sort que parce qu'on retrouve leurs noms griffonnés sur un feuillet à demi déchiré, qui servait d'enveloppe à des rapports de police.

Le Chevalier fut condamné à mort : à quatre heures il quittait l'hôtel de l'état-major et était écroué à la prison de l'Abbaye en attendant l'exécution. Tandis qu'on vaquait aux préparatifs, il écrivit à M^{me} Thiboust, restée depuis trois jours sans nouvelles, cette lettre qui parvint le lendemain à la pauvre femme désolée :

Ce samedi, 9 janvier 1808.

Je vais mourir, ma sœur, et je vous lègue mon fils. Je ne fais aucun doute que vous aurez pour lui tous les soins et toute la tendresse d'une mère. Ayez aussi, je vous prie, pour former son âme et son caractère, la fermeté et la vigilance que j'aurais eues moi-même.

Malheureusement, en vous léguant cet enfant qui m'est si cher, je ne peux y joindre le legs d'une fortune égale à celle que mes parents m'avaient laissée en héritage. C'est la principale faute que je me reproche dans le cours de ma vie d'avoir diminué l'héritage qu'ils m'avaient transmis. Élevez-le selon sa fortune actuelle et faites-le plutôt artisan, s'il le faut, que de le confier à des soins étrangers.

Un de mes plus grands regrets en quittant la vie est d'en sortir sans avoir témoigné ma reconnaissance à vous et à votre fille. Adieu, je vivrai j'espère dans votre souvenir et vous me ferez vivre aussi dans celui de mon fils.

LE CHEVALIER ¹.

1. Renseignement particulier.

La nuit était venue, une nuit d'hiver froide et brumeuse¹, quand le fiacre qui devait conduire le condamné au supplice vint se ranger devant la porte de l'Abbaye : le trajet était long de Saint-Germain-des-Prés à la barrière par les rues du Four et de Grenelle, l'avenue de l'École-Militaire et le chemin, alors tortueux et sans nom, qui est aujourd'hui la rue Duplex. Il faisait, ce soir-là, un brouillard humide qui épaississait encore la nuit : les curieux, sans doute, furent rares, et le spectacle, pourtant, dut être sinistre : sur ce terrain pelé, contre le mur de l'enceinte, s'adossait le condamné, descendu du fiacre arrêté dans l'angle formé par le bâtiment de la barrière de Grenelle. L'usage, pour les fusillades de nuit, était de placer sur la poitrine du supplicié une lanterne allumée qui servait de cible aux hommes.

A six heures, tout était terminé : tandis que le peloton rentrait en ville, les fossoyeurs s'approchaient du corps tombé au pied du mur et le portaient au cimetière de Vaugirard ; un jardinier du voisinage et un rentier, vieillard de quatre-vingts ans, que la curiosité avait amenés près du cadavre de ce chouan inconnu, servirent de témoins à la rédaction de l'acte de décès²...

La mort de Le Chevalier mit fin à l'instruction de l'affaire du Quesnay : il était de ces prisonniers dont

1. Bulletin de l'Observatoire, 9 janvier 1808.

2. Extrait du registre des actes de décès de la commune de Vaugirard.

Du 9 janvier 1808, acte de décès de Armand-Victor Le Chevalier,

le grandjuge disait « qu'on ne pouvait les mettre en liberté, mais que l'intérêt de l'Etat exigeait qu'ils ne comparussent pas devant des juges », et l'on craignait, en poussant plus avant les investigations, d'être entraîné à quelque vaste procès politique qui mettrait en émoi tout l'ouest de la France, toujours prêt à l'insurrection et que les rapports montraient comme organisé pour une nouvelle Chouannerie. Il est bien certain que la capture de d'Aché aurait singulièrement gêné Fouché et, en attendant qu'on put le faire disparaître comme Le Chevalier, il préférerait, de beaucoup, le voir échapper aux poursuites de ses agents ; l'absence de ces chefs du complot allait permettre de présenter le vol du 7 juin comme un simple acte de brigandage auquel la politique était tout à fait étrangère.

On imposa donc silence aux bavardages du notaire Lefebvre, en proie à une incontinence de dénonciations qu'il n'interrompait que pour se lamenter et maudire ceux qui l'avaient entraîné dans cette aventure ; on modéra le zèle de Licquet à qui le préfet confia le soin de rédiger le rapport général de l'affaire, ce dont il s'acquitta si bien que son volumineux travail parut à Fouché assez « lumineux et circonstancié pour être soumis tel quel à Sa Majesté¹ ». Puis on commença, sans hâte, à s'occu-

decédé de ce jour, plaine de Grenelle, à Vaugirard, âgé de 27 ans 8 mois. né à Vire (Calvados). La déclaration à nous faite par Jacques-Noël Langlois, jardinier, âgé de 45 ans, demeurant Clos Feuquier à Vaugirard et Louis Bachelier, propriétaire, rue de Sèvres, à Vaugirard, âgé de 79 ans.

1. Archives nationales, F⁷ 8171.

per du procès : il fallait interroger et confronter, suivant les formes, les quarante-sept personnes incarcérées ; de ce nombre l'accusation ne retint que trente-deux prévenus, dont vingt-trois étaient présents. C'étaient Flierlé, Haret, Grand-Charles, Fleur d'Epine et Le Héricey qui, sous les ordres d'Allain, avaient attaqué le chariot ; la marquise de Combray sa fille et le notaire Lefebvre, instigateurs du crime ; Gousset, le voiturier ; Alexandre Buquet, Placène, Vannier, Langelley, qui avaient récélé les fonds ; Chauvel, Lanoë, comme complices, puis les aubergistes de Louvigny, d'Aubigny et d'ailleurs qui avaient nourri les brigands. Les accusés absents ou fugitifs étaient d'Aché, Allain, Le Lorault dit *la Jeunesse*, Joseph Buquet, la fille Dupont, puis des amis de Le Chevalier ou de Lefebvre compromis par les révélations de ce dernier : Courmaceul, Révérend, Dussaussy, etc... Grenthe dit *Cœur-de-Roi* était mort à la Conciergerie pendant l'enquête. Le jardinier de M^{me} de Combray, Châtel, s'était suicidé quelques jours après son arrestation. Quant à Placide d'Aché et à Bonnœii, on décida qu'ils ne seraient point mis en jugement et qu'on les traduirait plus tard devant une commission militaire : on écartait manifestement du procès tout ce qui aurait pu lui donner une importance politique.

M^{me} de Combray, édifiée enfin sur le genre d'intérêt que lui avait témoigné Licquet, et revenue du pays des illusions où le policier l'avait si habilement promenée, avait pu enfin communiquer direc-

tement avec sa famille : son fils Timoléon n'avait jamais approuvé, on se le rappelle, ses compromissions politiques, et depuis la Révolution, il s'était tenu à l'écart de Tournebut. Mais, à la première nouvelle des arrestations, faisant trêve à des récriminations trop faciles, il était accouru se fixer à Rouen pour être à portée de sa mère et de son frère prisonniers. Les lettres qu'il échangeait avec Bonnœil, dès qu'il lui fut permis de conseiller les détenus, indiquent, de la part de l'un et de l'autre, un grand sens de la situation, une irréprochable honnêteté et une réciproque et profonde amitié. Cette famille, que Licquet se plaisait à représenter comme uniquement composée de gens haineux, libertins ou égarés, nous apparaît, dans ces correspondances intimes, sous un jour bien différent ; les deux frères sont pleins de respect pour leur mère ; ils témoignent à leur sœur, malheureuse et coupable, un attachement attendri ; jamais un mot de reproches, jamais une allusion aux faits connus et pardonnés : tous sont ligüés contre l'ennemi commun, contre Acquet, qu'unaniment ils considèrent comme l'auteur de tous leurs maux¹. A son retour du Temple, fort des services louches qu'il avait rendus, celui-ci était rentré triomphant à Donnay ; il ne cherchait pas à dissimuler sa joie des catastrophes qui accablaient les Combray, et il les traitait déjà en ennemis vaincus.

On tint donc conseil : l'avis de Bonnœil et de Timoléon, comme aussi celui de la marquise, était de

1. Archives de la famille de Saint-Victor.

tout sacrifier pour sauver M^{me} Acquet; ils n'ignoraient pas que les dénonciations intéressées du mari faisaient d'elle la principale coupable et que l'accusation devait peser presque entièrement sur elle. Ils résolurent de faire appel à Chauveau-Lagarde, auquel le périlleux honneur d'assister, devant le tribunal révolutionnaire, la reine Marie-Antoinette avait valu un renom illustre. Le grand avocat consentit à se charger de défendre M^{me} Acquet : il envoya à Rouen, pour étudier l'affaire, un jeune secrétaire nommé Ducolombier, qui habitait ordinairement avec lui : « — un intrigant, se disant médecin », écrivait dédaigneusement Licquet. Ducolombier se fixa à Rouen et commença par examiner la situation, plus que trouble, de la fortune des Combray. Depuis plusieurs années, la marquise, aux abois, avait consenti à la vente de quelques-unes de ses propriétés; Timoléon dut requérir des inscriptions hypothécaires pour la conservation des droits de ses sœurs et de ses propres créances; et, tout autant pour parer au désastre financier qui menaçait sa famille que dans l'espoir d'être utile à sa mère en atténuant, par acte authentique, sa responsabilité, il provoqua et obtint, devant le tribunal de Louviers, la mise en curatelle de M^{me} de Combray¹.

Un arrêt de la Cour de cassation du 17 mai 1808, dessaisissant de l'affaire la cour de Caen, en avait attribué la compétence à la cour de justice criminelle et spéciale de la Seine-Inférieure. C'est donc à Rouen que, « pour cause de sûreté de l'Etat »,

1. Archives de la famille de Saint-Victor.

allait se dérouler le procès qui, d'avance, passionnait toute la Normandie. La curiosité était singulièrement excitée par ce crime étrange, commis par *des dames de château*, et l'on s'attendait à des révélations surprenantes, l'instruction ayant duré plus d'un an et ayant mobilisé une véritable armée de témoins, appelés tant de la région de Falaise que des alentours de Tournebut.

La maison que M^{me} de Combray possédait rue des Carmélites était devenue, en quelque sorte, le quartier général de la défense. Là s'était installée M^{lle} Query, sortie de prison après quelques semaines de détention, et qui veillait sur les petites Acquet, tenues, à la pension Du Saussay, très ignorantes de ce qui se passait autour d'elles : c'étaient trois enfants indociles et souffrantes encore des mauvais traitements subis dans leurs premières années. C'est aussi rue des Carmélites qu'habitait Timoléon quand ses intérêts de famille ne nécessitaient pas sa présence à Falaise ou à Paris. C'est là encore que logeait Ducolombier qui y avait organisé une sorte d'agence centrale où les avocats des autres prévenus pouvaient venir se concerter. M^{me} de Combray avait choisi pour défenseur M^e Gady de la Vigne, du barreau de Rouen ; M^e Denise s'était chargé des intérêts de Flierlé et M^e Le Bouvier devait parler pour Lefebvre et pour Placène.

Chauveau-Lagarde arriva à Rouen le 1^{er} décembre 1808. A peine était-il débarqué qu'il reçut d'Acquet de Férolles une longue épître par laquelle l'indigne mari le détournait de prendre la

défense de sa femme et cherchait « à ruiner les quelques rares témoignages à décharge que Ducolombier s'était efforcé de recueillir¹ ». Il semble que ce méprisable procédé éclaira tout de suite l'éminent avocat sur les prolégomènes du drame; de ce jour il se montra pour la famille de Combray non seulement un conseiller éclairé, mais un ami dont le dévouement ne devait jamais se ralentir.

Le procès s'ouvrit, le 15 décembre², dans la grande salle du Palais; une foule de curieux, principalement composée de paysans, s'était entassée, dès l'ouverture des portes, dans la partie du prétoire réservée au public; on avait dû établir une estrade pour les vingt-trois accusés, parmi lesquels tous les yeux cherchaient M^{me} Acquet, qu'on se montrait fort pâle, indifférente ou résignée, et M^{me} de Combray, très animée au contraire, et dont son défenseur obtenait malaisément le silence. La cour se composait, outre le président Carel, de sept juges, dont trois militaires; le procureur général impérial et spécial Chapais-Marivaux occupait le siège. Le greffier Simonin donna lecture de l'arrêt de compétence et, tout de suite, les débats s'ouvrirent.

Dès les premières périodes de l'acte d'accusation, il parut bien évident que le mot d'ordre était de passer sous silence tout ce qui pouvait accentuer le côté politique du procès. Comme il n'y avait là

1. Archives de la famille de Saint-Victor.

2. Archives du greffe de la Cour d'assises de Rouen.

ni d'Aché, ni Le Chevalier, ni Allain, ni Bonnœil, ni aucun des hommes qui auraient pu revendiquer l'honneur d'être traités en conspirateurs et non en brigands, les juges n'avaient devant eux que des subalternes du complot et le commissaire impérial prit soin de ne citer qu'avec discrétion les noms des chefs ; encore le fit-il au moyen d'épithètes congruentes et sur un ton mélodramatique à faire frissonner de terreur les bonnes gens qui se bousculaient dans l'enceinte :

Cet attentat qui se rallie à des souvenirs odieux, quoique heureusement éteints, offre dans ses vues et dans ses mesures le produit des conceptions de la scélératesse en délire... Pour nœud qui rassemble ces atroces catégories, on découvre avec horreur, malgré son impuissance, les vestiges de l'esprit de désordre, aiguisant les poignards du brigandage.

Jamais les caissons dorés qui, depuis Louis XII, plafonnent la grande salle du Palais, n'avaient entendu plus étonnante éloquence ; pendant trois heures, le procureur Chapais-Marivaux entassa ses lourdes phrases, prétentieuses au point d'être intelligibles ; on croirait lire une traduction rugueuse émanant de quelque écolier maladroit :

La pensée tout entière du complot se rapporte à la mémoire d'un nommé Le Chevalier, ancien chef de rebelles : ce coupable a subi par le supplice le châtement de ses crimes ; mais la nécessité du sujet rattache son nom à chaque particularité du récit. Cet agitateur a pour émule un autre artisan de désordre nommé Daché... Ces deux factieux, se communiquant l'un à l'autre leurs atrocités délirantes, durent

arrêter et fixer comme une base de leurs desseins le projet de l'enlèvement des recettes de l'État¹.

Lorsqu'après avoir exposé les faits, le magistrat en vint à la fuite de M^{me} Acquet, à sa retraite chez Vannier et chez Langelley, et qu'il lui fallut, sans rien divulguer des procédés de Licquet, conter l'arrestation de l'inculpée, il arriva à être tout à fait incompréhensible; il dut s'estimer heureux de n'avoir pas en face soi, au banc des prévenus, un homme assez hardi pour dévoiler les subterfuges odieux dont on s'était servi afin de s'emparer des accusés et de leur arracher des aveux; nul doute qu'une telle révélation n'eût attiré sur les deux femmes coupables, sinon l'indulgence des juges, du moins la sympathie du public qui, dans toute la province, s'informait, avec une curiosité anxieuse, des moindres détails du procès. Les gazettes de la région avaient l'ordre de n'en point rendre compte; le *Journal de Rouen* lui-même n'en parla qu'une fois² pour annoncer que ne pouvant, faute de place, reproduire textuellement les interrogatoires et les dépositions, il préférerait s'abstenir que « d'altérer quelque chose aux faits en cherchant à les abrégier », et, sans quelques notes de Licquet qui assista à tout le procès, on ne saurait rien de la physionomie des débats.

L'interrogatoire des accusés et l'audition des témoins occupèrent sept audiences. Le jeudi 22 décembre, le procureur général impérial et spécial prononça son réquisitoire : l'accusation chercha

1. Archives du greffe de la Cour d'assises de Rouen.

2. Le 23 décembre 1808.



surtout à mettre en lumière l'antagonisme existant entre M^{me} de Combray et M. Acquet de Férolles; les dénonciations de celui-ci portaient leurs fruits : on représenta la marquise comme ayant cherché « à se défaire de son gendre en empoisonnant son eau ». Et l'on vit reparaître la vieille histoire des bouteilles de vin envoyées à l'abbé Clarisse et de la mort inopinée du pauvre curé; tous les bruits malveillants qui, jadis, avaient couru le pays de Donnay, sortirent amplifiés, grossis, passés à l'état de faits acquis. Il fut établi que le poison « était une arme familière à la marquise de Combray », et, comme après avoir assez bien répondu aux premières questions qui lui avaient été posées, elle resta muette sur celle-ci, il y eut dans l'auditoire des « murmures désapprobateurs », ce dont triomphait Licquet. — « L'accusée, notait-il, que son sexe et son âge avaient d'abord rendue intéressante, a perdu aujourd'hui toute espèce de popularité ».

De l'interrogatoire de M^{me} Acquet, nous ne savons rien, de la plaidoirie de Chauveau-Lagarde, peu de chose : une feuille échappée à son dossier et ramassée par M^{me} de Combray nous fournit de brèves indications. Ce feuillet de papier porte des notes crayonnées à l'audience; deux ou trois questions posées au banc des accusés à M^{me} Acquet et auxquelles celle-ci a griffonné quelques mots de réponse. Nous trouvons là, esquissé, le thème que l'avocat développa sans doute pour pallier l'inconduite de sa cliente :

1. Archives nationales, F⁷ 8171.

On reproche à M^{me} Acquet ses liaisons avec Le Chevalier : elle peut répondre... ou bien l'on répondra pour elle qu'elle a eu tant à souffrir pendant quatre ans des mauvais traitements en tous genres d'un homme qui ne fut pas plus tôt son mari, uniquement par intérêt, qu'il chercha d'abord à s'en défaire...

Effrayée tantôt d'être empoisonnée, tantôt d'avoir la cervelle brûlée...

Sa poursuite en séparation l'ayant mise en rapport avec le sieur Le Chevalier, qu'elle ne connaissait pas avant qu'il lui eût été décoché par son mari pour l'amener à un rapprochement ¹...

Pendant les quinze audiences que dura le procès — la cour ne siégea pas le jour de Noël — une foule très nerveuse ne cessa d'encombrer la salle, les cours du palais et les rues étroites qui y donnaient accès. Le 30 décembre, à huit heures du matin, le président Carel déclara clos les débats et la cour se retira pour « aller aux opinions ». A trois heures de l'après-midi seulement, la cloche annonça le retour des magistrats qui rentrèrent en séance. L'arrêt fut prononcé aussitôt : il portait la peine capitale contre M^{me} Acquet, Flierlé, Lefebvre, Harel, Grand-Charles, Fleur d'Epine, Le Héricy, Gautier-Boismale, Lemarchand et Alexandre Buquet; la marquise de Combray était condamnée à vingt-deux ans de fer, ainsi que Lerouge dit Bornet, Vannier et Burreau-Placène. Les autres étaient acquittés, mais devaient néanmoins rester détenus « jusqu'à la décision de Son Excellence le ministre

1. Notes de Chauveau-Lagarde. Archives de la famille de Saint-Victor.

de la police générale ». La marquise était, en outre, contrainte de restituer au Trésor la totalité de l'argent soustrait.

Pendant la lecture de l'arrêt, les curieux, tassés contre les barrières au point de ne pouvoir bouger, examinaient la contenance des deux femmes; la vieille marquise s'agitait, parlant à haute voix, interpellant le procureur général :

— Ah! le monstre!... Comme il nous a traitées!... Le gueux¹!

M^{me} Acquet, toujours impassible et pâle, semblait étrangère à ce qui se passait autour d'elle; quand elle s'entendit condamner à mort, elle tourna la tête vers son défenseur, et Chauveau-Lagarde, se levant aussitôt, requit un sursis pour sa cliente qui, bien qu'en prison depuis quatorze mois, « se trouvait, déclara-t-il, en état de grossesse² ». Ce fut, dans la salle, une rumeur d'étonnement et, tandis qu'au milieu de l'agitation causée par cet incident la cour délibérait sur le sursis, l'un des condamnés, Le Héricy, bondissant par-dessus la barre, retomba,

1. Licquet, qui donne ces détails, prétend que la marquise de Combray se serait laissée aller à proférer contre le procureur des injures plus caractéristiques qu'il n'est pas possible de transcrire. Archives nationales, F⁷ 8171.

2. « A l'audience, après le prononcé de l'arrêt qui condamnait M^{me} Acquet et qui aurait été immédiatement exécuté si elle ne se fût pas déclarée enceinte, elle repoussa d'abord avec indignation l'unique moyen de prolonger son existence. Il fallut que Chauveau-Lagarde, son avocat, la contraignit de le laisser alléguer ce fait qui était faux. Après avoir crié *non, non*, avec énergie, elle finit par se taire. »

Renseignement « puisé à haute source », compris dans les pièces justificatives d'un roman publié en 1839, *Le vicomte d'Aché*, par Hippolyte Bonnelier.

de tout son poids, sur les premiers rangs des spectateurs, s'y fit un trou, à coups de pied et à coups de poing, et, à la faveur de l'effolement, creusant un sillon dans cette foule terrifiée, parmi le cris et les bousculades, il atteignait déjà la porte quand un gendarme le happa au passage et le rejeta dans la salle où, renversé, piétiné, criblé de coups, il fut, à bout de bras, rejeté par-dessus la barrière et entraîné aussitôt avec les autres condamnés¹; l'arrêt de sursis, sollicité par le défenseur de M^{me} Acquet, fut prononcé au milieu du tumulte; l'écrasement était tel aux portes de la grande salle que plusieurs personnes furent blessées².

Le verdict, connu en un instant de toute la ville, fut, en général, mal accueilli. Si la masse du public se montra bêtement satisfaite de la punition des dames de Combray, disant « que le rang, ni la richesse n'avaient pas imposé et que, coupables comme les autres, elles étaient traitées comme les autres³ », la population bourgeoise de Rouen, restée très indulgente pour les royalistes, « improuvait », de l'aveu même du président de la cour, « la condamnation des deux femmes » convaincues seulement d'un délit dont ni l'une ni l'autre n'avaient profité. Le sursis accordé à M^{me} Acquet « dont la déclaration de grossesse n'avait trompé personne⁴ »,

1. Le préfet de la Seine-Inférieure à Réal, 31 décembre 1808. Archives nationales, F⁷ 8172.

2. Archives nationales, F⁷ 8172.

3. Le président de la Cour impériale à Réal. Archives nationales, F⁷ 8172.

4. Le préfet de la Seine-Inférieure à Réal. Archives nationales, F⁷ 8172.

semblait d'ailleurs de bon augure et faisait présager une commutation de peine ; quant aux neuf « brigands », frappés de la peine capitale, leur sort n'attendrissait personne ; le notaire Lefebvre n'était pas connu à Rouen et son attitude pendant les débats n'avait inspiré aucune sympathie ; les autres étaient de vulgaires comparses auxquels ne s'intéressait que la populace friande du spectacle de l'échafaud. L'exécution devait être immédiate, les jugements prononcés par la cour spéciale étant sans appel, comme ceux qu'avaient jadis rendus les tribunaux révolutionnaires.

Les neuf hommes qui allaient mourir furent ramenés à la Conciergerie : il faisait nuit déjà quand commença la « toilette ». L'exécuteur des hautes œuvres, Charles-André Ferey, d'une vieille race de bourreaux normands, avait, pour la circonstance, fait appel à ses cousins Joanne et Desmorets et, tandis qu'on dressait en hâte l'échafaud sur la place du Vieux-Marché, ceux-ci s'occupaient des préparatifs à la prison. Dans l'angoisse de cette dernière heure, le courage de Flierlé fléchit. Il dépêcha un geôlier au cabinet du procureur impérial pour demander « si un sursis ne serait pas accordé à celui qui révélerait des choses importantes ». Sur la réponse négative du magistrat, l'Allemand parut se résigner :

— Puisqu'il en est ainsi, dit-il, j'emporterai mon secret dans la tombe ¹.

1. Note du procureur général impérial. Archives nationales, F⁷ 8172.

Ce n'est qu'à sept heures et demie du soir que les portes de la Conciergerie s'ouvrirent; à la lueur des torches on voyait, au-dessus de la foule qui s'écrasait dans les rues étroites, vaciller sur la haute charrette les silhouettes des condamnés. L'itinéraire habituel de la prison à l'échafaud était la rue du Gros-Horloge et ce dut être une chose terrifiante que ce parcours funèbre aux flambeaux et cette exécution en pleine nuit de décembre. La foule, tenue à distance, ne vit rien sans doute, que les points lumineux des torches dans l'air brumeux et les formes vagues qui s'agitaient sur la plateforme. Si l'on accepte l'ordre indiqué par le *Journal de Rouen* du lendemain, c'est Flierlé qui monta le premier, après lui Harel, Grand-Charles, Fleur-d'Epine et Le Héricy qui s'étaient, en sa compagnie, trouvés à l'attaque du 7 juin. Le notaire Lefebvre « passa » le sixième. Sur le pauvre Gautier-Boismâle, le couteau *joua* mal, ainsi que sur Alexandre Buquet qui mourut le dernier. Pour ces deux malheureux le supplice fut horrible¹, prolongé encore par les réparations que dut subir la guillotine pour être en état de continuer sa besogne : cette scène sanglante ne prit fin qu'à huit heures et demie².

Le lendemain, 31 décembre, devait avoir lieu sur l'échafaud l'exposition de M^{me} de Combray et de Placène, Vannier et Lerouge, condamnés comme

1. Archives nationales, F⁷ 8172.

2. Le préfet de la Seine-Inférieure à Réal. Archives nationales, F⁷ 8172.

elle à vingt-deux ans de réclusion ; mais quand on se présenta au cachot de la vieille marquise, on la trouva dans un tel état d'exaspération, à des crises effrayantes de colère succédaient un si profond abattement, qu'on dut renoncer à la livrer au bourreau : les trois hommes seuls furent donc, ce jour-là, liés au poteau où il restèrent durant six heures. Dès leur retour à la Conciergerie, leur écrou fut levé et on les expédia, fers aux mains, à la maison de détention de l'hôpital général, d'où ils devaient partir pour le bagne.

La marquise n'avait plus, elle, vingt-deux ans à vivre ; la pensée de finir ses jours dans l'horrible Bicêtre avec les voleurs, les pauvresses et les filles perdues ; l'humiliation d'avoir été vaincue, dupée, rendue ridicule aux yeux de toute la Normandie et, plus encore peut-être, la compréhension subite que tout ceci n'était pas un jeu, que la Révolution triomphait ; qu'elle-même, haute et puissante dame, noble, riche, royaliste — toutes les supériorités — était traitée d'égale aux vulgaires malfaiteurs, était un coup si cruel que l'impression unanime était « qu'elle y succomberait ». Il est impossible aujourd'hui de s'imaginer quel bouleversement de telles révélations devaient produire en des cerveaux réfractaires à ces démocratiques réalités. Pendant près d'un mois, la marquise vécut dans un état de stupeur : du jour de sa condamnation au 15 janvier 1809, on ne parvint à lui faire absorber aucune espèce de nourriture : elle savait qu'on guettait l'instant où on la jugerait assez forte pour suppor-

ter le supplice du pilori, et peut-être avait-elle résolu de mourir de faim. Il avait été question — et cette pensée de compassion tardive semble avoir germé dans l'esprit de Licquet — d'épargner à la vieille femme cette suprême angoisse ; mais le procureur général Chapais-Marivaux mettait un zèle si acharné à exiger la complète exécution de la peine que le préfet reçut de Réal l'ordre d'y pourvoir ; le 29 janvier, il notait .

J'ai été et suis à la piste du moment où il deviendra possible de mettre à exécution la disposition pénale prononcée contre la veuve Combray. Il m'a été rendu compte jour par jour de son état : elle commence à prendre quelques légers aliments ; mais on m'atteste qu'elle est encore d'une faiblesse extrême : on ne pourrait donc en ce moment, sans scandale public, faire traîner cette femme à l'exposition.

Ce qu'on redoutait c'était l'indignation du public au spectacle du supplice inutile infligé à une septuagénaire déjà si cruellement punie. Ces mots du préfet : *sans scandale*, indiquent combien la sévérité du verdict avait révolté la population rouennaise ; d'autant plus qu'une légende s'était créée : comme on était très incomplètement renseigné sur les détails du procès, puisqu'aucun journal n'avait publié les débats, on disait hautement que la marquise n'était coupable que du crime de n'avoir pas dénoncé sa fille, et une immense pitié allait à cette femme si malheureuse qu'on se représentait comme « une sainte », une martyre de son amour maternel et de sa foi royaliste. Peut-être quelque chose de cet una-

nime hommage transpira-t-il jusque dans la prison : il paraîtrait que, vers le milieu de février, la marquise se montra plus calme et moralement réconfortée. Le procureur impérial en profita pour donner l'ordre de procéder au supplice; c'était le 17 février; comme on craignait « une crise », on agit prudemment par surprise. On avisa la condamnée que le docteur Ducolombier, venu de la part de Chauveau-Lagarde, la demandait au guichet de la prison : elle descendit sans méfiance et fut très étonnée de trouver, à la place de celui qu'elle s'attendait à rencontrer, deux hommes, qu'elle n'avait jamais vus; l'un d'eux était le bourreau Ferey, qui, lui saisissant les mains, la lia : les portes s'ouvrirent; elle vit, dans la cour, les gendarmes, la charrette, la foule et comprit : elle courba la tête, résignée ¹.

Sur la place du Vieux-Marché, l'échafaud était dressé supportant un poteau auquel était fixé le texte du jugement; on hissa la condamnée sur la plate-forme : elle parut toute cassée, sèche, très imposante avec ses cheveux encore noirs, son air de « dame de château »; elle était vêtue d'une robe de soie violette; comme elle s'obstinait à tenir la tête baissée, son visage restait caché sous les volants du bonnet qui couvrait sa tête; pour que rien ne manquât à l'humiliation, Ferey releva les dentelles et les fixa avec une épingle; puis il fit asseoir sur l'escabeau la marquise qu'une corde

1. « Elle n'a fait aucune difficulté pour être conduite à l'exposition. » Archives nationales, F⁷ 8172.

mince lia au poteau et qui fut ainsi forcée de relever le front. Ce qu'elle aperçut devant elle, au pied de l'échafaud, fit monter à ses yeux des larmes d'orgueil : au premier rang de la foule qui, presque muette, respectueuse, remplissait la place, des dames en toilettes sombres se tenaient groupées le plus près possible de la plate-forme, comme pour prendre une part volontaire au châtimement de la vieille chouanne, et, pendant les six heures que dura l'exposition, les femmes les plus titrées et les plus distinguées de la ville vinrent à tour de rôle tenir compagnie à la suppliciée¹ ; quelques-unes, même, déposèrent des fleurs au pied de l'échafaud, transformant ainsi la flétrissure en apothéose.

Devant cet hommage silencieux, le cœur de la marquise, que n'avaient pu attendrir dix-sept mois de tortures et d'anxiétés, ce cœur qui s'obstinait à ne pas faiblir, se fonda enfin ; elle pleura ; on voyait les larmes rouler sur ses joues maigres, et la foule s'émouvait d'apercevoir, autour de cette vieille si misérable, les plus hautes dames de la ville faisant cercle et s'abordant avec de solennelles révérences².

A la nuit tombante, on ramena à la Conciergerie M^{me} de Combray qui, le soir même, fut expédiée à Bicêtre³, et, quelques jours plus tard, le procureur

1. *Biographie des hommes vivants*, 1816-1817, article Helye de Combray.

2. *Précis des travaux de l'Académie de Rouen*, t. 79. Archives nationales, F⁷ 8172. — Renseignements particuliers.

3. Maison de correction de Rouen : Ce jourd'huy, dix-sept

général Chapais-Marivaux, jugeant qu'il avait bien servi le Maître, sollicitait, en récompense de son zèle, la croix de la Légion d'honneur ¹.

février de l'an mil huit cent neuf. De la réquisition de M. le Procureur général Impérial, près la cour de justice criminelle et spéciale du département de la Seine-Inférieure, séante à Rouen, et en vertu d'un arrêt en ladite cour criminelle et spéciale, le trente décembre 1808, qui a condamné à la peine de vingt-deux ans de réclusion, et aux dépens, pour cause de complicité et recéle de vol avec violences, à force ouverte et à main armée sur une grande route. Geneviève Ouin, veuve Hély Combray, âgée de soixante-sept ans, vivante de son revenu, demeurant avant son arrestation à Tournebut, près Gaillon, native de Rouen, taille d'un mètre, 596 millimètres, cheveux et sourcils noirs, front haut, yeux bruns, nez allongé, bouche moyenne, menton allongé, visage oval, maigre et décharné.

Je, huissier, en ladite cour soussigné, j'ai transféré ladite veuve Hély Combray, de la maison de justice en la maison de correction où étant écrouée et recommandée sur le présent registre, la laissant à la charge et garde du sieur Beaupré, concierge de ladite maison, dont acte,

CANARD BEAUPRÉ.

1. Archives nationales. F⁷ 8170. Lettre de Chapais-Marivaux à Réal ; 16 avril 1809.

CHAPITRE IV

MADAME DE VAUBADON

D'Aché, pourtant, n'avait pas renoncé à ses projets : l'arrestation de Le Chevalier, celles de M^{me} de Combray et de M^{me} Acquet n'étaient point des faits de nature à décourager un tel homme ; ce n'était là, après tout, que la perte de son enjeu, et il était de taille à recommencer la partie ; il ne paraît pas certain même que, quand Licquet le cherchait par toute la Normandie, d'Aché ait pris la précaution de quitter le château des Mortfiquet, à Mandeville, où il séjournait habituellement depuis son voyage auprès des princes, au commencement de 1807. Dix mois après le vol du Quesnay, sa présence avait été signalée dans l'Eure¹ : c'était à l'époque où se terminait l'enquête de Licquet, qui prit aussitôt la poste et accourut à Louviers ; il put se convaincre, en effet, que d'Aché y avait été aperçu trois jours auparavant. D'où venait-il ? Sortait-il de Tournebut où, en dépit des perquisitions, il aurait pu

1. Le magistrat de sûreté de Louviers signale la présence de d'Aché dans cette ville, 17 mars 1808. Archives nationales, F⁷ 8171.

vivre depuis six mois, dans quelque cachette bien fournie de provisions ? Quelque invraisemblable que parût cette supposition, Licquet n'était pas loin de l'admettre, tant l'audacieuse habileté de son insaisissable rival déconcertait sa propre rouerie. La lettre par laquelle il rend compte à Réal de son enquête dans l'Eure est empreinte d'un découragement profond¹ ; il ne dissimule plus que poursuivre d'Aché est une besogne aussi décevante qu'inutile ; peut-être aussi comprenait-il que le cas de Le Chevalier était un *précédent* à imiter ; d'Aché eût été un accusé très gênant devant un tribunal ; s'en défaire sans esclandre, en supprimant les formalités toujours délicates de l'audience publique, rien ne serait, certes, plus profitable à l'État ; Licquet sentait bien qu'un excès de zèle amenant une arrestation à grand spectacle, comme l'avait été celle de Georges Cadoudal, serait très mal vu en haut lieu. et il semble que, dès lors, il apporta une certaine nonchalance à la recherche du conspirateur.

Celui-ci, du reste, s'émouvait peu de savoir ses complices aux mains de la police ; perdu dans ses illusions, il ne prenait de sa sécurité aucun souci et il continuait à séjourner à Mandeville, organisant sur le papier des légions imaginaires, combinant les étapes du roi sur la route de Paris et discutant avec les Montfiquet certains points d'étiquette du séjour que le prince devait faire dans leur château au lendemain de son débarquement.

Un jour pourtant, tandis qu'on était à table —

1. Archives nationales. F⁷ 8474.

— c'était au printemps de 1808 — un inconnu se présenta au château de Mandeville et demanda *M. Alexandre* : c'était là, on s'en souvient peut-être, le nom que prenait d'Aché dans la région de Bayeux. Il voulut lui-même répondre à cet homme ; ayant jugé son attitude louche et ses questions indiscretes, il le mit à la porte en le traitant d'espion, mais non sans que l'intrus ne proférât, en s'éloignant, quelques menaces.

Le fait éveilla les craintes de *M. de Montfiquet* qui persuada à son hôte de quitter pour quelque temps Mandeville. Au cours de la nuit suivante, tous deux partirent à pied pour Rubercy où *M. Gilbert de Mondejeu*, grand ami et confident de d'Aché, poursuivi depuis longtemps par la police, vivait caché dans la maison d'une demoiselle Genneville. Cette vieille fille, ardente royaliste, ouvrit de grand cœur sa maison aux fugitifs : ils s'installaient à peine autour du déjeuner qu'on venait de servir quand une servante donna l'alarme :

— Voilà les soldats ! cria-t-elle¹.

D'Aché et Mondejeu se jetèrent hors de la salle, firent un bond du perron dans la cour, au moment même où la porte charretière, renversée, livrait passage aux gendarmes : les deux gentilshommes étaient pris si la chute d'un cheval, glissant sur le pavé humide, n'eût produit un encombrement d'un instant, à la faveur duquel ils purent refermer sur eux la porte d'une grange, sortir par les derrières

1. Le Sénécal. *Le meurtre du baron d'Aché, vérités historiques opposées aux fictions des romans* (Bayeux, 1869).

et gagner, en sautant les haies de la propriété, un petit bois de l'autre côté du ruisseau de la Tortone.

Mais d'Aché avait été vu et, de ce jour, il fut condamné à reprendre son existence errante, vivant le jour dans les bois, marchant la nuit, sans ressources, car il n'avait plus d'argent, mais sûr de trouver, en cas urgent, un asile dans cette région où les réfractaires abondaient et où toutes les portes s'ouvraient devant eux. C'est ainsi qu'il gagna la forêt de Cerisy dont une partie, jadis, avait appartenu aux Montfiquet¹ et où s'ouvraient ces galeries de mines abandonnées qu'on avait signalées à Licquet comme servant de retraite à Allain. Il est vraisemblable que celui-ci s'y était, en effet, réfugié et qu'il aida d'Aché à s'y cacher pendant quelque temps ; mais sur ce point, si l'on en excepte une délation assez vague de Bureau de Placène², aucun document ne fait foi.

Toujours est-il que, obligé d'abandonner définitivement le château de Mandeville, où les gendarmes avaient, ainsi qu'à Rubercy, opéré une perquisition, d'Aché ne manquait pas d'asiles dans la région de Bayeux³ : une dame Chivré, habitant un château des environs de la ville, était, depuis quinze ans, la providence des chouans les plus com-

1. Le château qui porte ce nom est bâti à la lisière même de la forêt, à 3.000 mètres environ du bourg de Balleroy.

2. Archives nationales, F⁷ 8170.

3. Comme, du reste, dans toute la Normandie. Licquet avait constaté que, dans le département de l'Eure, tous les châtelains des environs de Louviers tenaient à honneur d'héberger, chacun à son tour, le royaliste proscrit. Archives nationales, F⁷ 8171.

promis et d'Aché savait être chez elle bien accueilli ; il ne fit, croit-on, qu'y séjourner durant quelques jours. Aux faubourgs de Bayeux même, il trouva pendant plus longtemps une calme et confortable retraite dans la maison de M^m Amfrye¹ qui, vivant seule avec sa fille et une servante, passait pour se désintéresser complètement de la politique. Cette dame Amfrye, qui ne sortait guère que pour aller aux offices et qu'on rencontrait de grand matin dans les rues désertes de Bayeux, marchant, les yeux baissés, vers Saint-Patrice, en compagnie de sa domestique qui portait le livre de prières, était une des plus militantes royalistes de la région. Elle tenait le dépôt des fonds que les émigrés d'Angleterre envoyaient au parti et se chargeait, en outre, de leur correspondance ; une fois par semaine un prêtre sonnait à la porte de M^m Amfrye : c'était l'abbé Nicolas, curé de Vierville, petit village de pêcheurs, situé sur la côte, à quelque cent mètres de la pointe de la Persée. L'abbé Nicolas, dont la réputation de charité était proverbiale, ce qui expliquait ses fréquentes visites à M^m Amfrye « qui donnait beaucoup », était, en réalité, un loup de mer comparable, pour l'énergie et le courage, à ce David

1. Dans une lettre de Caffarelli à Réal (28 septembre 1809), il est parlé des liaisons de d'Aché avec l'Angleterre, « d'où il tirait des marchandises et où il envoyait des dentelles ; son dépôt de marchandises était chez M^m Amfrie, à Bayeux... Depuis un an au moins, il n'a pu avoir aucune communication avec les ennemis de la France... Son magasin s'est épuisé ; j'ignore ce qui l'a fait sortir de son gîte ; mais il est également certain que, très peu de temps avant son départ de Bayeux, il était chez une demoiselle Dumesnil, logée place Saint-Patrice, n'ayant qu'une servante et vivant très obscurément. » Archives du Calvados ; police. Affaire d'Aché.

l'Intrépide que nous avons vu servant de pilote à d'Aché; sa messe dite et son bréviaire récité, il s'embarquait, par tous les temps, dans un canot qu'il dirigeait seul et gagnait ainsi les îles Saint-Marcouf où s'opéraient, avec les émissaires de la station anglaise, l'échange des lettres et la remise des paquets que le brave prêtre apportait, sous sa soutane, jusqu'à Bayeux¹. Ainsi, dans cette ville morne, à l'ombre de l'imposante et singulière cathédrale, se jouait secrètement, entre ces gens pieux, ce drame continu où chacun risquait sa vie pour la cause royale; ils savaient n'avoir pas à gagner au retour du roi légitime; mais ils s'obstinaient à leur tâche par haine de cet usurpateur dont ils ne connaissaient rien, et que leurs cœurs simples et leurs esprits prévenus différenciaient mal des Marat ou des Robespierre qui l'avaient précédé.

Dans Bayeux même, d'Aché pouvait se réfugier alternativement chez une demoiselle Dumesnil, vivant obscurément place Saint-Patrice, ou chez M^{lle} Duquesnay de Montfiquet, cousine des Montfiquet, de Mandeville, et qui habitait rue des Bouchers. Il avait été recommandé jadis et présenté à ces deux dames très respectables par M^{me} de Vaubadon, royaliste exaltée, qui, pendant le plus fort de la Terreur, avait rendu au parti de signalés services. Elle était citée parmi les Normandes dont le zèle s'était montré le plus intelligent et le plus dévoué.

1. Renseignements communiqués par Guilbert concernant la retraite de d'Aché. Archives nationales. F⁷ 8172.

Née de Mesnildot, nièce de Tourville, elle avait épousé, peu avant la Révolution, M. Le Tellier de Vaubadon, fils d'un conseiller au parlement de Rouen, bel homme, aimable, loyal, élégant, « de la plus charmante sociabilité ». Elle était de taille moyenne, peu jolie, mais très séduisante, avec son teint très blanc, sa chevelure fauve, ses yeux tendres et sa démarche souple¹. Deux fils étaient nés de cette union si bien assortie. Quand survint la Révolution, M. de Vaubadon émigra.

Après quelques mois de retraite au château de Vaubadon, la jeune femme se lassa de son veuvage qui paraissait devoir s'éterniser : elle revint habiter Bayeux où elle possédait de nombreuses relations ; la Terreur était passée, on commençait à revivre, et la morne capitale du Bessin s'en donnait à cœur joie² ; « jamais les bals, les concerts, les redoutes, les soupers ne furent aussi nombreux à Bayeux, plus animés, plus brillants qu'à cette époque ». Le succès de M^{me} de Vaubadon fut très vif ; on saisit chez elle, en l'an IX, lors d'une perquisition opérée pour y découvrir certains chefs royalistes qu'on y disait cachés, une liasse de papiers qui est venue échouer dans les cartons de la police. Il s'y trouve ce billet écrit par un adorateur :

Tous les hommes qui ont eu le malheur de vous voir sont atteints d'une blessure mortelle. Je vous prie, en conséquence, de ne pas séjourner plus longtemps dans cette ville, de ne sortir de votre appartement que le soir, à la brune, et voilée.

1. Renseignements particuliers.

2. Pezet, *Bayeux à la fin du XVIII^e siècle*, cité par M. de la Sicotière.

Nous espérons guérir nos malades par des bains froids et des rafraîchissements ; mais daignez n'en pas faire des incurables¹.

Pour ne pas frustrer ses enfants de la fortune paternelle que la nation pouvait séquestrer comme biens d'émigré, M^{me} de Vaubadon avait, ainsi que nombre de royalistes, demandé le divorce. Toutes celles qui avaient eu recours à cette extrémité s'empressèrent, dès que les portes de la France se rouvrirent devant leur maris, de requérir l'annulation du divorce et reprirent la vie commune. M^{me} de Vaubadon ne consentit pas à considérer la cassation de son mariage comme une simple formalité : elle entendit rester libre et même elle intenta à son mari un procès pour la liquidation de ses droits. Cet acte, sévèrement apprécié par l'aristocratie de Bayeux, aliéna à la jeune femme bon nombre de ses relations et la plaça quelque peu en marge de la société. Dès lors, on lui attribua des amants et, quoiqu'en pareille matière il soit impossible de distinguer la calomnie de la médisance, il paraît certain que sa conduite devint plus que légère : elle dissimulait à peine sa liaison avec Guérin de Bruslart, le chef de la Chouannerie normande, le successeur de Frotté, véritable type de brigand romanesque, qui parvint à vivre pendant dix ans en Normandie, et même à Paris, sans tomber dans un seul des mille pièges que lui tendit la police de Fouché. Bruslart débarquait au milieu

¹ Ce madrigal est signé *Louis, président de l'administration municipale de Falaise*. Pièces saisies chez M^{me} de Vaubadon. Ar hives nationales, F⁷ 6236. Cité par la Sicotière.

de la nuit chez sa maîtresse, portant à la ceinture un arsenal de pistolets et de poignards, et « toujours prêt pour un combat corps à corps et désespéré ».

Conjointement avec ce matamore, M^{me} de Vaubadon recevait intimement un certain d'Ollendon, ancien chouan d'une réputation louche, qu'on disait passé à la police par besoin d'argent. M^{me} de Vaubadon était elle-même, depuis son divorce, dans une situation des plus précaires : elle avait dissipé en folles dépenses sa fortune déjà fortement délabrée par la Révolution. Réduite aux expédients, voyant se fermer devant elle les portes des maisons où naguère elle donnait le ton, elle quitta Bayeux et vint se fixer à Caen, rue Guilbert, presque en face de la rue Coupée¹.

Soit que d'Ollendon l'eût décidée à tirer profit des relations qu'elle pouvait avoir conservées dans le monde de la Chouannerie, soit que Fouché fût, par ses agents, instruit qu'une *ci-devant*, connaissant bien des choses et bien des gens, se trouvait dans le besoin et ne refuserait pas de rendre quelques services grassement rétribués, M^{me} de Vaubadon entra en pourparlers avec la police. Ce fut le sénateur Doulcet de Pontécoulant... — l'homme qu'en 1793 Charlotte Corday avait, d'un mot, flétri immortellement — qui se chargea de faire cette recrue au gouvernement impérial.

Pontécoulant, qui passait pour l'un des protecteurs d'Acquet de Férolles, aurait, s'il faut en croire certaines traditions, insinué à M^{me} de Vaubadon que, « depuis

1. Renseignements particuliers.

longtemps, on connaissait en haut lieu ses intrigues royalistes : un ordre d'arrestation allait être lancé contre elle et contre d'Aché qu'on l'accusait d'avoir pour amant ». — « Vous comprenez, ajouta-t-il, que l'empereur est aussi clément que puissant, qu'il a l'horreur des supplices et ne désire que concilier, mais qu'il doit, à tout prix, anéantir le renfort que donne à l'Angleterre les agitations du littoral. Rachetez votre passé; vous connaissez la retraite de d'Aché; faites-le sortir de France : on saura l'empêcher de rentrer; mais on veut avoir la certitude de son embarquement et on vous fournira des agents qui puissent en témoigner¹. »

Ainsi on aurait amené M^{me} de Vaubadon à l'idée de révéler la retraite de d'Aché, en lui certifiant qu'il s'agissait seulement de le faire passer en Angleterre; les faits ne permettent guère d'admettre cette version édulcorée. Après le drame particulièrement odieux que nous allons raconter, tous ceux qui y avaient été mêlés cherchèrent à se créer, tant bien que mal, un alibi moral et à rejeter sur des sous-ordres l'horreur d'un crime qui avait été longuement et savamment préparé. Fouché, lui-même, que peu de souvenirs tracassaient, était hanté par celui-là; aussi s'attribuait-il dans l'aventure un rôle aussi chevaleresque qu'inattendu : à l'en croire, d'Aché, aux abois, aurait tenté une démarche extrême; cet homme qui, depuis l'affaire de Georges, dépistait avec tant de bonheur tous les espions de

1. *Le meurtre du baron d'Aché, vérités historiques opposées aux fictions des romans*, Bayeux 1869.

France, se serait, de son plein gré, présenté inopinément chez le ministre de la police pour s'efforcer de le convertir aux doctrines royalistes ! Fouché se serait montré, dans cette circonstance, d'une loyauté égale à la folie de son visiteur : — « Je ne veux pas, aurait-il dit, abuser de votre témérité et vous faire arrêter *hic et nunc* : je vous donne trois jours pour sortir de France ; pendant ce délai je vous ignorerai complètement ; le quatrième jour, je déchaînerai mes agents contre vous, et, si vous êtes pris, vous en subirez toutes les conséquences. »

Le fait est honorable, mais il est faux, à n'en pas douter ; outre qu'on se représente mal ce conspirateur venant s'offrir, sans raison aucune, à celui qui le traque depuis si longtemps, il est bien difficile de s'imaginer qu'une telle rencontre eût pu avoir lieu sans qu'il en fût fait mention dans la correspondance : aucune des lettres échangées sur le cas de d'Aché, entre le ministre et les préfets, ne fait allusion à cette visite : elle semble si en dehors du caractère et de l'un et de l'autre qu'il faut la reléguer au rang des légendes dont Fouché tenta de couvrir quelques-unes de ses perfidies. Il reste certain qu'un piège fut tendu à d'Aché ; que M^{me} de Vaubadon en fut l'instrument direct ; que le sénateur Pontécoulant servit d'intermédiaire entre le ministre et la femme ; mais à qui revient l'invention du stratagème que tous ont cherché à passer au compte d'un hasard malheureux ? On l'ignore : le simple exposé des faits montrera que tous trois étaient dignes de l'avoir combiné.

M^{me} de Vaubadon avait été, la rumeur publique l'assurait, la maîtresse de d'Aché; mais elle ignorait où, pour l'instant, il était terré. Dans les derniers jours d'août 1809, elle partit de Caen pour Bayeux : elle allait s'informer auprès de son amie, M^{lle} Duquesnay de Montfiquet, si d'Aché était dans la région et chez qui il séjournait. M^{lle} de Montfiquet, sachant M^{me} de Vaubadon des intimes amies du proscrit, répondit, sans préciser davantage, que depuis assez longtemps il habitait, en effet, la ville et qu'elle l'allait voir chaque semaine. Les choses en restèrent là et, après quelques visites, M^{me} de Vaubadon reprit, le soir même, la voiture publique de Caen¹.

On sut depuis que, le lendemain, elle recevait chez elle, rue Guilbert, Pontécoulant avec lequel elle s'entretint longuement : il fut convenu qu'elle livrerait d'Aché; en revanche Fouché payerait ses dettes et lui assurerait une pension : mais elle mettait à ce marché une condition singulière : elle se refusait « d'agir de connivence avec l'autorité et elle ne s'engageait à tenir sa promesse que si l'on mettait à sa disposition, en la rendant complètement indépendante, un sous-officier de gendarmerie dont elle se réservait le choix et qui obéirait aveuglément à ses ordres, sans avoir aucun

1. « M^{me} de Vaubadon fit deux voyages à Bayeux pour déterminer le départ, non seulement de d'Aché, mais encore de sept autres...

« La dame a dû écrire à Paris à quelqu'un qui s'y trouvait, afin de l'engager à se fier à elle et à venir ici. » Archives du Calvados.
— Lettre de Caffarelli à Réal.

rapport à rendre à ses chefs ¹ ». Peut-être la malheureuse espérait-elle pouvoir rester maîtresse de la vie de d'Aché et le sauver par quelque subterfuge, tout en gagnant la prime promise ; mais elle avait affaire à Pontécoulant, à Réal et à Fouché, trois torts joueurs contre lesquels on trichait difficilement : ils acceptèrent les conditions de M^{me} de Vaubadon, soucieux seulement de tenir d'Aché et bien résolus à le supprimer « sans autre forme de procès », dès qu'ils sauraient où le prendre².

Le jeudi 5 septembre, M^{me} de Vaubadon reparut à Bayeux ; elle vint trouver M^{lle} Duquesnay de Montfiquet et lui exposa combien était imminent le danger que courait d'Aché, l'adjurant de la mettre en rapport avec lui pour le sauver. Nous suivons ici la version d'un ami de la famille de M^{me} de Vaubadon qui, dans ce récit, a cherché à innocenter cette femme, sinon de la trahison, du moins du crime qui en fut la suite³.

M^{lle} de Montfiquet avait grande confiance en la

1. Renseignements particuliers. Nous citons ici textuellement un récit très circonstancié.

2. « M. Daigremont Saint-Monvieux, maire de Caen, se trouvant un jour à Paris, demanda quelques explications sur cette affaire au comte Réal qui lui répondit : « Je vais mettre à dîner près de vous le directeur qui a conduit toute l'affaire et le charger de vous la raconter. » Il tint parole et ce personnage dit à M. Saint-Monvieux « Depuis longtemps M^{me} de Vaubadon est à notre solde : nous l'avons chargée de faire arrêter d'Aché : nous lui avons laissé carte blanche, sans rien préciser, l'assassinat moins que toute autre chose. Je vous montrerai toute la correspondance si vous le désirez. M. de Saint-Monvieux n'accepta pas. » Renseignements particuliers.

3. M. Le Senécal avait connu M. de Vaubadon jusqu'à sa mort survenue en 1838. Il était depuis longtemps avec lui en relations

loyauté de son amie, mais elle croyait beaucoup moins à sa discrétion et elle se refusa obstinément à conduire chez d'Aché M^{me} de Vaubadon. Celle-ci, craignant qu'on agit sans elle, revint à la charge; mais elle se heurta à un parti pris de silence qui rendait toute insistance inutile. Désolée d'avoir peut-être éveillé des soupçons qui pouvaient avoir pour résultat la disparition de d'Aché, elle résolut de ne pas quitter la place.

— « Je ne veux pas, dit-elle à son amie, me montrer dans Bayeux; je vais coucher chez toi.

— Mais je n'ai qu'un lit.

— Je vais coucher avec toi... »

Pendant la nuit, comme les deux femmes, préoccupées, ne pouvaient prendre le sommeil, M^{me} de Vaubadon changea de tactique :

— « Tu n'as aucun moyen de le sauver, insinua-t-elle; moi, toutes mes mesures sont prises : j'ai à ma disposition un bateau qui, pour 8 à 900 francs, le transporterait en Angleterre; j'ai un homme pour le conduire à la mer et deux marins pour diriger le bateau. Si tu ne veux pas m'indiquer sa retraite, donne-lui au moins un rendez-vous où mon guide le prendrait. Si tu refuses, il peut être arrêté demain, jugé, fusillé, et la responsabilité de sa mort retombera sur toi¹. »

presque quotidiennes. Or le mari abandonné avait conservé pour la femme coupable une sorte d'indulgence attendrie et le récit de *Le Sénécal* n'est que l'écho du vieux gentilhomme qui cherchait à s'illusionner soi-même sur celle qu'il avait aimée. Aussi cette brochure doit-elle être consultée avec la plus grande précaution : elle est, d'ailleurs, extrêmement rare.

1. *Le meurtre du baron d'Aché*, par Le Sénécal.

M^{lle} de Montfiquet céda : elle promit de décider d'Aché à passer en Angleterre ; on était au vendredi matin, 6 septembre ; il fut entendu que le lendemain, à dix heures du soir, elle le conduirait elle-même jusqu'au village de Saint-Vigor-le-Grand, aux portes de Bayeux ; elle s'avancerait seule à la rencontre du guide envoyé par M^{me} de Vaubadon ; l'homme dirait *Samson*, M^{lle} de Montfiquet répondrait *Félix*, et, seulement après l'échange de ce mot de reconnaissance, elle appellerait d'Aché, dissimulé à quelque distance.

M^{me} de Vaubadon repartit aussitôt pour Caen ; elle était rentrée chez elle avant midi ; son salon de la rue Guilbert n'avait guère d'autres habitués que des soupirants dont le plus assidu était, à cette époque, un jeune homme d'excellente famille, M. Alfred de Formigny, fort amoureux et, par suite, fort jaloux de d'Ollendon qui passait alors pour l'amant en titre. Ce soir-là, M. de Formigny se présenta chez M^{me} de Vaubadon : on lui répondit qu'elle n'était pas chez elle ; mais comme, de la rue, il apercevait de la lumière dans l'appartement du rez-de-chaussée, et qu'il avait cru distinguer la silhouette d'un homme se dessinant sur les rideaux, il se mit aux aguets et put constater que la maîtresse du logis causait de façon très animée avec un visiteur qu'il ne vit que de dos et en qui il crut reconnaître son rival¹. Voulant en avoir le cœur net et résolu à une explication décisive, il se

1. Le Sénécal ne raconte pas cet épisode dont il a dû pourtant avoir connaissance. Il se contente de dire qu'« il reste constant que

plâça en sentinelle devant la porte de la maison ; « bientôt sortit, enveloppé d'un manteau, un homme qui, se voyant épié, ramena les plis de son vêtement jusque sur ses yeux. M. de Formigny, certain d'avoir affaire à d'Ollendon, se précipita sur lui et, de force, écarta le manteau protecteur ». Mais il resta fort penaud en se trouvant face à face avec le brigadier de gendarmerie Foison¹ qui, non moins contrarié, grommela quelques jurons et s'esquiva hâtivement. Le soir même, M. de Formigny, encore tout ému de l'aventure, en faisait le récit à quelques amis : indiscretion sans conséquences, semblait-il ; la réputation de M^{me} de Vaubadon était entamée au point qu'une nouvelle atteinte passait presque inaperçue.

Cependant M^{lle} de Montfiquet avait tenu sa promesse ; dès que son amie l'eut quittée, elle se rendit chez M^{lle} Dumesnil, où, depuis six semaines vi

le soir du vendredi 6, M^{me} de Vaubadon reçut en audience particulière, très mystérieuse, le sieur Foison, maréchal des logis de la gendarmerie à Caen ».

1. Charles-Julien-Pierre Foison était né à Avranches, le 25 mars 1771. Il s'était engagé au 7^e régiment de dragons, comme enfant de troupe, le 15 mai 1784. Brigadier en 1791, maréchal des logis de 1793 au 5 nivôse an V, il était alors entré dans la gendarmerie et il était sous-lieutenant quartier-maitre depuis le 9 brumaire an X. Foison avait fait les campagnes de 92, de 93 et de l'an II, à l'armée du Nord, puis il était passé à l'armée de Sambre-et-Meuse : il avait à son actif une action d'éclat : à Lachenbourg, près d'Altenkirchen, étant d'arrière-garde, il chargeait à la tête de vingt-cinq hommes au moment où Marceau fut atteint du coup de feu qui le renversa. Foison fut assez heureux pour faire plusieurs prisonniers et empêcher que le jeune général tombât au pouvoir de l'ennemi : ce fut lui qui fit porter par six grenadiers l'illustre blessé à Altenkirchen.

En 1808, Foison était ainsi noté par ses chefs. « du zèle, le désir

vait d'Aché et fit part à celui-ci des offres de M^{me} de Vaubadon. La proposition était si tentante, elle paraissait si bien inspirée par l'affection la plus attentive et la plus zélée, elle provenait d'une amie d'un dévouement si éprouvé qu'il n'hésita pas à l'accepter. On doit croire, cependant, qu'il ne courait pas à Bayeux grand danger et qu'il ne s'y cachait guère puisque, le samedi matin, il communia pieusement à l'église Saint-Patrice; puis il rentra chez M^{lle} Dumesnil et mit en ordre certains papiers. Le soir, quand la nuit fut complètement tombée, M^{lle} de Montfiquet vint le chercher ¹ : elle le trouva prêt à partir; il était vêtu d'une veste de chasse en drap bleu, d'un pantalon de velours côtelé vert olive, d'un gilet de piqué jaune et chaussé de bottes à la russe; dans les poches de sa veste il mit deux pistolets anglais, tout chargés, et prit en main une canne à épée. M^{lle} de Montfiquet lui remit un petit livre de *Pensées chrétiennes*, sur lequel elle avait écrit son nom; puis, accompagnée de sa servante, elle le conduisit à travers le faubourg, jusqu'à Saint-Vigor-le-Grand. A l'endroit indiqué, devant le portail de l'église, elle trouva le guide envoyé par M^{me} de Vaubadon : c'était le brigadier Foison,

de bien faire, de la conduite; est estimé, d'un physique avantageux et d'une très belle tenue».

Il s'était marié, le 10 pluviôse an VII, à Marie-Anne Cabourg, née à Caen, le 4 avril 1773. Son frère, François-Damien Foison, servait également dans la gendarmerie à Caen, comme simple soldat, en 1809. — Archives du Ministère de la Guerre.

1. D'après une lettre de Réal, que nous citerons plus loin, M^{me} Amfrie et sa fille auraient également accompagné d'Aché jusqu'au rendez-vous.

qu'elle reconnut. Les signes de convention échangés, d'Aché se présenta, baisa la main de M^{lle} de Montfiquet, lui fit ses adieux et se mit en marche au côté du gendarme. La vieille fille, inquiète, le suivit de loin pendant quelques pas ; elle aperçut, stationnant à l'extrémité des murs de l'ancien prieuré de Saint-Vigor, deux hommes vêtus en bourgeois¹ ; ils se réunirent aux voyageurs ; tous quatre s'éloignèrent sur la route de traverse qui, par la ferme de Caugy, conduit à Villiers-le-Sec. Leur but était de gagner, en passant la Seule au pont de Riviers, la plage de Luc-sur-Mer, à sept lieues de Bayeux, où devait avoir lieu l'embarquement.

A l'heure où d'Aché et ses compagnons quittaient Bayeux, le bourg de Luc-sur-Mer était en émoi : le lendemain, dimanche, devait avoir lieu le tirage au sort de la garde nationale, et les jeunes gens du village, ne se dissimulant pas que cette fête était « une conscription déguisée », avaient menacé, disait-on, d'empêcher la cérémonie, d'envahir la mairie et de brûler les registres de l'état civil et les papiers du recrutement. Ce qui contribuait encore à inquiéter la population, c'est que, depuis deux jours, quatre

1. Ces deux hommes étaient deux gendarmes de la brigade de Caen, arrivés depuis deux jours à Bayeux pour seconder Foison. M. Bene^l l'érudit archiviste du Calvados, a retrouvé une lettre du sous-préfet de Bayeux au maire de la ville demandant « de faire donner le logement à deux gendarmes qui viennent faire à Bayeux un service extraordinaire. Le sous-préfet » donne au concierge des bâtiments militaires, les ordres de placer les gendarmes dans une des casernes ; il invite le maire à leur fournir des lits et des ustensiles de ménage. » Archives du Calvados. *Registre d'ordre et de correspondance de la sous-préfecture de Bayeux*, n° 14738.

hommes qu'on savait être des gendarmes déguisés, rôdaient dans les environs et surtout vers la plage ; ils avaient eu l'audace d'arrêter deux canonniers, gardes-côtes en uniformes et en fonctions et de leur demander leurs papiers ; une rixe grave s'en était suivie. La nuit, les mêmes hommes « portaient subitement une lanterne sourde sous le nez de tous ceux qu'ils rencontraient ».

M. Boullée, maire de Luc, qui habitait, assez loin du bourg, le hameau de Notre-Dame-de-la-Délivrande, au lieu dit le Bout-Varin, alarmé de ces divers éléments de trouble, veilla, avec ses domestiques, une partie de la nuit du samedi 7 au dimanche 8. A une heure du matin, comme il se trouvait réuni avec eux dans une pièce du rez-de-chaussée de sa maison, un coup de feu retentit au dehors et une balle vint frapper le croisillon de bois de la fenêtre. On courut à la porte, et, dans la nuit fort noire, on aperçut un homme qui s'enfuyait : la cartouche brûlait encore dans la cour.

M. Boullée expédia aussitôt un de ses domestiques au poste des canonniers gardes-côtes pour rendre compte du fait et demander deux hommes de renfort. Ceux-ci n'arrivèrent au Bout-Varin que vers quatre heures du matin. Ayant passé toute la nuit en patrouille assez loin de la Délivrande, ils n'avaient pas entendu le coup de fusil tiré, à une heure du matin, sur la maison du maire ; mais, vers trois heures et demie, ils avaient perçu le bruit de plusieurs détonations et d'un grand cri : « *A Moi !* » dans une direction qu'ils indiquèrent

et qui était l'embranchement du chemin venant de Bayeux avec la route conduisant à la mer.

Il faisait petit jour, et M. Boullée, très rassuré par la présence des canonniers, résolut d'aller immédiatement explorer les localités; à cinq cents mètres de sa maison, comme il suivait avec les soldats et ses domestiques la route de Luc, un paysan, qui traversait les champs, le héla et lui montra, presque au bord du chemin, derrière une meule de paille, le cadavre d'un homme. Le visage, meurtri de coups, était presque méconnaissable : l'œil gauche sortait de sa cavité ; les cheveux étaient noirs, très grisonnants aux tempes, la barbe rare et courte. Il était couché sur le dos, deux pistolets, encore chargés, étaient symétriquement placés à deux pieds environ de chaque côté du corps; la lame et le fourreau d'une canne à épée avaient roulé à quelques pas; près de là se trouvait aussi la crosse brisée d'un fusil à deux coups. En soulevant le mort pour visiter ses poches, on s'aperçut qu'il avait les mains liées derrière le dos au moyen d'un solide ruban de fil bleu; on ne trouva sur lui aucun papier qui pût fournir, sur son identité, une lumière quelconque; mais seulement une montre, 30 francs en argent et un petit livre de piété sur la première page duquel était écrit ce nom : *Duquesnag de Montfiquet*.

Bientôt, le jour grandissant permit un commencement d'enquête : on reconnut qu'une traînée de sang s'étendait sur le chemin de Luc depuis l'endroit où gisait le corps de l'inconnu jusqu'à l'em-

branchement du chemin de Bayeux, distant de deux cents mètres environ ; il était évident que le meurtre avait été commis à la rencontre des deux routes et que les assassins avaient porté le cadavre dans les champs, au revers d'une meule, pour retarder la découverte du crime. Les gendarmes déguisés dont la présence, depuis deux jours, intriguait les habitants, avaient disparu. Un cheval blessé d'une balle, gisait dans le fossé. On put le relever et, quoique perdant beaucoup de sang, il marcha jusqu'au village de Mathieu, sur la route de Caen, où on l'hébergea.

Ces constatations terminées, les domestiques de M. Boullée et les paysans que la curiosité avait attirés escortèrent jusqu'à la Délivrande le corps de l'homme mort qu'un voisin avait chargé sur une brouette¹ : il fut déposé dans une grange voisine

1. Ce voisin se nommait Lecoq : voici les souvenirs qu'il traçait de la journée du 8 septembre 1809, trente-cinq ans plus tard, alors qu'il était percepteur des contributions directes à Cagny. (Communication de M. Benet, archiviste du Calvados.)

« Cagny, le 19 février 1844.

... Vers le milieu de la nuit du 7 au 8 septembre 1809, je rencontrai, sur la place de la Délivrande, une brigade de gendarmes commandée par un nommé Foison, de Caen, et qui se dirigeait sur Luc. Environ une heure après, un coup de fusil à balle fut tiré dans une des fenêtres des chambres à M. Boullée, alors maire de Luc.

... Vers trois heures du matin, une forte décharge fut entendue par le sieur Hauvel, de la Délivrande, qui fabriquait de la chandelle pendant la nuit, et par les hommes que M. Boullée avait envoyés à Luc (chercher des canonnières garde-côtes pour venir à son secours), et qui revenaient à la Délivrande par le chemin des Vaux. Comme le jour commençait à percer, ils aperçurent en passant un cadavre étendu à côté d'une vieille carrière, à environ 6 mètres du chemin. En entrant à la Délivrande, ils virent de la

de la célèbre chapelle des pèlerinages; c'est là qu'à cinq heures de l'après-midi eut lieu l'autopsie; elle fit connaître que « la mort était due à une blessure produite par la lame de la canne fourrée : l'arme, rageusement retournée dans le corps, avait déchiqueté les viscères ». Trois coups de feu avaient, en outre, frappé la victime; cinq chevrotines l'avaient atteinte en pleine figure et avaient brisé plusieurs dents; de deux balles, tirées à bout portant, l'une avait traversé la poitrine au-dessus du sein gauche, l'autre avait cassé la cuisse

lumière chez M. Hauvel, ils y entrèrent et lui dirent ce qu'ils avaient vu; tout à coup, un bruit se fit entendre, et comme j'étais voisin dudit sieur Hauvel, j'entendis, je me levai et je courus à l'endroit où le corps avait été vu, il était environ cinq heures. J'étais accompagné de cinq ou six personnes, parmi lesquelles un sieur Brot, tourneur, et il arriva successivement beaucoup de monde, notamment M. le maire de Luc, et je crois le greffier du juge de paix; on sut bientôt que le meurtre avait été commis par les gendarmes, et il fut reconnu que l'arrestation avait eu lieu dans les Vaux, et que, dès là, la victime avait été blessée, car la trace de son sang empreinte sur le chemin ne laissa aucun doute sur ce point.

M. Dascher (*sic*) était d'une taille d'environ 5 pieds, une figure pleine, teint basané, et presque sans barbe, ses vêtements consistaient en une veste dite de chasse, un gilet de piqué fond jaune, des bottes dites à la reine. Je n'ai aucune connaissance de sa coiffure. On a trouvé dans ses poches un livre d'église intitulé *Pensées chrétiennes* et une somme d'argent qui n'excédait pas 30 francs.

... L'œil gauche sorti de la tête et le nez écrasé d'un coup de crosse de fusil.

... Après que le meurtre fut constaté, M. le maire de Luc demanda qui voudrait se charger de porter le corps dans une maison la plus voisine. Je n'hésitai pas à remplir ce devoir, et je fus chercher ma brouette à civière sur laquelle le sieur Brot m'aida à le placer; et je le portai à l'aide dudit sieur Brot, qui le tenait par un bras, de peur qu'il ne renversât, dans la grange de M^{me} veuve de la Salle où il fut déposé sur la paille.

Sur les quatre heures du soir, M. Blancaguel, chirurgien, en fit

gauche ; enfin l'un des meurtriers s'était acharné sur le cadavre et en avait écrasé la face à coups de crosse si violents que le fusil s'était brisé sur le crâne.

Ce fut seulement quand les médecins eurent terminé leur travail que le maire, occupé du tirage au sort pendant tout le jour, trouva le temps d'écrire au préfet pour l'aviser de l'événement. Il était fort perplexe, car l'unanimité des habitants du village accusait les gendarmes de ce crime mystérieux ; on se racontait déjà que, le matin même, à l'aube, le maréchal des logis Foison était entré avec quatre de ses hommes¹ dans un cabaret du village de Mathieu ; l'un d'eux portait un fusil dont la crosse était brisée², là, tout en déjeunant, ces

l'ouverture, j'étais présent à cette opération, un des gendarmes y était aussi, mais je ne me rappelle pas de son nom.

Le lendemain, 9, la femme du sieur François Gehanne fit une quête, dont le produit fut employé à acheter du linge pour ensevelir le défunt, et il fut inhumé dans le cimetière de Luc. »

1. Il ne serait pas impossible peut-être, en s'aidant de certains indices assez probants, de retrouver les noms des gendarmes qui aidèrent Foison dans sa criminelle besogne. Nous avons dit que Foison avait, dans la brigade même, un frère, qui, sans doute, n'ignora rien de ce qui se passait : la tradition accuse, en outre, un nommé Poulain et un certain Legras, qui était, en 1809, maréchal des logis, et dont nous avons trouvé les notes aux Archives du Ministère de la Guerre : elles sont ainsi libellées : « menteur, vaniteux, homme à coteries, actif, intelligent, verbalisant bien, tenue médiocre, robuste. » Pour celui-ci, du moins, il n'y a aucun doute, puisqu'on possède le certificat attestant que Legras a reçu « un brevet d'une dot de 500 francs de rentes annuelles accordé, par S. M. l'empereur et roi, en récompense du zèle et du courage qu'il a présenté au sujet de l'arrestation du nommé François-Robert d'Aché, brigand redouté... etc. » Archives du Calvados, Archives du Ministère de la Guerre. — Ce Legras avait, à la brigade même, un fils, simple gendarme. Or les deux Legras, les deux Foison et Poulain, voilà bien, sans doute, les cinq hommes qui furent aperçus le matin dans l'auberge de Mathieu.

2. Archives nationales, F⁷ 6397.

messieurs, sans voir un enfant de six ans blotti dans une alcôve fermée, tirèrent d'une boîte de fer blanc « des *liards jaunes* qu'ils partagèrent entre eux », et l'hypothèse à laquelle on s'arrêtait était celle-ci : les gendarmes avaient détrossé un voyageur dont ils savaient la bourse bien garnie et, sûrs de l'impunité, puisqu'ils pouvaient toujours arguer d'un cas de rébellion, s'étaient débarrassés de lui en le massacrant.

Tel fut le sens de la lettre que le maire de Luc adressa, le 8 au soir, à Caffarelli. Le lendemain Foison se présentait à la Délivrande pour rédiger le procès-verbal. A quelques questions que lui posa Boullée sur les circonstances du meurtre, il répondit sur un ton « tellement arrogant, tellement menaçant » que son insolence rendait toute enquête impossible. Foison, payant d'audace, avoua qu'il avait assisté à la scène du crime. Il raconta qu'étant, avec quatre de ses hommes, en surveillance sur la route de Luc, ils avaient vu venir à eux, dans la nuit, deux individus auxquels ils demandèrent « leurs papiers » ; l'un des inconnus avait aussitôt pris la fuite ; l'autre fit une décharge de ses armes : les gendarmes le saisirent et, malgré sa défense désespérée, parvinrent à le terrasser ; il était resté mort sur la place « ayant été percé de plusieurs coups pendant la lutte ¹ ».

— Mais ses pistolets sont encore chargés, remarqua quelqu'un.

Foison ne répondit pas.

1. Archives nationales, F⁷ 6397.

— Mais il avait les mains liées, objecta le maire. Foison tenta de nier.

— Voici les ligatures¹, répliqua Boullée, en tirant de sa poche le ruban détaché des mains du cadavre.

Et comme le capitaine de gendarmerie Mancel, qui se trouvait présider à l'entretien, remarquait « que c'étaient bien là des ligatures de gendarmes ». Foison sortit de la salle en proférant de nouvelles menaces et jurant « qu'il ne devait de comptes à personne ».

L'indignation était grande dans toute la région où la nouvelle du crime s'était répandue avec une surprenante rapidité. En écrivant à Réal, Caffarelli se faisait l'écho de l'émotion publique :

Comment se fait-il que quatre gendarmes n'aient pu saisir un homme qui a lutté longtemps avec eux ? — Comment se fait-il qu'il ait été, en quelque sorte, mutilé ? — Comment, après avoir tué cet homme, l'ont-ils laissé sur le lieu du combat et s'en sont-ils allés, sans s'inquiéter de remplir aucune des formalités voulues en pareil cas ? — Faites ces questions, Monsieur le comte, le public en fait et n'y peut trouver de solution ; que répondre surtout si, comme on le dit, l'individu a été saisi, attaché fortement les mains derrière le dos, et ensuite fusillé ? — Quelles terribles conséquences tirer de ces faits, s'ils sont vrais ? Comment les gendarmes pourront-ils s'occuper de leurs fonctions, sans crainte d'être traités comme des assassins ou des bêtes féroces² ?

Il convient de dire que, dès le crime commis, Foison avait pris la route de Caen et remis à Ponté-

1. Le Sénécal : *Le meurtre du baron d'Aché*.

2. Archives du Calvados.

coulant les papiers trouvés sur d'Aché, notes assez précises concernant la situation militaire et politique de la côte normande, ainsi que la possibilité d'un débarquement. Pontécoulant était aussitôt monté en poste et, dès le 11 au matin, il instruisait verbalement Fouché de la façon dont M^{me} de Vaubadon et le gendarme Foison s'étaient acquittés de leur mission. Restait à savoir comment le public jugerait la chose, et la lettre de Caffarelli ne présageait sur ce point rien d'agréable; que serait-ce lorsqu'il deviendrait évident que les gendarmes assassins avaient opéré avec l'autorisation et sous le contrôle du gouvernement? Heureusement pour les hauts policiers du ministère, une confusion s'était produite qui retardait l'explosion de la vérité. Dans l'espoir de découvrir l'identité du mort, le maire de Luc avait exposé le cadavre avant de le faire inhumer, et bien des gens s'étaient présentés pour l'examiner, entre autres plusieurs personnes venues de Caen : quatre de ces curieux avaient été unanimes à reconnaître le corps pour celui d'un marchand horloger de Paris, nommé Morin-Cochu, bien connu dans les foires de Basse-Normandie¹. Fouché laissa l'opinion s'égarer sur cette fausse piste; c'est merveille de voir ses lieutenants, Desmarets, Veyrat, Réal lui-même, chercher Morin-Cochu dans tout Paris et s'informer de ses déplacements comme s'ils n'avaient pas su à quoi s'en tenir sur la personnalité de leur victime. Et lors-

1. Lettre de Caffarelli à Réal, 15 septembre 1809, citée par le Sénécal.

qu'on eut trouvé Morin-Cochu bien vivant dans son magasin de la rue Saint-Denis qu'il n'avait pas quitté depuis quatre ans, on se mit à chercher avec autant de zèle un nommé Festau, son *journalier*, qui pouvait bien être l'homme assassiné¹.

1. Archives nationales, F⁷ 6397.

2. Caffarelli cherchait consciencieusement la vérité; voici le texte d'une lettre qu'il adressait à Réal, le 23 septembre 1809:

« Voici, monsieur le comte, les renseignements que je me suis procurés, que le temps qui me restait pour vous écrire hier ne m'avait pas permis de vous transmettre.

D'Aché était depuis longtemps caché à Bayeux, chez une dame Amfrie, dont la maison, située du côté de la campagne, a été pendant toute la Révolution, la retraite des ennemis du Gouvernement des Chouans, des amis des Anglais, etc. Il était fort gêné, et n'avait que 300 francs qu'il gardait pour l'occasion. Il y a peu de temps, M^{me} de Vaubadon est allée le trouver, lui a dit qu'elle avait le moyen de le faire évader, que pour cela elle s'était procuré un petit bâtiment qui avait coûté 8 à 900 francs, et avait gagné dix hommes sûrs qui le passeraient en Angleterre. D'Aché ayant accepté la proposition, il fut convenu qu'à jour et à heure fixes, il quitterait sa retraite et se présenterait près de l'église Saint-Exupère qui est isolée à l'entrée de Bayeux, du côté de Caen, qu'il trouverait là un homme déguisé sous le nom de Samson (c'était un gendarme) que sous sa conduite il se rendrait à Luc où il s'embarquerait. D'Aché emprunta environ 300 francs à M^{me} Amfrie dont la fille, connue aussi sous le nom de Ménildot, l'accompagna avec la servante. Arrivé au rendez-vous, le prétendu Samson est trouvé, et voyant que les adieux se prolongeaient, il a dit: « allons le temps presse, il faut se hâter. » Là, d'Aché a été ... (illisible).

Vous savez, monsieur le comte, ce qui (illisible) sa mort; mais je ne peux me défendre de l'idée que M^{me} de Vaubadon a dû être satisfaite d'apprendre qu'il avait été tué; il est clair qu'elle y avait un grand intérêt... Elle vit depuis assez longtemps avec M. Dollendon qui remplace Bruslard et ses nombreux successeurs. Tout en se félicitant de voir l'Etat délivré de d'Aché, vrai scélérat, qui pourrait se défendre d'un sentiment d'horreur pour la femme qui l'a livré et pour ceux qui l'y ont déterminée?

— Le rapport dit que c'est un gendarme désigné sous le nom de Samson qui a conduit d'Aché. Je n'ai pu savoir sur quoi cette mention était fondée... » Archives du Calvados: minute d'une lettre de Caffarelli à Réal.

Caffarelli pourtant ne se laissait pas prendre à ce piège grossier² : il savait maintenant les choses et il s'en montrait indigné. C'est très courageusement qu'il écrivait à Réal :

Vous me demandez, sans doute, Monsieur le comte, pourquoi je n'ai pas cherché à éclaircir la vérité? Ma réponse est très simple : il court dans le public que l'expédition des gendarmes a été commandée directement par M. le sénateur comte de P... à qui on a remis les papiers trouvés sur l'individu tué et qui est parti pour Paris, sans doute pour les remettre à Son Excellence le sénateur ministre de la police générale. N'ai-je pas dû respecter le secret de l'autorité?

Et tout ce qui, depuis deux ans, se passait dans son département sans qu'on jugeât convenable de l'en avertir, toutes les irrégularités sur lesquelles, dans son désir de la tranquillité, il avait cru devoir fermer les yeux, tous les empiètements, tous les affronts qu'il avait patiemment supportés lui revenant en mémoire, il éprouvait un haut-le-cœur des besognes louches, des comparses méprisables, des guets-apens odieux et s'en expliquait noblement :

Certes, je ne suis nullement jaloux de faire exécuter des mesures sévères et je voudrais n'en recevoir jamais de telle espèce (*sic*). Mais je dois à mon caractère, comme à la dignité des fonctions que je remplis, de ne pas me borner à être préfet de nom seulement et, si des motifs quelconques peuvent détruire la confiance en moi à ce point sur des objets importants, il faut tout simplement me le dire et je saurai ne retirer sans murmurer. Ce n'est pas avec un homme dont la droiture et le zèle ne peuvent être méconnus qu'il est permis

1. Archives du Calvados.

d'en agir comme on fait depuis quelque temps. Je ne peux vous le dissimuler, Monsieur le comte, je suis vivement blessé des divers partis qu'on a pris à mon égard. On a cru devoir ajouter plus de foi à des gens tarés, méprisés, la terreur des familles, qu'à un homme qui n'a jamais cherché qu'à faire le bien du pays qu'il administre et qui n'a jamais connu d'autre ambition que celle de bien faire¹.

Et cette lettre, bien étonnante sous la plume d'un préfet impérial, était comme la revanche de tous ces pauvres gens auxquels, depuis tant d'années, la police tendait des pièges si odieux : elle allait souffleter sur la joue de Fouché tous les Licquet et tous les Foison qui trouvaient, dans l'exercice de la justice, matière à de répugnantes comédies ; il eût été surprenant que dans celle de la Délivrande Licquet n'eût pas son mot à dire. L'avait-il soufflée à Réal ? la chose est possible, quoique nous n'ayons de son ingérence aucun indice ; on retrouve bien sa manière dans le scénario du guet-apens auquel succomba d'Aché : même *amorçage*, même guide sauveur, même projet d'embarquement que pour M^{me} Acquet, et ce qui donnerait à penser qu'il ne fut pas étranger à l'affaire, c'est qu'il apparaît à la fin, venant de Rouen avec son secrétaire Dupont et le mari de cette femme Levasseur qui passait pour avoir été la maîtresse de d'Aché².

1. Archives du Calvados.

2. « Paris, le 21 septembre 1809. — J'ai reçu, Monsieur, votre lettre du 17. — Depuis que je vous ai adressé ma dernière, j'ai obtenu de nouveaux renseignements qui ne me permettent plus de douter que l'individu, objet de nos recherches, ne soit Daché. Je sais même que le linge qu'il portait sur le corps et que celui qu'il portait dans un petit paquet, sont marqués de l'initiale D. Son Excellence a désiré qu'à tous les éléments qui sont actuel-

C'était le 23 septembre, au matin : le rendez-vous eut lieu à sept heures, chez le maire de Luc, il y avait là les médecins qui avaient procédé à l'autopsie, le lieutenant de gendarmerie Mancel ¹, le brigadier Foisson, très ému, encore qu'il cherchât à le dissimuler, par l'obligation d'assister à l'exhumation ² de sa victime. On partit pour le cimetière et le fos-

sement sous ses yeux, on en ajoutât un qui ôtât toute inquiétude aux plus incrédules.

Dans la correspondance que j'ai entretenue avec les autorités constituées de Rouen, soit dans l'affaire Georges, Moreau et Pichegru, où Daché a joué un rôle principal, soit dans l'affaire du vol de la diligence d'Alençon, où ce même Daché reparait comme chef de bandes, j'avais eu l'occasion de savoir que Daché était parfaitement connu à Rouen, et que M. Liquet avait eu occasion de le voir et de conférer souvent avec lui pendant un séjour de quatre ans ; que plusieurs habitants de Rouen pouvaient se trouver dans le même cas. Son Excellence a chargé, en conséquence, M. Liquet de se transporter, accompagné de témoins, ayant comme lui, particulièrement connu Daché dans votre département. Il a ordre de se concerter avec vous pour faire d'une manière sûre, prompte et décente, la vérification nécessaire.

Vous croirez, avec Son Excellence, qu'il est de nécessité absolue que les gendarmes présents à l'arrestation soient de nouveau présents au procès-verbal d'exhumation, que M. Maurel qui a dressé le second, que l'officier de santé qui y a figuré, reparassent dans le procès-verbal que le délégué devra dresser.

Si, comme je n'en doute pas, le brigand tué est d'Aché ; vous pourrez-vous féliciter d'être débarrassé d'un des ennemis les plus dangereux de S. M.

Je vous prie de faire ce qui dépendra de vous pour que l'opération de M. Liquet soit faite de très grand matin, pour éviter autant que possible le scandale qui accompagne toujours ces désagréables opérations. Croyez, Monsieur, à la parfaite considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être votre très obéissant serviteur.

RÉAL.

Lettre à Caffarelli. Archives du Calvados.

1- Mancel, Jacques-Jean, né à Caen le 5 juillet 1754. Engagé au dragons de Belzunce, le 24 octobre 1770. — Archives du ministère de la Guerre.

2. Le procès-verbal de cette exhumation fut envoyé directement par Licquet à Réal. Archives nationales, F⁷ 8172.

soyeur fit son office. Au bout d'un quart d'heure de travail, la pelle râcla la planche qui recouvrait le corps de d'Aché et bientôt après le cadavre apparut, la barbe avait poussée drue et forte. Foison regardait... C'était bien l'homme avec lequel il avait voyagé pendant toute une nuit, causant amicalement, alors que chaque pas le rapprochait des assassins auxquels il le conduisait. Licquet, très maître de soi, s'agitait, pérorait, parlait du temps où il avait connu « tout à fait particulièrement » celui qui était là, étendu sur le remblai de terre molle, la face tuméfiée, sévère pourtant, avec sa barbe épaisse, son nez aminci en bec d'aigle, ses lèvres serrées. Tout à coup il vint au policier le souvenir d'un « signe particulier » qu'il avait jadis constaté : il donna l'ordre de déchausser le cadavre et tous purent voir, ainsi qu'il l'avait annoncé, que d'Aché « avait les ongles des pieds tellement recourbés dans la chair qu'il marchait dessus ». Foison, blême et gouailleur, assistait à la scène : il voulut braver ce cadavre, plus terrifiant pour lui que pour tout autre, et, se penchant, du bout de sa canne, il entr'ouvrit les lèvres mortes... Un jet de miasmes fétides vint frapper au visage l'assassin qui, se rejetant, tomba en arrière en poussant un cri d'épouvante. Cet incident tragique mit fin aux constatations. Le corps fut rendu à la terre : ceux qui avaient assisté à l'exhumation reprirent, en causant le chemin de la Délivrande, Foison marchant seul derrière les autres; nul ne lui adressa la parole et comme on revenait chez le maire où tous, gen-

darmes et fonctionnaires, étaient conviés à dîner, il resta sur le seuil qu'il n'osa franchir comprenant que, de sa vie, il n'entrerait plus chez un honnête homme.

Le soir même, à Caen, où l'on n'ignorait rien des péripéties du drame¹, encore que Fouché se figurât toujours dépister le public sur l'horloger Morin-Cochu, on se conta les détails de l'exhumation ; la vengeance du cadavre foudroyant Foison d'un souffle faisait le fond de toutes les conversations. Une certaine animation régnait dans la ville, où l'on se montrait fier de l'attitude du préfet. Au théâtre, à l'heure où le rideau allait se lever, les élégants de l'orchestre, tout en causant, le dos à la rampe, du fait qui préoccupait toute la « société », aperçurent, dans une loge, une femme blonde, très pâle, portant sur les épaules une écharpe de mérinos rouge. Le premier qui la vit n'en put croire ses yeux... c'était M^{me} de Vaubadon. Ce nom circula aussitôt, d'abord à voix basse, ensuite comme une rumeur, puis il éclata en tempête. Toute la salle, debout, frémissante, les poings levés, hurlait :

— A bas l'égorgeuse !... C'est la femme au châle rouge... Il est teint du sang de d'Aché² : à mort !

La malheureuse essaya d'abord de payer d'audace, s'efforçant de rester impassible ; on prétend que Pon-

1 « ... La dame Dumesnil est à Caen depuis le départ de d'Aché, Elle et sa servante, les dames Amirie et leur servante n'ont pas gardé le silence sur ce qui s'est passé à la Délivrante ; elles accusent M^{me} de Vaubadon. » Lettre de Caffarelli à Réal.

2. Le Sénécal. *Le meurtre du baron d'Aché, loc. cit.*

técoulant était, ce soir-là, au théâtre et, peut-être, espérait-elle que celui-là, du moins, allait se déclarer son champion. Mais quand elle comprit que, dans cette foule où elle reconnaissait peut-être des hommes qui l'avaient aimée, nul ne prendrait sa défense, elle se leva soudain et sortit de la loge, tandis que les plus exaltés se bousculaient vers les couloirs pour la huer au passage. Elle s'esquiva enfin et rentra rue Guilbert; le lendemain elle quittait Caen pour n'y jamais reparaître.

Moins coupable certainement, et plainte maintenant par tous ceux auxquels la mort de d'Aché avait remis en mémoire l'affaire du Quesnay, M^{me} Acquet vivait alors à la Conciergerie de Rouen ses dernières journées. Après la demande de sursis pour cause de grossesse, après « une visite de de deux médecins qui avaient déclaré ne pouvoir se prononcer », Du Colombier mit tout en œuvre pour obtenir de l'empereur la grâce de la condamnée ¹.

Dès l'arrêt rendu, Timoléon accourut à Paris, en quête des moyens d'approcher Sa Majesté; M^{me} de Saint-Léonard, sa parente, femme du maire de

1. Du Colombier, avant le verdict du 30 décembre, était allé à Paris — le 24 décembre — afin de solliciter un sursis en faveur de M^{me} Acquet dont, paraît-il, la condamnation était prévue. On retrouve la trace de ses démarches dans les comptes de M^{me} de Combray: « 24 décembre 1808. Voyage de Du Colombier de Rouen à Paris pour obtenir un sursis à l'exécution du jugement de M^{me} Acquet, 698 francs. — Le 30 décembre, à Du Colombier, 600 francs. — Pour dépenses faites par Du Colombier pendant les dix-huit à vingt jours qui ont suivi l'arrêt, 240 francs, etc. » Archives de la famille de Saint-Victor.

Falaise, venait l'y rejoindre et faisait agir ses relations dans le monde officiel. Mais l'empereur vivait à cette époque dans une agitation perpétuelle; on apprenait qu'il était à Bayonne ou à Berlin lorsqu'on le savait, de la veille à peine, rentré aux Tuileries; Laeken, Mayence, Cassel lui étaient des séjours aussi familiers que Saint-Cloud ou Fontainebleau, et son esprit était bien plus insaisissable encore : parvint-on à obtenir une audience de quelques secondes, quel espoir de fixer son attention sur un objet aussi insignifiant que la vie d'une femme? Chauveau-Lagarde conseilla l'intervention des enfants de M^{me} Acquet : ces trois fillettes, toujours nonchalantes et souffreteuses, n'étaient point sorties, depuis vingt mois, de la pension de M^{me} Du Saussay : l'aînée avait, à cette époque, un peu plus de douze ans, la plus jeune n'en avait pas huit. On leur acheta en hâte des vêtements de deuil¹ et on les expédia, le 24 janvier, pour Paris, sous la conduite d'une dame de compagnie, nommée M^{lle} Bodinot. Chaque jour c'était, à travers les rues de la ville, une course à la poursuite de la voiture de l'empereur qui visitait les manufactures. Timoléon de Combray, M^{me} de Saint-Léonard ou M^{lle} de Séran conduisaient à tour de rôle les enfants; on alla à la Malmaison, à Versailles, à Meudon; enfin, le 2 mars, un jour que les fillettes étaient allées à Sèvres, l'une d'elles réussit à se faufiler jusqu'à la

1. « 23 janvier 1809. Payé à M^{me} Jovent, marchande et couturière en robes pour l'habillement des trois enfants depuis la tête jusqu'aux pieds pour se présenter devant S. M. l'Empereur, 330 francs. » Archives de la famille de Saint-Victor.

portière de la voiture impériale et à remettre la pétition aux mains de quelque officier d'ordonnance¹ : sans doute ne parvint-elle pas jusqu'à l'empereur, car cette démarche qui avait coûté tant de peine et tant d'argent resta sans effet.

On retrouve dans les papiers de M^{me} de Combray plus de dix brouillons de suppliques adressées aux frères de l'empereur, à l'impératrice Joséphine, à des princes étrangers même... Mais chacun d'eux avait tant de choses à demander pour soi ! Tous craignaient si fort d'importuner le maître ! Celui-ci, d'ailleurs, avait disparu de Paris à l'improviste ; il était maintenant en Allemagne, bousculant l'armée de l'archiduc Charles et faisant sa trouée sur Vienne ; la pauvre M^{me} Acquet devait tenir bien peu de place dans sa vaste pensée, en dépit des illusions de ceux qui s'intéressaient à la condamnée ; avait-il jamais seulement entendu prononcer son nom ?

En avril, les petites Acquet étaient rentrées à Rouen chez M^{me} Du Saussay ; « Je ne suis pas étonnée, écrivait cette dame à Timoléon, que les enfants ne vous aient pas satisfait ; jusqu'alors il n'y avait que la crainte qui les retint, et, pendant leur voyage à Paris, les circonstances ne leur valaient que des caresses et des bontés dont elles se sont trop prévaluées... Nous ferons tout, ajoutait-elle, s'il arrivait un dernier malheur à M^{me} Acquet, pour que

1. « 2 mars 1809. Voiture pour Sèvres ou les demoiselles Acquet présentent leur pétition à l'Empereur, 27 francs. » Archives de la famille de Saint-Victor.

les enfants l'ignorent; ce qui serait à souhaiter aussi pour madame votre mère¹. »

Ainsi on semblait, dans l'entourage de la condamnée, avoir perdu tout espoir d'obtenir sa grâce : il est certain, cependant, qu'il eût été bien facile de l'oublier en prison. Qui donc pouvait trouver intérêt à la mort de cette malheureuse ? Ni Fouché, ni Réal, ni le préfet, ni Licquet lui-même qui, dès le verdict rendu, paraissait avoir perdu toute animosité contre ses victimes. Le procureur impérial Chapais-Marivaux s'obstinait seul à exiger la complète exécution de l'arrêt; deux fois déjà il avait provoqué, au sujet de M^{me} Acquet, une consultation médicale : les spécialistes n'avaient pas pu ou n'avaient pas voulu se prononcer et ce nouveau sursis rendit quelque espoir à M^{me} de Combray. Du fond de son cachot de Bicêtre elle n'avait cessé de présider aux démarches tentées en faveur de sa fille; elle n'abdiquait rien, en effet, de ses prétentions et quoique interdite, prisonnière, déchue de ses droits, elle entendait conserver la haute main sur tous les siens.

Comme on venait d'apprendre que l'empereur était entré à Vienne en vainqueur, la marquise s'avisa que le moment serait bien choisi pour implorer de nouveau la pitié du conquérant. Le 1^{er} juin elle manda son fils Timoléon, installé depuis peu à Tournebut²; elle avait décidé d'envoyer en Autriche les deux aînées de ses petites-filles,

1. Lettre du 4 mai 1809. Archives de la famille de Saint-Victor.

2. Archives de la famille de Saint-Victor.

sous la conduite de leur tante, M^{me} d'Houël, et du fidèle Ducolombier qui s'offrait à entreprendre ce long voyage. Tandis qu'on vaquait aux préparatifs du départ, Chauveau-Lagarde consentit à rédiger une supplique que les enfants devaient remettre à Napoléon ; elles quittèrent Rouen vers le 10 juillet¹ et parvinrent à Vienne dans la quinzaine qui suivit la bataille de Wagram. Ducolombier chercha aussitôt le moyen de rencontrer l'empereur : pressé par la marquise qui n'admettait pas qu'on discutât les idées qu'elles croyaient bonnes, il s'était mis en route sans recommandation, sans lettre d'introduction, sans promesse d'audience, et ne devait attendre que du hasard la possibilité de joindre un instant Napoléon. Il alla s'établir, avec M^{me} d'Houël et les enfants, à Schœnbrunn où se trouvait le quartier général impérial, et il obtint, à force de sollicitations, de pénétrer, avec les suppliantes, dans la cour du château.

L'empereur était absent : il avait voulu revoir le champ de bataille où il venait de remporter une si éclatante victoire et dont il faisait lever le plan par le colonel Lejeune. Pendant toute la journée, Ducolombier et ses compagnes attendirent debout sur le perron du château le retour du souverain ; pendant toute la journée on vit, en haut des marches, ces silhouettes immobiles couvertes de crêpe². Vers le soir, la grille s'ouvrit, la garde prit les armes,

1. On a d'elles une lettre adressée à M^{me} de Combray et datée de Rouen, 8 juillet.

2. Cadet de Gassicourt. *Voyage en Autriche, en Moravie et en Bavière*, p. 269.

les tambours roulèrent aux champs et, dans l'immense cour, précédé de ses guides et de son mamluk, apparut, à cheval, l'empereur, derrière lequel ondulaient les aigrettes et les panaches d'un nombreux état-major. Quand elles virent s'avancer ce maître du monde auquel elles allaient demander la vie de leur mère, le cœur des pauvres petites Acquet dut battre bien fort; en un instant l'empereur fut sur elles; Ducolombier les poussa; elles se jetèrent à genoux...

Napoléon, apercevant ces femmes en deuil, crut se trouver en présence de la veuve et des orphelines de quelque officier tué au cours de la campagne. Il releva les enfants avec bonté.

— Sire! Rendez-nous notre mère! répétaient-elles en sanglotant¹

L'empereur s'étonne, prend des mains de M^{me} d'Houël la pétition qu'il lit entièrement. Il y eut quelques secondes d'un silence plein d'angoisse: il releva les yeux, regarda les fillettes, posa à Ducolombier quelques brèves questions, puis, tout à coup, poursuivant son chemin:

— Je ne peux pas, dit-il sèchement.

Et il disparut dans le vestibule parmi des groupes humblement courbés. Quelqu'un qui fut témoin de la scène raconte qu'au moment où l'empereur lut la supplique, il parut très ému: « Son visage changea deux fois de couleur, des larmes roulaient dans ses yeux et sa voix était altérée. » Le duc de Rovigo assurait que « la grâce allait être accordée »; le

1. Cadet de Gassicourt, *Voyage en Autriche*

cœur de l'empereur l'avait déjà prononcée : mais il était fort en colère contre le ministre de la police qui, après avoir fait grand éclat de cette affaire et s'en être donné le mérite, le faisait l'arbitre suprême sans l'avoir aucunement renseigné. — « Si c'est un cas gracieux, disait Napoléon, pourquoi ne pas l'avoir écrit, et, s'il ne l'est pas, pourquoi avoir donné des passeports à une famille que je suis obligé de renvoyer désolée ? »

Il fallut, en effet, reprendre bien tristement le chemin de France; les deux fillettes étaient déjà d'âge à comprendre qu'elles portaient, pour ainsi dire, à leur mère son arrêt de mort; chaque relai qui les rapprochait d'elle était un pas vers l'écha-

1. Mémoires du duc de Rovigo. — Rovigo était mal renseigné; d'ailleurs, quelques jours avant l'arrivée des petites Acquet, l'empereur avait reçu de Fouché un rapport où se lisaient ces lignes:

« Le bruit se répand à Rouen que la peine de la nommée *Acquet de Férolles*, condamnée à mort par jugement de la Cour spéciale rendu en décembre dernier est sur le point d'être commuée. Personne ne dissimule combien cette indulgence serait vue de mauvais œil et pourrait avoir des conséquences fâcheuses. On ne verrait pas sans étonnement (je ne parle ici que d'après les esprits les plus sages), que lorsque des malheureux, plus égarés peut-être que coupables, ont subi la peine due à leur crime, l'instigatrice de ce crime, celle qu'un cri général accuse de les avoir séduits, et d'être la cause de leur mort, échappât seule au supplice. On sait qu'en ce moment encore, on fait auprès de Sa Majesté toutes les démarches imaginables pour obtenir cette commutation de peine: on sait qu'on a obtenu un nouveau sursis à l'exécution de cette femme, en lui fournissant les moyens de donner de nouvelles preuves de possibilité de grossesse. Mais je n'hésite pas à attester à Votre Excellence, que la clémence de l'empereur dans cette circonstance produirait un mauvais effet. Il n'y a pas une seule personne (aux bourbonniens près qui ne doivent rien négliger pour sauver une complice) qui porte intérêt à une femme notoirement connue pour une prostituée capable de tous les crimes. Jamais exemple n'a été plus nécessaire. » Archives nationales. Bulletin du 20 juillet 1809. AF IV, 1506.

faud : rien, désormais, ne pouvait plus sauver la pauvre femme ; elle attendait, résignée ; jamais, depuis la mort de Le Chevalier, elle n'avait perdu cet air d'impassibilité, cette « nonchalance » qui avait si fort étonné lors des audiences de la cour spéciale. Soit que la solitude du cachot eût transformé sa nature ardente et éteint ses aspirations ; soit plutôt qu'elle escomptât la mort comme le seul dénouement possible à son aventureuse existence, elle restait indifférente à son propre sort et semblait ne plus songer à l'avenir : c'était une de ces petites âmes de femmes romanesques qui trouvent en elles assez d'émotion pour le plaisir et pas assez pour la souffrance, et sa passivité était si grande qu'elle ressemblait à de l'hébétement. Licquet l'avait depuis longtemps abandonnée ; il avait été « son dernier ami » ; de tous les condamnés survivants de l'affaire du Quesnay, elle restait seule à la Conciergerie ; les autres subissaient leur peine à Bicêtre ou avaient été répartis entre les diverses forteresses de l'empire.

Tant qu'on avait pu supposer que le crédit des siens serait assez grand pour attirer sur elle l'attention de l'empereur, on s'était montré pour M^{me} Acquet plein d'égards et d'attentions : depuis que ses filles étaient rentrées de Vienne, rapportant un refus brutal, les choses avaient grandement changé : elle était devenue *la femme Acquet*, et l'intérêt qu'on lui témoignait jusque-là fit tout à coup place à la plus brutale indifférence. Le 23 août — et cette date concorde bien probable-

ment avec le retour des fillettes et de leur tante — le procureur impérial Chapais-Marivaux, dans sa hâte d'en finir, commit « trois officiers de santé pour procéder à la visite de la femme Acquet »; mais ces braves gens qui n'ignoraient pas, sans nul doute, les conséquences de leur diagnostic, déclarèrent « que les symptômes les mettaient dans l'impossibilité de se prononcer sur l'état de la condamnée ¹ ».

Chapais-Marivaux mit un mois à trouver des docteurs assez « intégrés » pour ne point se laisser attendrir dans l'accomplissement de leur devoir professionnel et, le 6 octobre, le préfet écrivait à Réal : « M. le procureur général impérial vient de faire visiter la femme Acquet par quatre chirurgiens dont trois ne l'avaient pas encore vue; ils ont donné leur certificat qu'elle n'était pas enceinte et enfin elle va être exécutée aujourd'hui ²... » De la façon dont elle se prépara à mourir, de l'émoi que la nouvelle de l'exécution imminente dut occasionner dans la prison, nous ne connaissons rien; on sait seulement qu'au moment de se livrer au bourreau pour les derniers apprêts, M^{me} Acquet écrivit « deux ou trois lettres pour supplier que ses enfants ne tombent jamais entre les mains de son mari ³ »; puis on procéda à la toilette de la condamnée; ses beaux cheveux noirs que, deux ans auparavant, en arrivant à la Conciergerie, elle

1. Archives nationales, F⁷ 8170.

2. Archives nationales, F⁷ 8170.

3. Archives de la famille de Saint-Victor

avait coupés de ses mains, tombèrent de nouveau sous le ciseau de l'exécuteur ; elle se revêtit d'une sorte de peignoir en flanelle blanche sur lequel on lui lia les mains ; elle était prête ; les portes s'ouvrirent ; un peloton de gendarmes entourait la charrette¹ : il était quatre heures et demie de l'après-midi.

Par la rue du Gros-Horloge, le cortège se dirigea vers le Vieux-Marché. Quelqu'un² qui le vit passer rapportait que la robe blanche de M^{me} Acquet, assise dans la charrette à côté du bourreau Ferey, les restes de ses cheveux noirs battant son visage « faisaient ressortir la pâleur de sa peau ; son attitude n'était ni abattue, ni hardie ; on criait, auprès de la charrette, l'arrêt de la condamnation ».

Elle mourut tranquille, ainsi qu'elle vivait depuis des mois ; à cinq heures de l'après-midi, elle apparut, très blanche et très calme sur la plateforme ; sans résistance, elle se laissa lier ; sans épouvante, sans cri, elle se coucha sur la bascule, qui, pivotant, l'amena sous le couteau. La tête tomba sans qu'aucun incident eût retardé l'exécution, ce dont se félicitaient les autorités dans le rapport qui, le soir même, fut adressé à Réal : « La chose, était-il dit, n'a causé d'autre sensation que celle produite ordinairement par de semblables événements ; la foule considérable n'a pas occasionné le plus léger trouble³. »

1. *Précis des travaux de l'Académie de Rouen*, t. 79.

2. M. Hellis, avocat à Rouen.

3. Rapport du préfet de la Seine-Inférieure à Réal. Archives nationales, F⁷ 8170.

Et les curieux restés là considérant l'échafaud dressé s'écartèrent devant les gendarmes qui escortaient les hommes portant dans le panier de Ferey le corps de la morte; quelques-uns le suivirent jusqu'au cimetière Saint-Maur, ou l'on enterrait habituellement les suppliciés. Le panier fut vidé dans une fosse creusée non loin d'un jeune arbre auquel un inconnu, sans doute pour reconnaître la place où ne devait être élevée ni croix ni pierre tombale, attacha un ruban noir que les pluies et le vent firent bientôt disparaître, sans que rien subsistât pour indiquer le coin de terre où sont encore aujourd'hui, dans l'enclos désert du cimetière abandonné, les restes de la pauvre femme à laquelle, en d'autres temps, son rang eût valu la traditionnelle épitaphe : *très haute, très noble et très puissante dame...*

CHAPITRE V

ÉPILOGUE

Une lettre d'écriture féminine, adressée à Timoléon de Combray « hôtel de la Loi, rue de Richelieu », et portant les traces d'un cachet de cire noire, anxieusement brisé : « Hélas ! mon cher cousin, vous conserviez encore de l'espoir quand il n'y en avait plus... Je ne quitte pas madame votre mère et je suis inquiète de l'état de M. de Bonnœil », voilà tout ce que nous avons recueilli sur la façon dont la mère et les frères de M^{me} Acquet connurent l'exécution du 6 octobre. M^{me} de Combray, d'ailleurs, montra sinon un grand calme, du moins beaucoup d'énergie. Dès l'hiver, les lettres adressées à Timoléon reprennent le ton habituel¹ : le grand deuil semble oublié ; tous se liguent contre Acquet, toujours triomphant à Donnay et qui menace de faire rafe de toute la fortune. Le procès avait coûté des sommes énormes : outre le « principal » de la condamnation de M^{me} de Combray,

1. Archives de la famille de Saint-Victor.

63.076 fr. 85. montant de la somme soustraite dans le bois du Quesnay, et que la marquise devait rembourser, il lui avait fallu verser 12.000 francs pour « corrompre Licquet¹ », 10.000 francs pour les honoraires de Chauveau-Lagarde, 3.135 francs pour M^e Gady de la Vigne, son avocat, 4.600 francs pour les voyages de Ducolombier avec les fillettes à Paris et à Vienne; au total l'argent déboursé montait à près de 125.000 francs et, comme la terre de Tournebut était sans fermier, comme Acquet détenait tous les biens de Basse-Normandis et n'en voulait rien rétrocéder, la fortune de la marquise et des ses fils se trouvait presque réduite à néant: il ne restait même plus un écu des 25.000 francs déposés en espèces chez Legrand, l'homme d'affaires, en août 1807. Tout avait passé « aux besoins des détenus et à leurs intérêts ».

Acquet fut intraitable : quand vint l'heure de la liquidation, il se refusa insolemment à participer aux frais du procès et de la pension de ses enfants: — « M^{me} de Combray, déclarait-il, pour satisfaire ses projets délirants de conspiration, a employé sottement l'argent de sa fille à soudoyer des agents subalternes et elle viendra ensuite se plaindre que M^{me} Acquet manquait de pain, qu'elle l'a nourrie, qu'elle a payé la pension des enfants... M^{me} Acquet a quitté la maison maritale sur le conseil de sa mère qui voulait faire d'elle sa complice; on a enlevé les enfants; le père ignore le lieu de leur retraite, et

1. M. de Saint-Léonard, maire de Falaise, avait, sur cette somme prêté 4.000 francs.

ce sont les ravisseurs eux-mêmes qui viennent demander au père le prix de la pension !... »

Tel était son thème; à quoi les Combray répliquaient : « Les honoraires de l'avocat de M^{me} Acquet les dépenses du voyage à Vienne, du séjour des fillettes à Paris pour solliciter la grâce de leur mère incombent, sinon au mari de la condamnée, du moins à ses enfants mineurs en qualité d'héritiers, et, de toute façon, Acquet doit y pourvoir. » Mais celui-ci, très fort des services qu'il avait rendus à Réal et de l'appui de Pontécoulant avec lequel il s'était lié, riposta que, sous le prétexte de plaider pour M^{me} Acquet, Chauveau-Lagarde n'avait, en réalité, défendu que M^{me} de Combray : — « Tout Rouen qui a entendu les plaidoiries atteste que, pour sauver la mère, on a sacrifié la fille, et cette pauvre femme n'était qu'un prétexte aux sollicitations de grâces pour lesquelles les Combray réclament des sommes considérables; leur véritable objet était la marquise; certes, ceux-là prenaient bien peu d'intérêt à leur sœur qui, dès qu'elle a les yeux fermés, portent la bassesse des sentiments jusqu'à réclamer devant les tribunaux ses frais funéraires et qui s'empressent de dénoncer les enfants au ministère public pour leur faire payer les condamnations prononcées contre leur mère. »

Ainsi posée, la discussion ne pouvait que tourner au scandale : Bonnœil révéla que son beau-frère, consulté par un tiers sur les influences qu'il pourrait faire agir afin d'obtenir la grâce de

M^{me} Acquet, aurait répondu que « de telles démarches offraient bien peu de chances de réussite et que, du moment que la malheureuse femme devait mourir, le moyen le plus honorable de lui éviter le supplice était de l'*empoisonner dans sa prison* ». C'était certainement là un procédé économique et Acquet ne consentait, du reste, à rien payer. Un nouveau procès s'engagea : les correspondances qu'échangeaient les Combray, exaspérés, avec leur beau-frère, resté beaucoup plus maître de soi, devait rendre toute conciliation impossible. Une note de la main de Bonnœil suffira pour en donner le ton :

Pour un ancien chevalier français, défenseur de la foi et du trône, est-il charitable de renouveler les chagrins dont se nourrissent dans le silence de l'oubli, ses deux beaux-frères ? Prétend-il, par l'exaspération, les forcer à donner une suite à l'histoire des forfaits de Desrues, Cartouche, de Pugatscheff, Shinderhannes et autres imposteurs, voleurs, garrotteurs et chauffeurs qui se sont rendus célèbres par leurs meurtres, leurs empoisonnements, leurs cruautés et leurs lâchetés ? Eh bien, ils promettent qu'aussitôt leur procès terminé ils donneront la vie entière du sieur Acquet de Férolles.

Ces invectives étaient, tout au moins, maladroitement : les Combray plaidant pour forcer cet homme, qu'ils comparaient aux plus fameux assassins, à se charger de l'éducation des trois enfants de leur sœur ; ces orphelines, dont personne ne voulait plus payer la pension chez les dames Du Saussay, étaient plaintes par tous ceux qui connaissaient leur situation ; quelques dames pieuses parlèrent d'elles au cardinal archevêque de Rouen, qui offrit, charitable-

ment, de subvenir aux frais de leur éducation ; les Combray, par fierté, refusèrent ; ce dont Acquet, naturellement, les blâma : « Ils croient leurs nièces déshonorées pour accepter un bienfait ! » écrivait-il.

M^{me} de Combray eût cédé peut-être si quelqu'un ne lui eût fait comprendre que ses petites-filles étaient le seul enjeu qui lui restât. Depuis la mort de M^{me} Acquet, en effet, on n'avait cessé de faire des démarches pour obtenir la grâce de la vieille marquise : Ducolombier était allé à Navarre supplier l'impératrice Joséphine dont le crédit n'était plus grand ; on le comprit après la notification officielle du divorce impérial, et, dès que le grand événement fut connu, les Combray, renonçant à leur parenté, fort lointaine décidément avec les Tascher de la Pagerie, escomptèrent aussitôt la clémence toute neuve de la future impératrice, quelle qu'elle dût être. Quand on fut certain qu'une archiduchesse allait succéder, sur le trône de France, à la veuve du général Beauharnais, Ducolombier partit pour Vienne dans l'espoir de devancer tous ceux — en nombre incalculable — qui allaient se poser en solliciteurs. Il ne semble pas qu'il poussât plus loin que Carlsruhe, et son voyage resta sans effet ; mais bientôt, on apprit que le couple impérial entreprenait dans le nord de la France un voyage triomphal qui devait se terminer au Hayre et à Rouen, et c'est alors qu'on résolut de faire, encore une fois, intervenir les petites Acquet.

Le 30 mai, à 3 heures de l'après-midi, l'empereur

et l'impératrice arrivaient à Rouen. Ils furent logés à l'hôtel de la préfecture. Ducolombier, ce jour-là, précédant les trois fillettes que conduisait M^{lle} Querey, essaya de leur frayer un passage dans les rues avoisinant la résidence impériale; mais il ne put pénétrer dans l'hôtel et dut se contenter de faire remettre au roi de Westphalie la pétition qu'avait rédigée Chauveau-Lagarde. Il espérait pouvoir placer, le lendemain, les enfants sur le passage du carrosse de l'empereur, qui devait visiter les filatures; mais, dès qu'il fut dans la rue avec les orphelines, il apprit que Napoléon avait fait à trois heures et demie du matin sa tournée dans les fabriques et que le départ était fixé à dix heures. Un ami de Licquet, Branzon, régisseur des octrois, procura aux petites Acquet une carte du préfet au vu de laquelle on leur permit de séjourner à la porte de l'hôtel; il faut citer textuellement la lettre qu'écrivait le jour même Ducolombier à Bonnœil et à la marquise pour leur rendre compte de la façon dont les choses s'étaient passées :

On a laissé les trois petites et M^{lle} Querey à la porte de la préfecture, et notez qu'on n'y laissait personne. Aussitôt que la voiture de Leurs Majestés est sortie, la petite Caroline a commencé à crier à S. M. l'impératrice; alors l'empereur a baissé la glace de la voiture pour prendre la pétition et a passé à l'impératrice celle qui était faite pour elle. Et l'impératrice a avancé la tête pour les voir...

Cette fois la confiance était entière et l'on félicitait déjà la marquise de sa prochaine mise en liberté :

les jours passèrent, on n'entendit plus parler de rien. On patienta pendant un an; l'espoir diminuait un peu chaque jour et, quand il fut bien évident que la supplique resterait sans effet, Timoléon se permit de la rappeler à l'impératrice et rédigea, en son nom, une nouvelle demande de grâce, qui n'eut pas meilleur résultat que les précédentes. Une suprême et inutile tentative fut encore faite le 30 août 1813, alors que Marie-Louise était impératrice-reine régente. A cette époque, Bonnœil était enfin sorti de la prison où, depuis le mois d'août 1807, on le retenait arbitrairement : il n'avait point comparu devant la cour et n'avait, par suite, été frappé d'aucune condamnation; il n'était détenu que « par précaution ». Comme sa santé s'était, à la Conciergerie, gravement altérée, le préfet prit sur lui de lui en ouvrir les portes et de le placer à Rouen même, sous la surveillance de la police,

Là, du moins, il pouvait se tenir au courant des nouvelles — sinon au moyen des journaux qui n'en publiaient guère — du moins en recueillant les bruits de la ville; sans doute, fut-il le premier à conseiller à sa mère la résignation et, de fait, comme si elle eût prévu la chute de celui qu'elle estimait être son ennemi personnel, la marquise montra, dès cet instant, une étonnante sérénité; elle s'était très rapidement accoutumée à la vie de l'hospice général, où on l'avait transférée en avril 1813; le régime y était fort peu rude pour les détenus disposant de quelque argent; elle y recevait des visites et avait fait apporter, de Tournebut, son

trictrac et ses *traités de jeux*. Et c'est dans cette quiétude qu'elle attendait *le coup de tonnerre* depuis si longtemps espéré.

Il éclata enfin, et la vieille chouanne dut pousser un rugissement de triomphe quand elle apprit que Bonaparte était écrasé. Quel revirement ! En moins d'un jour, la détenue de l'hospice général redevint la vénérable marquise de Combray, victime de son dévouement à la cause royale, une héroïne, une martyre, une sainte, tandis qu'à l'autre extrémité de la Normandie, Acquet de Férolles, qui s'était enfin décidé à recueillir ses trois enfants, sentait le sol trembler sous lui, et prenait, à la hâte, ses dispositions pour fuir. Dans l'empressement à se faire bien venir des Combray, des gens « qui n'auraient pas tendu la main pour leur venir en aide quand le malheur les accablait » leur dévoilèrent les dessous encore ignorés du drame, et c'est ainsi que la marquise et ses fils apprirent comment le sénateur Pontécoulant, par haine de Caffarelli « qu'il voulait faire destituer », se chargea, « avec l'aide d'Acquet de Férolles », de livrer d'Aché aux assassins. De tous côtés émergeaient des proscrits, terrés dans des trous depuis quinze ans ; il soufflait un vent de représailles ; chacun « faisant son compte, préparait *la note à payer* » ; sur cette terre de la Chouannerie, où tant de colères rancissaient, où s'exaspéraient tant de désirs de revanche, la réaction s'annonçait terrible ; les courts billets qu'échangeait, en ses derniers jours de captivité, la marquise avec ses fils et ses serviteurs n'expriment ni la joie

du retour des princes, ni le bonheur de la liberté reconquise; ils peuvent se résumer en ces mots : *C'est notre tour*, et la néfaste histoire de la Restauration et des révolutions qui la suivirent est en germe dans les épanchements de ce cœur aigri que rien, si ce n'est la vengeance, ne pouvait désormais satisfaire.

Le dimanche 1^{er} mai 1814, à l'heure où Louis XVIII entra à Saint-Ouen, les portes de l'hospice général s'ouvrirent devant la marquise de Combray, qui coucha la nuit suivante dans sa maison de la rue des Carmélites; le lendemain, vers une heure et demie de l'après-midi, elle partait pour Tournebut avec M^{lle} Querey : son garde Leclerc était venu la chercher jusqu'à Rouen avec son cabriolet. Toutes les voitures publiques étaient encombrées; sur les routes menant à Paris c'était un défilé ininterrompu de véhicules de tous genres, de cavaliers, de piétons se hâtant vers le spectacle de la rentrée du roi dans sa capitale : Bonnœil, enfin délivré de la surveillance policière, dut partir à pied pour Tournebut; il fit le chemin la nuit et en arrivant, le matin, il trouva sa mère déjà installée, passant l'inspection de son vieux château ravagé, qu'elle avait bien cru ne jamais revoir. Et ces étonnants retours du sort font songer à la vogue qu'obtint, quelques années plus tard, l'opéra de la *Dame Blanche* : cette œuvre charmante leur chantait leur histoire à ces nobles encore tout meurtris et évoquait leur passé perdu. Ce « château d'Avenel » abandonné, la « pauvre dame Marguerite »

tournant son rouet dans les salles désertes en rêvant à ses maîtres, l'être mystérieux qui veille sur les destinées de la noble famille dispersée et cette amusante défroque des derniers vestiges de la féodalité, le bailli, la cloche de la tourelle, le galant paladin, la bannière des chevaliers, toutes ces choses attendrissaient nos grand'mères, en évoquant à leur esprit inconsolé le fantôme mélancolique du bon vieux temps, — si dénigré par les uns, tant pleuré par les autres, que ce malentendu centenaire fait encore aujourd'hui le fond de nos dissensions.

Au commencement d'août 1814, Guérin-Bruslard, devenu M. le chevalier de Bruslard, maréchal de camp des armées du roi, attira l'attention de Sa Majesté sur les survivants de l'affaire du Quesnay; il amena aux Tuileries le fils de Le Chevalier, alors âgé de douze ans, auquel le roi accorda une pension et une bourse dans l'un des collèges royaux¹. Le même jour, Louis XVIII signait des lettres d'abolition, que la cour de Rouen entérinait quelques jours plus tard, et par lesquelles la condamnation de M^{me} de Combray était annulée avec tous ses effets; le 5 septembre, la marquise, voyant réalisés ses plus beaux rêves, était présentée au roi et mention de cet événement était faite au *Moniteur* du lendemain.

Cette faveur insigne rallia aux Combray les hésitants; de tous côtés les dénonciations contre Acquet et ses amis affluèrent : les lettres qu'écrivait à

1. *Journal des Débats*, 8 août 1814. — Voir à l'appendice, II.

cette époque Bonnœil à son frère témoignent de l'étonnement que leur causaient ces révélations ; chaque jour apporte une découverte : « M. Bruslard m'a dit l'autre jour que la Vaubadon a voulu le faire arrêter et qu'il se garda bien de donner dans le piège qu'elle lui avait tendu. » — « A l'égard de Licquet, il connaissait bien d'Aché et lui avait fait sa cour avant l'affaire de Georges, croyant bien à cette époque que le gouvernement changerait. » — « Il est bien certain que c'est le sénateur Pontécoulant qui a fait tuer d'Aché ; il avait aussi contribué à la mort de Frotté. » — « A l'égard d'Acquet, M. de Rivoire a dit à Placène qu'il y a environ six ans on l'a vu au Temple et que tout le monde l'y regardait comme un espion, un mouchard... » Et c'est ainsi que, peu à peu, M^{me} de Combray en arriva à se persuader que la haine seule de ses ennemis avait causé tous ses malheurs ; dès 1815, un biographe présentait sous ce jour l'histoire de la marquise et lui consacrait une notice évidemment dictée par elle, qui la mettait en bonne place au martyrologe royaliste.

Cette auréole lui plaisait infiniment : elle se montrait aux fêtes de la préfecture de Rouen et, dans ces salons où les geôliers de Savoye-Rollin l'avaient jadis traînée, menottes aux mains, elle passait, triomphante, très droite encore, portant des lis dans sa coiffure : aux dîners où l'on se faisait un nonneur de la convier, elle racontait avec un calme étonnant ses impressions de pilori et de bague ; elle avait expédié à Donnay un homme de

confiance « pour savoir des nouvelles du sieur Acquet », beaucoup moins satisfait et peu rassuré, comme bien on pense. On apprit qu'il avait fait venir sa sœur pour s'occuper des trois enfants, dont l'aînée, d'ailleurs, approchait de ses vingt ans. « Acquet faisait le malade » pour retarder son départ de Donnay, toujours annoncé; il quitta enfin la Normandie au commencement de l'automne de 1814, emmenant avec lui ses trois filles « qu'il comptait marier dans son pays ». — « Il est sans feu ni lieu, écrivait M^{me} de Combray, et n'a de propriété que le mépris dont il est couvert. » Acquet de Férolles s'installa en Vendée, à Saint-Hilaire-de-Tulmont; il y mourut le 6 avril 1815.

Aux Cent Jours, nouveau revirement : M^{me} de Combray, à la première nouvelle du débarquement de Bonaparte, gagna la côte et passa en Angleterre; si l'alarme fut chaude, elle dura peu; au mois de juillet 1815 la marquise rentrait à Tournebut où elle s'occupa à réparer : elle trouvait là à exercer son activité, dirigeant les ouvriers, surveillant le moindre détail de l'administration de ses biens et s'occupant de son ménage avec la minutie ordonnée de l'ancien temps. Encore que le *jacobinisme* de Louis XVIII semble avoir apporté à la vieille royaliste les premières désillusions de sa vie, elle n'en restait pas moins la *dame* de Tournebut, et, dans les limites de son domaine, elle pouvait se croire revenue aux jours d'avant 1789. Elle avait son banc à l'église. On trouve son nom inscrit sur l'une

des cloches d'Aubevoie, dont elle fut la marraine, en 1819¹.

M^{me} de Combray ne quitta plus Tournebut où elle vécut avec son fils Bonnœil, servie par Catherine Querey qui, dans ses malheurs, lui était restée fidèle. Sauf cette fille éprouvée, la marquise avait fait maison nette de ses anciens domestiques : on n'en retrouve aucun dans le personnel qui l'entourait pendant la Restauration et qui se composait d'une femme de chambre, Henriette Lerebour, nièce de M^{lle} Querey, d'une cuisinière, d'un cocher et d'un valet de chambre. Pendant des années, ce fut, à Tournebut, un va-et-vient d'ouvriers : en 1823 on travaillait encore aux réparations du château et des murs d'enceinte. Cette année-là, au milieu d'octobre, M^{me} de Combray, fatiguée, s'alita. Le jeudi 23, au matin, on apprit qu'elle était fort mal : deux femmes du village furent commandées pour la garder. Le soir, à huit heures, les cloches sonnèrent, annonçant que la marquise avait rendu l'âme.

Elle avait vécu quatre-vingt-un ans et neuf mois. Quand le vendredi, à onze heures, le juge de paix du canton se présenta, à la requête de Bonnœil, pour poser les scellés, il se fit conduire d'abord à la chambre de la défunte : il la vit, gisant sur son lit en bois peint, abrité par des rideaux d'indienne. Le 25 eurent lieu les obsèques à l'église d'Aubevoie ; les pauvres du village faisaient escorte au cercueil,

1. Communication de M. l'abbé Drouin, curé d'Aubevoie, auquel nous nous permettons d'adresser ici l'hommage de notre reconnaissance pour tous les renseignements qu'il a bien voulu recueillir à notre profit, dans les divers dépôts d'archives locales.

que des hommes portaient à bras; après l'office il fut descendu dans une fosse creusée à l'entrée du cimetière, sous un grand arbre sombre; la tombe, soigneusement entretenue, porte encore aujourd'hui, très lisible¹, l'inscription qui résume, en latin maladroit, l'étonnante histoire de la marquise de Combray.

La liquidation qui suivit le décès et le partage des biens ramena à Tournebut les filles d'Acquet de Férolles, qui, toutes trois, étaient alors très honorablement mariées. Au cours de l'inventaire qui fut dressé du mobilier du château, elles retrouvèrent, oubliée sur le grenier, la harpe que leur mère avait touchée au temps heureux où, jeune fille, elle vivait à Tournebut, et une « selle de cavalière » qui peut-être avait servi au « dragon » lors des chevauchées nocturnes vers la côte d'Authevernes, à la poursuite des diligences.

Les fils de M^{me} de Combray conservèrent Tournebut que Bonnœil habitait continuellement; il reste à Aubevoie bien des gens qui se souviennent de lui; c'était un grand vieillard de taille presque athlétique, encore qu'il fût « courbé et tout déjeté² ». Il

1. Voici le texte de cette inscription, dont nous respectons l'incorrection :

A sanguinei Conventus furoribus
 Devotam Deo, Deus ipse servavit :
 Suus eam amor ergo Henrici Stirpis
 Sub atroci tyranno dein pene perdidit ;
 Contra tot mala banc tutela est relligio.
 Post insperatæ demum restorationis miraculum
 Haud innocendas ultratamen oblita est injurias.

2. Communication de M. Adolphe Vard, d'Aubevoie.

avait les sourcils broussailleux et grisonnants, les yeux gros et très bruns, le teint hâlé. Il était assez sombre et ne paraissait prendre plaisir qu'à la conversation d'une vieille femme « très fanée, très ridée », portant un haut bonnet tuyauté, qui pour tout le monde, était l'objet d'une sorte de vénération : c'était M^{lle} Querey ; on savait qu'elle avait été la confidente de M^{me} de Combray, qu'elle gardait « tous les secrets » de la marquise, et on la voyait causer longuement à voix basse, avec Bonnœil, des choses du passé.

Bonnœil mourut à Tournebut en 1846, à quatre-vingt-quatre ans, et le manoir de Marillac ne lui survécut pas longtemps ; mis en vente en 1856, il fut jeté bas l'année suivante et remplacé par une grande et belle villa que fit construire le nouveau propriétaire du domaine ; tandis que tombaient les murs de l'ancien château, les paysans d'Aubevoie qui, si souvent, en avaient entendu raconter les légendes, se montraient curieux des mystères que la démolition allait révéler : on ne trouva rien qu'un souterrain en partie comblé qui semblait se prolonger dans la direction du petit château ; le secret des autres *caches* était depuis longtemps connu ; l'autopsie de la vieille demeure n'apporta qu'une surprise : au fond d'une soupenle obscure, on découvrit un porte-manteau contenant 3.000 francs en écus et en doubles louis ; nul ne songea — tant le drame de leur famille était inconnu aux petits-enfants de M^{me} de Combray — à établir une corrélation entre cette trouvaille et l'affaire du Quesnay

dont ils avaient à peine entendu parler; il nous semble probable que ce porte-manteau était celui du notaire Lefebvre, caché là, par lui-même, à l'insu de la marquise, dans l'espoir de venir plus tard le rechercher.

Nous dirons en peu de mots ce qu'il advint des autres personnages qui tiennent une place dans notre récit. Licquet eut des malheurs : tout d'abord il avait demandé la croix : — « Je sers le gouvernement depuis vingt ans, écrivait-il à Réal, je suis hérissé de titres, père de famille et considéré des autorités; je n'ambitionne que l'honneur et j'ose en réclamer le signe. Votre bienveillance l'obtiendra-t-elle pour moi? » Réal n'osa-t-il pas s'ériger en parrain d'un tel postulant? Estima-t-on que la croix, alors si parcimonieusement attribuée aux civils, n'était point faite pour les policiers? Toujours est-il que Licquet dut patienter. Dans l'espoir d'augmenter ses titres à la distinction qu'il ambitionnait, il se mit en quête de nouveaux exploits et eut la main assez heureuse pour trouver une seconde affaire d'attaque de diligence, beaucoup moins pittoresque, à la vérité, que celle à laquelle il devait sa gloire, mais qu'il se chargea d'amplifier à souhait et de machiner en maître dramaturge, si bien qu'à force de déguisements, de fausses lettres, de confidences surprises, d'interventions de personnes imaginaires et autres moyens de vaudeville, il parvint à servir à la cour criminelle d'Evreux sept prévenus si bien *cuisinés* que cinq pour le moins devaient y laisser leur tête. Mais n'arriva-t-il point

que le procureur impérial de l'endroit, au lieu d'accepter la besogne toute faite, se mit à examiner le dossier de l'enquête : effaré des moyens employés pour arracher aux accusés des révélations, indigné qu'on eût cherché à l'associer à une si répugnante comédie, il demanda des explications. Licquet paya d'audace ; mais on le fit taire dédaigneusement ; blessé au vif, il engagea contre les magistrats de l'Eure une campagne de récriminations, de railleries, d'invectives, à laquelle mit fin l'acquiescement, unanimement prononcé, des sept innocents livrés par lui à la justice, et dont le procureur impérial avait très noblement requis lui-même la mise en liberté.

Le coup fut d'autant plus sensible à Licquet qu'il se trouvait, à cette époque, fort compromis dans les fraudes de son ami Branzon, receveur des octrois de Rouen, dont les malversations amenèrent la destitution de Savoye-Rollin ; l'innocence du préfet fut hautement proclamée, mais Branzon, un ancien chouan jadis emprisonné au Temple, et dont l'histoire devait être certainement bien mouvementée, fut condamné à douze ans de fers.

Ce fut un coup pour Licquet, qui, dès les premiers jours de la Restauration, comprenant bien qu'au jeu qu'il avait joué il avait amassé plus d'ennemis que de défenseurs, crut bon de quitter Rouen pour venir, comme tant d'autres, se perdre dans la police de Paris. Sans doute n'y resta-t-il pas oisif et, si l'incendie de 1871 n'avait pas détruit les archives de la préfecture, il serait bien curieux d'y

chercher la trace de Licquet. Il semble qu'on retrouve un peu de sa manière dans l'affaire étonnamment louche du faux Dauphin, Mathurin Bruneau; c'est, d'ailleurs, à Rouen que se lia cette obscure intrigue; c'est l'ami Branzon, détenu à Bicêtre, qui en fut l'impresario; on y voit figurer un certain Joseph Paulin, personnage étrange, qui se vantait d'avoir reçu à la porte du Temple le fils de Louis XVI, et qui, pour cette raison, se montra partisan successif de *deux dauphins*. Joseph Paulin, à mon avis, était un policier, fort madré, du reste, chargé de surveiller les croyants, sincères ou non à la survivance de Louis XVII; pour mieux s'attirer leur confiance, il prétendait avoir participé à l'évasion du jeune roi. A part quelques allégations vraisemblables, les récits qu'il a donnés de ses extravagantes aventures ne supportent pas la critique. Ce qui ferait croire qu'il fut élève de Licquet, ou, du moins, qu'il avait avec la police municipale de Rouen quelque accointance, c'est qu'on le voit, en 1817, au moment de l'intrigue Bruneau, épouser une femme Delaitre, âgée de quarante-six ans, vivant *des secours de la mairie* et d'une somme que lui avait laissée *une personne morte à Bicêtre*. Cette femme Delaitre paraît s'identifier parfaitement avec l'espionne que Licquet avait si habilement utilisée. Joseph Paulin mourut en 1842; la femme Delaitre lui survécut pendant vingt années; elle mourut à quatre-vingt-onze ans, rue Croix-de-Fer et toucha, jusqu'à sa fin, une petite pension de la ville. Quant à Licquet, il vécut

centenaire — et pas décoré — dans son logement de la rue Saint-Lô ; les promenades de ce vieillard, dans ces rues qui lui étaient si familières, devaient être fécondes en songeries ; le *Gros-Horloge*, sous lequel avaient passé les charrettes, le *Vieux-Marché* où étaient tombées tant de têtes dont le bourreau lui était redevable — le faubourg Bouvreuil où verdissait la tombe des suppliciés, Bicêtre, la vieille Conciergerie, le Palais lui-même qu'il voyait de ses fenêtres, toutes ces choses devaient évoquer pour lui de lourds souvenirs... Son acte de décès, en date du 7 février 1855 lui donne, pour toute qualité, celle d'*ex-avocat*.

Querelle — dont la dénonciation perdit, on s'en souvient, Georges Cadoudal — fut mis en liberté au bout d'un an¹. Desmarets lui avait promis — outre la vie — une somme de quatre-vingt mille francs pour payer ses dettes, mais, comme on ne se pressait pas de lui compter l'argent, ses créanciers perdirent patience et le firent enfermer à Sainte-Pélagie. Desmarets s'exécuta enfin et Querelle fut envoyé en Piémont, où il végéta d'un petit secours que lui servait le gouvernement. On retrouva, en 1814, épars dans les prisons du royaume — au fort de Joux, à Bouillon, à Ham — ceux des complices de Georges, tels que d'Hozier ou Armand Gaillard, que l'échafaud avait épargnés. D'autres, expédiés en surveillance « à quarante lieues de Paris et des

1. Bulletin du 26 thermidor, an XII. Ordre du ministre : « Querelle : ses lettres de grâce sont enregistrées ; il est mis en liberté. Cet homme essentiellement compromis ne peut qu'être utile à la police. » Archives nationales, AFIV, 1489.

côtes », reparurent ruinés par dix ans d'oisiveté forcée, de menaces et de tracasseries. L'avoué Vannier mourut au bague de Brest. Bureau de Placène, sorti de prison à la Restauration, aida Bruslard dans la distribution des récompenses accordées par le roi aux serviteurs de la bonne cause. Allain, que l'arrêt de Rouen avait condamné à mort par contumace, vint en 1815 se constituer prisonnier — *pour purger sa peine*. Il fut immédiatement remis en liberté et gratifié d'une pension. Ce que voyant Joseph Buquet, également contumace, se présenta à son tour ; acquitté sur-le-champ, il revint à Donnay exhumer les 43.000 francs restant du vol de 1807, et vécut « riche et méprisé » ; quant à la fille Dupont, la confidente de M^{me} Acquet, gardée en prison jusqu'en 1814, elle fut libérée dès le retour du roi et se réfugia aussitôt dans un couvent où elle passa, en religion, le reste de ses jours.

M^{me} de Vaubadon, cachée sous le nom de Tourville — qui était celui de sa mère, — mourut misérable dans un taudis de Belleville, le 23 janvier 1848 ; son corps fut porté le lendemain au cimetière paroissial et le vieux registre des inhumations constate que nul ne fit pour elle l'acquisition d'un coin de terre où elle pût reposer en paix. M. de Vaubadon était mort huit ans auparavant, ayant depuis longtemps pardonné. Certains habitants de Saint-Lô se souviennent encore de ce grand vieillard, toujours sombre, au teint blafard, qui semblait n'avoir qu'une pensée et qui jusqu'à son dernier jour aima et défendit la femme à laquelle il

avait donné son nom. Quant à Foison, l'homme du meurtre, il fut nommé lieutenant et reçut la croix de la Légion d'honneur. Caffarelli, chargé de la lui remettre, prétexta une absence pour s'en dispenser; obligé de le remplacer, le secrétaire général de la préfecture, M. Lance, ne put s'empêcher, en armant le nouveau chevalier, de « lui témoigner son dégoût pour sa personne et la honte qu'il éprouvait de voir ainsi profaner l'étoile des braves ». M. Lance fut destitué à la suite du rapport de Foison qui, peu après, fut nommé officier et envoyé à l'armée d'Espagne, où sa réputation l'avait précédé; la tradition assure qu'un vengeur lui avait réservé un trépas semblable à celui de d'Aché et qu'on le trouva un matin percé de coups sur une route: rien n'est moins vrai; Foison devint capitaine et vécut jusqu'en 1843¹.

La famille de d'Aché, rentrée à Gournay après l'exécution de Georges Cadoudal, avait été de nouveau inquiétée lors de l'arrestation de M^{me} de Combray. Licquet, nous l'avons dit, avait fait amener à Rouen, fers aux mains, Jean-Baptiste de Caqueray, marié depuis 1806 à Louise d'Aché; mais il l'avait à peine interrogé. « Caqueray, écrivait-il, est innocent de tout; il est brouillé avec son beau-père », et, sur

1. Nommé capitaine le 11 avril 1812, Foison fut envoyé à l'armée d'Espagne, où il fut blessé trois fois. Mis en non-activité à la première Restauration, il reprit du service pendant les Cent-Jours, mais fut définitivement réformé à la seconde rentrée des Bourbons. En décembre 1815, le ministre demanda: « un rapport détaillé sur cet officier »; et quinze jours plus tard, note: « le mettre en retraite, et ne l'employer jamais ». Foison eut 1.200 francs de pension. Il mourut à Nantes, le 28 novembre 1843.

cette bonne note, Licquet l'avait relaxé. Ah! s'il avait connu la proie qu'il laissait échapper! Jusqu'en 1814, Caqueray n'attira plus l'attention de la police; la Restauration fit de lui un capitaine de gendarmerie: Louise d'Aché, sa femme, fut nommée en 1815 dame d'honneur de la duchesse de Bourbon, par qui elle avait été en partie élevée, étant, par sa mère, nièce de cet aimable vicomte de Roquefeuille qui, jadis, avait si tendrement « consolé la duchesse de l'abandon d'un époux inconstant¹ ». Louise d'Aché mourut en 1817 et sa sœur Alexandrine, restée fille, appelée à son tour auprès de la princesse, prit le titre de comtesse d'Aché. Malgré la faveur des princes, Caqueray resta capitaine de gendarmerie: il quitta le service en 1830. On sut alors seulement qu'en 1804, lors des révélations de Querelle et du voyage entrepris par Savary à la côte de Biville pour y surprendre un quatrième débarquement de conjurés, c'était lui, Jean-Baptiste de Caqueray qui, prévenu par un émissaire de Georges que « tout était compromis », partit de Gournay à cheval, gagna, en douze heures, la ferme de la Poterie, traversa trois lignes de gendarmes et adressa au brick anglais qui louvoyait en vue de la côte le signal de prendre le large. Caqueray remonta aussitôt à cheval, essaya le feu d'une embuscade, se jeta dans la forêt d'Eu et parvint à rentrer à Gournay, avant que son absence eût été remarquée et juste à temps pour y recevoir la visite du capitaine Manginot qui, comme nous l'avons conté,

1. *La mère du duc d'Enghien*, par le comte Ducos.

l'expédia au Temple avec M^{me} d'Aché et Louise.

Caqueray mourut en 1834, laissant, privés de fortune, plusieurs enfants, dont se chargea leur grand'mère, la veuve de d'Aché, survivant ainsi à ses filles et à son gendre : elle était petite et n'avait jamais été jolie ; mais elle avait l'air très noble et des plus imposants ». On citait d'elle cette réponse au grand juge qui, lors de son arrestation en 1804, lui demandait où était son mari : — « Vous ignorez sans doute, Monsieur, à qui vous parlez... » Depuis lors on avait renoncé à l'interroger. Elle existait encore en 1836 ; jamais on ne l'entendit se plaindre : elle et les siens avaient vécu misérablement, dans de perpétuelles inquiétudes ; elle avait perdu sa fortune ; son mari était mort, traîtreusement assassiné. Tous ses enfants avaient disparu, et, malgré tant de douleurs, toute vieille, elle s'évertuait encore à élever ses petits-fils « dans l'amour du roi légitime » auquel il ne lui restait plus rien à sacrifier.

Peut-être que, au cours de la nuit tragique où Napoléon vaincu se trouva seul dans Fontainebleau désert, l'esprit du grand empereur dut se reporter jalousement vers ces royalistes obstinés que n'avaient rebutés ni l'apathie de leur prince, ni la certitude de n'être jamais récompensés. A cette heure-là, les généraux qu'il avait gorgés de titres et de richesses se hâtaient à la rencontre des Bourbons : des cent millions d'êtres qu'il avait gouvernés au temps de sa puissance, il ne lui restait pas un ami. Son mameluck l'avait quitté et son valet de chambre

s'était enfui. Et s'il pensa à Georges guillotiné en Grève, à Le Chevalier tombé au mur de Grenelle, à d'Aché poignardé sur une route, il dut songer aussi au mot qu'on prête à Cromwell : « Qui donc ferait cela pour moi ? »

Et peut-être que, de toutes ses angoisses, celle-là fut la plus cruelle et la plus vengeresse. Il fallait que sa cause fût, à son tour, sacrée par le malheur pour avoir, elle aussi, ses fanatiques et ses martyrs.

FIN

APPENDICE

I

A la suite de la première édition de cette étude, M. le Comte Paul Leschevin de Prévoisin, petit-fils de madame Acquet, a bien voulu nous communiquer l'acte dont le texte suit. Ce document établit que, si mademoiselle de Combray et son futur n'étaient point unis régulièrement au point de vue des lois révolutionnaires, fidèles aux traditions de leur famille et aux obligations religieuses, ils avaient secrètement contracté mariage, le 3 janvier 1796, suivant l'ancienne coutume, en vertu des dispenses régulières accordées par le chef du diocèse. Cet acte est trop précieux pour que nous nous abstenions de le publier dans son intégrité :

« Ce jourd'hui troisième de Janvier mil sept cent quatre-vingt-seize, en vertu des dispenses accordées dans les circonstances par Monseigneur le cardinal de la Rochefoucaud, archevêque de Rouen, pour la publication des bans du futur mariage entre Messire Louis Acquet, dit le chevalier de Férolle, capitaine au régiment de Brie, infanterie, fils majeur de messire Jacques-Bénédict Acquet d'Hauteporte, seigneur de Férolle, Maché et autres lieux, paroisse de Saint-Cyr-la-Lande, diocèse de Poitiers, et de feu dame Jeanne-Paule Cordier, son épouse, et mademoi-

selle Louise-Magdelaine-Charlotte-Geneviève Hélie, fille mineure de feu Messire Jean-Louis-Armand-Emmanuel Hélie, seigneur de Donay, Combray, Bonnœil, les Essarts et autres lieux, et de dame Geneviève Gouin, Veuve Hélie dame de Champevoye, de Baspilière, Aubevoie, Tournebu et autres lieux, domiciliée en cette ville de Rouen, paroisse Saint-Godart, boulevard Beauvoisine, n° 4. Je sousigné, prêtre de l'église catholique, apostolique et romaine, revêtu de tous les pouvoirs accordés pour les circonstances, ai reçu à Rouen, après les fiançailles célébrées ce jourd'hui troisième de janvier, immédiatement avant le mariage en une chapelle de cette ville, leur mutuel consentement et leur ai donné la bénédiction nuptiale avec les cérémonies prescrites par la sainte Eglise, en présence de messire Jacques Alexandre Le Forestier, comte de Vendœvre et autres lieux, messire Paul-Etienne Dubosc de Vitemont, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, ancien capitaine de carabiniers, messire Pierre-Gabriel-Samuel-Louis-Signart, Jean-Gervais Gondé, négociant de cette ville, lesquels ont signé avec l'époux et l'épouse l'an et jour que dessus.

CHARLOTTE HÉLIE.

LE FORESTIER.

P. SIGNARD.

GONDÉ. DUBOSC DE VITEMONT.

LOUIS AQUET, Ch^{er} de Férolle

HELYE DE COMBRAY.

HELIE D'HOUEL.

LE MERCIER, prêtre.



II

« Le 10 du mois dernier, Sa Majesté a signé des lettres d'abolition en faveur de Madame de Brunelle, veuve Hélié de Combray.

« Condamnée, à l'âge de 68 ans, à vingt-deux ans de réclusion, par jugement de la Cour spéciale de Rouen, rendu le 30 décembre 1808, cette dame respectable par son âge, sa naissance et ses vertus, fut enveloppée dans une procédure dont les faits lui étaient étrangers, et ne fut condamnée que pour son dévouement connu à la maison de Bourbon.

« Jetée dans un cachot, torturée par les agents de la police, tenue au secret le plus rigoureux pendant une détention de dix-sept mois qui précéda sa condamnation, elle en subissait les rigueurs pendant près de sept ans, et descendait douloureusement vers la tombe, seul refuge que son grand âge ouvrait à ses malheurs.

« La justice du Roi, en les terminant par le triomphe de son innocence, ajoute un trait de plus au tableau des bienfaits qui signalent un règne dont chaque jour répare parmi nous une injustice, fait naître une espérance et récompense une vertu.

« Madame la Marquise de Combray a eu l'honneur d'être présentée au Roi, le 5 de ce mois, avec plusieurs Dames qui s'étaient, comme elle, rendues otages de Louis XVI. »

(Journal des Débats, 21 septembre 1814.)

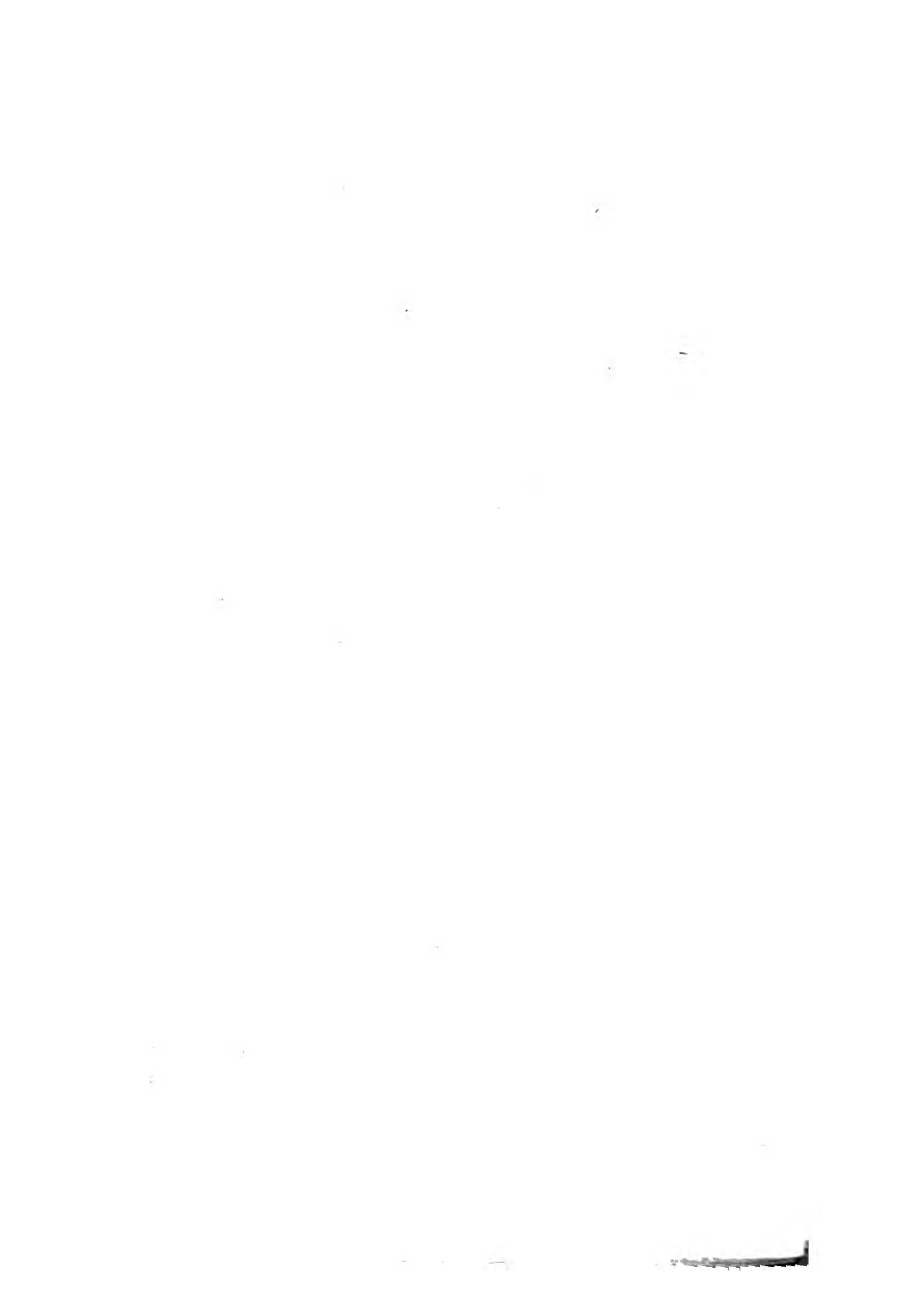


TABLE DES CHAPITRES

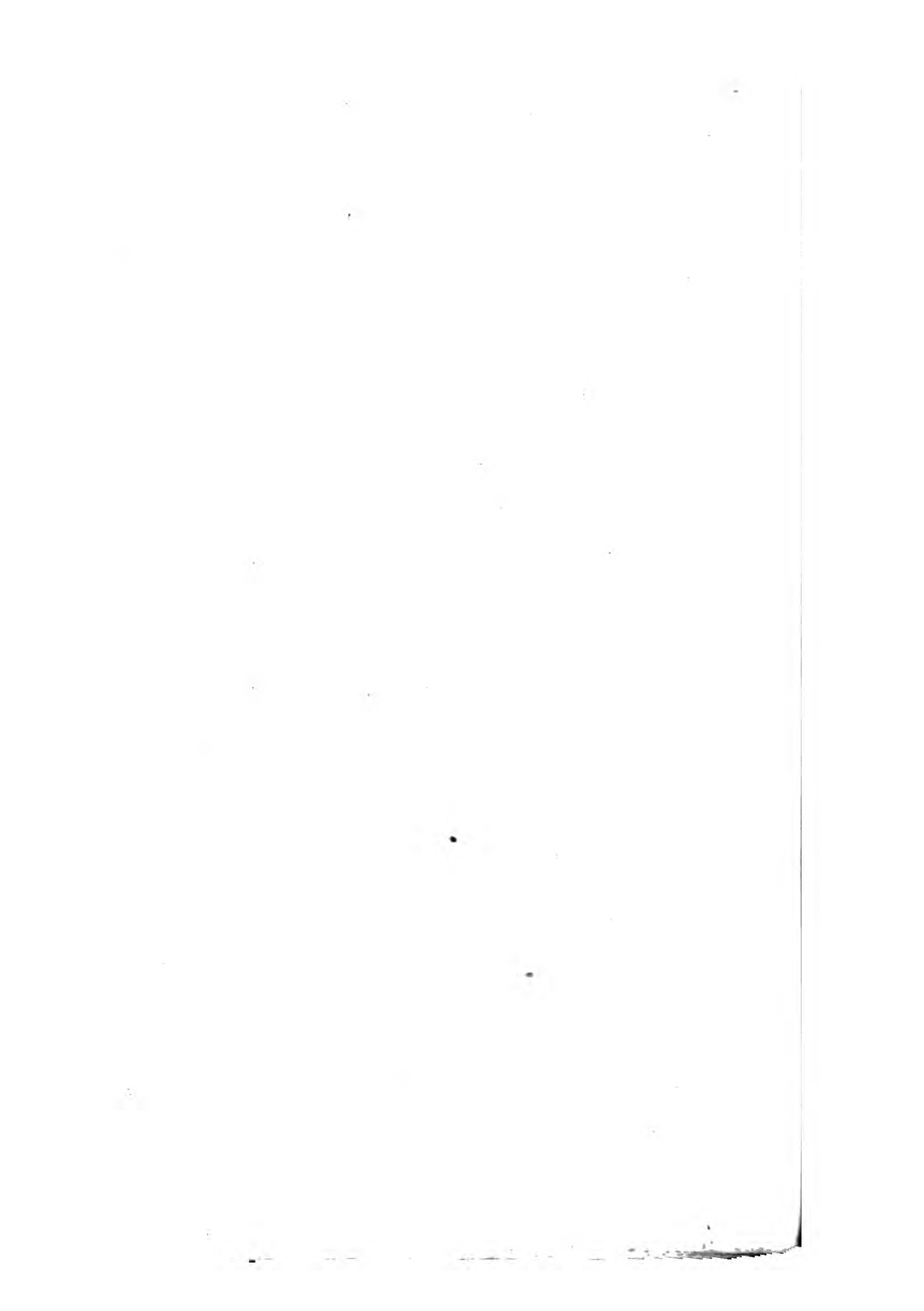
PRÉFACE.....	Pages. I
--------------	-------------

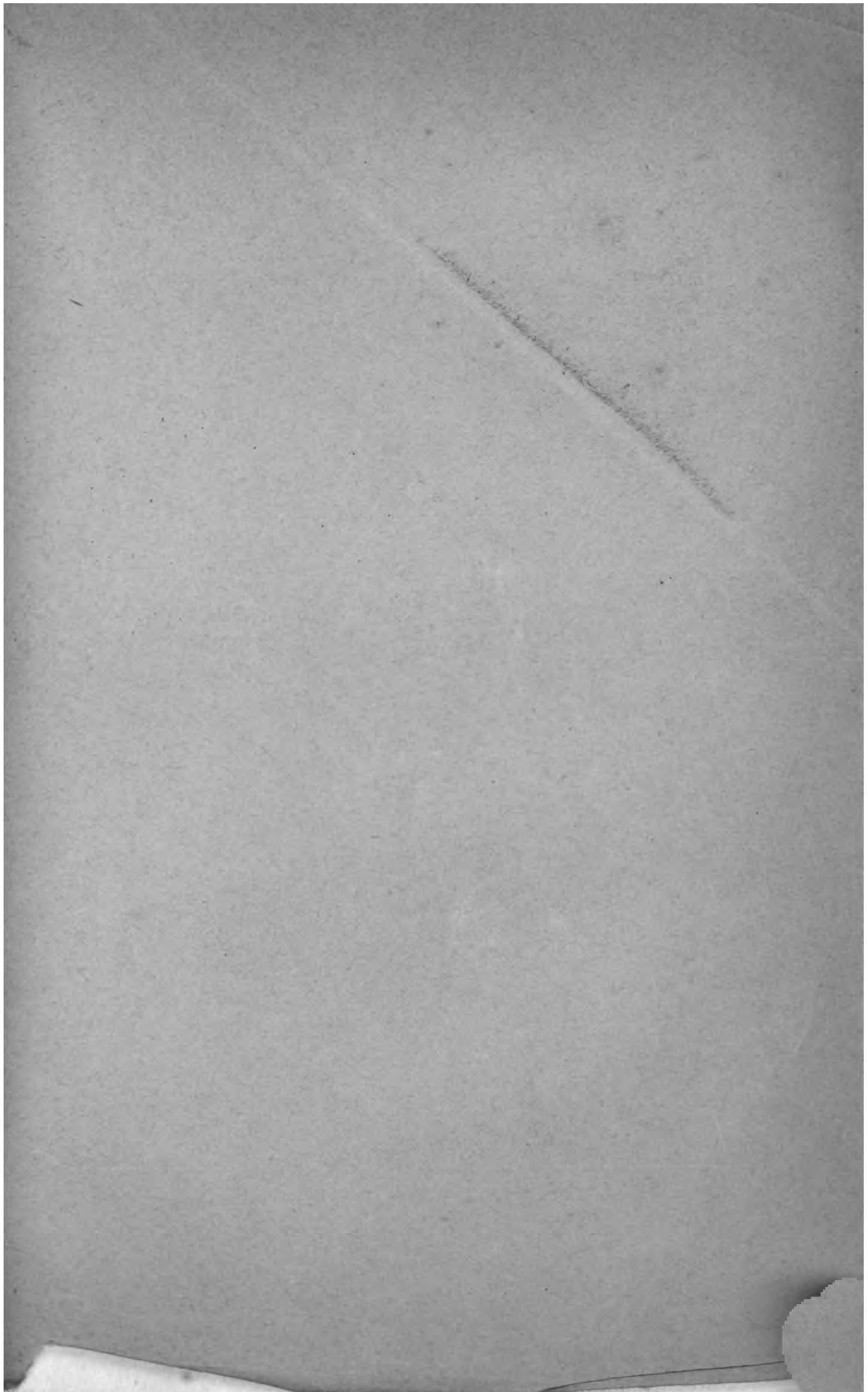
PREMIÈRE PARTIE

Chapitre I ^{er} . — JEAN-PIERRE QUERELLE.....	4
— II. — GEORGES CADOUAL.....	27
— III. — LES COMBRAY.....	59
— IV. — D'ACHÉ.....	92
— V. — L'AFFAIRE DU QUESNAY.....	132

DEUXIÈME PARTIE

Chapitre I ^{er} . — LICQUET.....	183
— II. — MADAME ACQUET.....	231
— III. — LE CHEVALIER.....	275
— IV. — MADAME DE VAUBADON.....	312
— V. — ÉPILOGUE.....	355
APPENDICE.....	379





OUVRAGES DE G. LENOTRE

GRAND PRIX DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE 1924

- LA GUILLOTINE pendant la Révolution. 23^e édition.
LE VRAI CHEVALIER DE MAISON-ROUGE. 24^e édition.
LE BARON DE BATZ, 26^e édition.
PARIS RÉVOLUTIONNAIRE, 44^e édition.
VIEILLES MAISONS, VIEUX PAPIERS, 1^{re} série. 76^e édition.
VIEILLES MAISONS, VIEUX PAPIERS, 2^e série. 64^e édition.
VIEILLES MAISONS, VIEUX PAPIERS, 3^e série. 54^e édition.
VIEILLES MAISONS, VIEUX PAPIERS, 4^e série. 42^e édition.
VIEILLES MAISONS, VIEUX PAPIERS, 5^e série. 10^e édition.
BLEUS, BLANCS ET ROUGES. Récits d'histoire Révolutionnaire d'après des documents inédits. 21^e édition.
LA CAPTIVITÉ ET LA MORT DE MARIE-ANTOINETTE. 36^e édition.
LE MARQUIS DE LA ROUËRIE et la Conjuration bretonne. 24^e édition.
TOURNEBUT; la Chouannerie normande au temps de l'Empire. 1804-1809. 25^e édition.
LE DRAME DE VARENNES. Juin 1791. 42^e édition.
L'AFFAIRE PERLET. 7^e édition.
LE ROI LOUIS XVII ET L'ÉNIGME DU TEMPLE. 19^e édition.

Les 16 volumes in-8° écu, reliés amateur avec fers.

Mémoires et Souvenirs sur la Révolution et l'Empire, publiés avec des documents inédits, par G. LENOTRE :

- LES MASSACRES DE SEPTEMBRE (1792). 32^e édition.
LES FILS DE PHILIPPE-ÉGALITÉ PENDANT LA TERREUR (1790-1796). 20^e édition.
LA FILLE DE LOUIS XVI. Marie-Thérèse, Charlotte de France, Duchesse d'Angoulême (1794-1799). 29^e édition.
LE TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE (1793-1795). 33^e édition.
LES NOYADES DE NANTES (1793). 27^e édition.

Cinq volumes in-16 jésus, reliés amateur avec fers.

- LA FEMME SANS NOM. 11^e édition.
PRUSSIENS D'HIER ET DE TOUJOURS, 1^{re} série. 11^e édition. 1 volume in-16.
PRUSSIENS D'HIER ET DE TOUJOURS, 2^e série. 7^e édition. 1 volume in-16.
GENS DE LA VIEILLE FRANCE. Rêveries pour le temps présent sur des thèmes anciens. 16^e édition. 1 volume in-16.
MARTIN LE VISIONNAIRE (1816-1834). 1 volume in-16.

IMP. H. DIÉVAL, 57, rue de Seine, Paris.

